



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753086 5



*DM

Mercurre

1925

JULY

- AUG
1925

* I M

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUILLET 1725.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or

M D C C. X X V.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

330143

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION
1903

A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes
est à M. MOREAU,
Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie
Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur
commodité voudront remettre leurs Paquets
cachetez aux Libraires qui vendent le
Mercure à Paris, peuvent se servir de
cette voye pour les faire tenir.

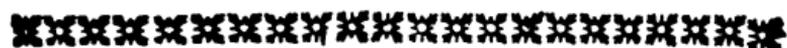
On prie très - instamment, quand on
adresse des Lettres ou Paquets par la Poste,
d'avoir soin d'en affranchir le Port,
comme cela s'est toujours pratiqué, afin
d'épargner, à nous le déplaisir de les
rebuter, & à ceux qui les envoient,
celui, non - seulement de ne pas voir
paroître leurs Ouvrages, mais même de
les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de
copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les particuliers qui sou-
haiteront avoir le Mercure de France de
la premiere main, & plus promptement,
n'auront qu'à donner leurs adresses à M.
Moreau, qui aura soin de faire leurs pa-
quets sans perte de temps, & de les faire
porter sur l'heure à la Poste, ou aux Mes-
sageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIE¹ AU ROY.
JUILLET 1725.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LE MIROIR.

FABLE de M. le President P**** à M.
Vergier, sur l'Epître & le Conte que ce
dernier lui avoit envoyé.



Rere Prêcheur ne serai de ma vie,
Ni ne le fus, tu le peux bien penser;
Si de prêcher il me prenoit envie,
A juste titre on pourroit me tancer.

A ij

Je n'ai sçavoir, parole, voix, ni geste,
 Comme il convient pour ce degré d'honneur;
 Et craindrois bien, m'érigeant en Prôneur,
 Que l'Auditeur ne me donnât mon reste,
 Donneurs d'avis font métier plus modeste;
 Mais telles gens produisent peu d'effet,
 Dans la repliche ils ont souvent leur fait,
 Et qui pis est, on les fuit comme peste.
 A donc il faut que par Art mitoyen,
 La verité dans l'esprit s'insinuë,
 Je sçai pourtant, V..... qu'il est moyen,
 De n'employer si grande retenüë.
 Pour un esprit de la trempe du tien,
 La verité te plairoit toute nuë;
 Que s'il me prend en gré de l'habiller,
 Prête-moi donc pour la faire briller,
 Ce voile peint des couleurs les plus vives;
 En fin tissu d'expressions naïves,
 Qui dans tes vers, sous des rets délicats,
 Font que l'on sent ce qui ne se voit pas.
 Un Miroitier, habitant de Venise,
 Pour contenter un fameux Sénateur,
 D'un bel ouvrage avoit fait l'entreprise,
 2. vol.

Il réussit enfin, à son honneur.

La netteté, le poly, la grandeur,

Rien n'y manquoit, la piece étoit exquise.

Un vrai chef-d'œuvre, & qui pour son la-
 beur

Meritoit seul un Brevet de Maîtrise.

Pour le Miroir point d'argent répandu,

C'étoit un don, étrenne toute pure;

Dans un salon le voilà suspendu,

Et tout soudain morceau d'architecture,

Lambris dorez, ornemens de Sculpture,

Meubles brillans & plafonds enrichis,

Par le cristal imitez, réfléchis,

Font un lointain, où l'œil qui les rallie,

A son plaisir vingt fois les multiplie.

De ce succès le Miroir s'aperçut,

Et dans lui-même, orgüeil il en conçut.

Où rencontrer, disoit-il, une Infante,

Qui sans douleur, comme je fais, enfante

En un instant cent prodiges nouveaux?

Que Rome encore nous vante ses Tableaux;

Où, je le donne en quatre à Michel Ange,

De m'en faire un dont le spectacle change.

En coloris, ordonnance & dessein,

A iij Tou-

Toujours fecond en scenes plus nouvelles,
 Rival heureux des differens modeles,
 Que l'Univers renferme dans fon fein.
 C'étoit fans doute un beau Panegyrique;
 Mais il survint un accident fatal
 Qui rabaiſſa ce ton trop magnifique.
 Tout vis-à-vis du superbe cristal,
 Vient ſe placer un Monſtre de nature,
 Un vrai magot de hideuſe figure,
 Qui de Therſite étoit fans doute iſſu.
 Pour ce bijou, nain, contrefait, boſſu,
 Le Sénateur épris d'un goût bizarre,
 Le cheriſſoit comme une piece rare;
 Perſonne auſſi n'envioit-il ſon choix,
 Si qu'en paſſant tout le long de la glace,
 Certaine femme y lorgne ce minois.
 Et le voyant y fit laide grimace.
 A cet aſpect le Miroir s'échauffa,
 Et de courroux ainſi l'apostropha.
 Eh ! qu'est-ce donc ? vous grimacez, la bonne !
 J'en ſuis d'avis ! vous faites la mignonne.
 Mieux eut valu vous maſquer ce beau fils,
 Pour vous complaire, en faire un Adonis.
Voyez

Voyez le sexe , il veut toujours qu'on flate ;
 Or bien sçavez que se sentant piquer ,
 Femme jamais ne fut sans repliquer ,
 Bien moins encor femelle délicate ,
 Telle qu'ici , je ne m'en prens à toi ,
 Lui répond-elle , & tu fais ton emploi ;
 Il t'est bien force , (en prit-on l'épouvente)
 De peindre tout , qu'il soit beau , qu'il soit
 laid ;

Je m'ébahis de ce qu'on te presente ,
 A copier un si vilain objet.

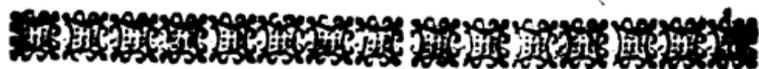
Tirons le voile & changeons de langage ,
 De ton esprit ce Miroir est l'image ,
 Rayon brillant de la Divinité ,
 De l'Eternel , digne & celeste ouvrage ,
 Je participe à son immensité.

L'intelligence y grave toutes choses ,
 Y réunit les effets & les causes ,
 Le temps passé , l'avenir , le present ,
 Les Cieux , la terre , & c'est toi qui dispose ,
 Comme il te plaît , de ce divin present.

Qu'il me ravît quand ta muse divine ,
 Se ressentant de sa noble origine ,
 Peint à mes yeux , la foudre , les éclairs ,

488 MERCURE DE FRANCE.

Les Elemens , l'Olympe , les Enfers ,
Et dans son vol se soutenant sans cesse ,
De son Auteur imite la sagesse ,
Qui se jöüoit en formant l'Univers.
Mais quand je vois que ton esprit embrasse ,
Certains objets répandus dans la masse ,
Que tu sens bien pourtant qu'il faut couvrir ;
Je dis alors en rappelant ma Fable ,
Oh ! que V..... seroit inimitable ,
Si les objets qu'il se plaît à nourrir ,
D'un feu subtil , aliment peu sortable ,
A son Miroir ne venoient point s'offrir.



*LA VIE D'AGATHOCLE , Tyran
de Syracuse. Discours de M. de la
Curne de Sainte Palaye , qui commença
la dernière séance publique de l'Acadé-
mie Royale des Belles Lettres.*

L'Auteur donna cette vie comme un
essai d'un grand ouvrage , auquel il
travaille , & qui comprendra l'Histoire
entiere de Carthage & de la Sicile. Cet
Agathocle nâquit vers l'an 360. avant
l'Ere Chrétienne, dans une petite Ville de
Sicile

Sicile, d'un Artisan exilé de Rhege, Ville d'Italie. Des songes effrayans & la réponse de l'Oracle de Delphes, qui declara à cet Artisan que l'enfant qui naîtroit de sa femme, seroit fatal à Carthage, & à la Sicile, l'obligerent de le faire exposer presqu'aussi-tôt qu'il fut né; les loix permettoient ces sortes d'expositions, & la Religion suivie alors autorisoit ces vaines terreurs par les Fables, dont les Poëtes dépositaires, presque uniques des traditions Religieuses, remplissoient l'esprit des hommes. La mere de cet enfant infortuné le fit enlever, & engagea un frere qu'elle avoit à le nourrir. Le jeune Agathocle avoit sept ans lorsque sa mere découvrit à son mari que leur fils étoit vivant. La vûë d'un enfant dont l'exterieur étoit rempli de graces, toucha ce pere qui avoit fait ceder les sentimens de la nature aux idées de la Religion; mais comme il pouvoit craindre que les Prêtres & les Magistrats ne fussent pas aussi indulgens, il passa à Syracuse avec ce fils. Le reste de la vie d'Agathocle qui fut fort longue, répondit à ses commencemens. Sa pauvreté & sa bonne mine le plongerent d'abord dans les plus honteuses débauches, & réunissant les genres de crimes les plus opposés, il ne quitta cette vie effeminée

A v que

que pour se lier avec des voleurs & des brigands ; mais les perils & l'obscurité de cette vie ne s'accommodant pas avec son ambition , & avec son courage , plus élevé que sa fortune , il prit le parti des armes , & se distingua bien-tôt auprès des Chefs par sa vigueur & par sa bravoure. D'un autre côté son éloquence vive & hardie , toujourns prête à servir ses camarades , & à déchirer la conduite des Commandans , empêchoit les autres soldats d'être jaloux de son avancement. Bien-tôt la faveur d'un Officier General , le tira de l'état de simple soldat , & cet Officier étant venu à mourir , Agathocle épousa sa veuve , & se vit en état par les grands biens qu'elle lui apporta , de ne plus mettre de bornes à son ambition ni à ses projets. Les divisions qui déchiroient Siracuse depuis long-temps , avoient servi de degré à plusieurs Citoyens pour s'emparer de l'autorité en differens tems. Agathocle enhardi par leur exemple , se proposa le même but ; mais il crut que pour un homme sans naissance comme il étoit , le moyen le plus sûr d'affervir sa Patrie , étoit de s'attirer la confiance des Pauvres & du peuple , en se declarant l'ennemi des Nobles & de tous ceux que leur credit ou leurs richesses mettoient en état d'attenter à la liberté publique.

Les

Les ressorts de cette politique furent aisément penetrez par la faction des Nobles ; mais le peuple ne cessa de le regarder comme le protecteur de sa liberté, que quand Agathocle se vit assez fort pour le rendre le maître de l'Etat. Alors Agathocle disposant du Trésor public, leva une armée composée de gens à la devotion, & par son éloquence enflammant les esprits de la populace, il scût la porter à égorger en un seul jour plus de quatre mille hommes du parti des Nobles ; après quoi la crainte d'être recherché pour ces meurtres, engagea cette même populace qui venoit d'immoler tant de victimes à la conservation de sa liberté, à remettre l'autorité souveraine & absoluë entre les mains d'Agathocle, qui par là se trouva le maître de Syracuse, avec une autorité plus grande que celle des Rois les plus despotiques.

Agathocle connoissoit le caractère des Grecs & de la populace de Syracuse qui haïssoient plus les marques exterieures de la Royauté que la realité du pouvoir attaché à ce titre ; ainsi il scût affermir son autorité par un exterieur, & des manieres populaires. Les Carthaginois étoient maîtres d'une grande partie de la Sicile, & les divisions des Grecs, surtout celles de Syracuse, dont la puissance étoit seule

1492 MERCURE DE FRANCE.

en estat de balancer la leur , les avoient maintenu dans la possession tranquille de la partie de cette Isle qu'ils occupoient. Syracuse gouvernée par un homme de la bravoure & de l'habileté d'Agathocle, devoit être redoutable aux Carthaginois. Ainsi ils crurent ne devoir pas attendre qu'il les attaquat , ils penserent à le prevenir & lui declarer la guerre. Les succès leur en furent si favorables, qu'en peu de tems Agathocle fut contraint de se renfermer dans Syracuse ; ils l'y assiegerent, & sans doute l'auroient forcé à se rendre, si son grand courage ne lui eut fait envisager comme possible le projet d'aller porter la guerre en Afrique, & d'attaquer dans leur propre pays les mêmes Carthaginois qui venoient de conquerir le sien. Les ames capables de former de pareilles entreprises sont ordinairement capables de les exécuter ; & quel qu'en soit le succès , comme il dépend presque uniquement des hazards qui ne sont pas au pouvoir des hommes , les gens sages ne jugent point de la sagesse de ces entreprises par l'évenement.

Agathocle conduisit la sienne avec toute la prudence & toute la resolution possible , elle lui réussit d'abord au-delà de son esperance : une grande bataille gagnée , & 200 Villes ou Châteaux soumis

JUILLET 1725. 1493

mis à ses armes , le rendirent Maître de la Campagne en Afrique , & le mirent en estat d'assiéger Carthage. Au même tems Antandre frere d'Agathocle , ayant surpris dans un défilé au milieu d'une marche de nuit l'armée d'Amilcar composée de 13000 hommes , la mit en déroute , la tailla en pieces , & prit Amilcar prisonnier ; il le fit tuer & envoya sa tête à son frere Agathocle.

Cependant ce même Agathocle triomphant des ennemis de Syracuse , se vit exposé par la revolte de ses soldats au plus grand danger qu'il pût courir ; mais il l'appaîsa bien-tôt, & la fortune qui sembla toujours prendre à tâche de le favoriser , fit servir cette même revolte à la defaite d'une armée qui venoit au secours de Carthage. Malgré tous ses avantages , le Blocus de Syracuse continuoît toujours , & les Carthaginois, Maîtres de la mer , empêchoient Agathocle de tirer de Sicile les recruës dont il avoit besoin pour maintenir une armée que ses propres victoires & le pillage des pays assujettis à ses armes , affoiblissoient tous les jours. Agathocle en abordant en Afrique avoit brûlé sa flotte pour augmenter le courage de ses soldats par la necessité de vaincre. Il se vit donc contraint de repasser en Sicile, & laissa son armée sous la

1494 MERCURE DE FRANCE.

la conduite de son fils ; mais ce jeune Prince ne put soutenir une entreprise qui demandoit encore plus d'habileté que de courage : il perdit la plus grande partie de son armée & les Carthaginois le bloquerent dans Tunis. Agatocle revint à son secours , mais il ne put forcer les Carthaginois dans leur camp & fut repoussé avec une perte considérable.

Les Carthaginois celebrerent cette victoire par les plus grandes rejoüissances ; ils immolerent à leurs Divinités les plus beaux & les mieux faits d'entre leurs prisonniers ; car leur Religion sembla-ble à celle des Phéniciens , enseignoit que les victimes humaines étoient les plus agréables aux Dieux : le sacrifice dura jusqu'à la nuit , & sur le soir s'étant élevé un grand vent , les flammes du bucher embrasèrent la Tente sacrée & delà se communiquerent au reste du Camp. Au milieu de ce desordre 5000 Africains de l'armée d'Agathocle qui avoient deserté , approcherent du camp des Cartaginois ? ceux-ci qui se crurent attaquez , prirent la fuite ; & se jettant à travers des rochers escarpez , la plupart perirent dans les précipices , qui defendoient les approches de leur camp ; & le reste tournant leurs armes les uns contre les autres , il en perit un grand nombre.

Les

JUILLET 1725. 1495

Les armées Carthaginoises étant composées de soldats étrangers de diverses Nations , les divers corps ne se connoissoient plus dans une telle confusion que l'épouvante & l'obscurité augmentoient encore. Cependant les 5000 transfuges ne voyant venir personne au devant d'eux , prirent le parti de retourner au camp d'Agathocle. A leur approche les Siciliens crurent qu'ils alloient être attaquez par toute l'Armée Carthaginoise ; & se précipitant les uns sur les autres dans l'obscurité , ils tournerent aussi leurs armes les uns contre les autres , & par là firent de leurs propres Citoyens un carnage encore plus horrible que celui qui venoit de se faire au Camp des Carthaginois.

Agathocle voyant son armée affoiblie par tant de pertes & manquant de vaisseaux , resolut de repasser en Sicile avec le plus jeune de ses fils. L'humeur inquiète & ambitieuse de l'aîné le lui rendoit suspect. Son projet fut découvert par ce même fils qu'il redoutoit ; l'armée se revolta & Agathocle regardé comme un traître & un deserteur , fut chargé de chaînes , mais dès la nuit suivante sur le bruit qu'une armée des Carthaginois le venoit attaquer, les soldats s'apaisèrent & le mirent en liberté. Il ne crut pas devoir s'exposer aux caprices d'une soldatesque
li.

changeante, & il se sauva seul dès la même nuit & passa en Sicile, abandonnant ses deux fils qui furent massacrez par les soldats. Cette armée sans Chef capitula avec les Carthaginois, & leur remit les Places qu'elle tenoit encore.

Le reste de la vie d'Agathocle ne fut pas moins agité, il le passa dans des guerres continuelles, contre les Carthaginois, contre les Syracusains, dont une partie s'étoit revoltée, & même contre les Successeurs d'Alexandre dans les querelles desquels il se mêla, & la mort le surprit dans un âge avancé, lorsqu'il formoit encore de nouveaux projets de guerre. Il fut empoisonné par un fils de cet Archagate qui avoit été tué en Afrique; & pour lui enlever le fruit de son parricide, il rendit avant sa mort la liberté aux Syracusains. On prétend qu'il respiroit encore lorsqu'on le mit sur le bûcher, & qu'il fut ainsi brûlé vif. Fin tragique, mais qui étoit due à un homme qui avoit toujours tout sacrifié à son ambition, & qui avoit immolé tant d'innocens à sa grandeur: il mourut vers l'an 288. avant Jesus-Christ, âgé de 72 ans & en ayant régné 28. Il eut entre autres enfans une fille nommée Lanassa qui fut mariée au fameux Pyrrhus Roy d'Épire; ce Prince en eut un fils, & ce fut sous
 pretexe

JUILLET 1725. 1497

pretexte de retablir ce jeune Prince , petit-fils d'Agathocle par sa mere dans les Etats de son grand Pere que Pyrrhus passa en Sicile , lorsqu'il eut perdu l'esperance de conquerir l'Italie.



*EPITRE envoyée à M. le *** par M. Pajon , pour lui demander la permission d'enirer à son Concert.*

M Agistrat éclairé , que la sage Themis ,
Choisit pour reprimer ses lâches enemis ;
Toi qui malgré tes soins pour ta belle Déesse
Possedes d'Apollon la Lyre enchanteresse,
Ecoutes ma priere , & repons aux souhaits
D'un Mortel que ce Dieu charme par ses
attraits.

J'ai cultivé ses Arts dès ma tendre jeunesse ,
Pour meriter ses dons je l'invoque sans cesse ;
Enfin ce Dieu m'exauce ; il paroît. Jusqu'aux
Cieux

S'élève la splendeur qui vient frapper mes
yeux ;

Tout rit à son aspect ; les jeux suivent ses
traces ;

Il paroît entouré des Amours , & des grâces ,
Et

Et pour tout dire enfin , avec l'éclat pompeux
dont il brille au milieu de tes aimables yeux.

Je veux bien, me dit-il , répondre à ton envie
Vien : Je vais à tes yeux découvrir mon Genie.

Un Sénateur m'éleve un Temple glorieux ,
Image du séjour habité par les Dieux.

Là parmi la grandeur , & la magnificence
J'ai conduit le bon goût , l'esprit & la science.

Du Maître de ces lieux implore les bontés ,

Qu'il te laisse écouter des Concerts enchantez,

Pour te mêler aux yeux d'un Cercle qui m'adore

Tes ignorantes mains ne forment point encore

D'assez brillans accords , ni d'assez justes sons

Mais je t'ai dès long-tems donné d'autres le-
çons ;

Fournis à ces Concerts une noble matière.

Ta plume y va trouver une digne Carrière.

La Beauté , la Grandeur , tout brille dans ces
lieux.

Quand tu voudras dépeindre un Mortel glo-
rieux

Des Héros d'autrefois n'emprunte point l'His-
toire ,

Tu verras chez un Prince plein de gloire

JUILLET 1725. 1499

Il est du sang des Rois ; mais son cœur vertueux

Est au dessus du rang qu'il doit à ses ayeux.

Ainsi parle le Dieu. Malgré cette assurance,

Je sens mon jeune cœur rempli de défiance,

Si Phœbus m'a parlé, tu suis toujours ses Loix.

Mais peut-on dans mes vers reconnoître sa
voix ?

Peut-être j'aurai pris pour le Dieu de la Lyre

Le desir de louer des Concerts que j'admire.

Mais quand ce seul motif auroit pu m'animer

Illustre Magistrat tu le dois estimer ;

Si tu combles mes vœux , ces vers seront un
gage

Du zèle, de l'amour , du respect qui m'engage

Et de tels sentimens se doivent préférer

A tout l'Art qu'Apollon me pourroit inspirer.

Envoy.

Si tu combles mes vœux , j'irai t'offrir moi-même

Et ma reconnoissance, & mon respect extrême,

Sinon j'irai tout seul , & sans m'en prendre à
toi ,

Pester contre Apollon qui s'est moqué de moi ;

LET-



*LETTRE aux Auteurs du Mercure sur
un effet du Tonnerre, &c.*

J'Avois dessein, Messieurs, de refuter la Lettre écrite de Passi sur un effet extraordinaire du Tonnerre, inserée dans le Mercure du mois de Janvier, p. 22. mais le Pere Castel m'ayant prévenu par la refutation qu'il a faite de la premiere & de la troisième partie de cette Lettre dans le Mercure de Fevrier, p. 399. il ne m'en reste plus que la seconde partie à examiner.

L'Auteur de Passi se propose de prouver dans la seconde partie que le tourbillon d'esprit distillé de Vitriol (supposé qu'il ait pu se former) a pu être poussé sur le Chêne du Val-David, je crois que le public se dispenseroit volontiers de faire cette preuve, comme on dispense les Géomètres de prouver qu'on peut tirer une ligne d'un point à un autre; car personne ne doute que la matiere qui a composé la foudre qui a coupé le Chêne, soit Tourbillon de Vitriol ou autre, n'ait pu également être poussé sur le Val-David, comme sur tout autre endroit de la terre; d'ailleurs s'il étoit nécessaire de le prou-

prouver , l'experience toute recente en seroit une preuve suffisante, *ab actū ad posse valet consequentia.*

Aussi notre Auteur s'appercevant de l'inutilité de sa preuve dès qu'il commençoit de la faire , a tout d'un coup changé de these ; & ayant seulement à prouver que le Tourbillon d'esprit distillé de Vitriol , a pu être poussé sur le Chêne du Val-David , il a entrepris de prouver que ce Tourbillon a dû être poussé sur ce Chêne à cause de la disposition des lieux par les vents qui ont accompagné ce Tonnerre ; & voici comme il s'y prend.

» Les vents qui ont accompagné ce
 » Tonnerre, s'étant engloutis , pour ainsi
 » dire , dans la Vallée , ils durent rece-
 » voir deux déterminations différentes
 » l'une de l'autre par l'opposition des deux
 » collines & par consequent selon une
 » loy du mouvement , ils durent se réunir
 » des deux côtez de la Vallée pour dé-
 » crire la ligne du milieu , dont un point
 » étoit dans le fond de la Vallée & l'autre
 » à la Nuée.

Pour autoriser ce raisonnement , il faudroit supposer que comme les collines dont il s'agit , forment ensemble la figure d'un V , les vents auroient frappé en même tems sur les deux côtez de l'intérieur de cet V , d'où étant réfléchis , ils
 auroient

auroient décrit en remontant une ligne perpendiculaire ou presque perpendiculaire à l'horison. Et c'est ce qu'on ne peut supposer ; car comme les vents soufflent pour l'ordinaire horizontalement ou presque horizontalement , ils n'ont pû frapper les deux collines , puisque si les vents venoient du côté gauche de l'V , ils ont seulement frappé le côté droit & non le côté gauche dont les vents n'ont pû recevoir deux déterminations différentes par l'opposition des deux collines.

Quand même les vents auroient reçu ces deux déterminations différentes , il ne leur auroit pas été plus aisé de remonter jusqu'à la Nuée ; car comme le vent direct , qui étoit certainement plus fort que le vent réfléchi , souffloit continuellement, il auroit empêché ce vent réfléchi de remonter du moins en ligne droite jusqu'à la Nuée.

Supposons cependant avec l'Auteur de Passi que ces vents aurent remonté même en ligne droite du fond de la Vallée jusqu'à la Nuée , d'où ils aurent encore été réfléchis. Quel chemin ont-ils dû prendre ? l'angle de reflexion a du être égal à l'angle d'incidence , & la Nuée étant plutôt convexe que concave , les vents aurent plutôt esté réfléchis en dehors qu'en dedans du centre du Val-David ; mais
m'ob-

m'objectera notre Auteur ; il y avoit moins de résistance à l'endroit où étoit ce Tourbillon d'esprit distillé de Vitriol ; parce que l'action des extremités de la Nuée étoit plus violente que celle de ce petit milieu où étoit le Tourbillon ; & moi je dis , qu'il y avoit plus de résistance à l'endroit où étoit ce Tourbillon , parce que l'Action de cet endroit étoit plus violente que celle des extremités de la nuée. Il n'y a personne qui ne comprenne facilement que la foudre sortant d'une nuée doit considerablement dilater l'air & causer plus d'action en cet endroit que dans tout le reste de la nuée ensemble.

Donc , quoique personne ne doute que le Tonnerre n'ait pu tomber sur le Chêne du Val-David , les hypotheses de l'Auteur de Passi pour prouver qu'il y a été poussé par les vents , à cause de la disposition des lieux , sont impossibles , puisque les vents n'ont pu recevoir deux determinations differentes par l'opposition des deux collines ; & que supposé qu'ils aient reçu ces deux determinations , ils n'ont pu remonter jusqu'à la nuée , & que supposé qu'ils aient remonté jusqu'à la nuée , ils n'ont pû redescendre dans le centre du Val-David.

Enfin je veux bien encôre supposer avec l'Auteur de Passi , que le Tonnerre

1504 MERCURE DE FRANCE.

a du être poussé par les vents sur le Chêne du Val-David à cause de la disposition des lieux. Il résulte un nouvel inconvénient de cette supposition, c'est que comme cette Vallée ne change point de figure, il est physiquement impossible que le Tonnerre ne tombe point sur le Val-David, toutes les fois qu'il s'y fait entendre; en ce cas je ne puis m'empêcher d'en plaindre les habitans, & on doit leur conseiller d'éloigner leurs maisons, du centre du cercle qui décrit la Vallée d'alentour. Je suis Messieurs, vôtre très-humble & très-obéissant serviteur.

A Montreuil sur mer, ce 10 Mai 1725.



BOUQUET envoyé à M. * * * le jour de sa Feste.

Pour le Bouquet commandé l'autre soir ;
Je fus hier sur la double Colline ,

Du Dieu des Vers , de la Troupe Divine ,

A ce propos , implorer le pouvoir.

Grand Dieu , lui dis-je , écoutez ma priere ;

Pour un ami fervés mes sentimens ,

Et m'accordés pendant quelques momens ,
De

JUILLET 1725. 1505

De vos talens abondance plentere.
Mais pour le vaincre envain je fis effort :
Toi seul , dit-il , tu peux te satisfaire ;
C'est à ton cœur à te tirer d'affaire ,
Le sentiment n'est pas de mon ressort :
Jofai plus loin porter ma résistance.
De ton esprit je lui fis mention ,
Esprit qu'en tout tu mets en évidence ;
J'étois au point de gagner Apollon ,
Si n'eusse au Cœur donné la préférence.
Mais comme il vit que sur ce fondement
J'établiffois l'amitié qui nous lie ;
Hé-bien , dit-il , chante le sentiment ,
Et moi , je vais célébrer le Génie.



B LET-



*LETTRÉ écrite aux Auteurs du Mer-
cure par M..... contenant le dernier
Discours ou Testament de l'Empereur
de la Chine.*

J'Ay crû , Messieurs , que le morceau suivant meritoit de tenir place dans vôtre Mercure ; il m'a été communiqué par un Officier de Marine qui est revenu de la Chine depuis fort peu de temps , & qui m'a assuré qu'il avoit été fidèlement traduit dans le pays même par les enfans de la Langue , que l'on y élève dans le dessein de les rendre propres à servir d'interpretes aux Negocians de la Compagnie. J'ai été obligé de changer quelques choses au langage dont la construction étoit quelquefois plus Chinoise que Francoise. Les frequentes conversations que j'ai eu ici avec le sieur *Arcadio Hoangh*, Chinois, établi à Paris, & mort il y a déjà quelques années , m'avoit familiarisé avec la phrase Chinoise , & il m'a été plus facile par là d'en démêler le sens. Le Journal de l'Officier qui m'a communiqué ce morceau , est écrit avec autant d'é-
legance

legance que celui de M. l'Abbé de Choisy, & meritoit de voir le jour ; mais la modestie de cet Officier ne lui permet pas de le publier ; & comme il compte faire incessamment un nouveau voyage aux Indes, il espere que les observations qu'il aura occasion d'y faire, pourront faire recevoir plus agréablement le Journal d'un voyage, dans lequel il cherchera à s'instruire de toutes les choses qui peuvent interesser la curiosité du public.

On verra dans cet Edit ou Testament de l'Empereur de la Chine, mort il y a quelques années, quelles sont les idées des Chinois sur ce qui constitue la gloire & la grandeur des Monarques. On y verra que ces peuples ne sont pas consister le Heroïsme dans les qualitez guerrieres. La gloire des Conquerans ne dépend pas chez eux de la grandeur des obstacles qu'ils ont surmontez, mais de la douceur & de la sagesse du gouvernement, par lequel ils se sont maintenus dans leurs conquêtes. L'Empereur fait vanité de n'avoir pas dépensé pour l'entretien de ses Palais, qui sont cependant en grand nombre dans un Etat presque aussi peuplé que toute l'Europe, la centième partie de ce qu'il employe au seul

entretien des Dignes & des Quais des Rivieres navigables. Quand même ce fait ne seroit pas vrai, un pareil discours prouve toujours que l'Empereur de la Chine, le plus despotique de tous les Monarques, puisqu'il réunit les droits de Chef de la Doctrine & de la Religion au pouvoir de la Royauté, que cet Empereur, dis-je, fait gloire de se regarder comme l'administrateur du Trésor public, & d'employer ce Trésor pour l'utilité & la commodité de ceux de sa Nation.

Les moindres décisions des Empereurs de la Chine sont reçues de leurs Sujets, avec la soumission que des enfans respectueux ont pour un pere qu'ils cherissent; mais en même temps on accoutume de bonne heure les Princes à ne point connoître d'autre gloire, & d'autre grandeur que celle de rendre leurs peuples heureux, & on ne leur parleroit d'un Achille, d'un Alexandre, d'un Cesar, que comme de Princes que le Ciel donne dans sa colere aux peuples qu'il veut châtier.

JUILLET 1725. 1509

**DERNIER DISCOURS DE KHAM
HHI**, Empereur de la Chine, & des
deux Tartaries Orientale & Occi-
dentale, mort le 20. Decembre 1722.
âgé de 69. ans 7. mois 25. jours, après
avoir regné 61. ans, 10. mois 14.
jours.

*J'ai reçû ma destinée à l'Empire
par le Ciel.*

DISCOURS IMPERIAL.

DEpuis le commencement jusqu'à pre-
sent on n'a point encore vû aucun de
tous les Princes qui ont gouverné l'Em-
pire, qui n'ait pas reveré le Ciel, &
imité les ancêtres, & qui ne se soit pas
proposé ces deux choses, comme le de-
voir auquel ils se devoient appliquer de
toutes leurs forces.

La veritable reverence envers le Ciel,
& la veritable imitation de ses ancêtres
consiste à traiter benignement les Etran-
gers des pays éloignez, & à sçavoir bien
gouverner ses propres Sujets, à tenir le
peuple dans l'abondance & dans la paix,
à se conduire tellement que l'Empereur
& l'Empire fassent un usage reciproque
des richesses contenuës dans les quatre

B iij Mers

1510 MERCURE DE FRANCE.

Mers avec les autres Nations de l'Univers , à conformer ses inclinations à celles de tout l'Empire , à préserver le pays de tous dangers ; l'excellence du bon gouvernement consiste de la part du Prince , à maintenir la tranquillité , & à prévenir tous les troubles. L'attention du Prince doit être continuelle , soit qu'il veille , soit qu'il dorme matin & soir , il doit être sans cesse occupé du soin de gouverner le Royaume en paix ; c'est en observant tous ces moyens que l'on approche de la véritable reverence envers le Ciel , & de la véritable imitation de ses ancêtres.

Mon âge est de 70. ans , j'ai occupé le Trône 61. ans , je reconnois que j'ai reçu ces grands bienfaits par le favorable secours du Ciel , de la terre , de mes ancêtres , & du Dieu tutelaire qui preside à toutes les generations , & ce n'est nullement par ma foible vertu que j'ai vécu & regné si long-temps. Ayant lû attentivement les Chronologies des Empereurs depuis le siecle de Hoân-ty jusqu'aujourd'hui il y a 4350. & tant d'années , en tout 301. Empereurs ; de tant de Princes , il n'y en a pas un seul qui ait regné autant que moi. Quand j'arrivai à la 20^e année de mon Gouvernement , je n'osois me flater d'arriver à la 30^e , & à la 30^e je n'osois

JUILLET 1725. 1511

n'osois me flater d'arriver à la 40^e, me voici cependant arrivé à la 61^e année de mon Regne.

Le Livre Classique *Chan Chū King* au Chapitre *Hôn Fán*, marquant ce qui fait la felicité de l'homme, dit que c'est 1^o la longue vie, 2^o les richesses, 3^o la santé, la tranquillité & la joye, 4^o d'aimer toujours les choses vertueuses, 5^o étant parvenu à une grande vieillesse, faire une belle mort; de ces cinq points de felicité, la bonne mort dans la vieillesse en marque le 5^e ou le dernier, parce qu'il est veritablement difficile d'en trouver bien des exemples.

Presentement me voici parvenu à 70. ans, dans mon opulence je possède tout ce qui est contenu dans les quatre Mers. Mes enfans & petits-enfans sont au nombre de 150. & tant de têtes. L'Empire jçüit d'une heureuse paix, mon bonheur est fort grand, c'est-à-dire, que s'il me falloit mourir, mon cœur est fort tranquille. Lorsque je pense à tout ce qui s'est passé depuis le commencement de mon Regne jusqu'à present, quoique je n'ose pas me flater d'avoir été capable par mes seules forces de faire changer les mauvaises mœurs, & les mauvaises coutumes en bonnes, je puis dire cependant que mes peuples sont riches, sont dans

B iiij l'abon-

1512 MERCURE DE FRANCE.

l'abondance, & font suffisamment leur devoir.

J'ai imité les trois anciennes Dynasties des Empereurs qui sont estimez Saints, j'ai voulu porter la paix dans les quatre parties de l'Empire, & jusqu'à la Mer. Sous mon Regne chacun a exercé son Art en paix, & avec joye, continuellement & sans interruption. J'ai été vigilant & attentif, j'ai été occupé matin & soir, on ne m'a pas vû indolent, & on n'a pas vû que j'aye abandonné le soin de l'Empire. Pendant plusieurs dizaines d'années jusqu'à present j'ai travaillé pour le bien de mon peuple de tout mon cœur, & de toutes mes forces, comme si ce n'eut été qu'un jour; ce qu'on appelle travail, peine & fatigue dans une condition privée, n'approche pas de ce que j'ai souffert pour bien gouverner l'Empire.

Les Empereurs des précédentes Dynasties n'ont pas regné long-temps. Les Historiographes de l'Empire disent que l'ivrognerie & l'impureté ont abrégé leurs jours: c'est que tous ces Ecrivains se plaisent à critiquer les actions de leurs Empereurs, souvent même de ceux qui ont été très-bons, & très-parfaits; pour moi je dis pour l'amour de ces Empereurs des précédentes Dynasties que les affaires de l'Empire sont sans nombre, & qu'ils n'ont

JUILLET 1725. | 1513

n'ont été accablez que par le grand poids de ces affaires qui ont abrégé leurs jours ; le fameux Tehū Ke lean , Ministre d'un Empereur de la famille *Chán* , disoit , j'épuise mes forces, étant mort, j'aurai fini glorieusement ma course.

Que les Ministres de l'Empereur considerent seulement ce Tehū Ke-Leán , & tâchent de se rendre capables de l'imiter. Les Ministres peuvent prendre une Charge , & la quitter s'ils veulent cesser d'exercer leur emploi ; étant devenus vieux , ils se démettent pour toujours de leurs Charges , & s'en retournent dans leur famille , où ils ont la consolation de tenir entre leurs bras leurs enfans , & badinent avec leurs petits-fils ; ils ont tout à souhait , ils vivent tranquilles , & contents d'eux-mêmes. Quant à l'Empereur , toute sa vie est un tissu de peines , d'inquiétudes & de travail , il n'a pas un seul jour de repos.

Tel fut l'Empereur *Chún* , quoique le monde dise qu'il ne faisoit rien pour bien gouverner l'Empire ; cependant à la fin de ses jours , accablé de travail & de fatigues , il mourut dans le terroir de Tsáñ vou (*pays de la Province de Quáng Sī* ,) fort éloigné de sa famille.

L'Empereur *Yn* , c'est lui qui secha la terre de la Chine qui étoit auparavant
B v inondée,

inondée , voyagea pendant plusieurs années en différentes manières , arpentant lui-même la terre ; accablé de travail & de fatigue il mourut à la Ville Houci Ky Chién , (Ville du 3^e Ordre dans la Province de Tehe Kián) très-éloigné de sa famille : ainsi ces deux Empereurs ont souffert pour les affaires de l'Empire. Ils alloient eux-mêmes examinant sur les lieux toutes choses , & n'ont pas osé prendre un seul lieu de repos ; comment peut-on dire qu'ils n'avoient rien à faire , & qu'ils étoient oisifs étant Empereurs ?

Dans le Livre Classique *Ye King* à la grande figure *Lou Yào* , il n'est rien dit contre la conduite des Empereurs ; il est aisé de voir que les Empereurs n'ont jamais eu un seul lieu de repos où ils aient pû se retirer pour se divertir , & abandonner les rênes de l'Empire. Vivre toujours inquiets , épuiser nos forces , voilà ce qu'on peut appeller le partage d'un Empereur.

Depuis l'Antiquité la plus reculée , de tous les Empereurs qui ont occupé le Trône avec équité , j'ose le dire , il n'y en a pas un seul qui ait si bien gouverné que moi ; mon ayeul & mon pere au commencement ne pensoient pas à prendre l'Empire ; leurs armées étant arrivées à Peking , tous les Ministres lui dirent

JUILLET 1725. 1515

dirent qu'il devoit prendre l'Empire : l'Empereur mon pere , dit , la famille Imperiale Mîn n'a jamais été bien en paix avec mon Royaume , presentement je puis me saisir fort aisément de son Empire ; mais je le regarde cependant comme le veritable Empereur , & je crois qu'il ne m'est pas permis de lui enlever l'Empire. Peu après le fameux brigand *Ly Bèn Tehîn* battit , & renversa la muraille de Pekin , l'Empereur *Bôu Tehîn* se pendit lui-même. Alors les Mandarins & le peuple vinrent , à l'envi , inviter mon pere à entrer en Chine pour détruire ce fameux brigand ; il y entra donc , & reçût l'Empire ; il examina exactement les Rites & les ceremonies pour les enterremens des Empereurs , & enterra honorablement *Bôu Tehin* , conformément à ces Rites.

Autrefois *Chân Kăo Bou* , Fondateur de cette famille Imperiale *Chân* n'étoit qu'un simple Commissaire de quartier , ou *Sên Tehan* (d'une Ville de la Province de *Nanking* .)

Mîn Tay Tsou , Fondateur de la famille Imperiale Mîn étoit Bonse de la *Bonzerie Choân Kio Sên* , (d'une Ville de la Province de Nankin) le General *Cháng Yu* leva des armées , & lui disputa l'Empire. Cependant l'Empire resta à la

B v j fan

famille *Chán*. A la fin du Regne de la famille *Yvène*, le General *Tchin Teou Leân*, & plusieurs autres Capitaines mirent des armées innombrables sur pied. Cependant l'Empire resta à la famille *Mîn*.

Ma famille Imperiale vient des Rois Tartares. En obéissant à l'ordre du Ciel, & en se conformant à la volonté des peuples, elle a obtenu l'Empire. C'est ainsi que quand on a vû les Mandarins, & le peuple dans le desordre & dans le brigandage, celui qui a éteint ces desordres & ces brigandages, en faisant mourir ou en chassant les coupables, est devenu le veritable & legitime Empereur. Tout Empereur a certainement l'ordre du Ciel; lorsqu'il doit regner long-tems, les hommes ne peuvent pas faire qu'il ne regne pas long-temps; lorsqu'il doit regner en paix, les hommes ne peuvent pas faire qu'il ne regne pas en paix.

Dès ma jeunesse j'ai étudié la doctrine des anciens & des modernes, je sçai un peu des uns & des autres; étant jeune & dans le fort de ma vigueur, je pouvois bander un arc de 150 livres, & tirer une flèche de 13. poignées de long, conduire des armées, & donner des batailles. Ce sont des choses où je suis fort habile; cependant quoique j'aye toutes les quali-

JUILLET 1725. 1517

qualitez qui forment un grand homme de guerre ; dans toute ma vie je n'ai pas fait mourir un seul homme injustement. J'ai détruit les trois Royaumes de *Jounnane*, de *Kouantong*, & de *Fokiene*, j'ai délivré l'Empire des peuples de *Mope*, ses anciens ennemis, (les Tartares Occidentaux separez par le grand désert nommé *Cha mo* dans *Marcpol*, & dans *Pinto* ;) mais ça été par ma seule habileté que j'ai achevé toutes ces choses.

Quant au Trésor Royal je ne m'en suis servi que pour entretenir les armées en temps de guerre, & nourrir le peuple en temps de famine. Tous les Palais qui sont pour me loger dans mes voyages, sont peu ornez, & simplement meublés ; la dépense pour chacun de ces Palais ne passe pas 10. ou 20. mille *Taëls*. Pour les Dignes des Fleuves on dépense tous les ans 3. millions, & tant de dix mille *Taëls* ; ainsi pour mes Palais on ne dépense pas la centième partie de ce qu'on dépense pour les rivières.

Autrefois l'Empereur *Leân* en obtint l'Empire par ses actions heroïques, ensuite âgé de 80. ans, son Ministre nommé *Cheôu King* le détruisit en l'enfermant entre quatre murailles où il mourut de faim.

L'Empereur *Souï Oûen* obtint ainsi
l'Em-

1518 MERCURE DE FRANCE.

l'Empire par hazard, & ne pût pas prévoir la méchanceté de son fils Yanti, par lequel il fut mis misérablement à mort. L'un & l'autre ne se mirent pas en garde de bonne heure contre la malice de ces méchans; mes fils & mes petits-fils sont au nombre de 100. & tant, * mon âge est de 70. ans; tous les Rois, tous les grands Ministres, les Mandarins, les Soldats & le peuple jusqu'aux *Mou Kou*, Tartares Occidentaux, me sont attachez, il n'y en a pas qui ne m'aime, & qui n'ait de l'affection pour moi, quoique je sois un vieillard; presentement, quoique je sois dans un grand âge, je suis fort content, voyant que même les fils, les petits-fils des deux Rois *Ly Tsin van* & *Jão Yü vãn*, mes oncles sont encore tous vivans & en paix: après ma mort, vous qui êtes mes parens, si vous pouvez vivre, & vous conserver tous dans une grande union, je meurs avec plaisir.

Tou Tsin van, mon quatrième fils, surnommé *in Tehin*, est un homme d'une grande capacité; il me ressemble beaucoup; certainement il est très-capable de bien gouverner l'Empire, ainsi je lui ordonne après ma mort de prendre possession de mon Trône. Que l'on garde le deüil pendant 27. jours suivant le cere-

* Il ne compte ici que les mâles.

monial

15 20 MERCURE DE FRANCE.

Pourrai-je peindre vos beautez ,
Et vous retracer ma défaite ,
Sans peindre aussi vos cruautés ?
J'adore l'aimable Temire ,
Dirois-je , elle a touché mon cœur ;
Mais plus ce tendre cœur soupire ,
Plus ses yeux s'arment de rigueur,
Venus d'une Palme immortelle
Couronne ses divins appas ,
Mille Amours volent autour d'elle ,
Les graces marchent sur ses pas ,
Pour la rendre à mes yeux plus belle ;
Dans cet état propre à charmer ,
Je la vis , j'appris à l'aimer ;
Mais , quoi ? sous l'amoureux empire ,
Rien n'est plus cruel que Temire.
Depuis l'instant qu'un tendre aveu ,
Osa lui découvrir mon feu ,
Nos champs privez de leur verdure ,
Ont dix fois changé de parure ,
Sans que d'un souris gracieux ,
Elle ait daigné flater mes vœux.
Faut-il qu'une beauté si rare ,

Fasse

Fais souffrir tant de rigueurs !
Amour , contre son cœur barbare ,
Arme ta main de traits vengeurs ;
Que désormais l'amant fidele ,
N'éprouve plus tant de tourmens ;
Punis une fierté cruelle ,
Ou ne fois plus Dieu des Amans.
Tel est à peu près le langage ,
Que je tiens éloigné de vous ;
Puis de nouveau , prenant courage ,
Je viens m'exposer à vos coups.
Mais mon inutile constance ,
Ne reçoit encor pour tout prix ,
Ou que beaucoup d'indifference ,
Ou quelquefois que des mépris.
Rempli de la sombre tristesse ,
Où me plonge un funeste amour ,
Puis-je prendre un ton d'alegresse ,
Tel qu'il convient en ce beau jour ?
Non , la plaintive Philomele ,
N'oubliera jamais ses malheurs ,
Et jamais la triste Hyrondelle ,
Ne chantera que ses douleurs.

L'oiseau

L'oiseau qui par son doux ramage ,
 Explique ses tendres desirs ,
 Se plaint moins de son esclavage ,
 Qu'il ne celebre ses plaisirs.
 Ou traitez mieux vôtre conquête ,
 Ou bien songez qu'au lieu de fleurs ,
 Belle Temire, à vôtre Fête,
 Je ne puis offrir que des pleurs.



ELOGE du R. P. le Semelier.

Jean Laurent le Semelier, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, connu dans toute la France par les *Conferences Ecclésiastiques* qu'il a données au Public, mourut à Paris le 2. du mois de Juin dernier. Né en cette Ville d'une famille honorable & bien alliée, il entra en 1678. dans la Congregation de la Doctrine Chrétienne, & s'y fit considerer par son application au travail, & par l'heureuse facilité avec laquelle il remplissoit tous les emplois dont il étoit chargé, fournissant sans peine à plusieurs tout à la fois : mais la Theologie fut toujours son occupation principale ; & après avoir enseigné

JUILLET 1725. 1523.

enseigné plusieurs années la Scholastique aux jeunes étudiants de son Corps, il se donna particulièrement à la Theologie Morale, qui est la plus utile. Il se rendit assidu aux Conférences publiques qui furent établies en 1697. au Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet; il y parla souvent, & s'y distingua toujours. C'étoit le Sacrement de mariage qui s'y traitoit, matiere aussi étendue qu'embarassée de difficultez délicates. Rien ne convenant moins que de priver le Public de tant de décisions justes & solides, qui furent le fruit précieux de ces Conférences, le Pere le Semelier se chargea de les recueillir, & de les publier; mais en se réservant le droit d'y ajouter tout ce qui pourroit rendre son traité plus complet, & plus utile; & il s'acquitta de ce travail avec tant de capacité & de succès, que la premiere Edition donnée en 1713. en 4 vol. fut presque aussitôt épuisée, & que 2. ans après en 1715. il en parut une seconde, augmentée d'un cinquième tome, & retouchée avec tout le soin imaginable. L'Auteur traite le Mariage, & comme Sacrement, & comme Contrat civil; il concilie la discipline de l'Eglise avec la Jurisprudence du Royaume, & au jugement des connoisseurs: * nous n'a-

* Mem. de Trevoux, Mars 1715. p. 552.

4078

1524 MERCURE DE FRANCE.

vous point en France d'ouvrage plus complet sur cette matiere. On sera obligé dans peu de temps d'en faire une troisiéme Edition. L'Auteur encouragé par l'approbation que ce premier ouvrage recevoit du Public, travaille dans le même goût sur une autre matiere non moins interessante, & ce nouveau travail ne lui a pas moins réüssi. Ses 4. volumes de *Conferences sur l'Usure, & sur la Restitution* furent imprimées pour la premiere fois en 1718. & l'année derniere il s'en fit une seconde Edition, laquelle a été très-exactement corrigée & augmentée considerablement. Les principales augmentations sont quantité de cas proposez à l'Auteur depuis la premiere Edition, & les décisions faites sur cette même matiere dans les conferences qui se tiennent tous les mois dans les Doyennez du Diocèse de Paris. Les deux ouvrages du P. le Semelier ont merité d'être autorisez par M. le Cardinal de Noailles. L'Auteur infatigable se propoisoit de donner encore de semblables Conferences sur les principales maximes de la Morale Chrétienne; mais la mort ne lui a pas permis d'executer cet important dessein. Il est mort Assistant General de la Congregation, âgé d'environ 65. ans.

ODE



*ODE présentée au Roi à Chantilly le 14.
Juin 1725. par M. Garde du Corps
de la Compagnie de Noailles.*

Temoins d'une brillante Histoire ,
Et de tant d'exploits inouïs ,
Peuples , si jaloux de sa gloire ,
Vous pleurez encore Louïs ;
Mais il vit dans un âge tendre ,
Vôtre Roi ranime sa cendre ,
Cessez des regrets superflus.
De son Ayeul portrait fidele ,
Il retrace en lui ce modele ,
Et fait revivre ses vertus.

Loin d'ici , Courtisans habiles ,
Dont les discours pernicious ,
Inspirent à des Rois faciles ,
Qu'ils naissent instruits par les Dieux.
Cette funeste confiance ,
Vous fait languir dans l'indolence :
Dérompez-vous , fiers Souverains ;
La vertu s'acquiert avec peine ,

C'est

1526 MERCURE DE FRANCE.

C'est le travail qui vous y mene,
Comme le reste des humains.

Au milieu de sa Cour suprême,
Le successeur de tant de Rois,
Medité avec un soin extrême,
L'Histoire des Heros François.
De ce champ fertile il retire,
Des Trésors pour ce vaste empire,
Qui vont bien-tôt combler nos vœux ;
L'amour du peuple, la justice,
La haine du crime & du vice,
En sont les gages précieux.

Que de triomphe, que de gloire,
Seront le fruit de ses travaux !
Pour lui les filles de memoire,
Reprendront leurs feux les plus beaux ;
Tandis qu'il suspend son tonnerre,
Accourez, peuples de la terre,
Volez sur ces heureux climats ;
Vous oublierez en sa presence,
L'orgueilleuse & vaine puissance
De vos superbes Potentats.

Mais

Mais où vont ces fieres cohortes ,
Où vont ces escadrons épars ,
L'ennemi vient-il à nos portes ,
Pourquoi foudroyer ces remparts ?
Je vois , LOUIS , d'une ame altiere ,
Couvert de sueur , de poussiere ,
Animant de braves guerriers ;
Pendant une paix fortunée ,
Il fait voir que sa destinée
L'appelle à cueillir des lauriers ,

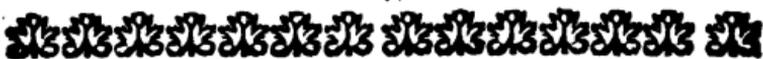
N'est-ce point un Dieu tutelaire ,
Qui preside à ses jours heureux ?
Par quel art extraordinaire ,
Sont conduits les pas genereux ?
A-t'on jamais vû dans l'enfance ,
Tant de secret , tant de prudence ?
Sont-ce-là des coups du hazard ?
Non , bien-tôt le Dieu qui te guide ,
Va joindre à la force d'Alcide ,
Toutes les vertus de Cesar.

Poursuit ton auguste carriere ,
Grand Prince , tu verras un jour ,

Qu'on

1528' MERCURE DE FRANCE.

Qu'on peut trouver de la matiere
Pour se signaler à son tour ,
Ton prédecesseur magnanime ,
S'est acquis la plus haute estime ,
Parmi ses rivaux consternez ;
Ainsi qu'on benit sa memoire ,
Tu vas faire admirer ta gloire ,
A tous les peuples étonnez.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite aux Au-
teurs du Mercure , au sujet d'une piece
de Vers , inserée dans le Mercure du
mois de Mai dernier,*

VOulez - vous bien me permettre ;
Messieurs , de feliciter ici le nou-
veau Sarrafin sur la défaite de Dulot ~~de~~
veux dire P. J. M. de Blois , dont vous
nous avez donné une excellente Poësie
dans votre Journal du mois de Mai der-
nier page 930. agréez que je lui dise avec
toute l'estime qu'il merite,

Vous qui poussés à bout les pauvres *Bonts-*
rimez ,

Sire Blefois , faites nous donc un Conte ,

Et

Et dites nous en Vers artistement lîmez,

Quel est ce vieux Gascon qu'une Normande
affronte ?

Binon par Phoebus je vous jure ,

Que quatorze bours d'une voix ,

Vous denonceront à Mercure :

POUR PETIT JEAN MERCIER DE BLOIS.

Peut-on encore , Messieurs , hazarder trois petits couplets au sujet de l'Enigme , qui est Sur l'Air : *Reveillez-vous , Belle endormie* , page 955.

Reveillés-vous , belle endormie ,

Reveillés-vous , donnés du jour ,

A cette Brune si jolie ,

Que l'on compare au Dieu d'Amour :

On nous dit qu'elle vous tourmente ,

Et vous fait rougir de pudeur ;

Mais de crainte que l'on ne mente

Avoüés que c'est de douleur.

On croit que c'est une merveille

Que l'on nous cache en ce sujet ,

On nous met la Puce à l'oreille ,

C De

539 MERCURE DE FRANCE.

De l'énigme est-ce le secret ?

Je suis toujours très parfaitement
Messieurs, &c.



RE'PONSE du P. Buffier aux difficul-
tez à lui proposées dans le précédent
Mercure.

IL est vrai, Monsieur, que les disser-
tations inserées dans votre livre au su-
jet des miens, m'ont donné quelque
exercice, dont mes autres occupations
auroient pu se passer; mais pourvu que
vos Lecteurs s'en accommodent, je ne
regreterai point de contribuer à rendre
votre Mercure susceptible de raisonne-
mens philosophiques, comme il l'est d'a-
musemens ingenieux.

L'Auteur qui vous a envoyé le Me-
moire sur mon livre des Préjugés Vul-
gaires ne se trompe point, en disant
que je n'ai pas fait semblant d'être in-
struit de l'objection qu'on avoit publiée
contre mon Paradoxe, *que deux partis
peuvent se contredire sur un même sujet &
avoir également raison.* Si elle eut été bien
fondée, elle auroit dû me faire impres-
sion par les justes reproches qu'elle eût
excité

J U I L L E T 1725. 1531

excité contre moi , & par les conséquences que semble en vouloir tirer le R. P. de Ste-Marie. Il ne tient pas à cet Auteur qu'on ne me soupçonne de vouloir établir une opinion très-pernicieuse & pour la Morale & pour la Religion , en avançant que deux Partis peuvent se contester sur toutes choses , & avoir également raison de côté & d'autre ; mais c'est formellement cette même objection à laquelle je repons dans le Paradoxe dont il s'agit. Après avoir laissé un petit embarras , ou plutôt un jeu à l'imagination pour mettre le Paradoxe dans son jour , je marque expressement sur la fin qu'il ne s'étend qu'à certains objets de notre connoissance & non pas tous ; qu'il en est qu'on ne peut voir que sous une même face , & qui font la même impression sur tous les esprits raisonnables , *comme la lumiere corporelle fait une même impression sur des yeux sains , quelques differens qu'ils soient entre eux.* Or de conclure que l'on peut contester raisonnablement sur toutes sortes de sujets , parce qu'on peut le faire sur quelques-uns , c'est à peu-près comme si l'on soutenoit que dans tous les procès les Parties adverses sont bien fondées à plaider , parce qu'en effet elles le sont quelquefois & en certains procez. Mais

C ij

comment

1532. MERCURE DE FRANCE.

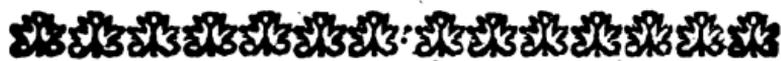
comment pouvois-je admettre ces conséquences extravagantes, moi qui ai fait un Traité exprès pour établir *des premières veritez qu'on ne sçaurait méconnoître sans renoncer au sens commun*. Il est vrai qu'il n'y a pas autant de veritez évidentes qu'on pourroit se l'imaginer, mais il en est un grand nombre desquelles on ne peut disconvenir (non plus que des conséquences qui en sont déduites) sans se broüiller manifestement avec le bon sens; en sorte que pouvant avoir raison de disputer quelquefois, on a quelquefois aussi le plus grand tort du monde de le faire, comme je le dis formellement en cet endroit là même de l'examen des Prejugez vulgaires,

Je ne m'étonne pas que des esprits frivoles aient cru voir dans mon livre le contraire de ce qui y est; mais je ne suis pas peu étonné qu'un homme de poids comme le R. P. de Ste Marie ait donné dans une méprise si étrange, il faut qu'il n'ait pas vû le livre, & qu'il s'en soit aveuglement rapporté à l'Extrait défectueux ou faux qu'il en cite à la marge de sa page 195; mais à quoi s'est-il exposé de la sorte? n'a-t'il pas craint que certains esprits n'en prissent une occasion trop juste de mépriser son ouvrage comme garant des citations fautives, & de regarder l'Auteur

comme

JUILLET 1725. 1533

comme un Critique qui se bat en l'air,
sans bien sçavoir à qui il en veut. C'est
une reflexion dont je me serois dispensé
si l'opinion qu'il attribue à l'examen des
Prejugez, n'étoit capable de donner une
espece de scandale que je suis obligé de
détourner ou de prévenir à l'égard même
du petit nombre de ceux qui en ont paru
susceptibles.



C A P R I C E.

Par *M. Desforges Maillard. A. A.*
P. D. B.

C Est contre vous que j'étincelle,
Enflammé d'un juste courroux,
Humains, engeance criminelle,
Vous, qui fiers, mécontents, jaloux,
Faites sans cesse aux Cieux querelle,
Vous qui vous imaginez tous,
Suivant de vos esprits la pente naturelle,
Que vos Voifins sont plus heureux que
vous.
Vous, que l'Ambition possède,
Vous, qui vous plaignez de souffrir,
Cij Vous

Vous, qui haïſſez le remede,
Des maux dont vous pourriez guerir.

Charmé du penchant qui le lie,
Le diligent Chasseur oublie
Ses Vergers, ſes Jardins, pour les Monts &
les Bois;

Il met ſa plus ardente envie,
▲ relancer un Cerf qu'il réduit aux abois:
Au travers des ronces aiguës,
Son pied ſ'avance en ſeureté,
Dans les routes les moins connues
Il court avec rapidité.

Le ſoir, quand il revient, il eſt las, hors
d'haleine;
Cependant le Soleil n'eſt pas ſur l'horifon,
Qu'avec ſes chiens encore il ſort de ſa maiſon.
Non, je ne le plains pas, puisqu'il chérit ſa
peine.

Quand le Ciel ſ'obſcurcit,
Quand la mer ſe groſſit,
Le Matelot en bute aux fureurs de l'orage,
Craint, pâlit, il ſe plaint du Deſtin rigoureux;
Et pour éviter le naufrage,

A

J U I L L E T 1725. 1535

A Neptune en courroux il adresse des vœux.

Mais si tôt que d'un pied il touche le rivage ,

L'Insensé ne se souvient pas

D'avoir vu de si près les horreurs du trépas :

Il suit le penchant qui l'attire,

Il aime le liquide Empire.

Après ce terrible Elément ,

Triste , morne , inquiet , nuit & jour il sou-
pire ;

Tant qu'il est dans le Port , il est sans agré-
ment ,

Et sur la redoutable plaine ,

Dès qu'il voit dans la Voile à plein souffler
le vent ,

Indocile il s'expose , ainsi qu'auparavant.

Non ; je ne le plains pas , puisqu'il chérit sa
peine.

D'enfans un Pere est accablé ,

Les nourrir , les vêtir , le fardeau le tourmente.

Helas ! s'écrira-t-il troublé ?

Que mon ame seroit contente ,

Si pour moi sensible une fois ,

Le Ciel me délivroit de ce pénible poids !

Chez lui bien-tôt la fièvre apportant l'épou-
vante ,

C iij Ar-

1536 MERCURE DE FRANCE.

Arrive & les fait tomber tous

Sous l'effort de ses coups.

En pleurs , à cet aspect , le Pere se lamente ,

Il est au desespoir ,

Il voudroit les ravoïr ,

Sa femme est vieille & languissante ;

Mais si deux mois après on la porte au tom-
beau ,

Pour lui l'Himen encor allume son flambeau ,

Il prend une autre Epouse , elle est jeune &
fringante ;

Dans douze ans , cet Hymen nouveau ,

D'heritiers reproduits lui fournit la douzaine.

Non , je ne le plains pas , puisqu'il chérit sa
peine.

L'Homme à qui par malheur ,

Le Ciel fit un cœur tendre ,

Par un œil enchanteur

Se laisse aussi-tôt prendre.

L'Amour est son vainqueur ,

Des traits dont il le perce , il ne peut se deffen-
dre ,

Il est rempli d'ardeur ,

Esclave d'une Belle ,

Il est tendre & fidelle.

Am-

JUILLET 1725. 1537.

Aujourd'hui de Climene il reçoit des refus :

Vos soupirs , lui dit-elle ,

Tirfis , sont superflus.

A ces mots il gemit , il s'emporte , il l'appelle

Volage , perfide , cruelle.

Non , dit-il en courroux , je ne l'aimerai plus.

Cependant dès demain aux pieds de l'inhumaine ,

Il retourne soumis , il n'est pas rebuté

De son éternelle fierté.

**Non , je ne le plains pas , puisqu'il chérit sa
peine.**

Pour cueillir le laurier ,

L'Indomptable Guerrier ,

Sur les traces d'Alcide ,

S'abandonne au Dieu Mars ,

Et du fer homicide ,

Affronte les hazards.

Après divers combats un trait fatal le blesse :

Il voit déjà le Stix ; la Mort pour l'y plonger

Sur lui s'apprête à décharger

Un coup de sa faux vengeresse.

Il s'étonne , il fremit à l'aspect du danger ,

C v L'he-

L'heroïque valeur n'en est plus la Maîtresse,

Il sent son grand cœur se changer.

Si pourtant quelquefois, un adroit Esculape

Sçait par ses doctes soins si bien le ménager

Qu'au Cizeau funeste il échappe.

Mon mal ; dit-il après, étoit un mal léger ;

Il reprend aussi-tôt le Casque & la Cuirasse,

Son corps cicatrisé le rend plus orgueilleux,

En courage il le cede au seul Dieu de la Thra-
ce,

On doit le mettre un jour au rang des demi-
Dieux.

D'un honneur insensé, c'est l'espoir qui l'en-
traîne,

Non, je ne le plains pas, puisqu'il cherit sa
peine.

Pour avoir les faveurs du Sçavant Apollon,

Un Mortel à rimer nuit & jour se consume,

Ses Vers mis souvent sur l'enclume,

Lui font ouvrir enfin les Portes d'Helicon.

Sur le double coteau vit-il plus hureux ? Non ;

Ses jours sont mêlez d'amertume,

La pauvreté qu'il fuit, l'aceable à tout moment,

Et le revenu de sa plume,

No

JUILLET 1725. 1539

Ne lui fournit pas seulement
Un moyen pour chasser la faim qui l'importune,
Il voudroit reconcilier
Apollon avec la Fortune ;
La Déesse & le Dieu ne peuvent s'allier ,
Et toujours l'un pour l'autre ils ont eu de la haine
Que fera donc pour vivre un Versificateur ?
Qu'il cesse, dira-t-on, d'être l'adorateur
De l'inutile Melpomene.
Qu'il se fasse un Patron qui lui donne un Emploi :
Hélas ! ô remontrance vaine !
Le Démon qui flatte sa veine
Le retient sous sa dure loy ;
Il boit toujours dans l'Hipocréne ;
Non , je ne le plains pas , puisqu'il chérit sa peine.

Vieilli parmi les sacs ,
Las d'avoir feuilleté Bartole & Carondas ,
Un Magistrat enfin deplore ,
Ses beaux jours passez dans l'ennui ,
Quoi , dit-il , pour servir autrui

C vj Touz

Toujours debout avant l'Aurore ,
 Jamais ne goûter le sommeil ,
 Que la nuit n'ait fourni la moitié de sa route.
 Quel état ! Triste état sans doute !
 Mais comment, répondra quelqu'un ,
 Doué d'un peu de sens commun ,
 Avec deux millions , ô forçat volontaire !
 Ne peux tu pas te satisfaire ?
 Si tu cheris la douce oisiveté ,
 Choisis parmi les champs quelque lieu solitaire
 Où tu vivras en liberté.
 Ou si le bruit d'une Cité Pompeuse
 Te paroît préférable à la tranquillité ,
 Ton Tresor dont ton cœur fait sa divinité
 Te donne la facilité
 D'y mener une vie hûreuse.
 Mais ce sont ici des avis ,
 Donnez souvent , & rarement fuivis.
 Des honneurs fastueux, ce Magistrat avide,
 Veut par tout être respecté,
 Vanté , sollicité , flatté .
 Chez lui l'Avarice préside.
 Quel charme , dit-il , pour mes yeux
De

mais été bien éclairci. C'est de sçavoir où l'on doit placer l'*Uxellodunum* en Querci , qui donna tant de peine à César , & qui fut la dernière place qui lui résista dans les Gaules. Vous sçavés mieux que moi que plusieurs tiennent que c'est Cadenac sur le Lot , d'autres Carennac sur la Dordogne , d'autres que c'est Cahors même , & M. d'Ablancourt qui a fait une Dissertation là-dessus , est de ce dernier sentiment : mais il y a des raisons qui paroissent démonstratives , pour prouver que c'est Luzex sur le Lot ; car il n'y a aucune circonstance de celles qui sont rapportées dans les Commentaires de César , qui puisse être appliquée dans son entier aux trois premières ; au lieu que toutes sont applicables à la rigueur de la lettre , au lieu que je viens de nommer.

Cadenac a une situation forte , au sommet d'une montagne , & sur des rochers affreux ; mais on ne peut pas trouver l'endroit de la fontaine , & moins encore celui où on éleva une tour , pour battre les assiégés qui y alloient puiser. D'ailleurs César dit que la rivière formoit une *presqu'Isle* , mais l'espace qui est entre les deux rives , se trouvent plus grand à Cadenac que César ne le décrit , & on ne peut pas bien dire que la place soit une *presqu'Isle* , parce que la rivière s'en trou-

JUILLET 1725. 1543

trouve éloignée , à cause que la plaine qu'elle arrose est extrêmement basse , par rapport à la hauteur de la Ville.

La presqu'Isle se trouve à Cahors , mais il est dit , que l'espace d'entre les deux rives , qui étoit opposé à la fontaine , étoit plus bas que la place , ce qui obligea les Romains à élever une tour , pour battre ceux qui alloient puiser de l'eau. Cela ne peut pas convenir à Cahors , où le terrain de ce côté domine sur la place. On peut encore dire que la Ville de Cahors étant alors extrêmement grande , comme on le voit par ses anciennes murailles , & étant la première du pays ; Cesar auroit marqué ces circonstances , comme il a fait à l'égard des autres Villes Capitales. D'Ablancourt fait voir qu'il n'a jamais été à Cahors ; car il dit que la fontaine étoit à l'endroit qu'on nomme le Parvillier , il auroit vû que le Parvillier n'est point entre les deux rives ; Au contraire c'est l'endroit de la Ville le plus proche de la riviere , qui en mouille les murailles d'un bout à l'autre. Il n'y a aucun memoire , ni aucune tradition qui témoigne que Cahors ait été nommé *Uxellodunum*. Son ancien nom étoit *Divona* , & dans le bas Empire , *Cadurcum*. Pour ce qui regarde Carennac , les raisons qu'on allegue sont si foibles , & tellement

1544 **MERCURE DE FRANCE.**
lement démenties par le Texte de Cefar ;
que ce n'est pas la peine de les refuter.

Luzex est le seul endroit auquel tout ce que Cefar rapporte est manifestement appliqué , sans qu'il soit permis d'y trouver aucune disconvenance. La presqu'Isle s'y trouve la mieux formée de la Province , tellement qu'il n'y a pas entre les deux rives deux pieds de distance plus ou moins que Cefar en a marqué ; je dis deux pieds plus ou moins , parce qu'on ne peut pas le mesurer exactement , à cause de l'inegalité du terrain. Les grands & beaux restes de ses anciennes fortifications s'y font remarquer avec distinction. Il y a ce qu'on nomme le Fort , un peu plus élevé que la Ville , précisément entre les deux rives , & bâti sur le Rocher. Il étoit grand , comme les murailles & plusieurs Tours qu'on y voit , en sont encore des preuves incontestables. Il y a les restes de la source que les Romains firent perdre à l'endroit marqué par Cefar. Le terrain qui lui est opposé hors la Ville , se trouve plus bas , & une Tour d'une mediocre hauteur pouvoit égaler aisément celle de la source. L'endroit de cette source est un enfoncement taillé dans le Rocher , qu'on appelle encore la Citerne , qui recevoit & conservoit les eaux de plusieurs sources qui y aboutissoient.

soient. Ces sources ayant été détournées par les Romains, prirent necessairement leurs cours ailleurs, & Luzex est le seul endroit où on peut en découvrir les restes; car au pied du Rocher & à côté de la Citerne hors la Ville, il y a quatre ou cinq sources qui se jettent dans le Lot, & qui en sont couvertes lorsque les eaux de la riviere sont grandes. Environ à cinq cens pas de la place, entre les deux rives, on voit les restes d'un Château nommé dans les anciens titres, *Castrum Casaris*, & que le vulgaire nomme par corruption, *Castel Sarrafi*. Deux ou trois mille pas au-dessus, du même côté, on voit au sommet de la montagne un vieux Fort, nommé la Redoute, qui étoit admirablement bien construit.

J'ajoute à tout ceci une autre raison qui paroît l'emporter sur toutes les autres. Il n'y a gueres de Villes où il n'y ait quelque memoire de leur ancien nom; celles-mêmes auxquelles on l'a entierement changé en l'honneur des Empereurs, ou des Rois, ou pour quelque'autre raison, comme Autun, Bourges, & plusieurs autres dans les Gaules, s'en souviennent encore par tradition, ou par quelque'autre preuve. Cahors ni Cadenac n'ont aucun reste du mot, *Uxellodunum*; au lieu qu'à Luzex on voit clairement la

con-

conformité de son nom moderne avec l'ancien ; car *Uxellodunum* est composé de *Uxellum*, & du mot Celtique, *Dunum*, qui signifie une éminence, ou un Fort élevé, comme si on disoit *Dunum Uxelli*. Cela supposé on voit que de *Uxellum* on a fait Luzex, il y a bien des mots dans le langage vulgaire qui sont plus corrompus. On nomme la Citadelle, le Fort de Luzex, n'est-ce pas clairement *Dunum Uxelli*, ou *Uxellodunum* ? Cette Etimologie est sans comparaison plus vrai-semblable que celle que plusieurs Auteurs se sont imaginez au sujet de Cadenac, assurant que ce mot vient de ce que les Romains couperent le nez aux habitans. Il est évident que le mot de Cadenac vient de cette haute chaîne de Rochers entassez les uns sur les autres, qui fait la situation de la place. Toutes ces raisons jointes ensemble ne laissent, pour ainsi dire, aucun lieu de douter. Je sçai que mon témoignage n'est pas assez fort pour un fait de cette importance, quoique je sois d'autant moins suspect, que je ne suis pas du lieu, ni de son voisinage. Il y a environ vingt-cinq ans que j'eus cette pensée, parce que j'avois oüi parler de la situation de Luzex, & la curiosité me porta sur les lieux, avec les Commentaires de Cesar de

JUILLET 1725. 1547
de la traduction de d'Ablancourt & de
Vigenere. Je fis part de mes réflexions à
plusieurs personnes éclairées, qui sans
difficulté donnent depuis ce temps la
préférence à Luzex. Je suis, Messieurs,
&c.

:

*ÉPIÎRE de M. Vergier à M. de la
Ferriere, Maître des Requêts, 1694.*

PLus ne m'enquiers de quelle drogue avez,
Formé ce bol par qui seroient bravez,
Bien plus de maux, plus de pestes encore,
Que parmi nous n'en apporta Pandore;
Nul mal ne tient contre le bol divin;
J'en vois en moi la vertu confirmée,
Contre une fièvre en mon sein allumée;
Du Quinquina le secours m'étoit vain;
Point n'en étoit sa fureur ralentie,
Vous dites, Pars, & la voilà partie.
Mais à la fin le voile est arraché,
Ainsi que vous je sçai ce qui compose,
Ce Globe en qui tant de force est enclose;
Pour un Poète il n'est rien de caché,
Quand d'Apollon nôtre esprit est touché;
Comme

1548 MERCURE DE FRANCE.
Comme les Dieux nous voyons toute chose.

Que nous voulions penetrer aux Enfers ,
Tous leurs secrets à nos yeux sont offerts.
Nous y voyons jusqu'à l'ardeur farouche ,
Que pour sa femme à Pluton dans sa couche .
S'il faut percer les mysteres des Cieux ,
Là nous allons manger avec les Dieux .
Dans leur Conseil nous sommes admis même .
Nous y voyons des Dieux le Dieu suprême ,
Pour cent amours furtifs se travailler ,
Et son épouse après lui criailler ;
Dans son Palais , dans ses grottes profondes ,
Neptune en vain prétendroit se cacher ,
Tout au travers de l'abîme des ondes ,
Nos yeux perçans iroient-là le chercher ,
Nous distinguons les essences premières ,
Rien , en un mot , n'échape à nos lumieres ,
Aviez-vous crû pouvoir les éviter ?
A donc , afin qu'en puissiez moins douter ,
N'est-il pas vrai que ce bol salutaire ,
Par qui tous maux sont gueris en ces lieux .
Est seulement un magique mystere ,
Qui de leur Ciel fait descendre les Dieux ?
Et les contraint de venir en personne ,

Suivre

JUILLET 1725. 1549

Suivre la loi que vôtre voix leur donne ?

Car je l'ai vû clairement de mes yeux ,

Et pas ne suis trop simple , trop credule.

Lorsque je pris ce filtre merycilleux ,

Sur le sommet de ce puissant globule ,

Je vis s'asseoir la Déesse Santé ,

Au tein vermeil , à ferme corpulence ,

A la dent blanche . à l'œil plein de gayeté ,

Et telle enfin qu'aux siècles d'innocence ,

Toujours les Dieux l'accordoient aux hu-
mains ,

Où telle encore que leurs benignes mains ,

La font souvent dans le siècle où nous som-
mes

Briller au front de quelques bonnes gens ,

Qui malgré l'air corrompu de nos temps ,

Ont le cœur pur comme les premiers hom-
mes.

J'entends Prélats , Abbez , riches Prieurs ,

Tant indulgens pour leur propre molesse .

Et contre autrui si severes crieurs ;

Mais revenons à la saine Déesse ;

Bacchus , l'Amour , les ris , les enjouemens ,

Sommeil aisé , confiance en ses forces ,

Desirs pressans , & sans besoin d'amorces ;

Tout

1550 MERCURE DE FRANCE.

Tout en un mot ce que de Dieux charmans ,
Compte l'Olympe étoient lors à la suite ,
Ce n'est-là tout , je vis sous sa conduite ,
Et j'en fremis encor d'un saint respect ;
Je vis ces Dieux en moi fondre avec elle ;
Je crus d'abord qu'une guerre cruelle ,
S'alloit former en moi à son aspect ;
Mais rien de moins, la redoutable fièvre ,
Fuit sans combat comme un timide Lièvre ,
Fuit à l'aspect de l'agile Levrier.
Cela finit , la Déesse ravie ,
Marque à chacun des Dieux qui l'ont suivie ,
Le logement qu'il doit s'approprier.
Bacchus d'abord de mon Palais s'empare ,
Pour poste Amour mon cœur s'en va choisir ,
Les enjouemens vont mon ame saisir.
Le doux sommeil aussi-tôt se prepare ;
A se placer dans mes yeux languissans ,
Non pour toujours : convention fut faite .
Que du Soleil chaque course parfaite ,
Mise en trois parts , ses pavots ravissans ,
En auroient une , ou serains & tranquilles ,
Mes yeux pour eux seroient de surs aziles ,
Que

JUILLET 1725. 1551

Que de ce cours pendant les autres parts ,
Mes yeux pourroient dans leur mince structure
Lôger des Cieux , de toute la nature ,
La vive image , & celle des beaux Arts ,
Et pour Iris mille amoureux regards ,
La confiance , ou l'abus de ses forces ,
Courut remplir l'imagination :

Quant aux plaisirs qui n'ont besoin d'amorces ,
Trop bien sçavez leur habitation ,
Puis d'autres Dieux , dont n'ai fait mention ,
Selon leur rang à leur devoir se rendent ,
Et la santé de qui tous ils dépendent ,
Ne voulut point prendre un poste arrêté ;
Mais se logea dans toute la Cité.

Ains me voilà , grace à vous , en santé :
Mieux que ne fut oncques le fort Hercule ;
J'ai toutefois là-dessus un scrupule ,
Dont besoin est que vous m'éclaircisiez ;
Je craindrois fort que par hazard n'eussiez ,
Fait un mécompte à l'égard de mon âge ,
Et qu'en faisant vôtre charme enchanteur ,
Vous ne m'eussiez évoqué par malheur ,
Une santé trop jeune & trop peu sage ;
J'ai sur le front sept bons lustres au moins ;

Or

Or si m'aviez par vos magiques soins ,
 Tout de nouveau fait couler dans les veines ,
 Le même sang & les mêmes esprits ,
 Qui m'animoient à vingt ans , que de peines
 J'aurois encore sous le joug de Cypris !
 Il m'en souvient , ma santé vicieuse ,
 Dans ce temps-là tantôt ambitieuse ,
 Souvent aussi pour son simple besoin ,
 A cent excès me portoit , & si loin...
 Ah ! ce seroit pour moi trop rude affaire ,
 Je rougirois ores de le refaire !
 Partant , Seigneur , si la chose est ainsi ,
 Revoquez là par quelques nouveaux charmes ;
 Plus je ne veux d'amour porter les armes ,
 Mais non , je fais réflexion ici ,
 Que ce seroit pour vous peine trop grande ,
 Et que le mal n'est pas trop grand aussi ;
 Differez donc d'exaucer ma demande ,
 Sauf à rougir si je vais trop avant.
 Ne plus , ne moins , il faut auparavant
 Que là-dessus je consulte ma belle :
 Mais je renonce à vos dons importans ,
 Si ma santé perverse de vingt ans ,
 Ne peut enfin se faire approuver d'elle.

JUILLET 1725 1553



PROCESSION

DE SAINTE GENEVIEVE.

LE temps pluvieux qui a regné depuis près de trois mois, faisant craindre pour la recolte prochaine, le Parlement rendit un Arrest le 18. Juin qui ordonna que la Châsse de Sainte Geneviève seroit découverte. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, avoit ordonné par son Mandement du 16. les Prieres de Quarante heures, qui commencerent à Notre-Dame le 18. & continuerent dans plusieurs autres Eglises de la Ville, pour obtenir du Ciel un temps plus favorable aux biens de la terre.

Le 27. le même Prélat donna son Mandement, portant ordre de faire des Processions pour implorer le secours du Ciel sur les necessitez publiques, & de faire la Procession generale, où les Châsses de S. Marcel & de Sainte Geneviève seroient portées, &c. Le pieux Archevêque adresse la parole aux fideles de son Diocèse en ces termes :

» A la vûë des signes de la colere du
» Ciel, & des menaces de la Justice de
D Dieu,

554 MERCURE DE FRANCE.

» Dieu, ne differons pas de recourir aux
» moyens capables de l'apaiser. Les pluies
» continuelles qui durent depuis si long-
» temps, & le dérangement des saisons,
» nous font craindre avec raison que Dieu
» irrité par nos crimes ne refuse la secon-
» dité à la terre, & ne nous afflige par
» une mauvaise recolte : nos crimes ont
» mérité ces fleaux & ces châtimens ; l'i-
» niquité croit de jour en jour, le vice &
» la corruption inondent la face de la
» terre ; la foi & la Religion s'affoiblif-
» sent, & s'éteignent à un tel point, que
» l'on croit toucher au temps dont parle
» Jesus - Christ, lorsqu'il declare que
» quand le Fils de l'Homme viendra sur
» la terre, à peine y trouvera-t'il de la
» foi.

» Pour profiter des avertissemens que
» Dieu nous donne encore dans sa miséri-
» corde qui est sans bornes, ayons promp-
» tement recours à lui par un retour sin-
» cere, par la conversion de nos cœurs,
» & par des Prieres ferventes. Offrons-
» lui de dignes fruits de penitence, c'est
» la seule voye pour desarmer sa colere.

» Rejetez donc ces œuvres de tene-
» bres, auxquelles vous vous livrez avec
» tant d'aveuglement, & revêtez-vous,
» selon le conseil & l'expression de l'A-
» pôtre, des armes de lumiere, seules
propres

JUILLET 1725. 1555

» propres à vous faire rentrer dans les
» sentiers de la Justice.

» C'est pour vous inspirer ces senti-
» mens, que nous avons commencé par
» ordonner dans nôtre Eglise Metro-
» litaine, & dans plusieurs autres Egli-
» ses de cette Ville, des Prieres de 40.
» heures. Nous avons eu la consolation
» de voir les fideles s'y rendre avec au-
» tant d'humilité que de foi; les Minis-
» tres & les peuples prosternez au pied
» des Autels, ont reconnu leurs fautes &
» demandé grace; mais Dieu veut être
» encore prié pour nous l'accorder; c'est
» ce qui nous engage de recourir, selon
» la coutume observée dans les besoins
» publics, à l'intercession de nos Saints
» Patrons: nous nous y trouvons d'autant
» plus engagez que nous sommes parfai-
» tement instruits des intentions du Roi,
» & que les premiers Magistrats nous
» ont fait connoître le desir des peuples.
» A ces causes, après en avoir conféré
» avec nos venerables freres les Doyen,
» Chanoines & Chapitre de nôtre Eglise
» Metropolitaine, Nous ordonnons que
» le Jeudi 5. du mois de Juillet pro-
» chain, tous les Chapitres & Convents
» de cette Ville, qui de droit ou de cou-
» tume sont mandez aux Processions ge-
» nerales, se rendront à six heures pré-

D ij cises

1556 MERCURE DE FRANCE.

» cises du matin dans nôtre Eglise , où ils
 » apporteront processionnellement avec
 » respect & pieté les Châsses & les Re-
 » liques qui sont conservées dans leurs
 » Eglises , pour faire ensuite conjointe-
 » ment avec nous la Procession à l'Eglise
 » de Sainte Geneviève du Mont , & de-
 » là revenir à la nôtre , où les Châsses
 » de S. Marcel & de Sainte Geneviève
 » seront portées avec les solemnitez or-
 » dinaires. Et afin que l'ancienne & juste
 » confiance de la Ville de Paris en ses
 » Saints Patrons obtienne plus sûrement
 » son effet par cette sainte & auguste ce-
 » remonie , on s'y preparera par un jeûne
 » general de précepte , qui sera observé
 » avec abstinence de viande dans cette
 » Ville , & dans ses Fauxbourgs le Mer-
 » credi 4. du même mois , & par des
 » Processions particulieres , qui se feront
 » premierement par le Clergé de nôtre
 » dite Eglise le Samedi matin , ensuite
 » par toutes les Abbayes , Chapitres , Pa-
 » roisses & Convents de la Ville & Faux-
 » bourgs , qui viendront en nôtre Eglise
 » pour y implorer le secours de la Sainte
 » Vierge , de S. Denis & de S. Marcel ,
 » Patrons & Protecteurs de ce Diocèse ,
 » d'où ils iront en l'Eglise de Sainte Ge-
 » neviève du Mont , & ce au jour & à
 » l'heure , suivant l'ordre que nous pres-
 crivons

JUILLET 1725. 1557

» crivons cy - deffous. Accordons 40.
» jours d'Indulgences aux fideles qui
» assisteront à cette ceremonie. Nous les
» exhortons d'y venir, non par curiosité,
» mais avec un esprit de foi & de peni-
» tence. Nous esperons qu'ils y seront
» portez par l'édification que leur donne-
» ra la pieté & la modestie de tout le
» Clergé Seculier & Regulier. Nous
» conjurons enfin toutes les personnes
» qui se trouveront à cette solemnité, d'y
» apporter des dispositions capables de flé-
» chir la juste colere de Dieu, & de faire
» revenir les misericordes sur nous, &
» leur recommandons d'y prier pour la
» conservation de la Personne sacrée du
» Roi, & de toute la Maison Royale,
» & pour les autres besoins de l'Etat. Si
mandons, &c.

*Ordre des Processions qui ont été à Sainte
Geneviève, en consequence
de ce Mandement.*

Le Samedi 30. Juin, l'Eglise Metro-
politaine avec ses quatre filles; sçavoir,
les Chapitres de S. Mederic, de S. Be-
noît, de S. Estienne d'Egrès & du Saint
Sepulchre y alla processionnellement, &
y chanta, suivant l'ancienne coutume,
une Messe solennelle, qui fut celebrée
D iij par

1558 MERCURE DE FRANCE.

par M. Dorfane, Chantre & Official de Paris. Tous les Chanoines allerent ensuite au Chapitre de l'Abbaye. Là M. l'Abbé de Gontaut, Doyen, prit la parole en l'absence de M. l'Archevêque, & s'adressant aux Chanoines de Sainte Geneviève, leur exposa pathetiquement les calamitez presentes. Il finit, en disant, qu'interprete des vœux de la premiere Eglise de France, il reclamoit suivant l'ancienne & louïable coutume, le suffrage des Chanoines de Sainte Geneviève, pour que la Châsse de cette Sainte fut portée en Procession. On ne peut parler plus éloquemment; aussi le Chapitre de Sainte Geneviève se rendit à sa demande avec un desir sincere, & unanime de seconder l'attente du Public.

Le même jour après midi, la Magdelaine en la Cité & S. Severin y allerent, à des heures differentes; ainsi que Saint Nicolas du Chardonnet, les Penitens de Nazareth, S. Hilaire, les Religieux de la Merci, S. André des Arcs, les Capucins de la rue S. Honoré, Sainte Croix en la Cité, & les Blancs-Manteaux.

Le 1. Juillet, les Enfans Rouges, les Capucins du Marais, Saint Martin des Champs, les Jacobins de S. Honoré, les Mathurins, les Cordeliers, les Carmes du Grand Convent, les Jacobins de Saint
Jac-

JUILLET 1725. 155

Jacques, S. Magloire, les Feuillans de l'Ange-Gardien. *L'après-midi*, S. Jean du Cardinal le Moine, les Quinze-Vingts, les Benedictins Anglois, les Prémontrez de la rue Haute-feuille, S. Honoré, les Grands Augustins, S. Jacques du Haut-Pas, S. Cosme, S. Thomas du Louvre, Sainte Croix de la Bretonnerie.

Le 2. Juillet, le Chapitre de S. Marcel, avec les Paroisses de S. Martin & de S. Hippolyte, S. Christophe, S. Pierre aux Bœufs, S. Roch, S. Pierre des Arcis, Sainte Marguerite Fauxbourg Saint Antoine, les Augustins du Fauxbourg S. Germain, S. Landry & Sainte Marine. *L'après midi*, S. Germain le Vieux, les Augustins Déchauffez, Saint Etienne du Mont, Saint Louis en l'Isle, Saint Josse, les Carmes Billettes, S. Jacques de la Boucherie, les Minimes de Nigeon, S. Sulpice, Sainte Geneviève des Ardens, Sainte Opportune & S. Leu.

Le 3. l'Hôpital du S. Esprit, les Capucins de S. Jacques, S. Pierre de Chailot, les Penitens de Picpus, S. Nicolas des Champs, les Jacobins du Noviciat, Nôtre-Dame de Bonnes-Nouvelles, les Peres de l'Oratoire de S. Honoré, Saint Paul & S. Barthelemi. *L'après-midi*, les Prémontrez du Fauxbourg S. Germain, les Penitens de Belleville, S. Germain

D iij l'Au

1560 MERCURE DE FRANCE.
l'Auxerrois, S. Jean en Grève, S. Jacques de l'Hôpital, les Feuillans de la rue S. Honoré, S. Eustache, l'Hôpital des Petites-Maisons, S. Gervais, l'Hôpital de la Trinité, S. Médard, les Minimes de la Place Royale.

Le 4. S. Philippe du Roule, les Minimes de Vincennes, S. Sauveur, Sainte Catherine de la Couture, la Magdelaine de la Ville-l'Evêque, les Recolets, Saint Laurent, les Religieux de S. Antoine, S. Nicolas du Louvre, Saints Innocens. *L'après-midi*, la Salpêtrière, la Pitié. Cette dernière Procession composée d'un nombreux Clergé, & de près de 4000. Pauvres, n'étoit pas la moins édifiante. M. le Procureur General, comme principal Adinistrateur, y assista étant à la queue de la Procession.

Le même Mandement regloit l'ordre des Prières qui devoient être faites, lorsque le Clergé & le peuple seroient assemblez dans l'Eglise Metropolitaine, celles qui devoient être faites en allant à Sainte Geneviève, & dans cette Eglise, de même qu'au retour. Ce qui a été executé avec beaucoup de pieté & d'édification par tous ces differens Corps.

Le même jour 27. Juin, auquel le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris donna son Mandement, le Parlement
rendit

JUILLET 1725. 1561

rendit l'Arrest que nous allons rapporter , qui ordonne que la Châsse de Sainte Geneviève sera descenduë , & portée en Procession solemnelle.

CE jour les Grand'Chambre & Tour- nelle assemblées , les Gens du Roi. sont entrez , & Maître Pierre Gilbert de Voisins portant la parole , ils ont dit à la Cour , que les Echevins & autres Officiers de la Ville étoient au Parquet des Huissiers , & demandoient à parler à la Cour , & ayant été mandez , l'ancien des Echevins portant la parole , ils ont dit que les ordres qu'il a plû à la Cour de donner pour la découverte de la Châsse de Sainte Geneviève , ont été suivis de tout le Zele qu'on pouvoit attendre de la devotion des peuples , & de l'ancienne confiance qu'ils ont en la protection de leur grande Patrone ; mais que leur pieté semble n'être pas encore satisfaite ; qu'ils marquent tous unanimement qu'ils souhaitent avec ardeur de l'honorer par une ceremonie plus auguste , & faire leurs vœux , comme desiroit le Roi Prophete , en presence de tout le peuple au milieu de Jerusalem ; que persuadez que le Pere des misericordis veut être glorifié dans la personne de ses Saints , & fléchi par leur intercession , ils esperent trouver par le secours de cette Sainte , une ressour-

D v 66

ce à tous leurs malheurs ; qu'ils croiroient
manquer au plus essentiel de leur devoir ,
s'il ne concouroient à ces sentimens , qu'il
plaît à Dieu de leur inspirer ; que c'est
dans cette vûë qu'ils supplient très humble-
ment la Cour d'ordonner que la Proceſſion
ſera faite en la maniere accoutumée : sur-
quoi les Gens du Roi , Maître Pierre Gil-
bert de Voisins portant la parole , ont dit ;
que de trop juſtes raiſons excitent le deſir
des Citoyens de cette grande Ville , pour
qu'on puiſſe differer plus long-temps de les
ſatisfaire ; que la Cour a déjà donné d'elle-
même des marques de ſon attention pour
l'avantage public , en ordonnant que la
Châſſe de Sainte Geneviève ſeroit décou-
verte , & qu'elle n'a fait en cela que ſe
conformer aux intentions du Roi , dont la
bonté paternelle s'intereſſe pour ſes peuples ;
qu'il faut redoubler ſes efforts & ſes prie-
res pour déterminer la clemence de Dieu
en nôtre faveur , & concevoir d'heureu-
ſes eſperances du concours des vœux de
l'Egliſe & de ceux du Prince , des Ma-
giſtrats & du peuple réunis enſemble ; que
la Proceſſion generale pratiquée avec ſuc-
cès depuis tant de ſiècles , eſt un Acte de
Religion , ſolemnel , en quelque ſorte ré-
ſervé pour de ſemblables occaſions ; qu'ain-
ſi ils croyent devoir requérir qu'il plaiſe à
la Cour ordonner que la Châſſe de Sainte
Geneviève.

JUILLET 1725. 1563

*Geneviève sera descendüe & portée en Pro-
cession, où la Cour assistera en Robes rou-
ges en la maniere accoutumée; qu'il en sera
donné avis à M. l'Archevêque de Paris,
pour ensuite être pris jour pour la Procef-
sion; qu'il en sera pareillement donné avis
aux Compagnies Souveraines, & à l'Ab-
bé de Sainte Geneviève, le tout en la ma-
niere accoutumée, & que le Lieutenant
Civil & leur Substitut au Châtelet seront
mandez pour leur enjoindre de veiller à
la garde de la Châsse, & de s'en charger
envers les Religieux de Sainte Geneviève,
ainsi qu'il se pratique en ces occasions: eux
retirez, ainsi que les Echevins & autres
Officiers de la Ville, la matiere mise en
délibération; LA COUR a arrêté & or-
donné que la Châsse de Sainte Geneviève
sera descendüe & sera portée en Procession
solemnelle, où elle assistera en Robes rou-
ges; que le Procureur General du Roi en
donnera avis à l'Archevêque de Paris,
pour être ensuite pris jour pour ladite Pro-
cession, le plutôt que faire se pourra, &
qu'il en avertira pareillement les autres
Compagnies Souveraines, & l'Abbé de
Sainte Geneviève en la maniere accoutu-
mée; & que le Lieutenant Civil, & les
autres Officiers du Châtelet seront mandez,
pour leur enjoindre de veiller à la garde
de la Châsse, & s'en charger envers les*

D vj Belin

1564 MERCURE DE FRANCE.

Religieux de Sainte Geneviève , en la manière ordinaire , & à l'instant les Gens du Roi & les Echevins , & autres Officiers de la Ville , mandez , M. le Premier President leur a fait entendre cet arrêté , qui a été porté aux Enquêtes par Maître Philippe-Charles Gautier Dubois , Conseiller en la Cour ; & aux Réquêtes du Palais , par l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grand'Chambre. FAIT en Parlement le vingt-sept Juin mil sept cent vingt-cinq. Signé , ISABEAU.

En consequence de cet Arrest M. le Procureur General fit les diligences nécessaires , & tous les Corps se disposèrent pour cette grande ceremonie.

Cependant le Cardinal de Noailles voulant donner à tout son peuple l'exemple de la confiance & de la pieté avec laquelle il doit implorer l'intercession de sa Sainte Patronne , étoit allé dès le 19. Juin en Station à l'Eglise de Sainte Geneviève , il y retourna le 28. les Chanoines Reguliers le reçurent avec tous les honneurs dûs à sa personne & à sa dignité ; il y celebra pontificalement une Messe solennelle , à laquelle les Chanoines Reguliers de l'Abbaye lui servirent de Diacres , de Sous-Diacres , & d'autres Officiers , & qu'ils chanterent
seuls.

JUILLET 1725. 1565

seuls. Les Prevost des Marchands, Echevins, & autres Officiers representant le Corps de Ville, y assisterent.

Le 3. de Juillet le Chapitre de la Sainte Chapelle alla en Procession à la même Eglise. Ce Corps composé de douze Chanoines, de six Vicaires perpetuels, & de plusieurs Prêtres habituez Clercs, &c. avoit pour Chef le Trésorier, premiere Dignité, & étoit précédé par les Enfans de Chœur, & de tout le Corps de Musique. Ils furent reçûs à la porte de l'Eglise au son des cloches & des orgues par les Chanoines Reguliers; le Trésorier fut complimenté par le Prieur, lequel après lui avoir présenté l'Eau benite, le conduisit au Chœur, où le Trésorier se plaça dans la Chaire de l'Abbé, ornée d'un tapis & d'un carreau de velours cramoisi.

La grande Messe celebrée par un des Chanoines de la Sainte Chapelle, fut chantée par la Musique. L'encens & l'eau qui devoient servir au Sacrifice, au lieu d'être benis par le Celebrant, furent portez au Trésorier qui les benit. Le Diacre, qui prend ordinairement la benediction du Celebrant avant que de chanter l'Evangile, vint aussi la recevoir à genoux du Trésorier, selon le Rit de la Sainte Chapelle aux jours solempnels. La
Messe

1566 MERCURE DE FRANCE.

Messe achevée, la Procession fut reconduite jusqu'au dehors de la porte par les Religieux, de la même façon qu'elle avoit été reçûë; elle descendit par la Montagne Sainte Geneviève, & continuant sa marche par la ruë Galande, par le Petit-Pont & le Marché-neuf, elle rentra dans la Cour du Palais par la porte de la ruë S. Louis, & se retira par l'escalier de la Sainte Chapelle.

Le 4. les Prélats, Abbez & autres Membres qui composent l'Assemblée generale du Clergé de France, qui se tient actuellement à Paris, allerent en Procession de l'Eglise des Grands Augustins à celle de Sainte Geneviève, précédés par la Communauté des Augustins: les Prélats étoient en rochet & camail violet; tout le reste étoit disposé à peu près dans le même ordre que nous avons remarqué dans nôtre précédent Journal, en parlant de la Procession du S. Sacrement faite le mois passé par les mêmes Prélats. Ils furent reçûs par les Chanoines Reguliers de Sainte Geneviève de la maniere qui convient à leur Dignité. Plusieurs Prélats de l'Assemblée ne s'en sont pas tenus à cette fameuse Station, ils sont venus séparément offrir leurs vœux à la Patrone de la France. D'autres Evêques & de Diocèses même hors

du

JUILLET 1725. 1567

du Royaume , retenus à Paris pour des affaires particulieres , ont donné un pareil sujet d'édification.

Le même jour, veille de la ceremonie, les Chanoines Reguliers de Sainte Geneviève qui s'y étoient disposez par un jeûne de trois jours, commencerent les Vêpres à deux heures : elles furent chantées très-solemnellement, & l'Abbé y officia pontificalement, ainsi qu'à Matines que l'on commença à quatre heures.

Le Chevalier du Guet avec ses Officiers, & une Brigade d'Archers, vint sur les cinq heures du soir prendre possession de toutes les avenues, & des portes de l'Eglise de l'Abbaye pour les garder, & pour empêcher les desordres que la prodigieuse affluence de peuple qui y étoit déjà, pouvoit causer pendant la nuit.

A onze heures la plus petite cloche ayant commencé à sonner, & ayant continué jusqu'à minuit, selon l'ancienne coutume, on entendit sonner les trompettes sur la galerie du clocher pour annoncer à toute la Ville la descente de la Chasse.

A onze heures & demie le Lieutenant Civil & le Lieutenant Criminel arriverent, accompagnés des Avocats, & Procureur du Roi en Robes rouges, avec
douze

douze Commillaires, les Huiffiers à Verge, & autres Officiers qui devoient se trouver à la ceremonie, & prendre la Châsse en leur garde.

A minuit les Chanoines Reguliers étant entrez à l'Eglise, reciterent les Heures Canoniales, lesquelles finies, ils monterent tous au Sanctuaire, nuds pieds, où s'étant prosternez la face contre terre, ils reciterent les sept Pseaumes Penitenciaux, avec les Litanies, les Prieres & les Oraisons, puis le Celebrant ayant dit le *Confiteor* que tout le Clergé recita, il se tourna vers le peuple, auquel il donna l'absolution generale marquée dans le Rituel de Sainte Geneviève.

Deux Chanoines Reguliers revêtus d'Aubes & d'Etoles monterent à la Châsse pour la conduire dans la descente qu'on en alloit faire, & quatre des plus anciens, revêtus de Surplis & d'Etoles, l'attendirent en bas pour la recevoir. Si-tôt qu'on vit ce précieux Trésor enlevé de sa place, on entendit les Trompettes qui par leur son contribuerent à la devotion d'une action si sainte & si éclatante.

Si-tôt que la Châsse eut été reçüe en bas, & pendant qu'on la portoit à l'Autel de Sainte Clotilde, où elle fut déposée, le Chantre entonna un *Repons* qui fut continué par le Chœur; aussi-tôt le
Cele-

JUILLET 1725. 1569

Celebrant s'approcha de la Châsse pour l'encenser & la baiser, & il fut suivi de tous les Chanoines Reguliers, qui allerent aussi lui rendre leurs hommages.

Cependant le Greffier du Châtelet dressa sur le lieu un Acte, qui fut signé par le Lieutenant Civil, par le Lieutenant Criminel, & par les Avocats & Procureur du Roi, par les Commissaires, & autres Officiers du Châtelet : par cet Acte ils juroient & promettoient tous de ne point quitter la Châsse de vûë jusqu'à ce qu'elle fut remontée & mise en sa place. Aussi-tôt ils s'en approcherent, & permirent à toutes les personnes d'un rang distingué qui avoient voulu assister à la ceremonie de la descente de la Châsse de la venir baiser.

On commença ensuite la grande Messe qui fut très-solemnellement chantée, tous les Chanoines Reguliers y communierent, à l'exception d'un seul qui devoit dire la Messe des Porteurs de la Châsse à six heures du matin dans la Chapelle du Cloître, où ils devoient tous communier.

La grande Messe achevée, les Chanoines Reguliers se mirent à reciter le Pseautier devant la Châsse, ce qui fut continué jusqu'à l'heure du départ de la Procession, & durant ce temps-là on permettoit

mettoit au peuple de la venir baiser, toujours en presence des premiers Officiers du Châtelet, & des Huissiers qui étoient en haye de part & d'autre.

Cependant le peuple se répandant de tous côtez sur le chemin que la Procession devoit tenir, & les fenêtrés & les portes, & plusieurs échafauts dressés en divers endroits, ne suffisant pas pour les habitans, & pour ceux qui étoient venus de fort loin pour être spectateurs de cette auguste ceremonie, on en voyoit jusques sur les toits & sur les cheminées.

A huit heures le Parlement arriva au nombre de 200. Conseillers en Robes rouges. Il fut complimenté par le Supérieur de la Maison, M. le Premier President qui répondit au compliment avec beaucoup de dignité, les autres Presidents & Conseillers allerent en grand appareil baiser la Châsse, & delà ils furent conduits au Chapitre.

On en usa de même avec Messieurs de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, qui arriverent peu de temps après, tous en Robes de ceremonie.

Immédiatement après, les Processions des Religieux Mandians & des autres Eglises, qui s'étoient assemblez à Nôtre-Dame arriverent; & sans entrer dans le Chœur, allerent baiser la Châsse, & dépo-

JUILLET 1725. 1471

déposèrent ensuite leurs Châsses & leurs Reliquaires dans la Chapelle du Cloître, & ceux qui composoient ces Processions, furent ensuite distribuez en differens endroits de la Maison, pour y attendre le départ de la Procession generale.

Entre 9. & 10. heures, la Procession de Nôtre-Dame arriva; les Porteurs de la Châsse de Sainte Geneviève étoient entrez un peu auparavant deux à deux dans l'Eglise, nus pieds, revêtus d'une Aube, ayant des Chapelets blancs à leur ceinture, & précédés des deux Maîtres en Charge avec leurs bâtons dorez; ils avoient été baiser la Châsse, & ils étoient venus ensuite se placer dans les chaises basses du Chœur, & si-tôt qu'ils apprirent que la Procession de Nôtre-Dame approchoit, ils allerent attendre à la porte de l'Eglise la Châsse de S. Marcel, qu'ils reçurent sur leurs épaules; & l'ayant portée à l'endroit où étoit celle de Sainte Geneviève, ils la firent incliner auprès d'elle comme pour la saluer, & ils allerent ensuite la déposer sur le grand Autel.

Le Chapitre de Nôtre-Dame entra dans le Chœur, & prit place dans les Chaises du côté de l'Epître; il trouva les Chanoines Reguliers de Sainte Geneviève déjà placez dans les Chaises du côté de
l'Evan-

1572. MERCURE DE FRANCE.

l'Evangile avec le-Reverend Pere Abbé revêtu de ses habits pontificaux. Dès qu'il vit entrer M. l'Archevêque il se leva , & après s'être mutuellement saluez , l'Archevêque prit la premiere place du côté du Chœur , où étoit le Chapitre de Nôtre-Dame , & l'Abbé reprit la sienne du côté de l'Evangile.

Les Chantres de Nôtre-Dame chantèrent les Antiennes de S. Pierre & Saint Paul , Titulaires de cette Eglise , puis celle de Sainte Geneviève , & l'Archevêque dit les Oraisons. Cependant les Echevins suivis de tous les Officiers de la Ville qui avoient accompagné la Procession de Nôtre-Dame s'avancerent pour baiser la Châsse , & ils furent ensuite conduits dans une salle qui leur avoit été préparée.

Après que les Chantres de Nôtre-Dame eurent chanté les Antiennes , le Chantre de Sainte Geneviève entonna celle de S. Marcel , & l'Abbé dit l'Oraison. L'Archevêque étant descendu de sa place alla baiser la Châsse de la Sainte , & les Chanoines de son Eglise le suivirent.

Dans le même temps les Maîtres des Ceremonies , ainsi qu'il est déjà marqué , ayant fait entrer les Processions dans la Maison , les firent sortir par la grande porte de l'Abbaye dans l'ordre suivant.

Les

JUILLET 1725. 1573

Les Cordeliers précèdent par les Confreres du S. Sepulchre de Jerusalem, portans des palmes, puis les Jacobins, les Augustins, les Carmes, qui étoient tous en très-grand nombre, avec plusieurs Châsses & Reliquaires, portez par des Religieux de leur Corps: ils furent suivis des Confreres de Nôtre-Dame de Bonne Délivrance, établis dans l'Eglise de S. Etiennè d'Egrès; ces Confreres étoient nus pieds, vêtus de grandes robes blanches, ils étoient couronnez de fleurs, & portoient plusieurs Châsses.

Les Prêtres de l'Oratoire marchoiènt ensuite avec les Ecclesiastiques de leur Seminaire, & portoient la Châsse de S. Magloire; puis les Peres Benedictins de S. Martin des Champs avec leur Châsse de S. Paxent.

Les Eglises Collegiales, dites communément Filles de l'Archevêque, qui sont S. Honoré, S. Germain l'Auxerrois, S. Marcel, & Sainte Opportune, que l'on avoit placées, en attendant le départ de la Procession, dans l'une des aîles de l'Eglise, suivirent immédiatement, précédées de leurs Bannieres. Les Beneficiers Chanoines de Sainte Opportune, & de S. Honoré, avec leurs Croix & Châsses, occupoient chacun un côté; ils étoient suivis des deux Croix & des Clergez de S. Ger-

1574 MERCURE DE FRANCE
S. Germain l'Auxerrois & de S. Marcel;
le premier avec la Châsse S. Landry, &
l'autre avec celle de S. Clement.

On vit ensuite paroître les Bannieres des quatre Eglises de la Filiation de N. D., & celle de N. D. même; elles étoient suivies des Enfans de Chœur, des Clercs Beneficiers & Chanoines mineurs de ces quatre Eglises, qui prirent la gauche. Les Bannieres de S. Medard & de S. Etienne, de la Filiation de Sainte Genevieve, suivis de leurs Clercs & Enfans de Chœur, marchoit à leur droite. Les Croix de toutes ces Eglises precedoient les Châsses de Sainte Aure & de S. Mederic, la premiere portée par les Barnabites, qui ne vinrent pas en corps, mais seulement en nombre suffisant pour porter & environner cette Châsse.

Les deux Croix de Sainte Genevieve & de N. D. marchoit ensuite, & elles étoient suivies des Châsses de Saint Marcel & de Sainte Genevieve, & precedées de celle de S. Lucain; celle de S. Marcel fut enlevée de dessus l'Autel par les Porteurs de la Châsse de Sainte Genevieve, & celle de Sainte Genevieve, environnée des Officiers du Châtelet, par les Orfévres en manteau noir, ayant des couronnes de fleurs sur la tête,
l'une

JUILLET. 1725. 1575.

l'une & l'autre furent portées de la sorte aux fanfares des trompettes & au bruit des Orgues & des Cloches, jusqu'au Parvis de l'Eglise. Aussi-tôt que la Châsse de Sainte Genevieve parut, il s'éleva un cri de joye du milieu d'un peuple infini qui remplissoit toute la place & les environs.

Ce fut là que les Porteurs des deux Châsses changerent & reprirent chacun la leur. Après les Châsses marchoit le Clergé. Sçavoir, les Chanoines de N. D. précédéz des quatre Eglises Collegiales de leur Filiation à gauche, & ceux de Sainte Genevieve à droite, ces derniers étoient nuds pieds, & chanterent seuls pendant tout le cours de la Procession. L'Archevêque de Paris & l'Abbé de Sainte Genevieve, qui, porté sur un siege de paille à cause de son grand âge & de ses infirmitéz, suivoient chacun leur Clergé, & étoient tous deux sur la même ligne, vêtus pontificalement, & donnant également la benediction par toutes les ruës. Ils étoient chacun précédéz des Officiers de leur Justice; celle de l'Archevêque & du Chapitre de l'Eglise de Paris, marchoit devant l'Archevêque, & la Justice de Sainte Geneviève devant l'Abbé.

Le Parlement marchoit ensuite à droite,

1576 **MERCURE DE FRANCE.**
te, M. Portail Premier President à la tête, ayant à sa gauche le plus ancien des Presidents à Mortier. Entre les deux marchoit le Duc de Gesvres, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Gouverneur de la Ville de Paris, en habit de ceremonie. La Chambre des Comptes marchoit conjointement avec le Parlement sur la ligne gauche. La Cour des Aydes venoit ensuite, & enfin le Corps de Ville. La Procession passa en cet ordre par les rues de S. Etienne d'Egrès, de S. Jacques, par le petit Pont, & par la rue neuve Nôtre-Dame. Ces rues étoient tapissées, & les fenêtrés & balcons remplis d'une infinité de personnes de distinction. Les Porteurs des Châsses de Sainte Genevieve & de S. Marcel firent un échange de leurs Châsses, suivant l'ancienne coutume, vis-à-vis le grand Portail de l'Hôtel-Dieu, sur le petit Pont, & les porterent ainsi toujours accompagnez des fanfares des trompettes jusques dans l'Eglise de N. D. où l'on n'arriva qu'à deux heures après midi au bruit des Orgues & des Cloches. L'Eglise étoit remplie de monde jusqu'aux voutes; douze Châsses furent posées sur des tables dans le Chœur & placées selon l'ordre suivant, sçavoir :

Saint

JUILLET 1725. 1377.

Saint Marcel.

Saint Lucain.

La Vierge.

Sainte Genevieve sur une même ligne qui faisoit face à l'Autel ; & de cette maniere Sainte Genevieve se trouvoit à la droite ; les Châsses de

Saint Paxent.

Sainte Aure.

Saint Magloire.

Saint Landry.

formoient une seconde ligne derriere la premiere ; & la troisieme ligne, qui sui-voit cette seconde, étoit remplie par les Châsses de

Saint Clement.

Saint Honoré.

Sainte Opportune.

Saint Mederic.

Les autres Châsses & Reliquaires étoient dans les Chapelles qui sont autour du Chœur. Le Clergé de Nôtre-Dame & celui de Sainte Geneviève entrèrent seuls dans le Chœur, & les autres Corps furent placez dans l'Eglise en differens endroits par les Maîtres des Ceremonies. Aussi-tôt que l'Archevêque fût entré, on se prépara pour chanter la grande Messe.

L'Abbé de Sainte Geneviève se plaça dans la premiere Chaise du Chœur du

E côté

1578. MERCURE DE FRANCE.

côté droit, & après cet Abbé, le premier President du Parlement; les Presidents & les Conseillers étoient ensuite, & il restoit un nombre de Chaises hautes qui furent remplies, aussi-bien que les Chaises vuides, qui restoit en bas, par les Chanoines Reguliers de Sainte Geneviève, à la reserve des cinq dernieres Chaises d'en haut, où étoient placez le Lieutenant Civil & le Lieutenant Criminel, le Procureur & les Avocats du Roy au Châtelet,

Le Doyen de N. D. occupoit la premiere Chaise du côté gauche; le Premier President de la Chambre des Comptes, les Presidents, les Maîtres des Comptes, & tous les autres Officiers qui composent cette Cour, étoient ensuite, & la Cour des Aides & le Corps de Ville occupoient le reste des Chaises, à la reserve de six places hautes, qui étoient occupées par autant de Chanoines de N. D. & le reste étoit placé sur les bancs disposez dans le Chœur, & dans le Sanctuaire.

La Messe fut celebrée par M. l'Abbé Dorfane, Chantre & Official.

Les Chanoines de Sainte Geneviève servirent de Diacre & de Souëdiacre & d'autres Officiers. Le Chantre de Sainte Geneviève avec son Bâton tint le Chœur; elle

JUILLET 1725. 1579

elle fut chantée partie par la Musique, & partie par les Chanoines Reguliers de Sainte Geneviève, quatre desquels chanterent le second *Alléluia*, de même que quatre Beneficiers de N. D. avoient chanté le premier.

La Messe étant achevée, & les Chantres de N. D. ayant chanté le *Domine non secundum* & l'Antienne de Sainte Geneviève, & les Chanoines de Sainte Geneviève le *Salve Regina*, pour saluer la Sainte Vierge, Patronne de l'Eglise de Paris, les Processions marcherent pour s'en retourner dans le même ordre qu'elles étoient venuës. La Châsse de S. Marcel, portée par les Porteurs de Sainte Geneviève, conduisit celle de Sainte Geneviève, que les Orfevres porterent jusqu'au petit Pont, où avant que de se separer, après que les Porteurs eurent repris chacun leurs Châsses, ils les firent incliner l'une contre l'autre comme pour se dire adieu. Celle de S. Marcel passa en s'en retournant au milieu des deux Clergez, les Chanoines de N. D. ayant la droite. L'Archevêque & l'Abbé de Sainte Genevieve étoient les derniers, & ils continuerent tous deux à donner la benediction tant dedans que dehors l'Eglise N. D.

Lorsqu'ils furent arrivez vis-à-vis le

E ij Por-

Portail de Sainte Genevieve des Ardens; l'Archevêque donna la benediction solennelle , pendant laquelle l'Abbé de Sainte Genevieve eut toujours sa Mitre , & les Chanoines des deux Eglises s'étant saluez avec des témoignages d'une mutuelle bienveillance , ils se separerent.

La Proceſſion ne se trouva plus composée que des Religieux Mandians , qui la quitterent à mesure qu'ils s'approcherent de leurs Eglises , & les Chanoines de Sainte Genevieve avec leurs Paroisses de S. Etienne & de S. Medard à droite , ayant ceux du Chapitre de S. Marcel , precedez des Paroisses de S. Martin & de S. Hippolite à gauche , le Doyen de cette Collegiale marchoit vis-à-vis le Prieur de Sainte Genevieve , & l'Abbé seul étoit le dernier , la Châsse de Sainte Genevieve étant à la tête du Clergé , toujours environnée des Officiers du Châtelet.

La Proceſſion passa en cet ordre par la rue Galande , la Place Maubert , & la Montagne Sainte Genevieve ; les Jacobins & les Confreres de Nôtre-Dame de Bonne Délivrance , se mirent en haye dans le Parvis de l'Eglise de Sainte Genevieve , jusqu'à ce que la Proceſſion fut rentrée. Les Porteurs de la Châsse de Sainte Genevieve la mirent en travers sur

JUILLET 1725. 1581

sur des treteaux fort élevez à l'entrée de l'Eglise, & toute la Procession passa dessous; elle fut ensuite portée par le milieu du Chœur, au bas des colonnes, d'où elle fut aussi-tôt remontée & remise en la place en presence des Officiers du Châtelet, par les deux Chanoines Reguliers en étole, qui l'avoient descendue le matin; après quoi l'Abbé donna la benediction solemnelle, ce qui termina sur les cinq heures du soir cette pieuse & éclatante Ceremonie, la Châsse cependant restant toujours découverte.

Le 7. du même mois de Juillet, les Benedictins de l'Abbaïe Royale de Saint Germain des Prez, qui dès le commencement avoient fait les Prieres de 40. heures, ensuite d'un Mandement du Cardinal de Bissy du 19. Juin, allerent en Procession de leur Eglise à celle de Sainte Genevieve. Ils étoient au nombre de plus de cent Religieux; la Procession étoit précédée immédiatement avant la Croix, des Suisses de la livrée du Cardinal de Bissy, Abbé de S. Germain, & de ceux de l'Abbaïe avec la livrée du Roi. La Justice de cette Abbaïe, composée du Bailly & de plusieurs Officiers, suivis des Marguilliers, &c. fermoient la marche. Plusieurs personnes de distinction, & un très-grand nombre d'ha-

E iij bitans

bitans du Distric de l'Abbaïe suivirent la Procession. Les Benedictins furent reçûs à la porte de l'Eglise de Sainte Genevieve, au son des Cloches & des Orgues, par toute la Communauté des Chanoines Reguliers, ayant à leur tête leur Prieur avec l'étole, lequel leur présenta l'Eau-benîte. Le Chœur de Sainte Genevieve fut tout occupé par les Benedictins, qui chanterent la grande Messe, solennellement celebrée par le R. P. Dom Pierre Thibaut, Superieur General des Benedictins de la Congregation de S. Maur. La Messe étant finie, & après quelques Prieres, les Benedictins sortirent de l'Eglise de Sainte Genevieve, au son des Orgues & des Cloches, & retournerent dans le même ordre & par le même chemin à leur Abbaïe.

Le Recteur de l'Université de Paris, & son Conseil, touchez comme les autres Ordres de la Ville des calamitez publiques, resolurent dans leur Assemblée du 7. Juillet, de faire une Procession extraordinaire à l'Eglise de Sainte Genevieve, pareille à celle qui fut faite en l'année 1652. pour servir de clôture à toutes celles qui avoient précédé, & de l'accompagner d'une aumône considerable en faveur des pauvres Ecoliers de leurs

JUILLET 1725. 1583

leurs' Colleges. Cette Procession fut annoncée pour le Jeudy 12. du même mois, par un Mandement Latin de M. le Recteur, lequel est si énergique, & a tellement mérité l'approbation des Connoisseurs, que nous croyons devoir l'insérer icy, comme. une Piece qui mérite d'être conservée.

» NOS GUILLELMUS DA-
» GOUMER, Rector universi Stu-
» dii Parisiensis; omnibus ejusdem Uni-
» versitatis - Doctoribus, Magistris, ac
» Scholaribus, *Salutem.* QUOD à Ma-
» joribus nostris non piè minùs quàm so-
» lemniter factum legimus, ut calamito-
» sis temporibus divinam opem, accersi-
» to BEATÆ GENOVÆ Pa-
» trocinio, publicè sollicitarent; id nunc
» ut usurpemus admonent non obscura
» iræ cælestis indicia: dum & annonæ
» caritas ingravescit, & periculum est
» ne segetes lactentibus frumentis fætæ,
» totius anni spes & labor, expectatio-
» nem nostram inanibus aristas & inutili
» luxurie ob aëris inclementiam frus-
» trentur.

» Vidimus hisce diebus, non sine inti-
» mo religiosæ lætitiæ sensu, celebratum
» toto Orbe inclytæ Virginis Tumulum
» incredibili omnium Ordinum concur-
» su.

E iij

1384 MERCURE DE FRANCE.

» su, ac votis frequentari. Ad sacros Il-
 » lius Cineres, pretiosum Urbis Parisinæ
 » decus ac præsidium, Populus & Sa-
 » cerdos, Plebs & Primates, Cives &
 » Magistratus, Agri denique ipsi, tan-
 » quam suis convulsi sedibus venerabun-
 » di confluerunt, ut potentissima Patro-
 » na, quod sæpè alias, nunc quoque
 » divinam misericordiam Lutetiæ suæ,
 » totique aded Galliæ, conciliaret.

» Decet nunc Universitatem Studii Pa-
 » risiensis, non minùs alienæ pietatis
 » æmulam, quàm retinentem suæ, pu-
 » blicis obsecrationibus suas etiam preces
 » inferere, ut multiplicatis assultibus,
 » quæ vis Deo grata est, vindicta cœles-
 » tis tandem exarmetur, nec in quem-
 » quam è Nostri contorqueri possit illa
 » apud Prophetam Dei ipsius ore vibrata
 » objurgatio: *Quasivi virum qui interpo-
 » neret sepem, & staret oppositus contra me
 » pro Terrâ, ne dissiparem eam, & non
 » inveni.*

» His de causis mandamus præcipimus-
 » que omnibus & singulis Doctoribus,
 » Magistris, Clientibus & Administris,
 » ut die Jovis duodecimo Julii adsint apud
 » Mathurinenses horâ ipsâ septimâ ma-
 » tutinâ, ornati ut decet; inde primùm
 » in Ecclesiam Parisiensem, ad implo-
 » randum Deiparæ Virginis, SS. Diony-
 » si

JUILLET 1725. 1585.

» sui & Marcelli auxilium ; postea ad an-
» tiquum Beatæ Genovæ Sacrarium ,
» eximio sinceræ pietatis odore fragrans ,
» ritè processuri. Ibi verò Augustum Sa-
» crificium pro Regis Regiæque Prosa-
» piæ incolumitate , Ecclesiæ & Regni
» pace ac tranquillitate, aliisque rebus hu-
» mano Generi secundum Deum necessa-
» rijs , Universitatis nomine offeret Emi-
» nentissimus S. R. E. Cardinalis Ar-
» chiepiscopus Parisiensis ; quo peracto,
» eodem ritu , quo itum fuerit , ad Ma-
» thurinenses redibitur,

» DATUM Parisiis in Ædibus nos-
» tris Harcurianis , die Julii nono , an-
» ni millesimi septingentesimi vigesimi-
» quinti.

Le Syndic de l'Université fut député
dès le Samedi 7. à l'Abbé de Sainte Ge-
nevieve & à toute la Communauté , pour
leur communiquer le dessein qui avoit
été pris par le Recteur , ce qui fut par-
faitement bien reçu.

Le Lundy 9. le Recteur , accompagné
du Syndic & des autres Deputez de l'U-
niversité , alla prier M. le Cardinal de
Noailles , Archevêque de Paris , de vou-
loir bien officier pnotifiquement dans
cette Ceremonie. Son Eminence reçut
avec joye cette prier , & promit de faire

E v. ce

ce qu'il avoit déjà fait dans d'autres occasions en faveur de l'Université.

Le 12. à sept heures du matin, l'Université assemblée aux Mathurins, après un fort beau Discours du Recteur, partit sur deux lignes pour se rendre à l'Eglise de Nôtre-Dame. Nous nous dispensons de décrire l'ordre de cette Procession, qui fut le même dont nous avons déjà parlé dans d'autres occasions.

La Procession étant arrivée à N. D. elle se rangea sur six lignes des deux côtes de la Nef, occupant tout l'espace qui est depuis la grande porte jusqu'à la porte du Chœur. Elle demeura ainsi rangée pendant qu'on chanta les trois Antiennes de la Sainte Vierge, de S. Denis & de S. Marcel. Après quoi elle fit le tour du Chœur, & se mit enfin en marche pour aller à l'Eglise de Sainte Genevieve par les rues de Saint Jacques, & de Saint Etienne d'Egrès.

Elle fut reçue à la porte de l'Eglise de Sainte Genevieve par la Communauté des Chanoines Reguliers, rangez des deux côtes de la Nef; elle alla se placer dans le Chœur, & dans le Chevet de l'Eglise, suivant l'ordre des différentes Compagnies qui composent le Corps entier de l'Université.

La Messe fut célébrée pontificalement
par

JUILLET 1725. 1587

par le Cardinal de Noailles, ayant pour Diacre & Soudiacre Messieurs Courcier & de la Croix, Docteurs de la Faculté de Theologie, & Chanoines de l'Eglise de Paris. Elle fut chantée par les Religieux de S. Martin en Chappes, & par les autres Chantres de l'Université.

Les Evêques d'Auxerre & de Blois, Docteurs de la Faculté de Theologie, y assisterent en Camail & en Rochet dans le Sanctuaire.

Après la Messe, la Procession se remit en ordre; & ayant fait le tour de la Châsse, elle reprit sa marche par la rue S. Etienne d'Egrès, passa par celle des Cordiers & de la Harpe & rentra aux Mathurins.

Cette Procession composée de 7. ou 800. personnes, se fit avec beaucoup d'ordre & d'édification, en chantant les Pseaumes & autres Prières accoutumées dans les Processions de penitence.

Nous avons réservé pour la fin de notre Relation l'Article qui suit, concernant les Porteurs de la Châsse de Sainte Geneviève, dont nous n'avons fait que parler en passant, & cet Article aura aussi la curiosité. Les Porteurs de cette Châsse sont au nombre de quarante, tous bons Bourgeois, & natifs de la Ville de Paris. Il faut d'ailleurs que ce soit gens

E. vj. sans

sans reproche, & du nombre des six Corps des Marchands. S'il s'en rencontre quelqu'un qui n'en soit pas, il doit être au moins de ceux qui peuvent parvenir au Consulat. Il n'y en a point dans ce nombre qui ne soit d'une vie exemplaire, & qui n'ait une devotion toute particuliere pour Sainte Genevieve.

Quand quelque pressante necessité oblige à faire descendre la Châsse, ils se conforment aux Religieux de l'Abbaie, imitant, autant qu'ils le peuvent, les jeûnes & les prieres que font ces Religieux avant la Procession. En y allant, ils sont revêtus d'Aubes blanches, avec une ceinture de même couleur, qui leur ceint le corps, & à laquelle est attaché un Chapelet blanc. Ils marchent pieds nus & tête nuë, ayant seulement une couronne de fleurs blanches. Leurs cheveux ou leurs perruques sont courts, & au lieu de fraises qu'ils portoient anciennement, ils ont un rabat modeste. C'est en cet état qu'ils vont en Procession. Une partie porte la Châsse de la Sainte, & l'autre marche immédiatement devant, chacun tenant un cierge à la main. Ils sont précédés par un de leurs Confreres, qui porte un gros Cierge, appelé vulgairement le Cierge de Sainte Genevieve.

Lors

JUILLET 1725. 1389

Lorsqu'ils sont arrivez à N. D. ils prennent leurs places sur des bancs mis exprès pour eux. Et dans l'Eglise de Sainte Genevieve ils occupent les Chaises basses du Chœur ; Voici , selon l'ordre de leur reception , les noms de ceux qui ont actuellement cette qualité , & qui ont porté la Châsse , & servi à la Ceremonie de la derniere Procession.

Leonard Chauvin , Doyen , Louïs Josse , Jacques Morin , Pierre Sauvage , Jean Sauvage , Henry du Frayez , Etienne Maigret , Bon de la Vigne , Louïs-Nicolas Moquet , Constantin Perier , Jean du Quesnoy , Henry Charpentier , Jean-Baptiste Sauvage , Jean-Baptiste Bougier , Marin-Jacques le Loutre , François Bouquet , Simon Fayoles , Philippe Pessart , Claude Guillaume , Michel Pincemaille , Nicolas Lorry , Pierre-Jacques Coussicault , Louïs Pincemaille , Jean Ussenet , Jean de Meromont , François-Albert Moquet , Nicolas du Frayez , Claude-Denis Cochin , Michel David , Christophe David , Jean Guy , Jean-Claude Jeanneot , Charles Thomas , Claude Crosnier , Denis Volant , Nicolas Volant , Michel Genard , Pierre-François du Bosc , Jean-Baptiste Stocard , & N.....

Ed

1590 MERCURE DE FRANCE.

En l'année 1686. les Confreres Porteurs de la Châsse de Sainte Geneviève firent frapper une Medaille, où l'on voit d'un côté la figure de la Sainte au-devant de la Ville de Paris, ayant un flambeau à la main; & un Mouton à ses pieds avec ces mots, URBIS PRÆSIDIUM, & dans l'Exergue M. DC. LXXXVI. & sous le Revers la Procession, dans laquelle les Porteurs paroissent avec la Châsse sur leurs épaules. Plusieurs malades gueris sont au-devant. La Legendé marque la satisfaction des Porteurs de cette précieuse Relique, exprimée par ces paroles de M. de Santeuil: NEC NOS LABOR ISTE GRAVABIT, cette Medaille est de la façon du celebre M. Roettier, dont le fils excelle encore aujourd'hui pour cette sorte de monumens.



*CONSOLATION à un ami sur la mort
de sa mere, par M. F. T. F. Avocat
en Parlement.*

QUoi serai-je toujours en proye à des
allarmes !

Més yeux ne sont-ils faits que pour verser des
larmes !

Eh ! quel affreux Demon, arbitre de mon sort,
Me

JUILLET 1725. 1598

Me livre tout vivant aux horreurs de la mort !

Olimpe ne vit plus ; par quelle barbarie ,

Vois-je couper le fil d'une si belle vie ?

Mais quelle est mon erreur ! Olimpe est dans
les Cieux ,

Ses vertus l'ont placée en ce rang glorieux ;

Ce Dieu qui sur la terre a fait son esperance ,

Dans les Cieux pour jamais fera la récompense ;

Tandis que gemissans de langueur abattus ,

Par de justes regrets sans cesse combattus ,

Un époux , des enfans , des neveux & des
freres ,

Gemiront sous le poids des humaines miseres.

Infortuné mari , ton sort me fait pitié ,

De toi-même en ce jour tu perds une moitié ;

Moitié digne d'amour , moitié tendre & fidele ,

Des femmes de son temps le plus parfait mo-
dele :

Difons plus ; son trépas par le Ciel ordonné ,

Est le premier chagrin qu'Olimpe t'ait donné .

Et vous , naissante fleur , belle & sage Carie ,

Qu'elle a jusqu'au tombeau si tendrement
cherie ,

Vous restés , hélas ! quel mortel déplaisir !

Sa

1992 MERCURE DE FRANCE.

Sa dernière parole & son dernier soupir :

Ma fille , je ne sçai si dans l'âge où vous êtes ,

Dit-elle , vous sentez la perte que vous faites ;

Mais enfin je me meurs ; elle expire à ces mots.

Vous fîtes éclater vos douleurs, vos sanglots ,

On vous vit à ses pieds presqu'aussi morte
qu'elle ;

Vos yeux déjà touchoient à la nuit éternelle ;

Un pere vous rappelle , & sensible à sa voix ,

Pour lui vous semblez naître une seconde fois ;

C'est à vous d'adoucir la douleur qui le presse ;

Par un sincere amour méritez sa tendresse ,

Prevenez ses desirs , soulagez ses besoins ,

Et pour le consoler employez tous vos soins :

Vôtre mere vous laisse un grand exemple à
suivre ,

Carie , en l'imitant vous la ferez revivre.

Toi , tendre & cher ami , plein de la même
ardeur ,

Dans un si beau chemin guide ta chere sœur ;

Consolez-vous l'un l'autre , & partagez vos
peines ;

Vos málheurs sont les miens , vos pertes sont
les miennes ;

Tout ce que la douleur a de plus vehement ,
S'est

JUILLET 1725. 1593

S'est saisi de mon ame en ce fatal moment ;
Vous perdez une mere & je perds une amie ,
Pour qui j'aurois cent fois voulu donner ma
vie ,
Dont les sages leçons & les conseils prudens ,
Ont sçû de mille écüiels sauver mes jeunes ans .
Envain elle n'est plus ; ses vertus & sa gloire ,
Jusqu'au dernier soupir vivront dans ma me-
moire.



*LETTRE écrite à M..... sur l'explication
d'un terme de la basse Latinité ,
donnée dans le Mercure du mois d'A-
vril dernier.*

IL me semble, Monsieur, qu'il n'y a
pas lieu d'hésiter dans l'expression
d'*Abbas Cornardorum*, de l'explication de
laquelle vous avez regalé le public. Je
pense comme bien d'autres, qu'il faut se
déterminer à lire uniquement *Cornardo-
rum*, & non *Conardorum*, & que ce mot
doit être écrit & prononcé de cette seule
maniere. Outre que l'Auteur de la Lettre,
inserée dans le Mercure, nous apprend
qu'un vieux Registre d'Evreux l'écrit
ainsi deux fois, & se sert de ces termes ,

1594. MERCURE DE FRANCE.

la Fête aux Cornards, l'Abbaye aux Cornards; on doit encore faire attention à une autre chose, qui est que l'Asne qui servoit de monture à cet Abbé, n'étoit apparemment que la représentation de ce qu'on continuë de faire en plusieurs endroits avec la permission de la Police, lorsqu'il y a un sujet qui en vaut la peine; ceremonie qu'on appelle communément *mener l'Asne*.

Je vous avouërai franchement que je ne sçai pourquoi le jour de S. Barnabé s'y trouve compliqué; à moins qu'on ne veuille dire qu'autrefois pour des raisons particulieres il y auroit eu ce jour-là à Evreux des divertissemens extraordinaires, de même qu'il y en a à Lisieux, où les Chanoines font une Cavalcade Ecclesiastique en l'honneur de S. Ursin, semblable à celle qui se fait à Autun le 3^r. Aoust, & qu'ensuite à l'imitation de ces paranymphe Ecclesiastiques, les seculiers auroient aussi fait les leurs separement, & dans un goût tout different.

Vous comprenez sans doute, Monsieur, la raison qui me fait trouver du rapport entre la ceremonie de *mener l'Asne*, & la qualité d'*Abbas Cornardorum*. Chacun sçait à quelle occasion on le mene dans plusieurs petites Villes. Il n'est donc pas besoin d'une plus ample dissertation
pour

JUILLET 1725. 1595

POUR prouver que la leçon de *Cornardorum* est préférable à celle de *Conardorum*.

Mais vous me permettrez de faire ici une remarque, c'est que ce n'est pas d'aujourd'hui que la qualité d'Abbé se trouve si trivialement employée & dans un sens si bas. Les Cornards d'Evreux étoient peu differents des Foux des autres Villes, qui éliſoient auffi un Abbé à la Jurisdiction duquel ils se ſoumettoient. Il n'y avoit pas juſqu'à certains Chapitres de Cathedrales de France qui n'euffent un Abbé qu'on appelloit l'*Abbé des Foux*. Je connois un de ces Chapitres où la coutume étoit dans l'avant dernier ſiecle d'en faire ſolemnellement l'élection le 18. Juillet de chaque année, & cela ſous un gros Orme qui donnoit un épais ombrage devant le grand portail de la Cathedrale. On plaçoit en cet endroit des bancs, des tapis, une table en forme de bureau : tous Meſſieurs du Chapitre y aſſiſtoient, & même le bas Chœur; & là, à la pluralité des voix, on choiſiſſoit un Abbé, que de vieux titres que j'ai vû appellent *Abbas Stultorum*. Les folies que cet Abbé étoit chargé de réformer n'étoient que certaines ridiculitez groſſieres, qui peuvent quelquefois arriver par abstraction, ou inadvertance, comme ſi un

Cha-

Chanoine paroïſſoit au Chœur avec un habit pour un autre , ou s'il oublioit de s'habiller entierement avant que d'entrer à l'Office & ainſi des autres indécentes.

Pour ce qui eſt du motif qui avoit fait choiſir le 18. Juillet pour tenir cette ſéance , ou Chapitre public , je n'en ſoupçonne point d'autre , ſinon que c'étoit peut-être originairement le jour , auquel les Bourgeois faiſoient , comme à Evreux , paſſer en revûe l'*Abbas Cornardorum* , qui diſoit ſans miſericorde les veritez à un chacun ; & une marque de cela c'eſt que même depuis que les Eccleſiaſtiques ont ceſſé la ceremonie de leur côté , la jeunefſe de quelques Villes a encore continué fort long-temps de faire à ſa maniere , dans ce même jour , la leçon à ceux dont le mariage ne lui paroïſſoit pas bien aſſorti.

Le 18. Juillet étoit de temps immémorial conſacré au culte d'un S. Arnou , ſur lequel pluſieurs Eglifſes ont pris le change , les unes l'ayant fait Evêque de Tours , d'autres de Mets , & d'autres l'ayant confondu avec S. Arnou , tué il y a environ mille ans , proche Mezieres , dans le Diocèſe de Rheims. Il y en a encore deux autres du même nom , dont la Fête a vrai-ſemblablement donné occaſion aux badineries de ce jour : le premier eſt

Saint

JUILLET 1725. 1597

S. Arnou , homme marié , fort connu à Paris , qui fut tué au vi. siècle dans la Forest d'Iveline , qui est du côté de Chevreuse & de Ramboüillet , & que son épouse Sainte Scariberge inhuma elle-même. L'autre est S. Arnold qui étoit joueur de Violon au ix. siècle , & qui mourut proche Duren dans le Duché de Juliers. La Fête de ces deux Saints tombe également le 18. Juillet. Quel qu'ait été celui dont la Fête a été autrefois si ridiculement solemnisée dans ce pays-ci, il est certain que nos vieux Poëtes ont eu connoissance de quelques faits que nous avons de la peine à débrouïller aujourd'hui. Et comme le nom de S. Arnoul , aussi-bien que celui de S. Gengoul s'est trouvé rimer avec un certain mot François monosyllabe du temps passé , il a été facile aux plus petits rimailleurs de ces siècles gothiques de versifier sur ce sujet. Trouvez bon , Monsieur , que je rapporte ici un quatrain qui a relation à la Fête de cette Confrairie , sans que je prétende pour cela que l'Abbé des Foux ait eu inspection sur cette association. L'Ecrivain marque ainsi le Rit de son temps :

» Au jour Saint Arnoux ,
» Patron des Coux ,

On

» On élit parmi nous
 » L'Abbé des Fous.

Je n'ai point trouvé qu'on ait jamais promené ici un Asne ce jour-là dans les rues. Ce divertissement, tout instructif qu'il est, se donne aujourd'hui (quand le cas y échet) au temps du Carnaval. Mais il y avoit une autre Fête dans plusieurs celebres Eglises de nos cantons qu'on appelloit *la Fête de l'Asne*. M. du Cange a donné dans son Glossaire (a) un détail de tout ce qu'on y chantoit dans l'Eglise de Rouën, & de tous les dialogues qu'on y faisoit. Vous en trouverez une autre description dans la Bibliotheque du Roi parmi les Manuscrits qui viennent de M. Baluze, & même avec le chant des paroles qui animoient la ceremonie. Voici quatre vers qu'on chantoit d'abord à la porte de l'Eglise de Sens :

» *Lux hodie lux latitia , me judice : tristis*

» *Quisquis erit , removendus erit solemnibus istis.*

» *Sint hodie procul invidia , procul omnia mœsta.*

» *Lata volunt quicumque colunt Asnariam festa.*

Mais rien ne doit être plus curieux là-

(a) In voce *Festum*.

dessus

JUILLET 1725. 1599

dessus que la note de ce qui se disoit ensuite en entrant dans l'Eglise avec cet Asne, honoré d'une chappe qu'on lui mettoit sur le dos.

Voici la rubrique *Conductus ad Tabernaculum*, suivent les paroles :

» Orientis partibus,
» Adventavit Asinus,
» Pulcher & fortissimus,
» Sarcinis aptissimus.
Hez, » Sire Asne, Hez.

» Hic in collibus Sichem,
» Enutritus sub Ruben,
» Transiit per Jordanem,
» Saliit in Bethlehem.
Hez, Sire Asne, Hez.

» Saltu vincit hinnulos,
» Dagmas & capreolos;
» Super dromedarios
» Velox Madianeos.
Hez, Sire Asne, hez.

» Aurum de Arabia,
» Thus & myrrham de Saba
» Tulit in Ecclesia
» Virtus Asinaria.
Hez, Sire Asne, hez.

» C'étoit-là apparemment comme la neume ou le refrain

Dura

1600 MERCURE DE FRANCE.

» Dum trahit vehicula
» Multa cum Sarcinula,
» Illius mandibula
» Dura terit pabula.
Hez, Sire Asne, hez.

» Cum aristis hordeum
» Comedit & carduum;
» Triticum à palea
» Segregat in area.
Hez, Sire Asne, hez.

» Amen, dicas, Asine
» Jam satur ex gramine :
» Amen, amen, itera,
» Aspernare vetera.
Hez, Sire Asne, hez.

*Leſtâ tabulâ incipit Sacerdos Deus in
adjutorium intende laborantium, &c.*

A Dieu ne plaiſe, Monsieur, que je
veuille railler ici ſur des ſujets ſaerez &
ſerieux. Je ſuis bien perſuadé que celui
de la Fête de l'Asne ne l'étoit nullement,
& je crois qu'entre tous les Acteurs &
les Spectateurs de la ceremonie, il ne
pouvoit y avoir qu'un ſeul animal qui ne
rioit point, ſçavoir l'Asne en queſtion
qu'on conduiſoit à petits pas depuis la
grande porte de l'Egliſe juſqu'à la table,
au chant de l'éloquente Proſe que je
viens

viens de vous rapporter. C'étoit-là vraiment l'*Asinus vehens mysteria*, dont il est parlé dans Aristophane. Mais j'espère de vous entretenir un jour plus au long, & de vive voix de cette bizarre pratique, dont peut-être l'origine vient du paganisme. Quelques-uns croient que c'est une imitation de l'Asne d'Apulée que portoit la Déesse Cerès; ce qui n'est gueres probable. Je présume qu'elle vient plutôt de l'Anesse de Balaam, dont le sexe masculin eut ensuite l'honneur de porter le Sauveur à son entrée en Jerusalem.

Je ne sçai, au reste, si après la certitude de la Fête de l'Asne, on peut douter que ce qu'on appelle encore dans une Eglise peu éloignée d'ici, *la Fête de la Vache grise*, n'ait été originairement une autre pratique réelle, également burlesque & risible.

Quoiqu'il en soit, il est certain que la Fête de l'Asne a encore moins duré que celle des Foux. Ce sont, pour ainsi dire, des nuages ou des ombres dans les coutumes Ecclesiastiques, qui ont été plus ou moins grands, selon qu'il y a eu dans les pays plus ou moins de personnes capables de s'y opposer, & de les dissiper. Je ne desespere pas qu'on ne revienne de même de plusieurs coutumes grossieres & gothiques, à mesure qu'on connoitra

F le

le cas qu'il en faut faire. Je suis, Monsieur, &c.

Depuis que j'ai écrit cette Lettre, je suis tombé sur un article des comptes de notre Ville de l'an 1454. qui me fait juger moins desavantageusement du terme de Cornards que je n'avois fait d'abord. Voici l'article mot pour mot : *A Perrenet Gontier, Marchand & Bourgeois d'Anxerre, qui à la Fête-Dieu dernièrement passée a été Bastonnier de la Confrérie d'icelle Fête, xxviij s. pour aidier à supporter le salaire & les frais des Menestrels qui ont corné & ahalemellé devant le corps de N. S. J. C. durant la Procession qu'on a fait ledit jour, ainsi que accoutumé est de faire, &c.*

Le mot de Cornard ne seroit-il point dérivé de ces joueurs de Cornet ou d'autres instrumens semblables, qui se signaloient à la Fête-Dieu, qui arrivoient ordinairement vers la S. Barnabé; en sorte qu'on auroit dit *Corneurs* ou *Cornars* indifferemment? Ma remarque peut toujours servir à prouver l'antiquité des Cornets dans l'usage Ecclesiastique, & aider à découvrir l'étimologie du mot de *Menestrier*. A l'égard du serpent qu'on peut appeller le Prince des Cornets, j'avouerais qu'il n'est pas si ancien, puisqu'il fut inventé ici par un Cha-

JUILLET 1725. 1603

Chanoine qui vivoit au commencement du dernier siecle, & qui en introduisit d'abord l'usage à Tours. Mais j'ai tout lieu de soupçonner que l'origine des Cornes sur lesquelles on a fait tant de risées le 18. Juillet, ne vient que de ce que les anciens joüeurs de Cornet ou de Chalumeau auroient pris pour leur Patron. S. Arnold, joüeur d'instrument, du Duché de Juliers, dont la Fête tombe en ce jour : choix dont on a été d'autant plus susceptible dans cette Province, que nos Ducs attiroient souvent un grand nombre de nos habitans dans les Pays-bas, dont ils étoient alors Seigneurs en partie.

Permettez-moi, en finissant, encore une remarque pour appuyer ma conjecture sur l'étimologie de *Cornard*, dont l'Abbé de ce nom pouvoit bien être le Chef des Menestriers, Corneurs, & autres joüeurs d'instrumens, remarque qui pourra d'ailleurs vous égayer. Jean Regnier, Seigneur de Guerchi, Baillif de nôtre Ville, lequel avoit eu le malheur d'être fait prisonnier à Beauvais en 1432. dans le temps que le Duc de Bourgogne, dont il étoit Officier, faisoit la guerre à Charles VII. s'attendoit à la mort de jour en jour. Il avoit déjà fait son Testament dans les prisons de Beauvais ; mais ayant eu tout le loisir d'y penser ; ce Testament ne

F ij devint

devint plus si serieux ; il en fit un dans lequel il décrit en vers toutes les ceremonies qu'il vouloit qu'on observât à ses funerailles. Voici l'article sur lequel je m'appuye. Après avoir réglé ce qui regarde le poisse , dont son cercueil devoit être couvert , & de quelles fleurs & herbes seroient les chapeaux , dont il devoit être orné , il ajoute. †

Encor voudrois-je bien avoir ,
Des Menestriers trois ou quatre ,
Qui de *corner* fissent devoir
Devant le corps pour gens ébattre.

Le Recueil des Poësies de ce Magistrat , composées le plûpart dans sa prison à Beauvais , a été imprimé à Paris en 1524. Ceux qui aiment à rire sur la mauvaise Musique auront dequoi se divertir. Regnier l'entendoit passablement pour son temps : il parle du *Contre-point* & du *Deschant* (Discantus) dans ses Poësies. Il semble qu'il s'en mêloit quelquefois. Je n'ai connu ce Livre que par le moyen de M. le Marquis de G..... qui descend en droite ligne de ce Jean Regnier , & qui l'avoit dans sa bibliothèque dans une terre à trois lieues d'ici.

D'Auxerre , ce 12. Juin 1725.

PRE-



PREMIERE ENIGME.

PAR l'homme je suis animé,
 Ce sont les mains qui m'ont formé,
 Souvent aussi Dame Nature,
 M'a donné toute ma tournure,
 Dans tous les temps j'ai fait grand bruit,
 J'annonce souvent le carnage,
 Mais si l'œil du monde ne luit,
 Je ne suis pas de grand usage,
 Seigneur, Berger & Pelerin,
 Ne me perdroient qu'avec chagrin.
 Je suis plus ancien qu'Alexandre;
 Aux Juifs j'annonçois le bon temps,
 Avec grand plaisir de m'entendre,
 Deux fois seulement en cent ans.
 Cavalier pour être à la mode,
 Doit faire honneur à mes accens,
 A me prendre d'un autre sens,
 Souvent le piéton j'incommode.
 Qui me voudra prendre à rebours,
 Me trouvera dans mon espece.

F. ij

Plus

1606 MERCURE DE FRANCE.

Plus dur que le cœur de Lucrece.
Mais trop long devient ce discours ;
M'attrappe qui pourra , j'abrege ,
Je suis Latin comme François ,
Tôt on me verroit aux abois ,
S'il avenoit que dans mon siege ,
Je cessasse de mé mouvoir ,
Ou que quelqu'un voulut me voir.

DEUXIEME ENIGME.

JE suis d'une taille fort fine ,
Et propre dans mon origine.
On me gâte pour mon malheur ,
Et c'est ce qui fait ma valeur.
D'une tranquillité profonde ,
Je souffre tout sans aucun choix ,
Avec moi mille & mille exploits ,
Se font craindre par tout le monde ,
Sorti de la gêne & des fers ,
A voir ce que je suis tout le monde s'empresse ,
En cent façons on me tourne , on me presse ,
Pour me faire courir & les Monts & les Mers ;
Et pour comble de mon martyre ,

Je

JUILLET 1725. 1607.

Je me garderai bien de dire,
A quel vil usage je fers.

TROISIEME ENIGME.

JE pourrois sans orgueil vanter mon origine,
Puisqu'on ne voit rien au-dessus,
Et qu'en un sens elle est presque divine,
Cependant on me hait, on fait encore plus,
On ne m'attend point sans allarmes,
Seule je cause un grand effroi;
Mais quand ma mere est avec moi,
Elle m'attendrit par ses larmes,
Et l'on me craint moins de moitié,
Ce n'est pas que je sois sensible à la pitié.

Les trois Enigmes du premier volume de Juin doivent être expliquées par la *Rime*, la *Cerise* & le *Sommeil*.

Le mot des deux du second volume du même mois, est le *Lit* & la *Faim*.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

MEMOIRE pour diminuer le nombre des procès, par M. l'Abbé de S. Pierre, à Paris, rue S. Jacques, chez Cavelier le fils, 1725. volume in 12. de 420. pages.

Le procès est de tous les malheurs celui qui pour l'ordinaire a de plus dangereuses suites; de lui naissent les peines, les dépenses, les inimitiez, les pertes, & la ruine presque totale des familles. C'est la source & la pepiniere, pour ainsi dire, de tous les maux. Le procès, en un mot, peut presque être comparé à la boîte de Pandore. Une personne donc, qui entreprendroit de déraciner un si grand mal, & qui y apporterait le remede necessaire, meriteroit sans doute beaucoup, non seulement de quelques particuliers, mais même de toute la société civile. C'est ce que M. l'Abbé de S. Pierre, déjà connu par plusieurs Ouvrages solides, & qui ne respirent que le bien public, entreprend de faire dans le Memoire que nous annonçons.

JUILLET 1725. 1609

cons. Nous allons en donner un Extrait afin qu'on puisse juger du dessein de l'Auteur, & de l'utilité de l'Ouvrage, qui meritoit un titre moins modeste.

M. l'Abbé de S. Pierre divise son Livre en deux parties. Il fait voir dans la premiere, que les Loix, quoique très-imp parfaites, sont necessaires pour nous préserver d'un grand nombre de procès, & que plus ces mêmes Loix se perfectionneront, plus le nombre des procès diminuëra. S'il n'y avoit point de Loix, dit-il, il faudroit un trop grand nombre de Juges pour apprendre à chaque Citoyen, ce qui lui appartient ou ce qui ne lui appartient pas; & les Juges n'étant assujettis à aucunes Loix, ne décideroient des differends, que selon leurs interests particuliers. Les hommes pensent si diversement à cause de leurs differentes passions, que l'on ne verroit que des jugemens opposez les uns aux autres, & cette varieté, cette opposition seroit une source intarissable de procès. Il n'est pas moins necessaire qu'il y ait des Juges pour interpreter ces Loix, des Juges qui soient avèrez du Souverain, qui seul a le pouvoir de faire des Loix, des Juges qui soient revêtus de la puissance, qui sçachent allier le glaive de Mars avec la balance de Themis, pour

F v faire

faire respecter leurs décisions. Il est donc nécessaire qu'il y ait des Loix quoi qu'imparfaites, dans un Etat, il est aussi nécessaire qu'il y ait des Juges : voyons maintenant si ces Loix, en atteignant de plus en plus à leur perfection, diminuëront le nombre des procès.

Nos Ancêtres, dit M. l'Abbé de Saint Pierre, moins habiles dans la forme des Loix que les Romains, nous ont fait très-imprudemment un grand nombre d'exceptions & de distinctions entre les meubles & immeubles, entre les biens nobles & les biens roturiers, entre les Acquets & Conquets, entre les Acquets & les biens patrimoniaux, entre les biens ecclesiastiques & les biens seculiers, &c. & quantité d'autres distinctions très-fâcheuses qui ont multiplié infiniment les differents cas, & par consequent les differentes sources de doutes, de questions, & de procès. Ainsi dans toutes ces sortes d'exceptions de la Loy, pour un mal très réel, il n'y a eu qu'une équité apparente. Équité apparente, continue l'Auteur, car tel particulier, ou telle famille, qui a gagné par telle exception, ou distinction dans tel cas, a perdu dans un autre. Il est donc évident, que si l'on prenoit soin de débarasser la Loi peu à peu de ces exceptions, les especes n'étant pas

en

JUILLET 1725. 1617

en si grand nombre , le nombre des procès diminueroit. Et pour cela il est besoin de plus d'étendue dans nos Loix, plus de clarté, plus de *tendance* à la plus grande utilité de la société, plus de *tendance* à l'uniformité. Voilà les quatre qualitez que M. l'Abbé de S. Pierre croit absolument nécessaires pour former peu à peu, & pour perfectionner de siècle en siècle le Droit François.

Pour ce qui regarde l'étendue, tout le monde convient, que tous les cas qui se peuvent décider clairement, sont toujours mieux décidés par la Loi, que par le jugement des Juges. Mais comment peut-on étendre cette Loi? M. l'Abbé de S. Pierre apporte pour exemple la Loi des Prescriptions de la Coutume de Paris, cette Loi ne contient que 15. Articles. Il paroît par les Articles faits chez M. le Premier President de Lamoignon rapportez par Auzannet, que pour décider tous les cas des Prescriptions; tant ceux que l'expérience avoit fait remarquer depuis la reformation de la Coutume de Paris, que les autres cas que la prudence pouvoit alors prévoir, il paroît qu'il faudroit au moins quatre fois plus d'articles qu'il n'y en a dans la Coutume. Que l'on suppose, par exemple, que dès que l'on reforma la Coutume de

F vj. Paris,

Paris, l'on y eût inferé les 60. articles touchant la Loi des Prescriptions qui y sont necessaires, n'eut-on pas obvié par une conduite si sage à une infinité de procès que le *resserrement* de la Loi a causé? Je sçai, continuë l'Auteur, que l'on n'auroit pas obvié par ces 60. Articles à toutes les differentes especes de Prescriptions; mais du moins on eut obvié à toutes celles qui ont été suscitées depuis la reformation de la Coûtume de Paris, jusqu'au temps que M. de Lamoignon fit faire cet examen par les doctes Jurisconsultes qu'il assembla chez lui.

S'il faut que la Loi soit étendueë, il faut aussi qu'elle soit claire; afin que chaque particulier, connoissant aisément ce qui lui appartient, ne s'embarasse point mal-à-propos dans les procès. La clarté est donc la 2. qualité, que M. l'Abbé de S. Pierre exige dans la Loi. Il faut donc en écarter tous les mots barbares qui paroissent comme autant de mysteres, autant d'énigmes dont Ciceron se moque avec tant de raison. (*Cic. pro Muræna num. 25. & 31.*) En troisiéme lieu, il faut que la Loi tende plus au bien general qu'au particulier, cela est trop évident pour nous y arrêter.

Enfin il faut que la Loi ait plus de *tendance,*

JUILLET 1525. 1613

dance à l'uniformité. Quel bien n'eussent point apporté dans tout le Royaume les Ordonnances de 1667, & de 1670. qui concernent l'uniformité dans la procedure. Pour peu qu'on eût penetré dans leur Jurisprudence, l'on en auroit reconnu l'utilité. Si l'uniformité regnoit dans les Loix par tout le Royaume, tel seroit Jurisconsulte habile en Province, qui le seroit à Paris, il y auroit plus de liaison entre les Tribunaux, on se consulteroit plus aisément, & au lieu qu'à present un homme d'une telle Province achete une Terre dans une autre, ou s'il est obligé d'y faire son testament, il faut qu'il change de manieres, de methode, d'usages : quelle bifarerie !

Il y a dans la premiere partie de cet Ouvrage plusieurs objections faites à l'Auteur sur son dessein, avec les réponses, mais nous n'en rapporterons point pour ne pas trop étendre cet Extrait.

M. l'Abbé de S. Pierre traite dans la seconde partie de son Ouvrage des moyens de perfectionner le Droit François. Pour cela l'Auteur propose de former une Compagnie d'habiles Jurisconsultes, d'une grande capacité, d'une grande experience, & surtout d'un esprit juste, qui s'assembleroit sous le nom d'Academie du Droit François. Cette Academie n'au-
roit

roit d'autre occupation , que de proposer au Public des questions sur differents points de Jurisprudence ; par exemple , sur les tutelles , les curatelles , &c. afin que de tous côtés on lui envoyât des memoires , des décisions , &c. qu'elle examinerait , & qu'elle rendrait uniformes , pour être dans la suite publiées sous l'autorité du Roi , & servir de Loi pour toute la France.

Comme l'on est toujours mieux instruit de ce qui se passe sous les propres yeux , que de ce qu'on apprend par une voye étrangere , il est necessaire , dit notre Auteur , qu'il y ait dans chaque Ville des Juges. Ce sera un moyen d'éviter les dépenses , les voïages , &c. mais il faudra retrancher plusieurs Juridictions subalternes , qui ne sont en aucune façon necessaires. Il faudra que les Charges soient à un prix modique , afin qu'il y ait plusieurs aspirans ; il faudra encore que les procès soient jugez plutôt par Rapport , que par Audience , où l'attention des Juges est trop sujette aux distractions. La voye d'audience est une suite des mœurs grossieres de nos peres , qui ne sçachant pas écrire , se faisoient instruire de vive voix , des differends sur lesquels ils devoient porter leur jugement. Les plus habiles mêmes de nos Rois , conti-

nuë

JUILLET 1725. 1615
nuë l'Auteur, ne sçavoient point écrire :
Charlemagne, dit-il, en est un exem-
ple. M. l'Abbé de S. Pierre nous per-
mettra de remarquer ici, que ce qu'il
rapporte de Charlemagne peut souffrir
quelque explication; cet Empereur, au
sentiment de quelques Auteurs, sçavoit
écrire en Teuton, qui étoit sa langue
naturelle, mais non pas en latin.

L'Auteur donne encore beaucoup d'au-
tres moyens aussi nécessaires que ceux
que nous venons de rapporter, & qui
font admirer au Lecteur la penetration,
le jugement solide de M. l'Abbé de Saint
Pierre. Au reste cet Ouvrage n'est point
encore achevé, & l'Auteur promet en
plusieurs endroits, d'ajouter quelques
éclaircissemens qui donneront lieu à son
augmentation.

LE SONGE DE SCIPION; la Lettre
politique à Quintus, & les Paradoxes de
Cicéron. Traduction nouvelle, avec des
Remarques, & le Latin à côté, sur l'é-
dition de Grævius. *A Paris, chez les*
Freres Barbou, rue S. Jacques, 1725. in
12. de plus de 300. pages.

Le Songe de Scipion est un fragment
des Livres de la Republique que Cice-
ron avoit fait à l'imitation de ceux de
Platon

1616 MERCURE DE FRANCE.

Platon. Quoique cet Ouvrage n'ait pas beaucoup d'étendue, il est cependant très-curieux par la variété des choses qu'il renferme. On y trouve des traits d'une morale très-pure & très-sublime : des systèmes de Physique & de Metaphysique : Cicéron y fait la description de la Sphere celeste & du Globe terrestre ; il y explique le sentiment de Pythagore sur l'harmonie, & le concert des Cieux : il parle de l'origine de l'ame, & il établit les opinions de Pythagore & de Platon sur l'Immortalité, & la Metempsychose.

La Lettre politique à Quintus a toujours été fort estimée : Cicéron y expose tous les devoirs d'un Magistrat ; & il y débite des maximes d'une Politique sage & éclairée. Il n'y a point de Lettre dans Cicéron qui soit plus fleurie & plus remplie de nobles sentimens que celle-ci.

Les Paradoxes sont des dissertations, dans lesquelles Cicéron s'attache à établir quelques sentimens des Stoïciens.

L'Abbé Geoffroy, Auteur de la traduction de ces trois petits Ouvrages, a fait des Remarques fort curieuses ; il y en a de philosophiques, dans lesquelles il refute des opinions de Cicéron, & de quelques autres Philosophes, avec autant de précision que de netteté. Le stile de la

tra-

JUILLET 1725. 1617
traduction nous a paru très-fleuri; c'est à
ceux qui voudront s'en donner la peine,
de voir si elle est fidele.

L'ECOLE DE MARS, ou Memoires in-
structifs sur toutes les parties qui com-
posent le Corps militaire en François,
avec leurs origines, & les differentes
manœuvres auxquelles elles sont em-
ployées. Dediée au Roi par M. de Gui-
gnard, Chevalier de l'Ordre militaire
de S. Loüis, & Lieutenant Colonel du
Regiment d'Infanterie du Thil. *A Paris,*
ruë S. Jacques, chez Simart, 1725.

VOYAGES de Jean Ovinton, faits à Su-
rate & autres lieux d'Asie & d'Afrique,
avec l'histoire de la Revolution de Gol-
conde, & des observations sur les vers
à soye, traduit de l'Anglois. *A Paris,*
ruë S. Jacques, chez Et. Ganeau, 1725.
2. vol. in 12.

ECLAIRISSEMENTS sur l'Analyse des
infiniment petits. *Par M. Varignon,*
membre de l'Academie des Sciences de
Paris, de Londres & de Berlin, & Pro-
fesseur Royal. *A Paris, chez Rollin,*
1725. in 4. de 118. pages.

NOUVELLE MECHANIQUE, ou Stati-
que,

1618 MERCURE DE FRANCE.

que, dont le projet fut donné en 1687.
Ouvrage posthume de M. Varignon, de
l'Académie Royale des Sciences de France,
d'Angleterre & de Prusse, Lecteur
du Roi en Philosophie au Collège Royal,
& Professeur des Mathématiques au Col-
lège Mazarin. A Paris, chez Cl. Jom-
bert, 1725. 2. vol. in 4. de plus de 850
pages.

HISTOIRE ou Vies des Saints de Bre-
tagne, que l'Eglise honore d'un culte
public, & des personnes d'une éminen-
te piété, qui ont vécu dans la même Pro-
vince, avec une addition à l'Histoire de
Bretagne, par Dom Louis-Alexis Lobi-
neau, Prêtre, Religieux de la Congre-
gation de S. Maur, enrichie de figures
en taille-douce. A Rennes, 1724. in fol.
de près de 600. pages.

APOLOGIE pour feu M. l'Abbé de la
Trape, Dom Armand-Jean de Bouthi-
lier de Rancé. A Paris, Quay des Au-
gustins, chez Cl. Bauche le fils, 1725.
in 12. de 97. pages.

OEUVRES de M. Boursault, augmen-
tées de plusieurs pieces tant de Theatre
que d'autre Poësie. A Paris, Quay
des Augustins, chez la veuve Ribou,
1725.

JUILLET 1725. 1619
1725. 3. vol in 12. 7. liv. 10. fols.

NOUVEAU RECUEIL d'Inscriptions, d'Epitaphes, & d'Epigrammes singulieres, en Latin, en François, en Italien & en Espagnol.

L'Auteur de ce Recueil prie les curieux qui ont quelques pieces d'éclite en ce genre, de vouloir les lui communiquer par le moyen de l'adresse du *Mercur*, pour rendre sa compilation plus digne d'être donnée au public.

On a imprimé des *Lettres écrites par un Anglois de la Societé Royale de Londres*, au R. P. *Castel Jesuite*, contre son *Système de la pesanteur universelle*. Elles se vendent à Paris chez *Musier*, Quay des Augustins, à l'Olivier. L'Auteur attaque vivement ce Pere sur les propositions les plus singulieres de son *Système*, & il ne le ménage point.

PHENOMENE arrivé à Marseille le 29. Juin 1725.

LEs vents ont varié dans la journée de l'Oüest à l'Est par le Sud, & ont resté l'après-midi à l'Est petit frais. Nous eûmes calme à sept heures du soir; à 8. heures le calme continuant, & le Ciel étant

1626 MERCURE DE FRANCE.

étant chargé de nuages sans le moindre vent, on vit baisser la mer dans le port d'environ deux pieds de sa hauteur ordinaire; à 8. heures & un quart elle entra dans le port avec tant de rapidité, qu'on vit dans un instant trois ou quatre Vaisseaux (qui étoient pour lors mouillez vis-à-vis la chaîne en dedans du port) desamarrer & courir çà & là, de façon qu'il sembloit que ces Vaisseaux étoient poussez par un vent forcé, & dans moins d'un demi quart d'heure la mer monta d'environ cinq pieds, & déborda en quelques endroits du Quay. Ce flux fut suivi d'un reflux subit qui fut plus dangereux, puisqu'il démarra plusieurs autres Vaisseaux & Barques qui étoient amarez près de l'embouchure du port. La marée fut si violente, qu'elle jetta deux Vaisseaux contre le Fort S. Jean; qu'ils perdirent leur mats de beaupré avec leur guibre; elle en entraîna deux ou trois hors du port tous armez, & plusieurs autres Vaisseaux ou Barques qui tournoyent au gré de la marée, s'aborde-
rent sans qu'on osât risquer un bateau pour leur donner du secours. Le tout s'est passé dans un quart d'heure, & n'a cependant pas laissé que de causer beaucoup de dommage. Tous les anciens Marins ont été surpris de cet événement.

Il s

JUILLET - 1725. 1627

Ils ont bien vû la Mer monter aussi haut après plusieurs jours de vent ; mais ils n'ont jamais vû avec le calme la Mer monter aussi rapidement.

*EXTRAIT d'une Lettre de Marseille
du 1. Juillet sur le même sujet.*

VOici un événement assez singulier, le 29. Juin à neuf heures du soir, la Mer monta deux fois sur le Quay du Port, & se retira deux fois avec tant de rapidité que les bâtimens qui y étoient amarrez chasserent, le courant les mena de l'Est à l'Ouest, & les ramena de l'Ouest à l'Est, un Vaisseau rompit son beaupré, sa poulene & son taillemer, contre le Fort S. Jean, & un Pinque se creva contre un pillier de la chaîne du Port. Heureusement la Mer étoit calme, & il n'y avoit point de vent, ce qui a sauvé plusieurs Bâtimens ; car cette maniere de torrent bouleversa en moins de demie-heure tout le fond de la Mer ; les Galeres du Roi n'en ont point souffert. Le sieur Blaccas qui a soin de la cure du Port, ayant sondé par tout le lendemain a assuré qu'il avoit donné jusqu'à quatre pieds de fonds en certains endroits, & en d'autres il l'avoit diminué d'un & de deux pieds.

EX-

*EXTRAIT d'une autre Lettre du 2.
Juillet.*

A Huit heures & demie du soir après le Soleil couché, la Mer ayant rempli insensiblement le Port jusqu'à niveau du Quay, elle en ressortit avec tant de violence, que deux Vaisseaux qui étoient mouillez au milieu, l'un rompit un cable de 12. pouces, de sorte qu'ayant deradé, les courans les ont fait sortir hors du Port, à une portée de mousquet en remorquant leurs ancres. Le paquebot du Port Mahon, qui porte les expéditions d'Angleterre, lequel étoit mouillé hors du Port, & amarré aux pilliers de la chaîne, ayant rompu son cable, fut aussi emporté à un mille du Port en remorquant aussi son ancre; un moment après, la Mer le ramena à l'embouchure du Port avec la même furie, de même que les deux autres Vaisseaux, dont l'un en entrant dans le Port, fracassa son beaupré, à la terrasse du Fort S. Jean. Dans cet intervalle tous les Bâtimens qui étoient dans le Port jusqu'à l'Hôtel de Ville, leurs ancres ne tenant point, parce que le fonds & la vase bouilloient, se fracassoient les uns contre les autres; cependant il n'y a eu qu'une Barque chargée de

JUILLET 1725. 1623

deris qui a été très-maltraitée aux piliers de la chaîne où les Bâtimens ont presque resté à sec lorsque la marée ressortit ; au retour on eut le temps de l'échoïer du côté de S. Victor pour conserver une partie du chargement ; la Mer pour lors ayant remonté sur le Quay, près des Augustins presque jusques aux magasins. Tout cela s'est passé dans une demi-heure de temps, la Mer ayant baissé d'environ trois pieds de son état ordinaire, & monté de cinq.

Il est à remarquer qu'ayant fait sonder par tout le port, on a trouvé qu'à bien des endroits où il n'y avoit pas beaucoup de fonds, la Mer y a beaucoup creusé, & aux endroits où il y en avoit beaucoup, la marée y a produit un effet tout contraire : on prétend que les courrans remettent le fond dans son premier état.

*LETTRE écrite de Gien-sur-Loire,
Ville de l'Orleanois le 21. Juillet 1725.*

Comme tout le monde est intéressé à découvrir les differens Phenomènes qui arrivent dans la Nature, & que nos plus grands Philosophes n'ont travaillé que pour en donner des notions les plus vrai-semblables. J'ai crû, Messieurs, vous faire plaisir de vous envoyer
les

1624 MERCURE DE FRANCE.

les particularitez d'un Phenomène qui a paru dans le Ciel. Les sçavans pourront examiner & approfondir cette matiere ; nous attendons avec grande impatience leurs conjectures.

Le Jeudi 19. de ce mois entre 8. ou 9. heures du soir , comme tout le monde étoit à la promenade , on apperçût une étoile qui paroissoit aux yeux de la grandeur d'un écu , laquelle après être allée comme un trait d'arbaleste de l'Orient à l'Occident , & y avoir resté deux ou trois minutes , revint avec la même rapidité vers l'endroit d'où elle étoit partie, elle y resta encore l'espace de deux minutes ; après quoi elle fut se placer , en se rapprochant de l'Occident , entre deux autres étoiles , dont elle effaçoit la clarté ; elle y demeura dans un mouvement à peu près circulaire plus de quatre minutes. Enfin on la vit se perdre en tournoyant dans le Ciel. Ce Phenomène n'a pas laissé de troubler toute nôtre Ville. La populace en fait l'application qu'elle a coutume de faire en pareilles occasions ; elle prétend que cette étoile prophetise quelque grand événement ; pour nos sçavans ils ont déjà perdu plusieurs nuits à tâcher d'en découvrir les causes , ou à examiner s'il n'en paroîtra pas quelque autre. Vous leurs feriez plaisir ; Messieurs ;

JUILLET 1725. 1025

fieurs , de faire part au public de cet événement ; il se trouvera peut-être quelques Philosophes charitables , qui s'intéressant à leur repos , voudront bien par pitié leur ôter le voile épais qu'ils ont devant les yeux. J'ai l'honneur d'être , Messieurs , &c.

T. D. E.

Le 8. de ce mois il a été soutenu au College d'Harcourt une These , par Etienne - Louis - Alexandre Berthelot , Clerc du Diocèse de Paris , & Abbé de Saint Martin de La ceremonie se fit dans la Chapelle de ce College , qui étoit ornée de riches tapisseries. Cette These est du Cours Philosophique de M. Roussel , Prêtre Licentié en Theologie , & Professeur dans le même College. Il s'y trouva un grand nombre d'Evêques * & d'Abbez de distinction , sans parler d'un grand nombre de personnes de la première qualité. La These dont toute la Philosophie faisoit le sujet étoit sur une très-grande feuille , & ornée au frontispice d'une grande Estampe.

Sans entrer dans aucun détail sur le merite de M. Roussel , qui professe avec applaudissement la Philosophie dans ce College depuis long - temps , on sçait l'attention que M. Dagoumer , Recteur

G de

de l'Université, qui en est Proviseur, apporte dans le choix qu'il fait des personnes qui remplissent les Chaires de ce College. On en a eu des preuves particulières dans M. Grenan, Professeur de Rhetorique, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, de feu M. Moulin, Professeur d'Humanité, Auteur du *Traité des Eaux de Passy*; on en a encore des preuves toutes recentes dans M. Vaillant, qui vient de donner la Traduction des Eglogues de Virgile, avec des Notes critiques, &c.

Le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, qui fut élu à l'Académie Royale des Sciences, le 11. du mois d'Avril dernier, pour remplir la place d'Académicien honoraire, vacante par la mort du Pere Gouye, Jesuite, y prit séance le 4. de ce mois.

Dans l'Assemblée de cette Académie du Samedi vingt - un de ce mois, M. de Maupertuis, Adjoint Geometre, & l'Abbé Camus, furent élus pour remplir la place d'Associé Geometre, que M. Chevalier a laissé vacante en devenant Pensionnaire Geometre.

M. Morand, Adjoint Anatomiste & M. Malloüet, Medecin de l'Hôtel Royal
des

JUILLET 1725. 1627

des Invalides pour remplacer la place d'Associé Anatomiste, que M. Petit a laissé vacante, en devenant Pensionnaire Anatomiste.

M^{rs} de Lisle & Gaudin pour remplir celle d'Adjoint Astronome, vacantes depuis long-temps.

M^{rs} de Jussieu le cadet & Péyssonel, Medecin de Marseille, pour remplir celle d'Adjoint Botaniste, vacante aussi depuis long-temps. On marquera le mois prochain ceux de ces Académiciens que le Roi aura choisis.

Le sieur Daudet, Ingenieur Geographe du Roi, a présenté à la Cour la Carte des différentes routes de Paris à Strasbourg, & de Strasbourg à Fontainebleau, pour servir au voyage de la Reine; il vient de la faire graver. Elle se vend chez lui, rue des Fossez Montmartre, près la Boucherie. Ledit sieur Daudet doit faire ce voyage pour donner à son retour les Cartes, Plans & Dessains des endroits par où la Reine aura passé, & les représentations des fêtes & réjouïssances qui se feront faites à ce sujet.

L'on va construire un Pont de Bois sur la Seine, au-dessous de la porte de la Conference, vis-à-vis la rue de Bourgogne,

G ij

gogne,

gogne, qu'on appellera Pont de Bourbon : il communiquera du Fauxbourg S. Germain au Cour de la Reine. C'est le sieur Daudet dont on vient de parler qui en a formé le projet, & qui en a fait divers plans. Il en a même sollicité le Privilege ; mais la Ville a demandé la préférence pour la construction de ce Pont, ce que le Roi lui a accordé par Lettres Patentes. On y va travailler incessamment ; ainsi qu'à une machine hydraulique qui fournira de l'eau à une grande partie du Fauxbourg S. Germain, qui est aussi de l'invention du sieur Daudet.

Un particulier fait construire sur la Riviere de Seine, une nouvelle Machine, qu'il prétend plus utile & plus propre que toutes celles qui ont déjà été proposées pour faire remonter les bateaux sans le secours des chevaux,

On apprend de Londres que le Chevalier Guillaume Hamilton a inventé une Machine très-ingenieuse pour la sûreté des maisons contre les voleurs. Elle est faite de maniere qu'en quelque endroit qu'on touche aux portes & aux fenêtres, ceux qui sont en dedans, sont avertis à l'instant par le son d'une cloche,
&c

JUILLET 1725. 1629

& par un coup de pistolet, qui en tirant allume une bougie.

On apprend aussi que M. Arthur Hill, fils aîné du Lord Hillsboroug, est mort à Londres de la petite verole qu'il avoit reçûe par infection.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Malthe
à S.^e E. M. le Bailly de Mesmes,
le 4. Juin 1725.*

JE vous ai envoyé l'état des malades guéris par le Capucin, & leur seing, & ce que nous avons vû de sa maniere en les traitant: vous comprenez bien que cet homme ne donnera pas son secret, & qu'il dépayse ceux qui le questionnent; mais s'il étoit en France on feroit observer ses malades par un Medecin en même temps, & l'on voleroit son secret; je doute que ce que je vous ai envoyé puisse servir à une Dissertation, mais l'operation est miraculeuse.

Ce Capucin est un homme doux & tranquille, bon Religieux, qui ne se laisse point aveugler par l'argent; il a ici son frere dont il a de la peine à se separer. Le Roi de Sardaigne a écrit ici, & s'est fait envoyer des relations; je ne sçai s'il n'a pas envie de l'attirer à Turin. Le Grand - Maître est charmé d'avoir ces

G iij deux

1630 MERCURE DE FRANCE.

deux freres. L'eau est un grand remede, nous n'en pouvons disconvenir ; s'il l'éprouvoit à Paris pour la petite verole, vous verriez des miracles ; les femmes le canoniseroient.

Un Medecin de Malthe fait paroître une methode de donner l'Eau, comme la donne le Capucin : je n'ai pas voulu la traduire en François & vous l'envoyer. Ce secret gît dans la connoissance du poulx, & nous voyons que le Pere Bernard la donne bien differemment, même dans les mêmes maladies, selon les sujets. Il vient d'entreprendre la guerison d'une femme qui a un schirre dans le ventre, gros comme la forme d'un chapeau ; s'il y réussit ce sera un beau miracle. Je fis voir au Capucin le Memoire que je voulois traduire, il se prit à rire, & me dit que ce seroit tromper le public.

Il prétend que l'Eau ne fait que du bien à tout le monde, prise à jeun pour la colique ; mais qu'il faut dans une maladie la prendre par regle, & connoître lorsqu'il faut augmenter ou diminuer la dose, c'est-là le grand secret.

Autre

JUILLET 1725. 1631

Autre en date du 18. Juin.

LE bon Capucin fait tous les jours de nouvelles cures ; mais desabusez-vous, il ne veut pas donner la methode de faire prendre l'Eau ; il nous a paru qu'il la donnoit differemment à tous. Je crois vous avoir écrit qu'on en a fait une ici, & qu'on l'a envoyée en France, je l'ai vûe, & je la lui montrai dans le dessein de la traduire en François ; il me dit qu'elle étoit propre à tuer ceux qui feroient cette épreuve : vous la verrez peut-être à Paris ; je sçai qu'elle a été envoyée en Provence.

Nous avons parlé dans nôtre Journal du mois de Fevrier dernier des Portraits des Premiers Presidens du Parlement de Provence, gravez par le sieur Candier, qui se distingue dans sa Profession. Nous ajouterons aujourd'hui que M. d'Ache, connu par plusieurs Ouvrages d'Histoire & de Critique, fait actuellement imprimer les Eloges Historiques de ces premiers Magistrats, pour joindre à leurs Portraits. Il a pris soin de les réduire chacun à deux pages, pour menager l'attention des lecteurs, & pour pouvoir faire relire le tout plus commodément dans un juste volume.

G iij L'Eglise

1632 MERCURE DE FRANCE.

L'Eglise de S. Sulpice, dont les travaux avancent considerablement, nous fournit une matiere assez interessante, & nous croyons que le public sera bien aise d'être informé des differentes beautez qui doivent contribuer à la décoration de ce superbe édifice, à mesure qu'elles paroîtront.

François Dumont, Sculpteur ordinaire du Roi, Adjoint Professeur de l'Académie Royale de Sculpture & de Peinture, vient de poser dans les deux Niches du portail, qui est vis-à-vis le Presbytere, deux Statuës qui representent S. Pierre & S. Paul : ces deux figures sont de neuf pieds & demi de proportion. Le Saint Pierre a les deux bras étendus, les mains ouvertes, la tête & les yeux tourne vers le Ciel. Pour sortir de l'usage ordinaire M. Dumont a mis à côté de la figure, sur la même base, un enfant qui porte ses clefs, & qui a un genou sur une pierre angulaire. Le S. Paul porte sous son bras gauche le Livre de ses Epîtres, & le bras droit étendu, la main ouverte, & le maintien d'un Apôtre qui annonce la parole de Dieu ; il a aussi un enfant à côté de lui qui tient son épée. La composition aussi-bien que l'execution de ces deux grandes figures ne laissent rien à desirer ; on y remarque le bon goût des plus.

plus grands Maîtres, soit dans l'élegance des draperies, soit dans l'exacte proportion des parties, soit enfin dans la noblesse & la vérité des expressions; en sorte que l'on peut dire avec justice que Saint Pierre représente parfaitement un homme qui parle à Dieu, & S. Paul un homme qui parle aux hommes. Ces deux caractères font ensemble un effet admirable, & ajoutent infiniment à la magnificence de ce portail.

Les deux Groupes d'enfans qui sont sur les deux extrémités du fronton, dont l'un porte une Croix; & l'autre une Crocse, ont aussi été composez & exécutez par M. Dumont.

On attend incessamment de lui deux autres figures pour le portail opposé.

Redevables comme nous sommes envers le public, nous nous faisons un plaisir de l'instruire du progrès & de la perfection des Arts, surtout des opérations heureuses qui tendent à la conservation de la vie; celles qui ont été faites depuis peu par le sieur Gerard; Chirurgien Juré à Paris, & Maître Chirurgien de l'Hôpital de la Charité depuis 20. années meritent d'être connues. Il fit le 4. Mars dernier, l'opération d'une tumeur aneurismale au bras gauche, au nommé Clu-

de Peaute, Maître Rotisseur à Paris, rue des Boucheries. Cette tumeur étoit du volume de la tête d'un enfant nouveau né, & causée par un coup d'instrument trenchant, qui avoit ouvert le tronc de l'artere brachiale. Le malade souffroit depuis quatre ans, & son mal, presque désespéré, augmentoit de jour en jour : l'operation a été si heureusement faite, que le 20^e jour le malade s'est trouvé parfaitement guéri, en sorte qu'il se sert de son bras tout comme auparavant.

Il a fait avec le même succès l'operation de la taille à M. Canet, Brigadier des Armées du Roi, âgé de 75. ans, lequel a été guéri en 27. jours, l'operation n'a duré que deux minutes, faite en présence de M. Burette, Docteur en Médecine, & de plusieurs autres Medecins & Chirurgiens ; la pierre pesoit trois onces.

Il a aussi taillé très-heureusement les nommez Pirou, âgé de 20. ans, dont la pierre pesoit plus de quatre onces, & qui a été guéri en treize jours, & Gui Tourneur, Fermier du Chapitre de Nôtre-Dame de Chartres, auquel il a tiré le 12. Mai dernier une pierre de la grosseur de deux gros œufs d'Oye & aplatie, pesant 15. onces 7. grains, le malade a été guéri en 30. jours.

JUILLET 1725. 1635

Il a actuellement chez lui Etienne Vaillant, natif de S. Aubin, dans le Diocèse de Troyes, auquel il a fait l'extirpation d'une tumeur polypeuse, de la grosseur du poing, & très-dure, qui occupoit les deux narines, & passoit par le fond de la bouche par delà la cloison, en sorte que le malade étoit à tout moment en danger d'être étouffé. Il a rendu cette partie fort libre, & l'homme en état de s'en retourner chez lui parfaitement guéri. Cela a été fait en présence de M^{rs} Burette & Reneaume, Docteurs Regens en la Faculté de Medecine de Paris, Medecins de l'Hôpital de la Charité, & de plusieurs autres Medecins & Chirurgiens.

Il suffit au reste d'être pauvre pour trouver un accès facile chez le sieur Gerard; il les traite gratuitement dans sa maison, rue des Saints Peres, où tout le monde peut aller tous les jours lui demander ses avis depuis midy jusques à trois heures.

Le sieur Cordier, qui possède seul le secret des Peaux Divines, avertit le Public que les Calottes faites des mêmes Peaux, guerissent tous maux de tête les plus invétérés, & de quelque cause qu'ils puissent provenir, comme abscess, fluxions, rhumatismes, coups ou contre-coups; qu'elles attirent le sang qui

G vj peut

1636 MERCURE DE FRANCE.

peut être extravasé dans la tête, par chute ou par quelqu'autre accident; qu'elles guerissent les migraines, ébloüissemens, étourdissemens, vapeurs, bourdonnemens, tintemens d'oreille; enfin la surdité, tournemens de tête, phrénésie, épilepsie, ou mal caduc, &c.

Par le moyen d'une transpiration douce qui se fait à travers les pores, elles attirent les eaux âcres & mordicantes qui tombent ordinairement sur les yeux, sur le cœur, dans la poitrine, sur les dents, & sur les autres parties du corps. Les Peaux Divines guerissent l'apoplexie, en se servant des Calottes faites desdites Peaux, & sont excellentes pour les paralysies nouvellement formées, pour toutes sortes de rhumatismes, les gouttes, les gouttes sciaticques, les humeurs froides, maux de côté & d'estomach, pour les grosseurs, les dattres vives, les boutons & rougeurs que l'on peut avoir sur telle partie du corps que ce soit. Elles sont bonnes pour les enflures, meurtrissures & ulcères.

Comme les Peaux Divines sont résolutives & attractives, leur principale vertu est de fondre les humeurs malignes, glaireuses & coagulées qui sont entre cuir & chair: elles adoucissent & fortifient les nerfs folez, retirez & affoiblis; ainsi que les muscles, sans faire aucune ouverture ni cicatrice; elles rendent même, par le moyen de la transpiration, la peau blanche, & plus belle qu'avant l'application. On peut, selon son incommodité, se faire des camisolles, des gands & des chaufsons de Peaux Divines, & si lorsque l'on est attaqué de la petite verole, ou qu'elle est rentrée, l'on avoit soin de s'envelopper de ces Peaux, on se garentiroit sûrement des suites fâcheuses qui en résultent; parce que par le moyen

JUILLET 1725. 1637.

moyen de la transpiration, elles font sortir le venin qui est causé par le sang corrompu.

Le sieur Cordier fournit un Memoire exact de la maniere avec laquelle on doit se servir des Peaux Divines, qui peuvent se conserver plus de 20. ans, sans perdre leurs vertus ni qualitez. On en fait des envois dans les Provinces & pays étrangers. Pour la commodité publique, le sieur Cordier a établi des Bureaux où l'on distribue les mêmes Peaux Divines; sçavoir, à *Lyon*, chez le sieur Thomas, Marchand, grande ruë Merciere. A *Dijon*, chez le sieur Papillon, Marchand, proche l'Eglise Nôtre-Dame. A *Besançon*, chez le sieur Charmet, Marchand Libraire. A *Roën*, chez le sieur Maugy, ruë Bourdin, aux Armes de France. A *Coutances*, chez le sieur Papillon, Marchand Libraire. A *Nantes*, chez le sieur Meziers, Marchand à la Fosse. A *S. Malo*, chez la veuve Desfroziers, Marchande. A la *Rochelle*, chez le sieur Desgranges, Marchand. A *Amiens*, chez le sieur du Pontreue, Marchand Epicier. A *Brest*, en Bretagne, chez le sieur Tardy, Marchand, en la grande ruë. A *Mez*, chez le sieur Jacquemot, au Pont des Mores, & à *Amsterdam*, chez le sieur Nicolas Viollet, au Comptoir de Bois-le-Duc, sur la Bourse.

Le sieur Cordier demeure à Paris, chez le sieur Metas, Marchand Epicier, au bout de la ruë de la Coutellerie & de la Vannerie, vis-à-vis la ruë S. Jacques de la Boucherie, au premier appartement.

SPEC-



SPECTACLES.

Lettre 2. sur le caractère des Anglois.

Cette Lettre roule sur le Theatre Anglois, parce que c'est un de leurs principaux plaisirs. Les Anglois prétendent y exceller, & croyent trouver dans la diversité de leurs manieres, & dans l'imagination singuliere de leurs Poëtes, dequoi surpasser, (comme le disent quelques-uns d'entr'eux) les modernes & les anciens. Je n'entreprendrai pas ici la cause des anciens. Je dirai seulement que toute personne qui a du goût, & qui aime ce qui est naturel, toute personne accoutumée à *Moliere* ne se plaira pas beaucoup aux Comedies Angloises, qui le plus souvent sont remplies de pointes d'esprit & d'ordures, bien plus que de traits fins qui fassent plaisir, & qui soient de quelque usage. Cependant c'est à *Moliere* surtout qu'ils aiment à se préferer, je vous parlerai ici de leurs Comedies, & si j'y employe toute une Lettre, vous vous souviendrez que la Comedie est une bagatelle privilégiée, dont les gens les plus graves ont fait leur amusement, &

& en ont parlé comme d'une affaire importante.

L'Angleterre comme la France a eu son période pour la Comédie, & *Ben-Johnson* qui vivoit au commencement du siècle passé, est celui des Anglois qui l'a portée le plus loin. Cependant, quoique grand Poëte, il est inférieur à *Moliere* en beaucoup de choses. Il n'en a ni l'esprit, ni l'heureuse naïveté; il n'a connu aucune galanterie, & a mis sur la Scene beaucoup de personnages mécaniques; enfin il n'a pas osé former l'heroïque dessein d'attaquer, comme *Moliere*, les défauts de sa nation, & on peut dire de lui qu'il a fait beaucoup de bien à la Comédie Angloise, sans en faire aucun aux Anglois. On dit à cela que le ridicule François étoit plus propre pour le Theatre qui veut des caractères généraux, au lieu que l'Angleterre n'en offre que des particuliers. Quoiqu'il en soit, *Johnson* est un Poëte judicieux, admirable à distinguer, & à soutenir ses caractères, & dont les pieces qu'on met au nombre de trois ou quatre, sont excellentes dans leur espece.

Les Anglois seroient plus excusables s'ils se contentoient de préférer leur *Johnson* à *Moliere*, mais ils ne font pas cette grace au Poëte François. Ils lui opposent jus-

jusqu'aux Poètes modernes les plus inférieurs à Johnson.

En Angleterre la troisième représentation est au profit de l'Auteur, & cette circonstance a plus d'influence que tout le reste sur la Comédie, parce qu'alors le plus grand soin du Poète est de plaire à la foule, & de trouver des sottises si grandes, & en si grand nombre, que les laquais même ne plaignent pas leur argent : c'est par cette raison aussi que la Comédie est une des sources de la corruption de Londres ; c'est où la jeunesse se familiarise avec le vice, & où les femmes apprennent à ne s'effrayer de rien. Le vice y est toujours regardé comme une chose indifférente ; on boit, on joue, on jure, on débauche une femme, on se bat ; l'honnête homme de la pièce fait tout cela, ou plutôt la pièce n'a point d'honnête homme.

Une des choses les plus nécessaires pour le plaisir du Theatre, c'est que la nature soit si bien imitée que l'Art ne paroisse point ; qu'on oublie le Poète pour ne s'occuper que des sentimens de la pièce & de ses événemens. Dans la Comédie Angloise le Poète se fait toujours entendre plus que l'Acteur, semblable à un joueur mal-habile de Marionettes, qui ne sauroit tenir long-temps sa voix proportionnée

JUILLET 1725. 1641

portionnée à ces petites figures , par-là tout l'enchantement est rompu , tout l'artifice est découvert ; c'est-là le Poëte Anglois , il détrompe à tout moment le Spectateur par ses pensées recherchées , & l'oblige à s'appercevoir qu'il est à la Comedie.

Les Anglois abondent plus en pensées , & les François sçavent mieux les étendre & les menager : là où ce menagement n'est pas nécessaire l'Anglois excelle ; ce sont des conversations soutenuës , des pensées heureuses & fortes , dont le grand nombre ne se trouve que chez eux.

La Comedie Angloise a bien d'autres défauts , dont une traduction de l'*Avaro de Moliere* , qu'un de leurs plus fameux Poëtes a faite , pourra donner l'idée.

Le fondement de ma Piece , dit-il , est pris de l'Avaro de Moliere ; mais comme il y a trop peu de personnage & d'action pour un Theatre Anglois , j'ai ajouté à l'un & à l'autre assez , pour pouvoir reclamer plus de la moitié de la Piece. Je crois pouvoir dire, sans vanité , que Moliere n'a rien perdu entre mes mains , aussi jamais Piece François n'a été maniée par un de nos Poëtes , quelque méchant qu'il fut , qu'elle n'ait été renduë meilleure. Ce n'est ni faute d'invention , ni manque d'esprit que nous empruntons des François ;
mais

mais c'est par paresse, aussi est ce par paresse que je me suis servi de l'Avare de Moliere. Ces nouveaux personnages dont il est parlé ici, jouent une espece de farce entr'eux, qui consiste à enyvrer un jeune homme, à le filouter, & à lui faire épouser une fille de joye. C'est la moitié de la Piece que l'Auteur reclame si modestement. Du reste, l'on n'eût jamais pensé que la simplicité, & l'unité du sujet fussent des défauts dans une Piece, & que le grand nombre des personnages en dût faire la beauté.

Le Prologue est du même goût que la Prefacé, en voici un morceau. *Il est aussi rare de trouver du veritable esprit dans les Pieces françoises, qu'il est rare de trouver des monts d'argent dans le terroir d'Angleterre: un Marquis ridicule, un Fou-be de Val-t, ou enfin quelque miserable Bouffin, est tout ce qu'ils peuvent trouver de meilleur, &c.* Croiroit-on que ce fût là la reflexion d'un Traducteur, & qu'une Piece de Moliere eut donné lieu à la faire ?

Voyons quelques-unes des corrections qui font dire à cet Auteur, que *Moliere n'a rien perdu entre ses mains*, maniere de parler modeste, qui signifie qu'il y a gagné beaucoup.

Quand le fils de l'Avare apprend que
c'est

JUILLET 1725. 1643

c'est la Maîtresse que son pere veut épouser, il dit qu'il se trouve mal. Dans Moliere, le pere l'envoie à la Cuisine boire un grand verre d'eau fraîche ; nous croyons nous autres, que c'étoit là parler en avare, & que le trait étoit des meilleurs ; ici, ce n'est pas cela. L'eau n'est gueres du goût des Anglois, pas même dans une Comedie ; & leur Poëte, bien plus fin que Moliere, au lieu de ce fade verre d'eau, met ingenieusement un verre de brandevin.

Lorsque *Frosine* veut faire valoir la frugalité de *Marianne*, & la faire passer pour une dot, *Harpagon*, lui dit, que ce ne sont pas là des effets solides, & qu'il seroit bien-aïse de toucher quelque chose. Dans le François, *Frosine* répond, *Eh ! vous toucherez assez, & puis se hâte de lui dire, qu'il est certain pais où la Maîtresse a du bien, dont il sera le maître. Un Poëte Anglois ne sçauroit laisser ce toucher si vîte, ceux qui se piquent d'amener une sottise de bien loin, n'ont garde d'en negliger une qui se présente ; aussi dans l'Auteur Anglois, *Frosine* répond : *Toucher ! Comment vous la toucherez, elle, & vous la toucherez par tout, & tant que vous voudrez, c'est-là une jolie creature à toucher, c'est-là une touche pour vous.**

Voilà

Voilà ce que Moliere gagne entre les mains du Poëte Anglois. Il y a mille petits agrémens répandus dans Moliere, que les personnes qui manquent de goût ne sçauroient sentir : cependant ce sont ces petits agrémens qui le rendent ce qu'il est.

La plûpart des Poëtes Anglois ne sçauroient se servir agréablement d'une bagatelle, ils entassent pensées sur pensées ; le plus souvent sans choix ni délicatesse. Presque toutes les circonstances, tant soit peu déliées, leur échappent ; aussi bien qu'un certain langage familier qui est dans la nature, & que Moliere a sçû employer si agréablement.

Les Anglois ont dans leurs Comedies ce qu'ils appellent *humours*, qu'ils prétendent leur être singulier, & qui répond à un diseur de bons mots. Il me paroît qu'ils entendent par là une certaine fécondité d'imagination, qui d'ordinaire tend à renverser les idées des choses, à familiariser le vice & à ridiculiser la vertu ; en quoi ils s'éloignent du caractère d'une bonne Piece de Theatre, qui doit être de corriger autant que de divertir. J'envisage le Theatre comme quelque chose qui enleve le ridicule autour de soi, & je souffre quand je vois que la Comedie le répand.

Mo-

JUILLET 1725. 1645

Moliere a été le fleau du ridicule de son païs, & par là il merite les plus grands éloges. Si l'Angleterre eut eu son *Moliere*, peut-être s'y seroit-on corrigé de quelque grand ridicule, par exemple, du peu de peine qu'ils se font de laisser voir leur mépris pour le reste du monde ; car de les corriger de ce mépris même, je ne pense pas que la Comedie puisse aller si loin.

Pour leurs Tragedies je n'en dirai qu'un mot. Si les Anglois pouvoient se résoudre à y être plus simples, & à étudier davantage le langage de la Nature, ils excelleront, sans doute, dans le Tragique par dessus tous les Peuples de l'Europe. L'Angleterre est un pays de passions & de catastrophes : le genie de la nation est serieux ; leur langue est forte & succincte, telle qu'il la faut pour exprimer des passions : ainsi leurs Tragedies ont d'excellents endroits, & en grand nombre, mais d'aussi grands défauts pour le moins que leurs Comedies.

Les Heros de l'antiquité y sont travestis comme en France : on y voit Annibal avec une longue perruque poudrée sur son casque ; des rubans sur sa cotte d'armes, & tenant son épée avec un gand à franges. Les Pieces, de même que les personnages, sont un mélange de comique

mique & de sérieux. On y voit les événemens les plus tristes , & les farces les plus risibles , se succéder tour à tour ; enfin la plûpart des exécutions , qui sont représentées dans leurs Tragedies , se font sur le Theatre même , qui se trouve quelquefois tout jonché de corps morts.

On dit qu'Oedipe y paroît avec les yeux crevez , & j'y ai vû tenailler un homme en croix pendant une demie-heure. Il me semble que des Poëtes , qui ont le vrai genie du Theatre , & qui sçavent émouvoir , ne doivent pas avoir recours à des tenailles. Ils ne prétendent pas s'excuser sur le goût du pays pour ces sortes de spectacles ; il y a des siècles qu'ils travaillent , & le moindre bien qu'ils devroient avoir fait aux Anglois qui fréquentent le Theatre , seroit de leur avoir formé le goût.

Une chose où je les trouve moins excusables dans leurs Tragedies , c'est d'attaquer touûjours les Auteurs François , qui ne leur font d'autre mal que de les surpasser. Le plus fameux d'entre leurs Poëtes tragiques d'aujourd'hui traite *Cornelle* à peu près comme *Schaduel* traite *Moliere* , il le pille , & fait des Préfaces pour en dire du mal.

Je suis , &c.

Les

Les Comediens Italiens donnerent le 2. de ce mois la premiere representation d'une Piece, intitulée *l'embarras des riches*. M. d'Alinval en est l'Auteur. L'accueil favorable qu'on vient de faire à son premier Ouvrage, doit l'animer à en produire d'autres; les connoisseurs sont partagez sur sa Comedie, c'est beaucoup pour un homme qui ne fait que d'entrer dans la carrière. La Piece est en prose, & en trois Actes, précédé d'un Prologue.

PROLOGUE.

Le Theatre represente la chambre de l'Auteur. Il est assis auprès d'une table, une plume à la main. Il se donne la torture pour imaginer un Prologue, que les Italiens lui ont demandé pour mettre à la tête de sa Comedie. Il peste contre la coutume qui s'est établie sur ce premier Theatre, de ne donner presque point de Piece sans Prologue; il cherche quelque idée neuve & n'en trouve point. On vient l'interrompre dans sa rêverie; c'est un de ses Fermiers, qui lui dit d'abord, que sa reputation est répandue dans toute la Province, qu'on dit qu'il fait les plus

plus beaux Ouvrages du monde , & que même il a fait une drolerie qu'on appelle Comedie , qu'on doit faire voir à tout Paris ; l'Auteur aussi embarrassé de son Fermier que de son Prologue , le prie de le laisser en repos. Le Fermier s'en va, l'Auteur le rappelle ; il se souvient qu'un grand Maître de l'art , lisoit autrefois ses Comedies à sa Servante , pour voir l'effet qu'elles produiroient sur son cœur ; il trouve à propos d'en faire de même. Il lit quelques fragmens de Scenes à son Fermier, qui n'y trouve rien de bon que ce qui lui paroît simple & naturel. Il le consulte encore sur le dessein qu'il a de faire un Prologue, le Fermier lui demande ce que c'est qu'un Prologue ; c'est une espece d'enfant perdu, lui répond-il , qu'on envoie reconnoître l'ennemi ; le Fermier lui fait voir par des raisons palpables , que cette précaution est assez inutile contre un public, qui n'aime pas qu'on le prévienne en faveur d'une Piece qu'on soumet à son jugement. Ce raisonnement paroît si naturel à l'Auteur , qu'il se détermine à donner sa Piece sans Prologue , & par là prétend en prouver l'inutilité.

A C T E I.

La Scene est dans Athènes, l'a&on
thea-

theatrale se passe moitié dans une maison, moitié dans un jardin. Un Cavalier Athénien arrive en poste pour épouser la fille d'un Financier, à qui ses grandes richesses ont fait donner le nom de Midas; cette fille s'appelle Chloris, elle aime le Cavalier qui vient pour être son époux, & elle en est également aimée. Pendant que le Cavalier, que nous appellerons Mario, va se présenter à son futur Beau-pere, Arlequin arrive; il reconnoît Trivelin, Valet de Mario, ils renouvellent amitié, & se préparent à aller boire ensemble pour confirmer cette réunion. Trivelin va attendre Arlequin au prochain cabaret. Arlequin s'applaudit de la tranquillité dont il jouit; il n'a point d'autre bien que son jardin, dont la culture le nourrit, & point d'autre soin que son amour pour Chloé, & cet amour acheve de le rendre heureux. Chloé arrive, & lui annonce que sa mere vient de lui promettre qu'elle la marieroit incessamment avec son cher Arlequin; la joye des deux Amans est égale. Cependant Arlequin s'apperçoit que Chloé est un peu triste, il la prie de lui dire d'où peut naître son chagrin. Chloé lui répond d'abord que ce n'est rien; mais pressée par son cher Arlequin de ne lui rien déguiser, elle lui dit qu'elle a fait un songe qui l'allar-

H me,

1650 MERCURE DE FRANCE.

me, & que dans ce songe elle a crû le voir infidèle, & prêt à se marier à une autre; Arlequin lui dit qu'il a fait un songe à peu près semblable, mais que cela ne doit les allarmer ni l'un ni l'autre; Chloé se retire, parce que sa mere lui a défendu de voir Arlequin sans témoins. Arlequin, pour se consoler de Chloé, chante & danse. Midas, dont la maison est tout attenant du jardin d'Arlequin, vient le quereller sur le bruit continuel qu'il fait par sa danse & par son chant; Arlequin lui répond que chacun est maître chez soi; & qu'il prétend rire, danser & chanter tant qu'il lui plaira. Midas lui demande comment il peut être si joyeux n'ayant pas le sol. Arlequin lui répond, qu'une tranquille indigence vaut mieux que toutes les richesses du monde. Il se retire en chantant & en dansant. La femme de Midas survient, & se plaint aigrement à son mari de la sotte complaisance qu'il a pour un miserable qu'il faudroit faire expirer sous le bâton. Midas aussi pacifique que sa femme est turbulente, lui dit qu'il n'en faut pas venir à ces violences. Il se flatte que Plutus, qui l'a toujours favorisé, ne permettra pas qu'Arlequin trouble plus long temps son bonheur; il rentre avec sa femme. Plutus vient à son secours,

JUILLET 1725. 1651

cours; & pour empêcher Arlequin de chanter & de danser sans cesse, il n'imagine point de plus leur moyen que de l'enrichir. Arlequin vient, Plutus se fait connoître à lui pour le Dieu des richesses; cette Scene a paru bien traitée, & remplie d'excellente morale. Plutus offre un trésor à Arlequin; Arlequin l'accepte. Cet Acte finit par une fête où les favoris de Plutus celebrent la gloire de leur Bienfaicteur.

ACTE II.

Arlequin uniquement occupé du soin de son trésor, en a perdu toute la joye & toute la tranquillité; il ne sçait où chercher ce present funeste que Plutus vient de lui faire; tout lui paroît suspect, le moindre bruit l'épouvente; il croit voir paroître un voleur en la personne même de sa Chloé; elle a beau lui marquer de l'empressement, à peine se souvient-il qu'il l'ait aimée, il la prie d'une maniere très-dure de le laisser en repos. Elle le quitte en pleurant, tout cela ne l'attendrit pas, son trésor est devenu le seul objet de son amour. Chrisante arrive, & fait connoître par un *à parte*, qu'il est agité de remords, pour avoir frustré Arlequin d'une riche succession; il for-

H ij me

me la resolution de s'acquitter envers lui, en lui donnant sa fille en mariage, quoiqu'il l'ait déjà promise à Mario, dont nous avons parlé dès la premiere Scene du premier Acte. Arlequin surpris d'une proposition à laquelle un simple Jardinier comme lui ne devoit pas s'attendre, ne doute point que Chrisante n'ait appris qu'il a un tresor; sa crainte lui fait reveler son secret; il proteste à Chrisante qu'il n'a point de tresor. Chrisante le rassure un peu, en lui disant, qu'il est très-persuadé qu'il n'a pas le sol, & qu'il ne lui offre sa fille; que parce qu'il sçait qu'il est honnête homme. Arlequin accepte la proposition malgré les engagements qu'il vient de prendre avec Chloé. Chrisante lui donne cent écus pour se faire habiller; à peine a-t-il ces cent écus, qu'il sent le chagrin qu'il aura à les dépenser. Cette Scene est suivie de celle d'un Tailleur que Chrisante lui envoie pour lui prendre la mesure d'un habit; Arlequin ne veut pas qu'il le touche, ni même qu'il l'approche, à cause des cent écus qu'il a sur lui. Sa nouvelle fortune l'ébloüit à tel point, qu'il veut chasser Midas de sa propre maison. Un Procureur vient lui offrir ses services, il les accepte; mais au lieu de quelque argent qu'il lui demande pour commen-

JUILLET. 1725. 1653

cer le procès en question, il lui donne des coups de bâton. Il y a plusieurs autres Scenes dans cet Acte, comme celle de Chrisante avec Mario, à qui il declare qu'il vient retirer sa parole; parce qu'il a promis sa fille à Arlequin. Mario au desespoir veut faire perir son rival, & le va chercher pour lui donner la mort. Chloé le retient par ses cris & par ses larmes, & le prie de permettre qu'elle tente un dernier effort sur le cœur de son infidele; Mario y consent, Arlequin vient; Chloé lui fait de tendres reproches, mais il y est tout-à-fait insensible; Chloris, fille de Chrisante, succede à Chloé, & fait les plus terribles menaces à Arlequin, il n'en est pas plus touché que de la douleur de Chloé. Il fait entendre à Chloris qu'il l'épousera malgré elle pour avoir le plaisir de la faire enrager, dût-elle se venger comme font tant d'autres femmes.

A C T E I I I.

Ce dernier Acte a paru le plus beau; on en a véritablement trouvé la premiere Scene un peu trop brusque. Arlequin vient avec son trésor, qu'il veut absolument rendre à Plutus, parce qu'il lui donne trop de soins & trop d'allar-

H iij mes.

1654 MERCURE DE FRANCE.

mes. Il se reproche sur tout son infidélité envers sa chere Chloé. On a jugé que cette Scene auroît dû être préparée par quelques autres, qui auroient déterminé Arlequin par degrez à prendre une resolution si peu ordinaire. Plutus vient, Arlequin lui rend son trésor, quelque instance que lui fasse ce Dieu des richesses de lui être fidele. Le voilà débarrassé de son trésor, mais on lui prépare un nouveau chagrin pour le punir de s'y être attaché. Son rival, qui d'abord n'a respiré que vengeance, & qui ne vouloit pas moins que lui donner la mort, se contente de lui faire peur, en feignant de lui enlever sa Maîtresse. Chloé consent au stratagême dont elle attend le repentir & le retour de son infidele. Elle ignore qu'Arlequin est déjà tout converti. A peine a-t-il rendu à Plutus ce trésor qui lui a fait oublier Chloé pour quelques momens, qu'il se propose d'aller se jeter à ses pieds pour obtenir le pardon de son inconstance. Il entend un bruit d'instrumens, il demande ce que c'est; on lui annonce que Chloé va se marier avec Mario; il a de la peine à le croire, mais il n'est que trop convaincu par l'arrivée de Mario & de Chloé. Les riches habits de sa chere Maîtresse ne le laissent plus douter qu'elle n'aille deve-

oir

J U I L L E T 1725. 1659

nir la femme de son rival. Il n'ose presque s'en plaindre ; il avouë qu'il a trop mérité qu'elle le quittât pour un autre ; ses reproches sont des plus touchantes & des plus intéressants ; il prie Chloé , qu'il n'appelle plus que du nom de Madame, de vouloir au moins l'accepter pour un de ses Valets , qu'il se croira trop heureux s'il peut avoir la consolation de la suivre par tout , & l'honneur de porter sa robe , n'osant aspirer à celui d'être son Ecuyer ; il prie son rival de l'aimer toujours autant qu'elle est aimable , il se retire dans le plus triste état du monde ; Chloé le rappelle , il revient avec empressement , & lui demande si elle veut bien lui accorder la grace qu'il lui a demandée d'entrer dans son service ; Chloé ne peut plus tenir contre tant d'amour ; elle lui apprend que son mariage avec Mario n'est qu'une feinte , & qu'elle lui tend tout son cœur , ou plutôt qu'elle ne lui a jamais ôté ; la Piece finit par un double mariage. Chrisante dit à Arlequin , que puisqu'il refuse de devenir son gendre , il tâchera de s'acquitter envers lui par quelque autre endroit. Ce double mariage amene une fête qui a paru très jolie , si l'on en doit juger par les applaudissemens qu'elle a excitez.

H iij

Les

Les Theatres ont été fermez pendant quatre jours au commencement de ce mois, à l'occasion des Processions qu'on faisoit alors, & qui précéderent celle de Sainte Geneviève.

Les Comédiens François ont remis au Theatre, *les Bourgeoises à la mode*, ancienne Comédie en cinq Actes, qui n'avoit pas été représentée depuis 15. ans. C'est une des meilleures Pièces du Recueil de M. Dancourt qui en est l'Auteur.

L'Opera continuë les représentations du Balet des Elemens, où la Dlle Prevôt se fait souvent admirer par quelque nouvelle Entrée, dont le Public lui sçait très-bon gré.

L'Opera Comique a fait l'ouverture de son Theatre à la Foire S. Laurent le 6. de ce mois, & a donné deux Pièces nouvelles; la première, *le Triomphe de l'Hymen*, en deux Actes, & *Momus Censeur des Theatres*, en un Acte.

Le 21. on donna sur ce Theatre, *La Rage d'Amour* & *le Temple de Memoire*, deux Pièces nouvelles, d'un Acte chacune.

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

11
Y
BE
T
100



ORK
ARY.

X AND
DATIONS.

JUILLET 1725. 1655
cette, avec un Prologue, dont nous parlerons plus au long.

Le 23. les Comediens Italiens donnerent une nouvelle Parodie du Balet des *Elemens*, sous le titre de *Cahos*, ou *Ambigu-Comique*. C'est une Comedie-Balet, en quatre petits Actes, un Prologue, & cinq Divertissemens, avec des Vaudevilles extrêmement jolis. Cette Piece, qui a beaucoup de succès, & dont nous parlerons plus au long dans le prochain *Mercure*, est du sieur le Grand, Comedien François.



CHANSON.

Noire forêt, ah ! que j'aime ton
ombre !

J'y rêve avec plaisir aux maux que je ressens.

Tes petits oiseaux par leurs chants,

Repaisent mon humeur sombre.

Mais leur douce tranquillité,

N'adoucit point mon esclavage ;

Helas ! que n'ai-je l'avantage,

De changer ma raison contre leur liberté.

H v AUTRE

AUTRE CHANSON.

Pour deux beaux yeux

Sans cesse je soupire ;

Ils font mes Dieux ,

Mais je n'ose le dire.

Ah ! quel tourment

D'aimer une Déesse

Et n'oser pas de sa tendresse ,

Lui parler des yeux seulement.

Belle Cypris , vôtre divin visage ,

N'a rien d'égal à l'objet qui m'engage.

~~~~~

## NOUVELLES DU TEMPS.

## TURQUIE.

ON mande de Constantinople du 8. Juin que le Bacha Turc qui commande les Troupes du Grand Seigneur à Bagdad , a écrit au Grand Visir , pour lui donner avis qu'il avoit fait embarquer sur le Tigre le secours de Troupes qu'il avoit eu ordre d'envoyer dans le Chulistan , par cette rivière & par le Golfe Persi.

Perfique, & qu'il avoit appris que ces détachemens étoient arrivez dans cette Province. Il ajoûte que l'armée Ottomane, qui est actuellement dans les Provinces conquises sur la Perse, étoit encore composée de 40 000. hommes, mais qu'on avoit été obligé d'en détacher 2000. hommes, & de les envoyer sur les frontieres de Czackazen pour se saisir des postes de Sabrera, de Bassa, & de Carlob, près du Mont Taurus, afin de couvrir la Province de Georgie, & d'empêcher les desordres que les Arabes de l'armée de Miry-Mamouth y commettoient tous les jours. Les Lettres de ce General Turc portent aussi que Miry-Mamouth avoit formé à la vûe de l'armée Ottomane, des lignes qui s'étendoient depuis Semiramis, passage ainsi nommé dans les montagnes de l'Adirbeitzan, jusqu'à Jesu; qu'il s'y tenoit avec une partie de son armée, que le reste de ses troupes étoit distribué dans la Perse, que cet Ufurpateur avoit envoyé depuis peu un de ses principaux Officiers à l'Aga Turc qui commande à Chiras, pour lui dire qu'il étoit disposé à vivre en bonne intelligence avec la Porte, & qu'il s'offroit d'engager le Grand Mogol, son Allié, à conclure une triple alliance avec le Grand Seigneur, de faciliter le passage par la

## 1658 MERCURE DE FRANCE.

Perse aux Caravanes Turques qui iroient negocier à la Chine , & de les escorter même jusqu'à la grande muraille aussi long-temps qu'il seroit Protecteur de la Perse , qu'il esperoit que ces propositions seroient approuvées par Sa Hauteſſe ; mais qu'en cas de refus de la part du G. S. il protestoit d'avance qu'il seroit innocent de toutes les suites fâcheuses de la guerre , & de l'obligation où il se trouveroit de porter les armes contre une Puissance Mahometane.

### R U S S I E.

**L** Es Hollandois ont obtenu la liberté de trafiquer en fer à Olonitz , & autres Places ; & de le faire transporter où ils voudront , en payant les droits établis.

La Czarine a nommé le Vice-Amiral Gordon , Ecoſſois , pour commander les Vaisseaux de sa Flotte ; le Vice-Amiral Ismanowitz , pour commander les Galeres , & le Comte Apraxin pour avoir le commandement en chef de toute la Flotte. Ces Generaux partirent le 18. du mois dernier de Petersbourg pour Croonstad , où les Galeres doivent se rassembler incessamment avec des provisions pour 3. mois.

La Czarine a donné à chacun des Ministres Etrangers qui sont à Petersbourg , une

JUILLET 1725. 1639

une Medaille d'or du poids de 50. ducats, qui represente d'un côté le Buste du feu Czar, avec ces mots pour Legende en Langue Ruffienne. PIERRE LE GRAND, EMPEREUR ET SOUVERAIN DE TOUTE LA RUSSIE, NE' LE 30. MAY 1672. & sur le Revers on voit cette Princesse, la veuve, assise, ayant la Couronne sur la tête, un Globe & un Sceptre à côté d'elle, & sur le devant une Sphere, un Caducée, des Armoiries, des Cartes Maritimes, des Plans, des Instrumens de Mathématique, & les autres attributs des Sciences & des Arts qui fleurissent sous son Regne. Dans trois éloignemens differens on voit un grand Edifice sur le bord d'un rivage, avec une plantation vis-à-vis, un Vaisseau & une Galere en Mer, & le feu Czar élevé sur des nuages, regardant la Czarine, & lui montrant de la main tous les trésors qui l'entourent, avec ces mots : VOYEZ CE QUE JE VOUS AI LAISSE, & au bas, *décédé le 28. Janvier 1725.*

Les Députez des Provinces qui ont assisté à la celebration du mariage du Duc d'Holstein, après avoir offert leurs presents le 16. Juin à la Duchesse son épouse, & pris congé d'elle & de toute la Cour, partirent le lendemain pour retourner chez eux.

Les

Les presens faits au Duc d'Holstein consistent en un Berceau d'argent, au nom de tous les Colleges de Peterbourg, un Service d'argent, au nom de la Ville de Moscou, une certaine quantité de Livres anciens & rares, au nom du Clergé. Outre les presens faits par chaque Gouverneur de Province, & ceux de la Czarine, on fait monter le tout à 300000. Roubles, ce qui fait plus de 1200000. de nôtre Monnoye.

Le General Wiesbach, qui commande en chef l'armée Moscovite de l'Ukraine, a dépêché un Exprès pour donner avis à S. M. Cz. qu'il avoit reçu en son nom, le serment de fidelité des Chefs des Cosaques, & qu'ils avoient promis de n'entretenir avec les Tartares aucune correspondance qui puisse faire soupçonner leur fidelité.

On a conduit à Peterbourg un espion Danois, qui étoit depuis près de deux mois à Croonstad pour examiner ce qui s'y passoit par rapport à l'équipement de la Flotte.

La pension du Duc d'Holstein a été augmentée de 20000. Roubles, elle est à présent de 140000. Roubles par an.

Les Tartares de Crimée étant montez à cheval au nombre de 40000. le Gouverneur de Smolensko a reçu ordre de faire

JUILLET 1725. 168

faire marcher vers l'Ukraine tous les Régimens de la Province, dont il peut se passer, afin de s'opposer aux invasions qu'ils pourroient entreprendre.

POLOGNE.

**O**N écrit de Warsovie que le Palatin de Podolie a eu de fréquentes conférences avec le Bacha de Choczim, & avec quelques Députez du Kan des Tartares; & le bruit court que les derniers lui ont promis un secours de 15000. hommes, en cas que la République de Pologne fut obligée d'entrer en guerre avec les Puissances voisines.

Les Lettres de Stokolm marquent que la sortie des bleds n'a point été défendue, comme on croyoit qu'elle le seroit, & selon toutes les apparences il y aura une très-abondante recolte.

On mande de Coppenhague que la Flotte que le Roi de Danemark a fait équiper, & qui est prête à mettre à la voile, est composée de 26. Vaisseaux de Guerre, & de six Fregates, & que tous les Officiers des Troupes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, ont ordre de se tenir prêts à marcher au premier ordre.

ALLE.

## ALLEMAGNE.

**L**E 24. Juin on chanta solennellement dans l'Eglise Metropolitaine, à Vienne, en presence de l'Empereur, qui s'y étoit rendu en cortège, le *Te Deum*, au bruit de plusieurs salves de l'artillerie des Remparts & des Bastions, en actions de grâces de la conclusion du Traité de Paix de Luxembourg, & le soir il y eut des feux & des illuminations, & d'autres marques de réjouïssances dans toutes les ruës de la Ville.

On écrit de Breslaw du 13. Juin, que le débordement de l'Oder a causé des dommages considerables dans la Silesie, dans le Brandebourg & dans la Poméranie. Les Lettres de Prague du 20. marquent que la nuit du 16. au 17. il y avoit eu un orage terrible, accompagné de grêle, dont il s'étoit trouvé des grains qui pesoient jusqu'à une livre & demie.

On apprend de Rendsbourg qu'en execution de la Sentence renduë par la commission Danoise, le Capitaine Pretorius ayant été convaincu d'avoir assassiné le feu Comte de Rantzau, avoit eu la tête tranchée le 29. du mois dernier, & que les nommez Sievers & Wehling, impliqués dans la même affaire, avoient été fustigez, marquez au dos, & condamnez

JUILLET 1725. 1663

à travailler aux ouvrages publics pendant le reste de leur vie.

On mande de Francfort que le 3. de ce mois le Baron François-Louis Sehenek de Castel , Grand-Prevoist de la Cathedrale d'Ausbourg , avoit été élu Evêque d'Eichstadt par le Chapitre assemblé, en presence du Comte de Wurmbbrand , Commissaire de l'Empereur.

Le 8. de ce mois , après-midy , le Duc de Richelieu , Ambassadeur de France arriva à Vienne , & vers le soir il alla rendre visite au Prince Eugene de Savoye.

#### ITALIE.

**L**E Pape a fait deux Cardinaux dans le Consistoire secret du 11. du mois dernier. Don Nicolas del Giudice, Major dome du Palais Apostolique , & frere du Duc de Giovenazzo, connu cy-devant sous le nom de Prince de Cellamare, & M. Coscia, Archevêque de Trajanopolis , & Secretaire des Memoriaux. Dans le Consistoire public du 14. S. S. donna le Chapeau à ces deux Cardinaux.

On mande de Rome que la Confratrie des Matelots Siciliens, allant sur la fin de l'autre mois faire ses Stations dans les principales Eglises indiquées pour les Indulgences , prit querelle avec les soldats

tats du quartier de *Ripa-Grande* ; mais le desordre ne fut pas considerable , parce que ces derniers eurent la prudence de ceder aux autres, qui étoient tous armez de Stilets. L'Agent de la Religion de Malthe qui réside à Messine , suivant l'ordre du Grand-Maître , a fait prier les Consuls établis à Livourne , d'ordonner aux Capitaines des Vaisseaux de leur nation , qui partiront de ce Port , de donner avis aux Vaisseaux Maltois qu'ils rencontreront , que le nommé Guillaume Pulman , cy-devant Negociant Anglois , & qui s'est fait Mahometan depuis environ un an , étoit parti de Constantinople avec 5. Vaisseaux armez en guerre , dans le dessein de surprendre par de faux Pavillons les Vaisseaux de la Religion dans les Mers d'Italie & d'Espagne.

Le 28. du mois passé le Connétable Colonne presenta au Pape , au nom de l'Empereur , la Haquenée de redevance pour le Royaume de Naples ; sur le soir on mit le feu à la Girandole du Château S. Ange , & il y eut toute la nuit des illuminations dans la Place de S. Pierre , & au Palais de ce Connétable.

On a publié depuis peu à Rome une Constitution du Pape pour l'établissement d'un Theologal & d'un Penitencier dans toutes les Eglises Cathedrales , tant de

l'Ita-

JUILLET 1725. 1667

Italie que des Isles adjacentes, où il n'y en a point eu jusqu'à present.

On a publié aussi depuis peu à Genes une autre Constitution du Pape, par laquelle S. S. declare que les voleurs de grand chemin, les particuliers coupables de meurtres commis dans les Eglises, les assassins, & ceux qui les employent pour leur vengeance particuliere, les falsificateurs de Lettres Apostoliques, les faux Monnoyeurs, les depositaires des deniers publics accusez de malversations, & autres désignez plus au long dans cette Constitution, ne pourront jouir dorénavant de ces immunités, & qu'il sera permis de les tirer par force des Eglises où ils se seront retirez, pour les traduire devant les Juges ordinaires.

#### PORTUGAL.

ON écrit de Santarem, qu'on y a découvert dans l'Eglise des Religieux Augustins un tombeau, dans lequel étoient inhumés Don Jean Alphonse Tellez de Menezes, Comte de Ouren, & Dona Guiomas de Villabos, sa femme, arriere-petite-fille de Don Sanche IV. Roi de Castille, l'un & l'autre Fondateurs de ce Monastere, & que le corps de cette Comtesse avoit été trouvé sain &

## 1666 MERCURE DE FRANCE.

& entier, quoiqu'elle fut morte depuis plus de 340. ans.

On a eu avis de Naples que les 24. Chandeliers de 9. palmes de haut, qui y ont été faits pour le compte du Roi, par les plus habiles Orfèvres de cette Ville, ont été embarquez. S. M. P. les destine pour l'Eglise Patriarchale de Lisbonne.

On apprend par les dernieres Lettres de Lisbonne, que le Tombeau découvert à Santarem, dont on vient de parler, n'est pas celui du Comte Don Jean Alphonse; mais celui de son neveu Don Pierre Menezes, second Comte de Vianna, & premier Capitaine & Gouverneur de Ceuta, lequel mourut en 1437. Il avoit été marié deux fois, & ses deux femmes avoient été mises près de lui dans la même sepulture; mais on n'a pû découvrir de laquelle des deux est le corps, qui ayant été trouvé sain & entier a merité la veneration des spectateurs. Le procès verbal qu'on a dressé, fut fait en presence du Marquis de Cascaes, huitième neveu de ce Comte de Vianna, dont on vient de parler.

L'Inquisition de Coimbre celebra le 10. du mois passé un *Auto da Fé*, dans l'Eglise du Convent Royal de Sainte Croix de la même Ville. 29. hommes & 32. femmes y furent jugez & condamnez à

JUILLET 1725. 1667

à diverses peines & penitences ; ſçavoir ,  
26. hommes & 25. femmes , pour avoir  
Judaiſé , ſix femmes & deux hommes  
pour avoir fait des cures ſi extraordinai-  
res , que le Tribunal ne les a pas crû  
poſſibles ſans le ſecours des Pactes & des  
Enchantemens , & un homme & une  
femme pour Poligamie.

GRANDE-BRETAGNE.

**A** Ce que nous avons dit du rétabliſ-  
ſement de l'Ordre du Bain en An-  
gleterre , dans le ſecond volume du mois  
de Juin dernier , il faut ajouter que dans  
l'Enſeigne de cet Ordre on voit trois  
Couronnes avec cette Deviſe , *Tria  
Juncta in uno.*

L'installation de ces Chevaliers s'eſt  
faite avec beaucoup de pompe le 28.  
Juin à Londres. Le Roi a bien voulu ſe  
charger , non ſeulement de la dépenſe du  
feſtin qui a été très-magnifique , mais  
encore de tous les Coliers de l'Ordre qui  
ſont d'or pur , & même du ſurtout des  
Ecuyers des Chevaliers , & autres frais  
extraordinaires. On compte que les droits  
& émolumens du Duc de Montague ,  
Grand-Maître de l'Ordre , rapporteront  
ſept à huit mille livres ſterlings. L'Evê-  
que de Rocheſter , comme Doyen de  
Weſtmiſter , a été conſtitué Grand-Au-  
monier

mônier de l'Ordre ; & en cette qualité il a officié dans la ceremonie de l'installation.

Le Chevalier Robert Walpole a obtenu la permission du Roi de porter l'Enseigne ou marque de la Chevalerie du Bain , qui a autrefois appartenu à son ayeul. Voici de quelle maniere cette ceremonie de l'installation a été faite. On en fait monter la dépense à trente mille livres sterlings , sans y comprendre 4. ou 500. livres sterling qu'il en coute à chaque Chevalier.

Les Chevaliers ayant pris leurs Robes & Manteaux de ceremonie dans la Chambre de l'Orateur des Communes, marcherent en bon ordre , à dix heures du matin, jusqu'à l'Abbaye de Westminster, où ils furent reçus par le Chapitre qui les conduisit processionnellement avec leurs Officiers à la Chapelle d'Henry VII. le Doyen de l'Ordre reçut leur serment. Après le Service & les autres ceremonies, ils se rendirent à la salle de la Cour des Requêtes , où il y avoit une table pour le Prince Guillaume Auguste qui n'y dîna pas , une seconde pour les Chevaliers , & une troisième pour les Officiers de l'Ordre. Les Ecuyers dînerent dans la Chambre Peinte , & les Chanoines dans celle de Jerusalem. Le soir ils se rendi-

**rent**

JUILLET 1725. 1669

rent au Theatre de l'Opera, où il y eut un Bal magnifique.

Le Prince Guillaume Auguste ayant pris séance au Chapitre de cet Ordre se retira, & le Chevalier André Fontaine assista en son nom au reste de la ceremonie, portant sur son bras le manteau de ce Prince.

Le Chevalier Georges Sawnders y representa le Duc de Richemont, & le Chevalier Chaloner Ogle, le Lord Cle-narchi.

On a eu avis que les Pirates ont pris près de la Barbade un Navire de Bridge-Town; & qu'après en avoir pillé les Marchandises, ils ont eu la cruauté d'enfermer l'équipage à fond de cale, de faire un trou au Bâtiment, & de le couler à fond.

Il y a eu sur la fin de ce mois une inondation près d'Huntington, qui a fait perir huit à neuf mille moutons.

Le Colonel Lée a été nommé depuis peu Surintendant des plaisirs du Roi.

Quelques centaines de Faucheurs, & autres ouvriers de la campagne, ne pouvant y trouver de l'emploi, à cause des pluyes continuelles, se rendirent à Londres au commencement de ce mois, pour implorer l'assistance des gens charitables. Ils allerent à la Bourse, où les Marchands

1670 MERCURE DE FRANCE.  
chands firent une collecte considerable  
en leur faveur.

L'Hamilton, Vaisseau commandé par  
le Capitaine Kirke, est revenu de la côte  
d'Afrique à Londres avec cinq Mineurs  
de reste des 19. qu'il y avoit menez  
pour travailler aux Mines d'or, décou-  
vertes dans le pays, les autres n'ayant  
pû résister aux chaleurs du climat ; ce qui  
fait croire que la Compagnie d'Afrique  
sera obligée d'abandonner son entreprise.

Le temps s'étant mis au beau depuis  
le commencement de ce mois, le prix  
du bled a diminué considerablement,  
tous les fonds inondez dont on croyoit la  
recolte entierement perduë, commen-  
cent à se secher, & on a tout lieu d'es-  
perer que cette année sera plus abon-  
dante en grains que les quatre dernieres  
années.

Il y a quelques jours que M. Suerin,  
Agent de quelques Regimens, passant la  
Tamise à Londres, dans le bac de Putney,  
son cheval sur lequel il étoit resté ayant  
eu peur de la voile d'un batteau qui pas-  
soit auprès, se jetta dans l'eau. M. Gue-  
rin se tint toujourns en selle, fortement  
attaché aux crins du cheval qui le passa  
heureusement à la nage.

On mande de Londres que le 5. de ce  
mois les Commis chargez de la levée de  
l'im-

JUILLET 1725. 1671

L'imposition sur le Malt dans la Ville de Glasgow en Ecosse, avoient été obligez d'appeller à leurs secours deux Compagnies d'Infanterie qui étoient dans la même Ville, pour se mettre à couvert des insultes du peuple; que quelques-uns des soldats ayant fait feu, sept ou huit Bourgeois qui n'avoient aucune part à ce desordre, avoit eu le malheur d'être tuez; que la populace étoit entrée en fureur, qu'elle avoit chargé les deux Compagnies, & les avoit forcées de sortir de la Ville, & qu'ensuite elle avoit démolie la belle maison de M. Daniel Campbell, & pillé sa vaisselle d'argent, sous prétexte qu'étant de la Chambre des Communes il avoit donné son consentement à la continuation de cette imposition.

P A Y S - B A S .

**L**Es Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'Espagne furent invitez sur la fin du mois dernier à une grande Fête par le Duc d'Aramberg, à son magnifique Château d'Anghien. Il y eut entre autres divertissemens un fort beau concert de voix & d'instrumens, & la representation d'une Comedie, intitulée *le Triomphe de la Paix*.

On mande de Bruxelles qu'on a demandé aux Villes, Villages & Châtellenies

A n i e r

## 1672. MERCURE DE FRANCE.

nies de Flandres, ce qu'ils ont donné depuis dix ans, sous le titre de present, à qui, combien, & pourquoi.

On a pris depuis peu la résolution de construire une chaussée entre Mons & Ath, à la place du Canal qu'on s'étoit proposé d'y creuser sous le Gouvernement du Marquis de Prié. Le bruit court qu'on fera une pareille chaussée entre Namur & Luxembourg, & entre cette dernière Ville, & celle de Trèves.

Outre la Procession qu'on fit à Bruxelles sur la fin de Juin pour obtenir du beau temps, on y celebra le premier de ce mois avec beaucoup de solemnité le Jubilé de cent ans de N. D. de Bon Secours, dont l'Image est conservée dans l'Eglise de ce nom. Après qu'on eut chanté la Messe en Musique, la Procession se mit en marche à peu près en cet ordre : des Trompettes & des Timbales, un grand nombre d'enfans montez sur des hommes, qui representoient divers animaux marchant sur les pieds & sur les mains ; un de ces enfans en Cupidons avec des flèches & un Carquois ; une magnifique Cavalcade d'Ecoliers, habillez à la Romaine ; un Char de Triomphe rempli de jeunes personnes, representant différentes vertus. L'Image de N. D. de Bon Secours, accompagnée de

JUILLET 1725. 1673

de la jeune Comtesse de Daun, conduite par le Comte de Hornes, tous deux à pied ; les Freres de la Confrairie de Bon Secours, chacun un cerge à la main ; le Clergé avec le S. Sacrement porté sous un magnifique Dais, suivi d'un grand peuple.

Les Directeurs de la nouvelle Compagnie de Commerce, ont reçu avis que le Roi d'Espagne avoit permis à la nation Flamande d'entretenir un Consul à Cadix.

On a reçu avis de Liege qu'il y avoit eu une émotion populaire que les Bourguemestres avoient appaisées, en faisant diminuer le prix du pain, dont la cherté avoit donné lieu à ce desordre.



*MORTS, MARIAGES, &c.*

**D**ona Anne de Moura, sœur de Don Gilles Vas Lobo, autrefois Mestre de Camp General de la Province d'Alentejo, est morte dans le Monastere d'Odivellas en Portugal, âgée de 92. ans.

Le fils unique du Prince hereditaire de Modene mourut à Reggio le 16. Juin, âgé de près de 19. mois. Son corps fut embaumé, & porté en ceremonie à Mo-

I ij      dene,

dene, pour être inhumé dans le tombeau des Princes de cette Maison.

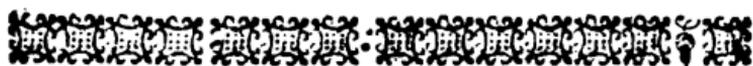
Le Marquis Visconti, Conseiller d'Etat de l'Empereur, & son Grand-Chancelier dans le Milanois, est mort à Milan le 10. Juin dans la 77. année de son âge.

Don Jean Manuel Fernandez Pacheco-Acunha-Giron-y-Portocarrero, Marquis de Villena, Duc d'Escalone, & Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, est mort à Madrid le 9. Juin, âgé de 75. ans. Il avoit été successivement General de la Cavalerie dans la Principauté de Catalogne, Viceroy & Capitaine General de cette Principauté, & des Royaumes de Navarre, d'Arragon, de Sicile & de Naples, Majordome-Major du Roi, & Premier President de l'Académie Royale que S. M. Catholique a établie à Madrid.

Le Comte de Pembrock, âgé de 76. ans, a épousé à Londres M<sup>lle</sup> How, l'une des Filles-d'Honneur de la Princesse de Galles.

On fait des préparatifs à Berlin pour la celebration prochaine du mariage du Prince Frederic d'Hanover, petit-fils du Roi d'Angleterre avec la Princesse Royale de Prusse.

JUILLET 1725. 1675



FRANCE,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 4. de ce mois le Roi Stanislas & la Princesse Marie, arriverent de Willembourg à Strasbourg.

Les 150. Gardes du Corps, avec leurs Officiers qui doivent servir de Garde à la future Reine depuis Strasbourg jusqu'à Fontainebleau, sont partis le 16. de ce mois. M. le Duc de Noailles, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, commande ce détachement.

Le Roi doit revenir le 8. Aoust à Versailles, d'où S. M. partira le 24. pour Fontainebleau, où se fera la celebration de son mariage.

Le Duc d'Orleans, Mademoiselle de Clermont, Surintendante de la Maison de la Reine, la Maréchale de Boufflers, premiere Dame-d'Honneur, la Marquise de Mailly, Dame d'Atour, les Dames du Palais, & autres Officiers qui vont pour exercer leurs Charges auprès de la future Reine, & la conduire à Fontainebleau, sont partis de Paris pour Strasbourg le 25. de ce mois. M. le Duc d'Or-

I iij . leans

## 1676. MERCURE DE FRANCE.

leans partit de grand matin en chaise de Poste.

Le 19. de ce mois, après-midy, les articles du mariage entre le Roi & la Princesse Marie, fille du Roi Stanislas, furent signez à Paris par le Garde des Sceaux de France, le Maréchal de Villars, le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat, & M. Dodun, Contrôleur General des Finances, nommez par S. M. pour remplir cette fonction, & par le Comte de Tarlo, pour le Roi Stanislas.

Le même jour les chevaux & équipages du Grand Commun, qui avoient la veille passé en revû devant le Marquis de Livri, Premier Maître-d'Hôtel du Roi, allerent à Versailles pour y charger la vaisselle d'argent, & les autres choses nécessaires pour la bouche & le service de la Reine. Ils partirent le 25. de Paris pour Strasbourg.

On commença le 9. de ce mois à distribuer les Actions de la Compagnie des Indes. On les donnera par Numero aux porteurs des anciennes qui viendront recevoir le payement du Divident.

Le 15. de ce mois l'Abbé de Breteuil fut sacré Evêque de Rennes, dans la Chapelle interieure du Convent des Minimes

JUILLET 1725. 1677

nimes de la Place Royale, par l'Archevêque de Tours, assisté des Evêques de Cahors & de Châlons-sur-Marne. Ce Prélat prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, dans la Chapelle du Château de Chantilly le 22.

Le Roi jouit d'une parfaite santé à Chantilly, où S. M. prend souvent le divertissement de la chasse. Le Comte de Saxe y fit un pari-il y a quelques jours, contre le Marquis de Courtenvaux, qu'il iroit en chaise de poste en 15. minutes du bout de la grande avenue du Château jusqu'à la Statue Equestre du Connétable de Montmorency; il gagna de deux minutes.

On écrit de Toulon qu'on y a armé sur la fin du mois de Juin deux Vaisseaux du Roi, l'un de 70. & l'autre de 50. canons, qui en sont partis sous le commandement du Chevalier de Vatan, ancien Capitaine de Vaisseau, pour aller naviguer pendant six mois, principalement sur les côtes de Barbarie, afin d'assurer la liberté du Commerce, & la navigation des sujets du Roi. On ajoute que dans le même temps, il est aussi sorti de Marseille une Escadre de quatre Galeres pour naviguer pendant l'Eté sur les côtes d'Italie, sous le commandement du Marquis de Velleron, Chef d'Escadre des

. I iij Gale-

## 1678 MERCURE DE FRANCE.

Galeres du Roi. On a eu avis de Genes qu'elles y étoient arrivées le 25. Juin pour y prendre des rafraîchissemens, qu'elles en étoient parties le 28. pour Livourne, d'où elles doivent retourner à Marseille.

Les Peres Barnabites du College de Montargis, Ville de l'appanage de Monseigneur le Duc d'Orleans, toujours attentifs à témoigner leur zele & leur reconnoissance, viennent d'en donner des marques publiques au sujet de la naissance de M. le Duc de Chartres. Le R. P. Jolly, Professeur de Rhétorique a fait reciter à ses Ecoliers une déclamation sur ce sujet qui a été goûtée de toute la Ville, & qui a eu une approbation generale. Il a lui-même prononcé le lendemain deuxième, Juillet avec le même succès, & un applaudissement universel, une Oraison Latine à l'honneur du Prince nouveau né. Tous les differens Ordres de la Ville qui avoient déjà fait paroître leur joye par des feux & des réjouissances publiques, ont encore voulu prendre part à celle du College, en assistant à ces fonctions, où les Pensionnaires se sont distinguez. Le Presidial s'y est rendu en Corps, ainsi que le Corps de Ville, & celui des Juges Marchands. Les Barnabites avoient eu l'honneur, quelques jours

JUILLET 1725. 1679

jours auparavant, de saluer Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orleans, douairiere, & leurs Alteses Serenissimes Monseigneur & Madame la Duchesse d'Orleans, qui reçurent avec leur bonté ordinaire les Programmes de la déclamation qui leur furent presentez au nom du College, qui fait gloire d'être sous la protection de leur auguste Maison.

Le 5. Juillet, jour de la Procession generale, toutes les Chambres du Parlement s'étant assemblées pour se rendre en Corps à Sainte Genevieve, M. le Premier President fit recevoir M. son fils Conseiller.

Le 14. Juillet il a été rendu à l'Audience de la Tournelle un Arrest remarquable, sur les Conclusions de M. l'Avocat General Talon. Le 13. Janvier 1724. un jeune homme avoit enlevé une jeune fille de la maison de ses pere & mere; ceux-ci en avoient rendu plainte, & fait informer: l'information avoit été suivie d'un decret de prise de corps contre le ravisseur; ce decret n'ayant pu être executé, la procedure criminelle fut continuée par contumace, & par Sentence du Lieutenant Criminel du Bailliage de Vermandois, le ravisseur avoit été déclaré atteint & convaincu de l'enlèvement, & condamné à être pendu; ce qui avoit été executé par effigie à Noyon.

I v L c

Le Ravisseur ayant interjetté appel en la Cour de la procédure faite contre lui , il y obtint un Arrest , portant défense de mettre le decret à execution , il y conclut dans la suite à l'évocation du principal , & en conséquence à être renvoyé de l'accusation intentée contre lui ; il demanda même qu'il lui fût permis de contracter mariage avec la fille qu'on l'accusoit d'avoir enlevée , & de reconnoître un enfant dont elle étoit accouchée depuis son prétendu enlèvement. Les pere & mere de la fille se désisterent de leurs poursuites , & consentirent au mariage des Parties , en déclarant que leur fille ne s'étoit retirée de la maison paternelle , que sur ce qu'on avoit rejetté les propositions de mariage faites par son prétendu Ravisseur , & que c'étoit plutôt une retraite volontaire de sa part , qu'un enlèvement forcé de la part de celui avec lequel elle s'en étoit allée ; & par une Requête qu'ils présenterent en la Cour , ils demanderent Acte de leur desistement & consentement. Enfin , la fille demanda pareillement Acte du consentement qu'elle donnoit à son mariage, Mais nonobstant le desistement des pere & mere de la fille , & le concours des volontez & consentemens de toutes les Parties interessées, la Cour , après avoir entendu

JUILLET 1725. 1681

entendu la lecture que fit M. l'Avocat General des dépositions des témoins, n'a pas jugé à propos de s'écarter de la severité prescrite par l'Ordonnance contre les Ravisseurs, quelque rigoureuse qu'elle soit, & par son Arrest a donné seulement Acte aux Parties de leurs desistemens & consentemens au mariage en question; & sans s'arrêter au surplus de leurs conclusions, faisant droit sur le requisitoire des Gens du Roi, a mis l'appellation au neant, c'est-à-dire, a confirmé le decret, & a renvoyé l'accusé dans les prisons du Bailliage de Noyon pour son procès lui être fait & parfait jusqu'à Sentence définitive, sauf l'appel en la Cour.

Le 16. il a été rendu un autre Arrest sur les Conclusions de M. Talon à la grande Audience de la Grand' Chambre, qui a confirmé un testament, par lequel un Bourgeois de Lyon avoit institué ses heritiers universels les pauvres de la Charité de cette Ville: quoique ce testament fût attaqué par un parent du testateur très-pauvre, très-infirmes, & chargé d'une femme & de cinq enfans. Le principal moyen, sur lequel cet Arrest a été rendu, est que ce parent ne prouvoit pas incontestablement, qu'il n'y avoit point d'heritiers du Testateur plus proches

I vj ches

1682 MERCURE DE FRANCE.

ches que lui , & qu'il en fût l'heritier préſomptif. Neanmoins par commiſeration pour ſon grand âge & ſes infirmités , la Cour lui a ajugé ſur les biens du Teſtateur une penſion viagere de 150. livres.

M. l'Avocat General Talon a parlé dans ces deux affaires avec beaucoup de dignité & de précision.

Sur la fin de l'autre mois , le Roi a donné l'Abbaye de Bonlieu en Forests, Ordre de Cîteaux , Diocèſe de Lyon , vacante par la démiſſion de Madame de Salians d'Eſtaing , à la Dame Marie-Jacqueline de Chabannes , Religieuſe du même Ordre.

Le Prieuré de Sainte Croix , dépendant de l'Abbaye de Boſcaudon , Diocèſe d'Embrun , vacant par le décès de Dom Jean-Michel , à Dom Joſeph-François Silveſtre , Religieux de ladite Abbaye de Boſcaudon.

L'Abbaye Commandataire de S. Laurent des Abbats , Ordre de S. Auguſtin , Diocèſe d'Auxerre , à Jean - Baptiſte Clopin , Prêtre du Diocèſe de Langres.

Le Prieuré Regulier, Conventuel & Electif de N. D. de Royal-Pré, Ordre du Val des Choux , ſous la Regle de S. Benoïſt , Diocèſe de Lizeux , vacant par le décès de Dom Louïs du Puis , à l'Abbé de

Pom

JUILLET 1725. 1683

Pommainville, Diacre du Diocèse de Sées, à la charge de se faire Religieux dudit Ordre.



*MORTS, MARIAGES.*

**L**E premier de ce mois mourut à Paris M. Martin de Gravelle, Seigneur de Reverseaux, Protonctaire du Siege Apostolique, ancien Aumônier du Roi, Abbé de Licques & de S. Leonard, âgé de 78. ans.

Le 5. M. Pierre Vefin, Ecuyer, celebre Avocat, ancien Bâtonnier, Secrétaire du Roi, Seigneur de S. Leu, Administrateur de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital des Incurables, &c. particulièrement estimé par ses grandes lumieres sur les matieres du Droit écrit, & par sa probité, mourut âgé de 75. ans.

Le 7. Juillet François-Regnier-Henri de Saillans, fils unique de Charles-François Marquis de Saillans & d'Estaing, & de Dame Marie-Henriette de Maulevrier, mourut âgé seulement de 18. mois.

Le 12. Juillet, après que le corps du President d'Aligre eut été apporté d'Aix-la-Chapelle, & inhumé auprès de celui  
de

1684 MERCURE DE FRANCE.

de la Dame sa mere dans l'Eglise de Sainte Pelagie à Paris , on fit à S. Sulpice , sa Paroisse , un Service très-solemnel , pour le repos de l'ame de ce Magistrat , auquel le Parlement assista en Corps , & en très-grand nombre , M. le Premier President à la tête.

Le 13. mourut à Paris Dame Marie-Anne Briçonnet , épouse de M. Charles de Biencourt , Chevalier , Seigneur de Poutrincourt , âgé de 75. ans.

Le 17. Paul-Victor-Auguste le Fevre de Caumartin , Sire d'Argouges , Chevalier non-Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , mourut âgé de 49. ans.

Le 22. Jean-Baptiste d'Hautefort , Abbé Commandataire de Nôtre - Dame de Serry , âgé de 62 , ans.

Le 9. de ce mois , le Marquis de Janson épousa la seconde fille de M. de Nicolai , Premier President de la Chambre des Comptes. Madame la Premiere Presidente de Nicolai reçût le lendemain les vers qu'on va lire.

M A D R I G A L.

**T**out retentit chez vous des chants de  
l'Hymenée ,

Le Dieu qui des époux forme la destinée ,

Vient de renouveler le feu de son flambeau ,

Pour

J U I L L E T 1725. 1685

Pour embraser deux cœurs d'une ardeur legi-  
time,

Unis par la vertu, la tendresse & l'estime.

Est-il un sort pour eux & plus noble & plus  
beau?

C'est par vous, par vos soins, adorable Ura-  
nie,

Par ceux du digne époux, auquel le Ciel vous  
lie,

Que l'on voit accorder par des nœuds affer-  
mis,

L'Hymen avec l'Amour, & Mars avec The-  
mis.

*Moreau de Manour.*

---

M. de Voltaire nous prie d'avertir le  
Public que les deux Editions subrepti-  
ces de la *Tragedie de Mariamne*, impri-  
mées, l'une à Amsterdam, chez *Chan-  
guion*, & l'autre sans nom de Libraire,  
sont pleines de fautes, de lacunes, & de  
vers qui ne sont point de l'Auteur; il  
donnera lui-même incessamment la Tra-  
gedie, elle se débitera chez Noël *Piffot*,  
& chez François *Flahault*.

**EDIT**



## EDIT DU ROY.

**E**DIT du Roi, portant suppression des Offices de Receveurs & Controlleurs des Octroys & Revenus Patrimoniaux. Et nouvelle Creation de pareils Offices. Donné à Versailles au mois de Juin 1725. Registré en Parlement le même jour, le Roi séant en son Lit de Justice, &c. par lequel il est ordonné ce qui suit.

## ARTICLE PREMIER.

Nous avons par le present Edit perpetuel & irrevocable, éteint & supprimé, éteignons & supprimons, à commencer du premier Janvier prochain, le titre de tous les Trésoriers, Receveurs, Payeurs, Argentiers, Massards, Controlleurs, Vérificateurs, & autres pareils Offices, sous quelque dénomination qu'ils puissent être, tant generaux que particuliers, dont les Titulaires sont chargez de la Recette & Controlle des Deniers communs d'Octroys, Patrimoniaux, biens & revenus de Communautéz, deniers du pays, Dons, Concessions, Cens, Rentes, Redevances, Subventions, Subsidés, Collectés, Levées, & autres qui se perçoivent, imposent, & lèvent au nom & au profit des Provinces, Villes & Communautéz, pour l'acquittement de leurs Charges ordinaires & extraordinaires, dettes, & par rapport à leurs affaires en quelque maniere & façon que ce puisse être, ensemble les Gages, Taxations, Droits de controlle & de quittance, & generale-  
ment tous autres droits & émolumens, pro-  
fits.

JUILLET 1725. 1687

Edits & prérogatives attribuez ausdits Offices, créez, tant dans les pays d'Elections que d'Estats, & autres de notre Royaume & Domination, par quelques Edits, & en quelque temps qu'ils ayent été créez, soit que l'acquisition desdits Offices ait été faite par des particuliers ou par les Provinces, Pays, Villes, Bourgs, Lieux & Communautéz, soit qu'ils ayent été réunis ausdites Provinces, Pays, Villes, Bourgs, Lieux & Communautéz, ou à d'autres Offices; Et en consequence, voulons & ordonnons que les Gages employez sur nos Etats, & qui étoient attribuez à aucuns desdits Offices, en soient rayez & tirez, qu'à l'avenir il n'en soit plus fait emploi ni fond, & que les Propriétaires des memes Offices supprimez par le present Edit soient tenus de rapporter incessamment, pardevant les Commissaires qui seront à cet effet députez & nommez, leurs Quittances de Finance & autres titres de propriété, pour être par eux liquidez, & ensuite remboursez en Notre Trésor Royal des deniers qui seront à ce destinez.

I I.

Et de la même autorité que dessus, Nous avons créé & érigé, créons & érigeons en titre d'Office formé, en chacune Ville & Communauté de notre Royaume sans aucune exception, deux Offices de nos Conseillers Trésoriers, Receveurs des deniers, biens & revenus patrimoniaux d'octroys, dons, concessions, tarifs, subventions & impositions ordinaires & extraordinaires, qui se levent & perçoivent au profit desdites Communautéz ou des particuliers, tant pour l'acquittement des Charges & dettes, que pour les affaires desdites Villes & Communautéz: Et deux nos Conseillers - Contrôleurs - Vérificateurs desdites

## 1688 MERCURE DE FRANCE.

desdits Tresoriers & Receveurs, les uns sous le titre d'anciens & mytriennaux, les autres d'alternatifs & mytriennaux : Voulons que les acquereurs des Offices anciens & mytriennaux entrent en exercice aussi tost après l'acquisition par eux faite, & qu'ils le continuent pendant l'année mil sept cens vingt-six : Et les acquereurs des Offices alternatifs & mytriennaux, au premier Janvier mil sept cens vingt-sept, pour continuer alternativement d'année en année.

### I I I.

Les acquereurs des Offices présentement créés, jouiront des mêmes privilèges & prérogatives dont jouissoient ou avoient droit de jouir les Tresoriers, Receveurs & Contrôleurs-Vérificateurs supprimés par le présent Edit, & de deux sols pour livre en dedans sur tous Deniers patrimoniaux d'octrois, tarifs, subventions, impositions, & autres deniers qui se lèvent ou qui se leveront au profit & pour l'acquiescement des dettes desdites Villes & Communautés ; & d'un sol en dehors de tous lesdits Deniers, à l'exception des patrimoniaux : lequel sol continuera d'être levé en sus desdits Deniers d'octrois, tarifs ou impositions, en ce non compris les Droits de Contrôle de quittances qui étoient attribués ausdits Offices supprimés, desquels les acquereurs des Offices présentement créés jouiront de même, & ainsi qu'en jouissoient ou avoient droit d'en jouir les pourvus de pareils Offices avant la suppression ordonnée par le présent Edit.

### I V.

Les deux sols pour livre en dedans, & le sol en dehors sur les octrois, tarifs, subventions, impositions & autres deniers réservés

JUILLET 1725. 1689

servez par le present Edit , appartiendront :  
Sçavoir ; les deux sols en dedans , aux Tresoriers-Receiveurs en exercice : Et le sol en dehors , aux Controллеurs aussi en exercice.  
Quant aux deux sols pour livre en dedans sur les revenus patrimoniaux , il en appartiendra seize deniers aux Receiveurs en exercice , & huit deniers aux Controллеurs , qui jouiront pareillement pendant leur exercice , des Droits de quittance reservez. N'entendons comprendre dans le present article nos Provinces & Generalitez de Languedoc , Dauphiné , Montauban & Pays d'Etats en dependans , les Elections d'Agen , Condom , & les Lannes de la Generalité de Bordeaux , non plus que les Vigueries & Villes de Provence , les Terres adjacentes & la Ville de Marseille , ni les Provinces de Flandre , Artois , Haynaut & Pays conquis ou cedez aux Pays-Bas , ausquels il sera pourvû par les Articles suivans.

V.

Les Trésoriers , Collecteurs & Controллеurs créez par Edits des mois de Juin 1692. Mars 1694. & autres , dans toutes les Villes , Bourgs , Paroisses & Communautez de nos Provinces de Languedoc , Dauphiné , Montauban & Pays en dependans , dans les Elections d'Agen , Condom & les Lannes de la Generalité de Bordeaux , étant chargez non seulement de la Recette & du Controлле des revenus , émolument , biens patrimoniaux , octroys , subventions , impositions & autres deniers qui se levent pour l'acquittement des charges & dettes des Communautez ; mais encore des deniers qui se levent à notre profit ; Voulons que lesdits Receiveurs , Collecteurs & Controллеurs continuënt de faire la Recette & le Controлле des deniers qui se levent à notre profit.

## 1690 MERCURE DE FRANCE.

profit, aux mêmes taxations & émolumens dont ils jouissent actuellement; Et qu'il soit seulement établi en execution du présent Edit, des Tresoriers, Receveurs & Contrôleurs des deniers provenans des impositions ordinaires & extraordinaires qui se leveront pour l'acquiescement des charges, dettes, & pour les affaires des Communautés, comme aussi des revenus, émolumens, octrois, subventions & biens patrimoniaux desdites Communautés, sans reserve ni exception quelconque; lesquels Tresoriers, Receveurs & Contrôleurs jouiront des mêmes taxations sur tous les deniers de leur manient, que celles attribuées à pareils Offices dans les autres Provinces, conformément à la distribution ordonnée par l'Article précédent, au moyen de quoi il sera pourvû à l'indemnité desdits Tresoriers, Collecteurs, & de leurs Contrôleurs, & au remboursement du propriétaire des droits des quatre deniers pour livre sur les octrois, biens patrimoniaux & subventions de notre Province de Languedoc, établis en faveur des Trésoriers créés par Edit du mois d'Aoust 1705. & confirmez au profit du nommé paul par Edit du mois de Mars 1707. qui supprime le titre desdits Offices.

### V I

Il sera établi en execution du présent Edit, un Tresorier Receveur particulier, & un Contrôleur dans chacune des Villes & Communautés de notre Pays de Provence & Terres adjacentes, à l'exception de notre Ville de Marseille: deux nos Conseillers-Trésoriers-Receveurs generaux; Et deux nos Conseillers-Contrôleurs generaux desdits Tresoriers generaux, en chacune des Vigueries de ladite Province; deux nos Conseillers - Tresoriers-Rece-

JUILLET 1725. 1691

Receveurs generaux ; Et deux pareils nos Con-  
seillers-Contrôleurs generaux d'iceux , pour  
le general des Terres adjacentes ; Et deux pa-  
reils Tresoriers Receveurs generaux , & deux  
pareils Contrôleurs generaux d'iceux , pour  
la Ville & Territoire de Marseille.

V I I.

Les Trésoriers Receveurs particuliers en la-  
dite Province feront annuellement la Recette  
de tous les Cens , Rentes , redevances , & au-  
tres biens patrimoniaux qui se perçoivent ,  
tant en deniers qu'en denrées , ainsi que des  
impositions ; feront pareillement la recette des  
deniers qui proviendront des fermes , oâtrois ;  
& de tous autres deniers qui se leveront pour  
l'acquittement des charges de la Province ,  
Taillon , Fouïage & subsides , & pour les det-  
tes & charges particulieres des Villes & Com-  
munautéz : sur laquelle Recette ils retiend-  
ront deux sols pour livre , & quinze livres  
par Communauté en chacune année , dont il  
leur appartiendra douze deniers qui leur ten-  
dront lieu de gages taxations , frais de Bu-  
reaux & autres ; il en appartiendra six deniers  
à leurs Contrôleurs ; & les six deniers restants ,  
ainsi que les quinze livres par Communauté ,  
seront remis par lesdits Trésoriers Receveurs  
particuliers avec les autres deniers de leur  
Recette , aux Trésoriers generaux des Vigue-  
ries & des Terres adjacentes , chacun dans  
leur année d'exercice , qui en retiendront quatre  
deniers ; sçavoir , trois pour leurs taxations , &  
le quatrième pour être employé aux frais &  
épices de leurs comptes ; les deux derniers  
restans seront remis par lesdits Trésoriers-Re-  
ceveurs generaux à leurs Contrôleurs , cha-  
cun dans leur année d'exercice. Quant aux  
quinze livres par Communauté , il en appar-  
tiendra

1692 MERCURE DE FRANCE.  
 tiendra dix livres aufdits Trésoriers généraux ,  
 pour tous frais d'avertissement , de quittances  
 & autres , & cinq livres à leurs Contrôleurs :  
 les Trésoriers Receveurs généraux de la Ville  
 de Marseille & son Territoire , retiendront par  
 leurs mains dix-neuf deniers pour livre de leur  
 maniement , desquels nous leur en attribuons  
 treize dans leur année d'exercice ; sçavoir ,  
 douze pour leur tenir lieu de gages & taxa-  
 tions , & le treizième denier pour être em-  
 ployé au paiement des frais & épices de leurs  
 comptes ; les six deniers restans seront par eux  
 remis à leurs Contrôleurs , &c.

---

### A P P R O B A T I O N .

**J'** Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde  
 des Sceaux le *Mercure de France* du mois  
 de *juillet* , & j'ay crû qu'on pouvoit en  
 permettre l'impression. A Paris , le 4. Aoust  
 1725.

HARDION.



## T A B L E

### Des Principales Matieres.

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| <b>P</b> ieces Fugitives, le Miroir , Fable. | 1483 |
| Dissertation sur la vie d'Agathocle , &c.    | 1488 |
| Epître en vers à M. le P. *** &c.            | 1497 |

|                                                                              |      |
|------------------------------------------------------------------------------|------|
| Lettre sur un effet du Tonnerre,                                             | 1500 |
| Bouquet                                                                      | 1504 |
| Lettre contenant le dernier Discours ou Testament de l'Empereur de la Chine. | 1506 |
| Epître à Mad ***                                                             | 1519 |
| Eloge du Pere le Somelier.                                                   | 1523 |
| Ode présentée au Roi.                                                        | 1525 |
| Lettre au sujet des Bouts-rimez , &c.                                        | 1528 |
| Réponse du Pere Buffier aux difficultez proposées.                           | 1520 |
| Vers , Caprice , &c.                                                         | 1533 |
| Lettre sur le mot <i>Uxellodunum</i> , &c.                                   | 1541 |
| Epître en vers.                                                              | 1547 |
| Procession générale de Sainte Geneviève , &c.                                | 1553 |
| Consolation à un ami sur la mort de sa mere,                                 | 1590 |
| Lettre sur l'explication d'un terme de la basse Latinité.                    | 1593 |
| Enigmes.                                                                     | 1605 |
| Nouvelles Litteraires , Memoire pour diminuer le nombre des Procès.          | 1608 |
| Le Songe de Scipion , &c                                                     | 1619 |
| Phenomène arrivé au Port de Marseille , &c.                                  | 1619 |
| Autre Phenomène dans le Ciel , &c.                                           | 1623 |
| Places données à l'Académie Royale des Sciences.                             | 1626 |
| Nouveau Pont sur la Seine,                                                   | 1628 |
| Lettre de Malthe sur l'Eau à la glace.                                       | 1629 |
| Spectacles , Theatre Anglois , &c.                                           | 1638 |
| L'embarras des richesses , piece nouvelle ,<br>Extrait.                      | 1647 |
| Chansons notées                                                              | 1655 |
| Nouvelles du Temps , de Turquie , de Russie ,<br>&c.                         | 1656 |
| Morts & Mariages des Pays Etrangers.                                         | 1673 |
| Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.                                        | 1671 |

|                     |      |
|---------------------|------|
| Affaires du Palais. | 1679 |
| Benefices donnez.   | 1682 |
| Morts & Mariages.   | 1683 |
| Edit du Roi.        | 1686 |

---

*Errata du 1. vol. de Juin.*

- P** Age 1084. remplissez un mot en blanc par Ivri, Château sur le bord de la Seine à une lieuë de Paris
- Page 1104. ligne 16. va chanter, *lisez a chanté.*
- Page 1149. dernière ligne, Decheri, *lisez Dachery.*
- Page 1154. ligne 27. diligentes, *lisez diligenter.*
- Ibid.* ligne 28 vicenarum, *lisez vicinarum.*
- Page 1155 ligne 29. Spirit. *lisez Spicil.*
- Page 1156. ligne 2. Lemoine Clavius, *lisez Lemoine Clarius.*
- 

*Errata du 2. vol. de Juin.*

- P** Age 1333. ligne 3. est donc libre, *lisez est libre.*

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

- P** Age 1498. ligne 11. yeux, *lisez jeux.*
- Page 1500 ligne 14. tourbilli, *lisez tourbillon.*
- Page 1590 ligne 9. sous, *lisez sur.*

*L'Air noté.*

1656

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A OUST 1725.



*QUAE COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.  
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue  
| S. Jacques, au Lys d'Or.  
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or

M D C C. X X V.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AOUST 1725.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

O D E.

 Oin d'ici le Dieu du Parnasse ,  
A qui tant d'autres ont recours ,  
Il ne pourroit à mon audace ,

Prêter qu'un impuissant secours.

Esprit Saint dont la douce flâme ,

Seule peut agir dans nôtre ame ,

A ij Un

Un moment daigne m'inspirer ;  
 Ta voix enfante les miracles ,  
 Et plus elle trouve d'obstacles ,  
 Plus elle se fait admirer.



De quelque vaste connoissance ,  
 Que se flâte l'orgüeil humain ,  
 Cette Evangelique science ,  
 Ne vient que de l'Esprit Divin.  
 Instrument , organe frivole ,  
 Que peut nôtre foible parole ?  
 Ce n'est qu'un son qui frappe l'air ;  
 Mais lorsque l'esprit Saint l'anime ,  
 Cette parole alors sublime ,  
 Fait trembler la Terre & l'Enfer.



O loi Sainte ! ô loi redoutable ,  
 Majestueuses veritez ,  
 Nôtre art n'est plus qu'un art coupable ,  
 S'il ne tient de vous ses beautez.  
 Flambeau sacré qui nous éclaire ,  
 Il n'est point de sombre mystere ,  
 Qu'elle ne dévoile à nos yeux ;

Elle

Elle est une source éternelle,  
D'où coule une vertu réelle,  
Qui seule fait le merveilleux.



Vous donc, que dans la sainte Lice,  
Appelle un zele genereux,  
Qui voulez, ennemi du vice,  
Triompher de ce monstre affreux.  
Consacrés vos premieres veilles,  
A lire les grandes merveilles,  
Que nous traçent les livres saints;  
Penetrez leurs obscurs Symboles,  
Meditz toutes leurs paroles,  
Comme autant d'oracles divins.



Que vois-je ! une fiere Princesse  
• D'un mortel redoute la voix,  
Son éloquence vengeresse  
Ebranle le Trône des Rois.  
En vain la colere barbare,  
A son zele enflâmé prepare  
Les plus rigoureux châtimens;

\* S. Chrysofôme.

Il en devient plus intrépide ,  
 Et prenant son devoir pour guide ,  
 Il compte pour rien les tourmens.



Toujours de ce digne modèle ,  
 Ayez les ouvrages en main ,  
 Jamais aucune voix mortelle ,  
 N'eut un ascendant plus certain.  
 Naturel ensemble & sublime ,  
 Le genie ardent qui l'anime ,  
 Ravit les esprits enchantez ;  
 L'éclair brille dans son école ,  
 Et la foudre de sa parole  
 Frappe les cœurs épouvantez.



C'est le grand , c'est le pathétique ,  
 Qui fait sentir la verité ,  
 Le faste d'un stile amphatique ,  
 En énerve la majesté.  
 Laissons à l'éloquence vaine ,  
 Qui flatte une oreille mondaine ,  
 Chercher un frivole ornement ;  
 Un Orateur Evangelique ,

Stile

Au stile le plus magnifique,  
Préfère un heureux mouvement.



Toujours libre du soin de plaire,  
N'affectez point un vain sçavoir;  
Instruire l'ignorant vulgaire,  
C'est vôtre principal devoir.  
Vainement l'orgüeil vous inspire,  
Que la foule imbecile admire,  
Une sçavante obscurité;  
L'oreille se lasse d'entendre,  
Ce que l'esprit ne peut comprendre,  
Qu'avec quelque difficulté.



Quelle épaisse nuit, quelles ombres,  
Helas! quelle sçavante main,  
A travers tant de replis sombres,  
Pourra sonder le cœur humain?  
Scrutateur de ce vaste abîme,  
Développe de chaque crime,  
Les intrigues & les ressorts;  
Et par les plus vives peintures,

A iiiij

Porte

Porte dans les ames impures ,  
De cuifans , d'éternels remords.



Comment d'un amour criminelle ,  
Qui par fes appas enchanteurs ,  
Captive nôtre esprit rebelle ,  
Voulez-vous affranchir nos cœurs ?  
Vous prêchez , ô honte , ô fcandale !  
Tout ce que vôtre orgüeil étale ,  
N'a rien que de pernicieux ;  
Non, ce n'est pas nôtre foibleffe ,  
C'est vôtre ingenieufe adrefse ,  
Que vous voulez peindre à nos yeux.



Faut-il donc par un vain fcrupule ,  
Ecrire & prêcher au hazard ?  
Faut-il fuir d'un foin ridicule ,  
Les divers agrémens de l'art ?  
Non , une naïve élégance ,  
Le choix des mots & la cadence .  
Délaffe & réveille l'esprit ;  
Mais loin qu'un superbe artifice ,

De

De son faux éclat l'éblouisse ,  
Il le fatigue , il l'attiedit.



✱✱:✱✱✱✱✱✱✱✱:✱✱✱✱✱✱:✱✱

*DISSERTATION Historique ,  
Topographique & Critique sur la ve-  
ritable situation d'Uxellodunum , Ville  
de Quercy , dont il est parlé dans les  
Commentaires de Cesar , avec un Plan  
dressé sur les lieux. Par M. l'Abbé de  
Vayrac.*

**L**E titre seul de cette Dissertation suf-  
fit pour faire comprendre deux cho-  
ses ; d'abord le plan de l'ouvrage , en se-  
cond lieu , que pour suivre ce plan , l'Au-  
teur a été obligé de s'étendre beaucoup  
sur un sujet , qui d'ailleurs l'intéresse  
personnellement. C'est cette étendue qui  
passe de beaucoup les bornes que nous  
devons nous prescrire dans nôtre Jour-  
nal , qui nous empêche de donner dans  
son entier la Dissertation dont il s'agit  
ici. Mais le Public n'y perdra rien , car  
d'un côté M. l'Abbé de Vayrac fait espe-  
rer qu'il pourra la faire imprimer toute

A v eir

entière dans l'Histoire qu'il prépare du Vicomté de Turenne, & de l'autre nous allons en extraire ce qui nous a paru de plus important, & qui va le plus décisivement au fait sur le point qui est en contestation.

» Quelqu'intérêt que je prenne, dit  
 » d'abord M. l'Abbé de Vayrac, à la véritable situation de l'ancienne Ville  
 » d'*Uxellodunum*, j'avois résolu de ne  
 » réfuter ce que Vigenère, Monet, le  
 » P. Labbe, Sanson, & quelques autres  
 » en ont dit, que dans l'Histoire du Vicomté de Turenne, que j'espère de  
 » mettre bien-tôt au jour. Mais ayant vu  
 » par une Lettre imprimée dans le Mercure de France du mois de Juillet dernier, que M. Augier, Curé de Sauveterre, Diocèse d'Agén, n'avoit pu  
 » résister à la tentation d'augmenter le  
 » nombre de ceux qui sur de fausses conjectures, cherchent à situer cette place  
 » en des endroits, qui ne sçauroient convenir à la Description qu'Aulus Hirtius Panfa en a faite dans le VIII. Livre qu'il a ajoûté aux Commentaires de César; je croirois manquer à ce que  
 » je dois à ma Patrie, si je differois plus  
 » long-temps à réclamer un Fief, qui relève de ma Maison, qui est enclavé  
 dans

» dans la Jurisdiction d'un lieu, dont  
 » mes ancêtres ont l'honneur d'être les  
 » Fondateurs, où j'ai pris naissance, &  
 » auquel je dois le nom que je porte, en  
 » faisant voir par de solides raisons que  
 » la montagne sur laquelle *Uxellodunum*  
 » étoit bâtie, n'est ni Cadenac, comme  
 » Vigenere, Monet, Duval, &c. l'ont crû,  
 » ni Martelas dont parle le P. Labbe, ni  
 » Cahors comme Sanson s'est efforcé de le  
 » persuader, ni Carennac, ni Issoudun,  
 » comme quelques autres l'ont prétendu,  
 » ni enfin Luzex, comme M. Augier se  
 » l'est imaginé.

Toutes les preuves dont M. l'Abbé de Vayrac se sert pour réfuter les Auteurs qu'il vient de citer, nous ont paru bonnes & solides; mais leur prolixité nous oblige de les passer sous silence, pour nous attacher plus particulièrement à ce qui a rapport à la Lettre de M. Augier, le dernier de ceux qui ont écrit sur cette matiere.

M. l'Abbé convient que M. le Curé de Sauveterre a eu grande raison de dire dans sa Lettre, *qu'il n'y a aucune circonstance de celles qui sont rapportées dans les Commentaires de Cesar, qui puisse être appliquée dans son entier à Cahors*; mais il me permettra, dit-il, de lui représenter qu'il a eu grand tort de dire que toutes  
 A vj sont

sont applicables à la rigueur de la Lettre à Luzex , Ville située sur le Loth.

» Pour lui faire voir combien il s'est  
 » trompé dans son calcul , je lui demande  
 » en quel endroit Cesar , où pour parler  
 » plus juste , Hirtius son continuateur ,  
 » a fait d'*Uxellodunum* une presqu'Isle ?  
 » selon cet Auteur , est-ce une riviere  
 » qui environnoit la montagne sur la-  
 » quelle il étoit assis ? point du tout.  
 » C'étoit un profond vallon qu'une riviere  
 » traversoit obliquement. *Flumen inti-*  
 » *mam vallem dividebat , quæ pœnè totum*  
 » *montem cingebat.* Il ne faut pas être un  
 » grand Latiniste pour comprendre que  
 » *quæ* est un pronom relatif qui se rap-  
 » porte à *Vallem* , qui est du genre fe-  
 » minin , & non pas à *flumen* qui est neu-  
 » tre. Comment se peut-il donc que M.  
 » Augier ait pris le change sur une phra-  
 » se si facile à expliquer ? Est ce parce  
 » que Hirtius en parlant de la Fontaine ,  
 » qui étoit au dessous des murailles de la  
 » Ville , dit qu'elle couloit en cet endroit  
 » de la montagne , qui n'étoit séparé de  
 » la riviere que par un espace d'envi-  
 » ron 300. pieds ? si cela est , qu'il trou-  
 » ve bon que je le remette sur les voyes ,  
 » en lui faisant comprendre que si la mon-  
 » tagne sur laquelle *Uxellodunum* étoit  
 » bâti , n'eut tenu au continent voisin ,  
 que

» que par une langue de terre d'environ  
 » 300. pieds de largeur , il s'ensuivroit  
 » nécessairement que le reste de la mon-  
 » tagne étant environné de la riviere ,  
 » les habitans auroient eu la facilité d'y  
 » aller prendre de l'eau par quelque en-  
 » droit qui auroit été libre , d'autant que  
 » Caninius n'avoit investi qu'une partie  
 » de la place , n'ayant pas assez de monde  
 » pour garler les lignes de circonwalla-  
 » tion. *Quantum copia patiebantur val-  
 lum in oppidi circuitu ducere constituit.*  
 » Cependant les habitans n'avoient aucu-  
 » ne communication avec la riviere , ce  
 » qui prouve invinciblement que la mon-  
 » tagne n'étoit pas une presque Isle.

M. le Curé de Sauveterre n'est pas plus heureux, selon M. l'Abbé de Vayrac, lorsqu'il dit que parmi les beaux restes des anciennes fortifications, qui se font remarquer à Luzex avec distinction, il y a ce que l'on nomme le *Fort*, un peu plus élevé que la Ville, précisément entre les deux rives, & bâti sur le rocher, &c. Il suffit, dit nôtre Auteur, de sçavoir la maniere de bâtir de ces peuples, & d'avoir été à Luzex pour soutenir à M. Augier qu'il s'est trompé. » J'ai été » à Luzex plus souvent que lui, conti-  
 » nuë-t'il, & je puis protester que dans  
 » ces fortifications, dans ce *Fort*, dans ces  
 Tours.

» *Tours*, j'ai remarqué une construction  
 » purement gothique, & nullement Cel-  
 » tique, ni Romaine; ainsi il a grand  
 » tort de proposer ces *beaux restes* pour  
 » des preuves incontestables de l'identité  
 » qu'il trouve entre l'*Uxellodunum* &  
 » *Luzex*. Eh comment, ces monumens  
 » prétendus de l'antiquité Celtique, ou  
 » Romaine pourroient-ils subsister enco-  
 » re, supposé qu'ils eussent existé du  
 » temps des Celtes, ou des Romains,  
 » puisque par une \* Charte du Roi Raoul  
 » de l'année 935. rapportée par Justel, &  
 » par M. Baluze, il paroît que ce Mo-  
 » narque accorda à l'Abbaye de Tullés  
 » la Ville d'*Uxellodunum*, à condition  
 » qu'elle seroit entièrement détruite, &  
 » qu'il ne seroit plus permis de la re-  
 » bâtir.

» D'ailleurs l'idée que M. Augier nous  
 » donne du raport qu'il dit qu'il y a en-  
 » tre cette fameuse Ville & *Luzex*, se  
 » trouveroit toujours fausse. Pourquoi ?  
 » parce qu'*Uxellodunum* commandoit à  
 » tout ce qui l'environnoit, & il le fait  
 » commander par un Château, qui selon  
 » lui, étoit plus élevé que la Ville, ce

\* *In tali convenientia ut ipsum Castrum  
 evertatur, nec in posterum cuiquam reedificare  
 liceat, &c.*

qui

A O U S T 1725. 1705

» qui ne peut s'accorder avec le Texte  
» des Commentaires.

Nôtre Auteur vient ensuite à la fontaine, ou source dont il est parlé dans les mêmes Commentaires. Surquoi il fait voir que M. Augier s'est fort mépris, & que cette méprise le jette dans une contradiction qui saute aux yeux. Il dit que le terrain qui est opposé aux restes de la source, que les Romains firent perdre à l'endroit marqué par César, & qui est hors la Ville, se trouve plus bas, & qu'une Tour d'une mediocre hauteur pouvoit égaler celle de la source. Mais il ne s'apperçoit pas que la description qu'il fait de ce terrain s'oppose directement à ce que dit le continuateur de César. Car que dit cet Historien ? que quoique les trois Camps des Romains fussent sur un lieu très-élevé *trina castra fecit altissimo loco* : César fut obligé de faire élever une platte-forme de terre de 60. pieds, sur laquelle on construisit une Tour de dix étages, afin de pouvoir commander à la fontaine, *extruitur agger in altitudinem 60. pedum, collocatur in eorum turris decem tabularum qua superaret fontis fastigium*. D'où je conclus, dit M. l'Abbé, que si une Tour de mediocre hauteur eut pû, comme le prétend M. Augier, égaler celle de la source,

César.

César se seroit donné une peine bien inutile d'en faire construire une de dix étages sur une platte-forme de 60. pieds de haut.

L'endroit de cette source, selon M. Augier, est un enfoncement taillé dans le roc, qu'on appelle encore la Citerne, qui réservoir & conservoit les eaux de plusieurs sources qui y aboutissoient. A quoi pense M. Augier, s'écrie là-dessus son Critique, en nous présentant une Citerne pour une source ? jamais Citerne n'a reçu les eaux de plusieurs sources, elle reçoit seulement celles qu'on y met, ou qui tombent du Ciel ; elle les conserve, j'en conviens, mais elle ne les répand pas ; au lieu que la fontaine dont parle Hirtius étoit une source d'eau vive abondante, qui se précipitoit dans un profond valon, *magnus fons prorumpibat*. Donc la Citerne de Luzex ne peut pas être la fontaine d'*Uxellodunum*, non plus que les quatre ou cinq sources, qui, comme le veut M. Augier, du pied du rocher, & du côté de la Citerne se jettent dans le Loth, & qui en sont couvertes lorsque les eaux de la rivière sont débordées.

Cela s'accorde mal avec les circonstances qui se rencontrent à *Uxellodunum*. Hirtius ne nous parle que d'une  
grande

grande fontaine, *magnus fons*. M. Augier nous en presente quatre ou cinq : Hirtius dit que cette fontaine étoit au haut du rocher sous les murailles de la Ville, sur un rocher escarpé, *sub ipsius oppidi murum*. M. Augier fait couler ces fontaines presqu'au niveau de la riviere, puisqu'il assure qu'elles sont couvertes des eaux de cette riviere, lorsqu'elles sont grandes : donc ni cette *Citurne*, ni ces Fontaines ne peuvent pas nous rappeler l'idée de la Fontaine d'*Uxellodunum*.

M. l'Abbé attaque ensuite les deux étimologies, dont le nouvel Auteur prétend tirer des preuves pour démontrer que *Luzex* est *Uxellodunum*. La premiere est celle de *Castel Sarasi* qu'il établit ainsi. Environ à cinq cens pas de la place entre les deux rivieres on voit les restes nommez dans les anciens titres *Castrum Casaris*, & que le vulgaire nomme par corruption *Castel Sarasi*.

On lui passe la dénomination Latine, mais pour l'explication vulgaire elle est absolument rejetée; il se peut faire, dit M. de Vayrac, qu'il y ait eu autrefois au même endroit où est *Castel Sarasi* un Camp des Romains, non pas que Cesar l'y eut placé, parce qu'il n'a jamais été sur les lieux en question; mais comme

il étoit Gouverneur des Gaules , & que tout l'honneur de ce qui s'y passoit lui étoit déferé , » je ne trouve aucun in-  
 » convenient de croire qu'on donnât à  
 » cet endroit le nom de *Castrum Casaris* ;  
 » mais delà il ne s'ensuit pas que *Castel*  
 » *Sarasi* dérive de *Castrum Casaris* , il est  
 » bien plus naturel de croire qu'il dérive  
 » des *Sarrasins* , qui comme tout le mon-  
 » de sçait s'emparerent des Gaules depuis  
 » les frontieres d'Espagne , jusqu'à la  
 » riviere de Loire. Sentiment d'autant  
 » plus plausible que les restes de ce Châ-  
 » teau sont visiblement de construction  
 » Sarrasine , & nullement de construction  
 » Celtique , ou Romaine. Je dis la même  
 » chose du vieux Fort nommé la *Redou-*  
 » *te* , que M. Augier place à deux ou  
 » trois mille pas au-dessus de *Castel Sa-*  
 » *rasi* au sommet de la montagne. Car ou-  
 » tre que Hirtius ne fait aucune mention  
 » de ce vieux Château , il suffit que  
 » nôtre nouveau Topographe reconnoisse  
 » qu'il étoit admirablement bien con-  
 » struit , pour en attribuer la construction  
 » aux Sarrasins , & nullement aux Celtes,  
 » qui de l'aveu de tous les Sçavans en  
 » antiquitez , étoient de très-mauvais Ar-  
 » chitectes.

La seconde étimologie est celle du nom de *Luzex* , où selon M. Augier , on voit  
 claire-

clairement la conformité de son nom moderne avec l'ancien, car, dit-il, *Uxellodunum* est composé d'*Uxellum*, & du mot Celtique *Dunum*, qui signifie une éminence, ou un *Fort* élevé, comme si l'on disoit *Dunum Uxelli*; cela suppose on voit que de *Uxellum* on a fait *Luzex*. On nomme la Citadelle le *Fort de Luzex*, n'est-ce pas clairement *Dunum Uxelli*, ou *Uxellodunum*, dit M. Augier?

Personne ne nie à M. Augier qu'*Uxellodunum* dérive des deux mots Celtiques *Uxellum* & *Dunum* dans le sens qu'il leur donne; mais son Adversaire lui soutient qu'il altere si fort celui de *Luzex*, pour le faire quadrer avec *Uxellodunum*, qu'il le rend presque méconnoissable; en effet, dit-il, on a toujours écrit *Luzetz*, & jamais *Lufex*, ce qui marque le peu d'analogie qu'il a avec *Uxellodunum*.

Jusqu'ici M. l'Abbé de Vayrac croit avoir démontré que ni *Capdenac*, ni *Cahors*, ni *Luzex* ne peuvent être *Uxellodunum*. Il nous reste à faire voir sommairement, que selon le sentiment de l'Auteur, c'est une montagne qui est près de *Vayrac*, & qu'on y trouve toutes les circonstances qui se rencontrent dans le narré du Continuateur de *Cesar*.

I. La Ville d'*Uxellodunum* étoit dans le

le Quercy, selon Hirtius. *Oppidum Uxellodunum in agris Cadurcorum*. Or près de Vayrac il y a une montagne appelée *Lou Pech d'Ussolan*, ce qui convient littéralement à *Uxellodunum*.

II. Le même Historien dit que la Ville d'*Uxellodunum* étoit extrêmement forte par la situation. *Oppidum naturâ egregiè munitum*, parce qu'elle étoit bâtie sur des Rochers escarpez de toutes parts, où il auroit été difficile à un foldat de monter quand elle n'auroit été défendue par personne. *Quo defendente nullo, tamen armatis adscendere esset difficile*.

De quelque côté qu'on regarde le Pech d'Ussolan, on n'apperçoit que des Rochers tellement escarpez, qu'on n'y peut monter qu'en grim pant, & par de petits sentiers qu'on a pratiquez dans le Roc en quelques endroits; car par tout ailleurs les Rochers sont aussi perpendiculaires que les Tours de Nôtre-Dame de Paris; de sorte que jamais mortel n'y a pû monter.

III. La montagne sur laquelle *Uxellodunum* étoit placé, étoit environnée presque de toutes parts d'un profond valon qu'une riviere traversoit.

Le Pech d'Ussolan est regulierement environné d'un profond valon du côté du Nord & de l'Occident, lequel n'est en-  
tre-

tre-coupé du côté de l'Orient que par une langue de terre , formant une espece de Promontoire qui prend racine à plus de 60. toises au-dessous des murailles d'*Uxellodunum* , & qui reprend sa profondeur en s'étendant du Nord au Midy. On peut même dire que directement au Midy , le terrain qui est entre la montagne & la riviere de Dordogne , laquelle de l'autre côté est bordée par une autre montagne également escarpée , peut être regardé comme un valon , n'ayant pas plus de 700. pas de largeur.

Une riviere appelée *la Tourmente* , & qui prend sa source à l'extrêmité Meridionale du bas Limousin traverse ce valon , lequel se retressit tellement à l'Occident du *Pech d'Ussolun* ; qu'il n'a pas 400. pas de largeur , » & c'est ici où je » me vois obligé , dit nôtre Auteur , de » m'écarter du sentiment de Joseph Scar- » liger , qui d'ailleurs a parlé si perti- » nemment de la veritable situation d'*U-* » *xellodunum* ; mais qui s'est trompé en » prenant la Dordogne pour *la Tour-* » *mente* ; car enfin , la nature ni le cours » de la Dordogne ne sçauroient conve- » nir à la riviere qui traversoit le valon.

IV. La place étoit si grande que *Drapes* & *Luterius* , principaux Chefs , qui défendirent *Uxellodunum* , y introduisi-  
rent

rent 5000. hommes, & ensuite dans un détachement qu'ils firent pour aller chercher des vivres, ils y en laisserent 2000. & ce détachement fut assez fort pour insulter les Camps des Romains. Mais ce qui marque encore mieux la grandeur de cette Ville, c'est que les Romains malgré le nombre de leurs troupes n'en pûrent investir qu'une partie.

*Le Pech d'Ussolun* est regulierement rond, & a une grande demie lieuë de diamètre, & comme son sommet est parfaitement uni, il n'est pas surprenant qu'il y eut assez de bâtimens pour loger une garnison aussi forte que celle que Drapes & Luterius y établirent.

Hirtius dit que Caninius établit trois Camps sur un lieu fort élevé, *tria excellentissimo loco castra fecit*. Le Promontoire qui divisoit le valon en deux du côté de l'Orient, est ce lieu élevé dont parle Hirtius, selon M. l'Abbé de Vayrac, le même Historien observe que du côté où la montagne n'étoit séparée de la riviere que par un espace de terre d'environ 300. pieds, il y avoit une fontaine qui sortoit de dessous les murailles de la Ville, & qui se précipitoit dans le valon.

Au *Pech d'Ussolun*, & au même endroit qui est marqué par Hirtius, on voit cette grande Fontaine, & on l'appelle

pelle encore la Fontaine Romaine.

Les Romains, au reste, jugerent à propos d'attaquer la place du côté de la Fontaine, pour ôter ce secours aux assiegez. Cesar même étoit de cet avis; mais comme il étoit plus clair-voyant que tous les autres, le danger qu'il y avoit dans cette attaque lui paroissoit très-grand, à cause que le terrain alloit en montant, & que les assiegez qui combattoient du haut en bas, & qui faisoient des sorties continuelles, bleissoient beaucoup de monde, & ils en perdoient très-peu; de sorte que Cesar fut obligé de faire élever, comme on l'a déjà dit, une terrasse de 60. pieds, sur laquelle on construisit une Tour de dix étages, non pas pour atteindre à la hauteur du mur, car il n'étoit pas possible, mais pour commander à la Fontaine.

» Tout ce qui vient d'être rapporté,  
 » ajoute M. de Vayrac, se rencontre  
 » exactement au *Pech d'Ussolun*, trait  
 » pour trait, m'étant transporté en 1688.  
 » à l'endroit où la Tour fut construite  
 » avec feu M. de Souillac, Grand-Vicaire  
 » de Cahors, & l'un des plus sçavans  
 » hommes que le dernier siècle ait pro-  
 » duit; nous supputâmes le niveau à la  
 » main, jusqu'à quelle hauteur pouvoit  
 » aller celle de la Tour dont on vient  
 de

3714 MERCURE DE FRANCE.

» de parler , nous trouvâmes qu'elle sur-  
 » passoit la Fontaine d'environ une toise  
 » & demie , & nous remarquâmes que  
 » depuis le haut des murailles de la Ville,  
 » jusqu'à l'endroit où est la Fontaine, le  
 » Rocher tombe à plomb , & que depuis  
 » cet endroit-là jusqu'à celui où étoit la  
 » Tour , il se forme une pente très-ru-  
 » de , laquelle vient se joindre imper-  
 » ceptiblement au Promontoire dont j'ai  
 » fait mention , ce qui rendoit l'attaque  
 » de la Fontaine si difficile.

L'endroit où étoit la Tour s'est tou-  
 jours appelé , & s'appelle encore *Bel  
 Castel* , par allusion à cette fameuse Tour,  
 En Langue vulgaire *Castel* signifie égale-  
 ment Tour & Château , il est bon même  
 d'observer qu'en Quercy on n'appelle  
 point Château une Maison qui n'a pas  
 de Tours , quelque grande & magnifi-  
 que qu'elle soit.

Il est à propos d'ajouter que Cesar  
 voyant l'impossibilité qu'il y avoit de  
 vaincre les assiégés , tandis qu'ils au-  
 roient de l'eau , & considérant qu'il ne  
 pouvoit les priver de ce secours qu'en  
 détournant la source de la Fontaine , il  
 fit faire des conduits sous-terrains , par le  
 moyen desquels il en détourna le cours.  
 On voit encore au *Pech d'Ussolun* l'an-  
 cien canal de cette Fontaine.

Toutes

A O U S T 1725. 1715

Toutes ces raisons bien & dûment pesées & conferées avec l'affiette du *Pech d'Ussolun* obligent M. de Vayrac de conclure : » que tout ce qui a été dit de » Capdenac, de Cahors & de Luzex, ne » sont que des fables inventées par des » Payfans, & appuyées par des personnes qui n'ont pas assez approfondi la » matiere ; enfin, que l'affiette du *Pech d'Ussolun* seule, répond en tout & par » tout à toutes les particularitez, & aux » circonstances que Cesar marque à l'égard d'*Uxellodunum*.

Quoique nôtre Auteur croye avoir suffisamment prouvé cette verité, il allegue encore les autoritez de J. Scaliger, de Merula, de Justel, d'Auteferre, de le Bret, & d'autres bons Critiques, Geographes & Historiens, lesquels se sont tous declarez en faveur du *Pech d'Ussolun*. Il appuye surtout beaucoup sur celle de Scaliger, qui observe que dans le lieu en question on déterre tous les jours des monumens de l'Antiquité Romaine, sans oublier le témoignage de le Bret, qui assure qu'on y voit encore un vieux Portique, appelé par ceux du Pays la Porte des Romains.

Nous ne suivons pas l'Auteur de la Dissertation sur toutes ces autoritez, qu'il rapporte assez au long ; mais nous n'o-

B mettrons

## 1716 MERCURE DE FRANCE.

mettrons pas ce qu'il ajoute à l'observation de Scaliger ; sçavoir , que plusieurs Laboureurs de la Paroisse de Vayrac , & des Villages circonvoisins , se sont enrichis par la quantité de Medailles d'or & d'argent qu'ils y ont trouvé , soit en labourant la terre , soit en la fouillant pour chercher des truffes.

Il est constant d'ailleurs qu'on voit dans le Cimetiere de Vayrac quantité de pierres sepulcrales , qui viennent de là ; on en voit même plusieurs dans les murs du Château , & d'un vieux Monastere qui existe encore tout entier , qui ne peuvent venir d'ailleurs ; & il y a tout lieu de croire, que toutes les pierres de ces deux grands édifices ont été prises des ruines d'*Uxellodunum*.

M. l'Abbé de Vayrac remarque aussi fort à propos dans le *Cadaastre* ou Registre Terrier , qui contient le dénombrement que M. Pelot , Intendant de Montauban , fit en 1662. des terres de la Paroisse de Vayrac ; il est fait mention du *Pech d'Ussolun* , comme d'un nom appellatif , qui rappelle le nom primitif d'*Uxellodunum* , conformément aux Chartes , & aux autres Titres Latins , sur lesquels ce Magistrat se regla pour avoir une connoissance exacte du nombre des arpens de terre ,

ou

ou de bois que renferme la montagne dont il est ici question.

Et pour ne rien laisser à desirer aux Curieux sur cette matiere, nôtre Auteur rapporte les termes dont Justel s'est servi dans le cinquième Chapitre de son Histoire de la Maison de Turenne, en parlant de la Charte du Roi Raoul, cy-devant citée, donnée en faveur de l'Abbaye de Tulle. » Et est remarquable en » cette Charte, dit Justel, la mention » qui y est faite d'*Uxellodunum*, & qu'an- » ciennement il y avoit une Ville fort » renommée par un siege des Romains : » *ubi olim Civitas Romanorum obsidione* » *nota*, &c. & encore aujourd'hui il reste » des vestiges de cette Ville-là au Pays » de Quercy, en un lieu appelé en lan- » gage du Pays *Le Puech d'Exffolu*, qui » convient aux termes de la Charte du » Roi Raoul, où il est nommé *Podium* » *Uxellodunum*, &c. » Ce qui prouve clairement qu'il n'y a que le *Pech d'Uffolun* qui puisse être *Uxellodunum*.

Enfin par surcroît de preuves & d'autoritez, on rapporte à la fin de cette Dissertation les termes memorables de trois Chartes que M. Baluze a inserée dans son Histoire de la Ville de Tullés, éloignée d'*Uxellodunum* seulement de six lieus : les deux premières sont des an-

## 1718 MERCURE DE FRANCE.

nées 941. & 944. & contiennent des donations de quelques Villages, situez au *Pech d'Ussolun*; la dernière est de l'année 945. & contient une vente de ces mêmes Villages. Dans ces Chartes ce qu'on appelle aujourd'hui le *Pech d'Ussolun* est designé en ces termes : *Qui est in orbe Cadurcino in Vicaria Casiliasensi in loco cui vocabulum est Exeloduno*. Ce qui paroît décisif, & acheve de confirmer tout ce qui a été dit en faveur du sentiment de M. l'Abbé de Vayrac sur la véritable situation d'*Uxellodunum*.

Nous venons d'apprendre que M. de Vayrac travaille à une nouvelle Traduction des Commentaires de Cesar, qui sera accompagnée de Notes, & de Remarques critiques pour la parfaite intelligence, & enrichie de Cartes, de Plans, de Figures, &c. Il se propose d'ajouter à la fin quelques Dissertations pour fixer la situation des lieux qui ont donné le plus de peines aux Interpretes & aux Critiques, de concilier enfin l'ancienne Geographie des Gaules, avec la Geographie moderne du même Pays.





*A M. l'Abbé de Vaugency, Chanoine  
de S. Estienne de Châlons.*

E P I T R E.

**P** Ar fois j'ai de faire des vers  
 Eu la plaisante fantaisie,  
 Et j'ai tenu propos divers  
 Dans le jargon de Poësie;  
 J'eusse été bien plus avisé  
 De parler Prose, ou de me taire:  
 Qu'est-ce qu'un Ecrivain vulgaire  
 Aux yeux d'un Critique sensé?  
 C'est la plus pauvre creature  
 Qui soit en l'humaine nature,  
 D'autant plus chetif animal,  
 Qu'helas il ne sent pas son mal;  
 Et que se plaisant à l'escrime  
 De la raison & de la rime,  
 Il y consume ses esprits,  
 Et ne remporte pour tout prix  
 Qu'une froide & maigre fumée,  
 Qu'il croit encens de renommée,

B iij

Ou

## 1720 ● MERCURE DE FRANCE.

Ou des brocards , ou des fifflets ,  
Et si par malheur le bon fire  
Trop est enclin à la satire ,  
Souvent le bâton suit de près  
Et ses Rondeaux , & ses Couplets.  
Or quand ce seroit un genie ,  
Fils du lumineux Apollon ,  
Que Calliope ou Polimnie,  
Auroient dans le sacré valon  
Dotté de l'esprit & du stile  
Du bon Horace ou de Virgile ,  
Je dis qu'il n'en seroit plus gras ,  
Qu'on n'en seroit point plus de cas.  
Et que malgré ce , la fortune  
Lui garderoit encor rancune.  
Ne sommes plus au temps jadis .  
Ou des Rois aimez , applaudis ,  
Ainsi que les Dieux Indigetes .  
On idolâtroit les Poètes .  
Aujourd'hui sont les pauvres gens .  
Honnis , souffreteux , indigens ,  
Pendant leur languissante vie ,  
Lieux communs de la raillerie ,

Et

Et ce n'est qu'à leur monument ,  
 Que ce fait leur Couronnement.  
 Quand ils sont morts on fait entendre ,  
 Maint éloge , on répand des pleurs ;  
 Il est bien temps, l'ombre & la cendre  
 Ne peuvent goûter ces honneurs.  
 Celui qu'enclot la tombe noire ,  
 Peu s'embarasse si l'histoire ,  
 Rendant justice à ses écrits ,  
 Le met au rang des beaux esprits ,  
 Et des pompes du Mausolé ,  
 Sa muse n'est pas consolée.  
 Le Tasse , Poëte fameux ,  
 Dont nous avons œuvre si belle ,  
 Dans son manoir calamiteux ,  
 Manquoit de pain & de chandelle.  
 Sa Chartre étoit son plus grand bien :  
 Tant qu'il demeura sur la terre ,  
 La fortune lui fit la guerre ,  
 Et mort il ne manqua de rien.  
 Lors il reçut mainte largesse ,  
 Et d'or pur son Buste fut fait ;  
 Lors maint Prince & mainte Princesse ,  
 A grands frais aquit le portrait ;

1722 MERCURE DE FRANCE.

Du Tasse auquel leur ame dure ,

Refusa dans sa pauvreté

Les ducats que leur vanité ,

Fit prodiguer pour sa peinture :

Adonc ce fut au monument ,

Que se fit son Couronnement.

Ami, voilà le train du monde ,

Et quoique le Parnasse en gronde ,

Toujours ainsi le monde ira

Tant que le monde durera.

Oh ! diras-tu , la sotte allure !

Qu'importe ! il faut n'en avoir cure ,

Aller son train de son côté ,

Et quand l'on se sent bien monté ,

Pour faire une Piece jolie ,

Il faut en passer son envie.

Quoique le métier soit ingrat ,

Garde-toi de laisser l'ouvrage :

Le travail au brave soldat

Ne fait qu'aiguiser le courage ;

D'un noble desir transporté ,

Fidèle aux filles de memoire ,

Achete l'éternelle gloire ,

Au prix de la difficulté.

Achepste

Sur l'Hymen du Roi nôtre Sire,  
 Dégoïse nous Chants gracieux,  
 Ne laisse dans ces temps joyeux,  
 Lâcher les cordes de ta lire.  
 D'Apollon suivant les transports,  
 Entre gayment dans la carrière;  
 Quelle plus brillante matiere,  
 Pourroit s'offrir à tes accords?  
 J'attends de l'ardeur de ton zele,  
 Sur ce sujet Ode nouvelle.  
 Un Roi pour prix à la vertu,  
 Offrant son cœur & sa Couronne,  
 C'est le theme que je te donne,  
 Ami le refuseras-tu?  
 Non, déjà la subtile flâme,  
 D'Apollon penetre ton ame,  
 Animé déjà sous tes doigts,  
 Ton Luth a raisonné trois fois.  
 Adieu, je respecte l'augure,  
 Et vais prendre mon chalumeau;  
 Au petit chantre d'un hameau,  
 Ne convient autre Tablature.

*Le Chevalier D....*

B v

EXPLI.



*EXPLICATION des Enigmes faite au  
College de Louïs le Grand.*

**L**E 8. du mois passé l'Explication des Enigmes se fit au College de Louïs le Grand, suivant la coutume, & avec beaucoup de succès : l'Assemblée étoit nombreuse & des plus brillantes. Le Tableau de Rhetorique representoit Debora & Barach, qui remercient Dieu après avoir remporté la victoire. Il fut d'abord expliqué sur le *Compliment*. Le sujet étoit favorable au moi : l'Auteur fit la critique de plusieurs sortes de Complimens, donna des regles, soit pour en faire avec grace, soit pour les recevoir avec politesse ; cette Enigme étoit juste, pleine d'un beau détail, & fut bien reçûe : nous n'en citerons aucun morceau, aussi bien que de deux autres, quoiqu'il y en eut d'excellens, parce qu'elles étoient toutes Latines.

M. de la Porte qui proposoit le Tableau, l'expliqua ensuite avec M. de Saint Fargeau, qui s'étoit joint à lui. Le Dialogue releve cette sorte d'exercice, y met du feu & de la variété, donne lieu à d'agréables saillies qui réveillent ; à  
certains

certain traits obligeans qui interessent l'Auditeur. Le choix des Acteurs differens d'âge & de caractere répondoit aux mots differens qu'ils avoient pris ; l'Ode & la *Chanson*. Le premier qui traitoit une matiere sçavante & sublime , la soutenoit par la noblesse & la dignité de son action ; le second qui débitoit des choses moins serieuses & plus réjouïssantes , les animoit encore par son air spirituel & naïf , aussi emporterent - ils les suffrages. On parut également sensible aux beautez de la Piece qu'ils declamoient , & à la maniere vive & gracieuse , dont ils les faisoient sentir. Le P. Porée , Auteur de l'Enigme avoit exercé avec soin les Oedipes , ils avoient de grandes dispositions à profiter des leçons d'un Maître aussi habile , & ils lui ont fait honneur : c'est un avantage ordinaire à tous ceux qu'il forme. Comme dans ses ouvrages il sçait accorder l'invention avec la justesse , la finesse avec le naturel , il est aisé d'en donner un Extrait suivi ; celui-ci ne sera pourtant pas complet , car nous ne citerons que du François , nous n'indiquerons même que les principales applications. Le merite de l'Auteur est connu d'ailleurs ; on veut seulement faire remarquer la facilité merveilleuse avec laquelle il se prête à tous les sujets ;

1726 MERCURE DE FRANCE.

on trouve dans ses Tragedies de l'élevation & du sentiment, dans ses Pièces Comiques une morale choisie & piquante, ce n'est ici qu'un léger & élégant badinage.

Le caractère & l'origine de l'Ode & de la *Chançon*, leurs qualitez différentes, leurs divers sujets, les défauts ordinaires à ceux qui s'y appliquent; voilà le fond de l'Enigme. Les Oedipes placerent l'Ode dans Debora, & la *Chançon* dans une autre guerriere qu'on voyoit à la suite de l'Heroïne. Le caractère de l'une & de l'autre Poësie est exprimé dans ces vers.

Ne vous y trompez pas, une Ode, une Chançon

Le prennent sur différent ton,  
L'Ode est plus noble, plus sçavante,  
Marche avec plus de gravité;  
La Chançon n'est que sa suivante,  
Qui peut avoir de la beauté;

Mais qui n'aura jamais son air, sa majesté.

Debora paroît transportée par l'Esprit divin qui l'inspire, mais sa contenance n'a rien de fier & d'irregulier. L'enthousiasme & la regularité sont deux qualitez que l'Ode doit allier ensemble.

Dans

Dans son enthousiasme il faut toujours que  
l'Ode

Consulte les regles de l'art ,  
Et qu'elle marche avec methode ,  
Quand même elle fait un écart ;  
Qu'elle s'éleve avec justesse ,  
Qu'elle s'emporte avec sagesse ,  
Et regle si bien son transport ,

Qu'elle mette la fougue & la raison d'accord.

La *Chanfon* a moins de force & de no-  
blesse , mais aussi plus de liberté.

La Chanfon plus libre que l'Ode  
Marche d'un pas délibéré ,  
A tout mouvement s'accommode ,  
Danse , saute , court à son gré ,

Double , comme il lui plaît , ou transporte la  
rime ,

D'un peu de liberté ne se fait pas un crime ,  
Préfere à toute chose un trait piquant & vif ,  
Un tour facile , un air naïf ,  
Et sans chercher tant de mystere ,  
Ne connoît d'art que l'art de plaire.

Un sacrifice offert en action de graces,  
qu'on découvre dans l'enfoncement du  
Tableau .

1728 MERCURE DE FRANCE:

Tableau, fournit un trait de morale, que l'Auteur ne pouvoit manquer de saisir.

Pour rendre hommage au Dieu qui lance le  
Tonnerre,

Qui place sur le Trône, ou renverse les Rois,  
Et dont la main répand ses trésors sur la terre,  
L'Ode éleva jadis son éclatante voix.

Mais bien-tôt aveuglé par un affreux délire,

L'homme adora ses passions,

S'en fit des Dieux, l'esprit trouva les fictions,

La main les chanta sur la lyre,

Et fit retentir tour à tour,

Les attrails de Bacchus, les charmes de l'Amour.

Nous blâmons ce délire, en sommes nous  
plus sages ?

De ces frivoles Dieux par l'erreur inventez,

Nous avons brisé les images,

Nôtre foi les a détestez ;

Mais par combien de sons lyriques,

Par combien de Chançons lubriques,

Les avons-nous ressuscitez ?

Nous nous faisons encor des Idoles nouvelles,

Nous

A O U S T 1725. 1729

**Nous consacrons nos chants à des beautés  
mortelles ;**

**Du vrai Dieu lâches déserteurs ,**

**Nous sommes des faux Dieux les vrais ado-  
rateurs.**

Si les combats & les victoires sont le  
sujet ordinaire de l'Ode , souvent aussi  
les Guerriers sont l'objet des Chansons.

**Qu'un nouveau Jean de Vert ne fasse rien qui  
vaille ,**

**Qu'il laisse prendre Ville, ou qu'il perde ba-  
taille ;**

**La Chanson donnera dessus ,**

**Et louant les vainqueurs lardera les vaincus ;**

**L'Officier, le Soldat craindront plus sa pi-  
quûre ,**

**Que la plus cuisante blessure.**

**On échape au Mousquet , on échape au Ca-  
non ,**

**Il est onguent pour la brûlure ,**

**Il n'en est point pour le lardon ;**

**Ce Heros \* si fameux , qui fut un autre Alcide,**

**Heros François de grand renom ,**

**Et dont la valeur intrépide ,**

**Revit avec son sang dans un sage Bourbon .**

**\* Le Grand Condé.**

**Ce**

Ce Heros a tremblé plus d'une fois , dit-on.

Craignoit-il l'affreuse tempête ,

Que Mars assembloit sur sa tête ?

Redoutoit-il la mort ? oh ! non ,

Quoi donc ? le Pont-neuf , la Chançon.

Il étoit naturel de parler du goût qu'ont les François pour la *Chançon* , & même de le justifier ; c'est la matiere de deux morceaux de Poësie , dont l'un est peut-être plus fin , & l'autre plus piquant.

La Chançon tous les jours empiete sur l'Ode,  
De sa folâtre humeur le François s'accom-  
mode ,

Et comme il veut chanter d'une ou d'autre  
façon ,

Il fait une Chançon.

Avons-nous éprouvé le triste sort des armes ,  
Ou quelque autre malheur qui demande des  
larmes ?

Le François s'en afflige & pleure à sa façon ,

Il fait une Chançon.

Un nouveau reglement vient-il sans qu'on y  
pense ,

Réformer un abus , moderer la dépense ?

Le François réformé murmure à sa façon ,

Il fait une Chançon.

Un

A O U S T 1725. 1731

Un Grand fier de son rang, ou plein de sa  
Noblesse,

Offre-t'il à nos yeux un dedain qui nous  
blesse ?

Le François méprisé s'en vange à sa façon,  
Il fait une Chançon.

Voit-on le crime heureux fouler d'un pied  
superbe,

La timide vertu qui rampe comme l'herbe ?

Le François indigné fremit à sa façon,  
Il fait une chançon.

Un mérite élevé, que le sort persecute,

Renversé par l'Envie, a-t'il fait la culbute ?

Le François attendri le plaint à sa façon,  
Il fait une Chançon.

Donne-t'on au Theatre une Piece nouvelle,

Qui dès le premier pas sur ses patins chan-  
celle ?

Le François la relève, & louë à sa façon,  
Il fait une Chançon.

Enfin qu'il se presente un sujet pour écrire,

Soit sujet d'Elegie, ou sujet de Satyre,

Le François enjoué le tourne à sa façon,  
Il fait une Chançon.

Prétend-

1732 MERCURE DE FRANCE.

Prétend-t'on lui reprocher un défaut ?  
non ; mais avouer un talent qui lui réussit.

Si le François a plus de goût & de finesse  
En Chançons, que n'en eut l'Italie ou la Grece ;  
Doit-on trouver mauvais , pour rire à sa façon ,  
Qu'il fasse une Chançon ?

A plus d'un Ecrivain, qui fait un gros ouvrage,  
Conviendroit de changer de stile & de lan-  
gage ;

Un bon ami devoit lui dire sans façon ,  
Qu'il fasse une Chançon.

Un homme à tourbillons nous bâtit un sys-  
tème ,

Voulant tout arranger , se dérange lui-même ;  
Qu'il laisse aller le monde à l'ancienne façon ,  
Qu'il fasse une Chançon.

Un Orateur prépare un Discours pathétique ,  
Il ne fera jamais qu'une Harangue éthique ,  
Pourquoi perd-t'il ses tours , ses phrases , sa  
façon ?

Qu'il fasse une Chançon.

Un autre qui se croit de Themis le refuge ,  
Ne parlera jamais , qu'il n'endorme son Juge ,  
Pour réveiller les gens , qu'il change de façon ,  
Qu'il fasse une Chançon.

Un

Un Poëte nouveau donne pour Comedies,  
 Ou pour des Operas de vieilles rapsodies :  
 Qu'il se dresse un Theatre au Pont-neuf sans  
 façon.

Qu'il fasse une Chançon.

Un Auteur nous promet des histoires secrettes,  
 Qu'il bâtit sur la foy des lardons des Gazettes,  
 S'il ne veut que mentir, pourquoi tant de  
 façon ?

Qu'il fasse une Chançon.

Un grand Fabricateur de Genealogies,  
 Pour nobles Roturiers fait des Apologies ;  
 S'il veut les annoblir de la bonne façon :

Qu'il fasse une Chançon.

Un Pere de Famille esclave de ses vices,  
 Exhorte ses enfans, comme on fait des No-  
 vices ;

Il dit bien : s'il vit mal, autant vaut sans façon

Qu'il fasse une Chançon.

Mais n'allons pas plus loin : en vains projets  
 fertiles,

Les hommes, la plûpart, font des pas inutiles,  
 Sans les nommer, je dis à chacun sans façon.

Qu'il fasse une Chançon.

Il ne faut donc pas s'étonner, que  
 suivant

734 MERCURE DE FRANCE.  
suivant le genie de la Nation , tant de  
gens se mêlent d'en faire.

Il est Chantre de tout étage ,  
Riche , Gueux , Noble , Roturier ;  
Car on chante à la Cour , à la Ville , au Village ,  
Mais l'un de Chançons fait métier ,  
Pour l'autre c'est un badinage ;  
Celui-cy sous la treille , assisté de Bacchus ,  
Dont il boit à longs traits le précieux breu-  
vage ,  
Rime & chante des impromptus ,  
Tant & plus.  
Tandis que chetifs faiseurs d'Odes ,  
Dans leur laboratoire assis comme Pagodes ,  
Offrent de l'encens à Phébus ,  
Qui leur donne pour tout salaire ,  
Un laurier sec & de l'eau claire ;  
L'eau claire est bonne , je le crois ,  
Surtout pour éclaircir la voix ,  
Non , pour calmer Dame Misère ,  
Suiivante d'Apollon , qui ne le quitte guere ,  
Et qui fait bien souvent qu'un rimeur aux  
aboïs  
Chante & pleure tout à la fois.

Un

A O U S T 1725. 1735

Un homme représenté sur un Char,  
rappelle le souvenir de ce Cocher \* fa-  
meux, à qui les Chantres du Pont neuf  
ont tant d'obligation ; comme le mot ge-  
neral de *Chançon* convient à toute espece,  
l'Auteur qui peut tout dire avec esprit,  
n'a pas dédaigné cette convenance.

Après la mort de Voiture,  
Auteur de maints jolis Airs,  
Un Cocher, sur sa monture,  
Se mit à faire des Vers ;  
Sa Muse toujours agile,  
Et toujours le fouët en main,  
En rimant alloit grand train,  
Et couroit toute la Ville,  
Que cet homme fut heureux !  
Tous ses Vers couloient de source,  
Il surpassoit dans sa course  
Les Auteurs les plus fameux ;  
Mais, pour parler sans emphase,  
Le fait n'est pas merveilleux,  
Ceux-cy n'avoient qu'un Pegase,  
Le Cocher en avoit deux.

Les diverses attitudes de plusieurs

\* *Le Cocher de M. de Vertamont.*

person

1736 MERCURE DE FRANCE-  
personnages du Tableau figuroient les défauts, surtout des Poètes lyriques ; tels que sont de ramper ou de chercher le brillant ; d'être gênés ou gâchez dans leurs écrits : ce dernier vient souvent de l'âge, qui avertit de renoncer au métier.

Pour chanter Odes sublimes ,  
C'est peu d'arranger des rimes ,  
Il faut du feu , de l'ardeur ,  
Et même de la verdure.  
Il est vrai que la vieillesse  
Est l'âge de la sagesse ;  
Mais ce n'est plus la saison  
De faire Ode , ni Chançon ,  
Un Poète , s'il est sage .  
Ne chante plus à cet âge ;  
Il pourra se réchauffer ,  
En rimes Philosopher.  
Mais quoiqu'il dise ou qu'il fasse ,  
Ses Vers seront à la glace ,  
Et la glace de l'Auteur  
Passera jusqu'au Lecteur.  
Dans les choses de la vie ,  
Mais surtout en Poésie ,  
Finir plutôt que plus tard  
C'est la règle & le grand art. **Avant**

A O U S T 1725. 1737

Avant de finir, les Oedipes font essai de leurs talens : quoiqu'ils sentent que le sujet est audessus de leurs forces, ils chantent tour à tour l'aimable & vertueuse Princesse que Louïs XV. a jugé digne de sa tendresse & de sa Couronne.

*Le 1.*

Pour faire regner la sagesse  
Avec le plus jeune des Rois,  
D'une jeune & sage Princesse,  
Le Ciel a voulu faire choix :  
Muse chantez-la sur la Lyre,  
Secondez l'ardeur qui m'inspire,  
Mais ne songez pas à flatter,  
C'est la Vertu qu'il faut chanter.

*Le 2.*

Le Ciel nous destine une Reine,  
Dont il a formé les appas ;  
Elle sera plus souveraine  
De nos cœurs que de nos Etats.  
Je lui dois une Chanfouquette,  
Pourquoi tremblez-vous, ma Mufette ?  
C'est à l'Amour de vous dicter  
Les Airs que vous devez chanter.

**Nous**

*Le 1.*

Nous verrons sur le Trône assise  
 Une Esther pleine de pudeur,  
 Au jeune Assuerus soumise,  
 Elle sçaura gagner son cœur.  
 Muse, chantez-la sur la Lyre,  
 Secondez l'ardeur qui m'inspire.  
 Mais ne songez pas à flatter,  
 C'est la Vertu qu'il faut chanter.

*Le 2.*

Du Trône on la verra descendre,  
 Pour soulager les malheureux;  
 Ses revers passez, son cœur tendre,  
 La rendront sensible à nos vœux;  
 Je lui dois une Chanfouquette,  
 Pourquoi tremblez-vous, ma Muzette?  
 C'est à l'Amour de vous dicter  
 Les Airs que vous devez chanter.

*Le 1.*

Elle quitte la solitude,  
 Où sa vertu croissoit sans bruit,  
 La Vertu qui fit son étude,  
 Monte sur le Trône & la suit.

Muse;

A O U S T 1725. 1739

Muse, chantez-la sur la Lyre,  
Secondez l'ardeur qui m'inspire ;  
Mais vous avez assez chanté.  
Puisque vous n'avez point flatté.

Le 2.

Nos Muses, pour lui rendre hommage,  
S'expliqueront diversement ;  
Nous parlerons plus d'un langage,  
Mais nous n'aurons qu'un sentiment.  
Je lui dois une Chançonnette,  
Mais quoi ? la voilà déjà faite,  
Et c'est l'amour qui m'a dicté,  
Ce que ma Musette a chanté.

Le Tableau de seconde, excellente  
Piece de Bourdon, representoit Noé sorti  
de l'Arche, & offrant à Dieu un Sacri-  
fice. Le premier mot qu'on expliqua des-  
sus, fut le *Contrat*. Noé s'engage à Dieu,  
& promet de lui être fidele ; Dieu s'en-  
gage à Noé, & lui assure la protection ;  
d'un côté des Victimes, de l'autre l'arc  
en Ciel sont les marques, & comme les  
gages de cette alliance mutuelle. Figure  
sensible du *Contrat*. La famille de Noé  
survit seule au genre humain, & devient  
dépositaire de la fortune du monde ; le

C Con-

## 1740 MERCURE DE FRANCE.

Contrat est l'unique azile de la bonne-foi, & le seul garant des engagemens les plus forts. Le Sacrifice se fait avec certaines ceremonies, & le Contrat exige des formalitez : on découvre dans le perfide Cham ceux qui contractent de mauvaise foi, leur fourbe industrieuse a pour Symbole le changement trompeur & imperceptible des couleurs de l'Arc-en-Ciel. L'Auteur par des applications toujournes heureuses donne ensuite à ceux qui contractent des avis prudens que la malice de nôtre siecle rend necessaires, il finit par demander grace pour un sujet sur lequel il est facile, & même permis aux Muses de ne faire que bégayer. Cette Enigme pleine d'esprit, & dont les vers sont beaux & bien tournez, n'avoit pas besoin de cette apologie, c'étoit même, sans le vouloir, en faire l'éloge.

Deux des fils de M. le Duc de Saint Aignan avoient proposé le Tableau, & ils l'expliquerent eux-mêmes sur le *Cœur* & sur le *Livre*. Ils s'exprimerent avec une vivacité agréable, qui leur est naturelle, & ils réjouirent ceux à qui ils avoient le plus d'intérêt de plaire. Le début parut nouveau & frappant, c'étoit comme un plan raccourci de toute l'Enigme, qui en exposoit les principaux rapports ; nous ne pouvions en donner  
une

A O U S T 1725. 1741

une plus juste idée. Le premier se déclare ainsi pour le *Cœur*.

Ce fragile Vaisseau , dont une sage main ,

Fit l'abregé du genre humain ,

Triste jouet des flots , des vents & de l'orage ,

Qui tantôt élevé sur la cime des monts ,

Et tantôt affaissé dans des gouffres profonds ,

Se sauve à peine du naufrage ;

Qui vomit de son sein tous ces êtres divers ,

Bons & mauvais qui peupla l'Univers ,

Qui fut à la nature un principe de vie ,

D'où dépendoit le sort de la terre engloutie ,

Lui rendit sa beauté , ses graces , sa vigueur.

Que pensez-vous, Messieurs, qu'il designe ?  
le *Cœur*.

Le second appliqua heureusement presque les mêmes choses au *Livre*.

Ce fragile Vaisseau qu'une sçavante main ,

Donna pour guide au genre humain ,

Sur qui , dès qu'il parut , l'on vit gronder l'orage ,

Qu'un souffle tout-puissant de la cime des monts ,

Fit souvent retomber dans des gouffres profonds ,

C ij Et

Et courir risque du naufrage ;  
 Dont le sein fut rempli de cent êtres divers ,  
 Bons & mauvais qui peupla l'Univers ,  
 Où son Auteur trouva le grand sujet de vivre.  
 Que pensez-vous, Messieurs, qu'il designe  
 le Livre.

Toute la Piece étoit pensée finement ,  
 on en jugera par quelques convenances  
 détachées que nous allons marquer ici.

Après la sortie des animaux , l'Arche  
 resta seule sur la terre , figure de ce que  
 doivent craindre , & de ce que méritent  
 les Plagiaires.

Tel Livre qu'on estime fort ,  
 Mais dont les phrases transplantées ,  
 Ne font qu'un vieux ramas de pièces rapportées ,  
 De l'Arche éprouveroit le sort ;  
 Si quelque jour par aventure ,  
 Chaque Ecrivain pillé reverseroit son bien ;  
 Du Livre il ne resteroit rien ,  
 Bien souvent que la couverture.

Les animaux que l'Arche receloit ,  
 foible image des passions qui dominent le  
 Cœur.

Quelques monstres affreux que ce Tableau  
 déploye ,

De

De plus cruels encor nôtre cœur est la proie ;

Ces monstres sont nos passions

Plus à craindre pour nous que les Ours , les  
Lyons ;

Encor voit-on les Ours , les Tigres , les Pan-  
theres ,

Oubliant leur ferocité ,

Dociles, respecter les loix les plus austeres ;

Du maître qui les a dompté.

Hélas ! nos passions sont monstres indompta-  
bles ;

En vain l'on entreprend de les apprivoiser,

Par nos menagemens rendus plus intraitables,

Ils n'en font que plus vifs à nous tyranniser.

Les secrets d'un Cœur indiscret lui  
échappent aussi aisément , que les oiseaux  
s'envolent par la fenêtré de l'Arche.

Un secret dans un Cœur indiscret & volage ,

C'est un oiseau prisonnier dans sa cage ,

Il soupire sans cesse après sa liberté ,

Il va , faute , revient d'un & d'autre côté ,

A gauche, à droit , fait mainte virevole ,

Alerte , vif, toujours au guet ,

Si quelqu'un par hazard entr'ouvre le guichet ,

Adieu , c'en est fait , il s'envole.

1744 MERCURE DE FRANCE.

Cham qui sacrifie au vrai Dieu qu'il  
va bien-tôt renoncer , nous découvre les  
déguisemens d'un Cœur hypocrite.

Bien souvent pour tromper avec plus d'assu-  
rance ,

De la vertu , le vice emprunte l'apparence ,

L'orgueil hautain marche le front baissé ,

L'envie au Cœur malin sous un souris perfide,

Cache de sa fureur le poison homicide ,

Le faux prodigue couvre un cœur intéressé ;

L'œil incliné , l'air soumis & modeste ,

L'impie audacieux jusqu'aux pieds des Autels,

Par un encens impur & des vœux criminels

Vient braver le couroux celeste ,

Et poussant vers le Ciel des soupirs scelerats ,

Semble y chercher le Dieu que son cœur ne  
croit pas.

Le Tableau de 3<sup>e</sup> étoit fort beau, le sieur  
le Moine, Peintre celebre, en est Auteur.  
La premiere explication fut sur l'*Aimant*,  
elle convenoit au sujet tiré du Tasse.  
Tancrede s'avance vers Jerusalem in-  
vestie , mais il s'arrête à la rencontre de  
Clorinde , les rapports du Guerrier avec  
l'*Aimant* , & de la Princesse avec l'*Etoile  
du Nord* étoient ingenieux & délicats.

Les attitudes de Tancrede qui se fait  
suivre

suivre avec ardeur par ses bataillons armés, dirige ses pas vers Clorinde, fixe sur elle ses regards, s'incline & détourne sa pique par respect, figuroient naturellement les propriétés les plus singulières de l'*Aimant*: le cercle que forment les troupes autour du Heros, representoit ce tourbillon de matiere subtile que les Philosophes font circuler autour de l'*Aimant* d'un pole à l'autre; quelques soldats qui se battent, tandis que la surprise semble réunir les autres, servoient à expliquer l'opposition des *Aimants*, où leur accord, selon qu'ils presentent les mêmes ou differens poles. Cette Enigme fut fort goûtée, on en trouva le stile léger, les liaisons fines, la Poësie coulante; un je ne sçai quoi sensible & gracieux répandu sur toute la Piece, donnoit aux choses les plus seches & les plus abstraites un air fleuri & touchant. Les découvertes de la Physique fournirent la matiere d'une belle Description, à laquelle on applaudit; elle finissoit par un compliment tiré du Sujet même, & aussi juste que flatteur pour la Princesse qui interesse aujourd'hui toute la France.

Le même Tableau fut expliqué en dernier lieu par M. Savalette qui l'avoit proposé: l'*Oedipe* soutint & surpassa la réputation qu'il s'est acquise de parler

avec grace ; dans Tancrede & Clorinde il peignit l'*Instinct* & la *Raison*. La Piece qu'il declama fut entendue avec plaisir, la morale en étoit variée, les pensées brillantes, le langage poli ; on y avoit menagé avec art pour le jeune Acteur des rapports personnels ; nous ne pouvons les placer ici, & nous nous bornons malgré-nous aux traits qui suivent.

Tancrede portoit sa pique à la visiere du Casque de Clorinde ; mais il baissa ses armes, quand il la voit démasquée. L'application est noble & instructive ; quand la Raison brille dans tout son jour, l'*Instinct* est obligé de se soumettre.

La Raison est toujours Raison,  
 Tôt ou tard on la trouve bonne,  
 Il faut pourtant ici le dire à ma façon,  
 Sa beauté dépend bien de l'habit qu'on lui  
 donne,  
 Tel est de la Raison l'empire & le pouvoir ;  
 Dès qu'elle montre son visage,  
 A découvert & sans nuage,  
 Je me rends malgré-moi, je cours à mon de-  
 voir.

Chaque homme a son *Instinct* particulier, & cet *Instinct* varie, pour ainsi dire, suivant les âges.

Un

Un tendre enfant dans son berceau  
Se plaît à des joujoux, ne voit rien de plus  
beau,

Dès que la Raison vient à naître,  
Cette simplicité l'abandonne à l'instant,

Il rougit alors d'être enfant,

Et plus encor de le paroître :

Mais s'il quitte le jeu, c'est toujours pour le  
jeu,

Et s'il est de la différence,

Il en faut faire ici l'aveu,

C'est du côté de l'innocence.

Vient un temps où l'Instinct paroît si sérieux,

Qu'on le prend pour la Raison même,

Il retourne pourtant à son premier système,

Et redevient enfant, quand nous devenons  
vieux.

L'Instinct & la Raison se disputent le  
cœur humain, une fiction Poétique nous  
apprend comment l'Instinct a scû préva-  
loir.

C'est ainsi qu'autrefois des mains de la nature,

On vit sortir le premier cœur;

L'Instinct & la Raison sans plainte & sans  
murmure,

C V Tra

1748 MERCURE DE FRANCE.

Travailloient de concert à faire son bonheur :

L'un & l'autre à son tour étoit sujet & maître ;

La Raison par l'Instinct sentoit ce qu'il falloit ;

L'Instinct sur la Raison regloit ce qu'il vouloit ;

Nous étions nez heureux , pourquoi cesser de l'être ?

Un jour , un triste jour , la Raison trop facile ,

Sur la foi de l'Instinct , hélas ! fit un faux pas ,

Sa chute pour toujours la rendit imbecille ,

De son ressentiment viennent tous nos combats.

~~~~~

Explication de l'Epitaphe de Poissy , proposée dans le premier Volume du Mercure de Juin 1725.

IL est aisé de répondre à la lettre qui est inserée dans le Mercure p. 1194. écrite d'Evreux le 24. May de cette année , au sujet d'une Epitaphe qui se trouve dans l'Eglise Collegiale de Poissy. Si au lieu de consulter le P. Daniel , qui par

A O U S T 1725. 1749

par son projet n'étoit pas obligé de faire mention de la sépulture des enfans de nos Rois , l'on avoit eu recours à quelqu'un de ceux qui ont donné la Genealogie de nos Souverains, l'on auroit trouvé l'éclaircissement que l'on demande. Le P. Anselme a fait mention de Philippe & de Jean , quatrième & cinquième fils du Roi Louïs VIII. & de Blanche de Castille, enterrez sous une même tombe, en l'Eglise de Nôtre-Dame de Poissy, & avant lui, Messieurs de Sainte-Marthe en avoient parlé, & avoient rapporté les quatre Vers latins. Il est bon de remarquer que le mot *Comitum* ne doit pas se traduire par celui de Comtes. Il n'est dans le premier de ces Vers que pour exprimer que deux freres reposent ensemble (ou de compagnie) sous ce tombeau. Le mot *Bustum*, qui chez les Anciens signifioit le Bucher, ou la pile de bois sur laquelle on brûloit les morts, a été employé dans labasse latinité, pour exprimer le lieu où on conserve les cendres des morts, ce que nous appellons le tombeau.



C vj

Autre

*Autre Explication envoyée par un Auteur
différent.*

Louis VIII. & Blanche de Castille eurent en 1209. un fils aîné, *Blancha nati & Ludovico*. On lui donna au Batême le nom de Philippe son ayeul, qui regnoit encore, *nomen avitum gratia dat*. Il mourut âgé de 9. ans, & fut enterré, selon les Peres. Dubreüil & Fe-libien, à Nôtre-Dame de Paris; mais apparemment que, ou son cœur, ou ses entrailles furent portées à Poissy *reliquo*, & ces restes furent inhumez avec les corps de plusieurs autres Princes, compagnons de tombeau & de sepulture, *cujusdam Comitum, Bystorum*, Ces Princes sont fils de Rois: *regibus hi nati*. La mort les a fait passer à la vie: *vita morte dati*. On ne peut pourtant pas dire qu'ils ne soient pas Rois, *ne non reges habeantur*, puisqu'ils sont placez sur le Trône dans le Ciel. *Caestri sede locantur*.



L'in-



L'incertitude de nos connoissances.

O D E.

S Ombre cahos de la nature ,
 Meandre dont on perd le cours ,
 Le Ciel dans une nuit obscure ,
 Envelope tous vos détours ,
 La verité simple , ingénüe ,
 Comprise aussi-tôt que connue ,
 N'est point ce que vous presentez .
 Nos découvertes font des songes ,
 Et nos systêmes des mensonges ,
 Qu'on toutient pour des veritez .



Quand du Très-haut la voix seconde ,
 Du neant tira l'Univers ,
 Plaça-t-il au centre du monde ,
 La terre fixe avec les mers ?
 Flambeau de la voute azurée ,
 Dans vôtre course mesurée ,
 Reglez-vous les nuits & les jours ?
 Ainsi tous , imprudens & sages

1752 MERCURE DE FRANCE:

Ont pensé pendant plusieurs âges ,
De vôtre invariable cours.



Faux préjugez de la naissance,
Système que les ignorans ,
Ont adopté dès leur enfance ,
Quelles raisons sont vos garans ?
Aujourd'hui tout change de face ,
Le Soleil fixe dans sa place
Est l'ame du vaste Univers ;
Et comme un vaisseau qui fend l'onde ,
On voit la terre vagabonde ,
Prendre son essor dans les airs.



La matiere immense épanduë ,
Dans l'Univers illimité ,
Est-elle toujours étenduë ,
Sans connoître d'extrémité ?
Ou le Maître de l'Empirée ,
L'a-t-il enclose & resserrée ,
Dans le circuit d'un vaste mur ?
L'un & l'autre est inconcevable ;
Mais l'un ou l'autre est véritable ;

Lc

Le Cahos fut-il plus obscur ?



Autre Enigme incompréhensible .

Le Soleil brille , à sa lueur ,
 Le monde redevient visible ,
 Chaque objet reprend sa couleur .
 Par quel art , sçavante nature ,
 Dans mes yeux peins-tu la figure ,
 De ce nombre infini de corps ?
 Difficile & frivole étude !
 Le mensonge , ou l'incertitude ,
 Est le fruit de mes vains efforts .



Vil atôme , où l'esprit échouë ,
 Pour l'orgueil utile leçon ,
 Par toi la nature se jouë ,
 De nôtre debile raison .
 Toujours divisible en parties ,
 Qu'on en trouve en toi d'innies ,
 C'est l'erreur de l'esprit humain .
 Mais qu'étendu quoi qu'invisible ,
 Tu sois pourtant indivisible ,
 Des songes c'est là le plus vain .

La

1754 MERCURE DE FRANCE.

La brute est-elle une machine ?
Quels en sont les secrets ressorts ?
Cet instinct qui la détermine ,
N'est-il qu'un composé de corps ?
En vain disciple d'Epicure ,
Nous montrez-vous dans sa structure ,
La cause de ses actions.
Contre vous l'antique licée ,
Dans la brute admet la pensée ,
Et rejette vos fictions.



L'esprit veut , & le corps docile ,
Aveuglement subit sa loi.
Mais l'esprit à son tour servile
Obéit au corps malgré soi.
D'où résulte leur harmonie ?
Quel est le charme qui les lie ?
Quel est l'ordre entr'eux si constant ?
Le docte Maître d'Alexandre ,
L'a vû sans pouvoir le comprendre ,
Descartes en a fait autant.



En vain le portique se flatte ,

D'avoir

A O U S T 1725. 1755.

D'avoir pour soi la verité ;
Epicure dément Socrate ,
Et la place de son côté.
Ainsi la raison inconstante ,
Autant aveugle que flotante ,
Entre des sentimens divers ,
Tour à tour croit , rejette , doute ,
Et prenant une fausse route ,
Ne donne que dans des travers.



Doctes dans vos écrits celebres ,
De millé mensonges tissus ,
Vos clartez ne sont que tenebres ,
Et vôtre orgueil vous a déçus.
Dieu seul lumiere invariable ,
Toujours fidelle & veritable ,
Nous éclaire avec fureté.
Mais sa verité ne veut luire ,
Qu'à ceux qui se laissent conduire ,
Par les mains de l'autorité.

Par le P. de Pontevez, de la
Doctrine Chrétienne.

LETTRE

*LETTRE écrite aux Auteurs du Mer-
cure par M. Boyer, Medecin du Roi,
sur le Phenomene arrivé dans le Port de
Marseille au mois de Juin dernier.*

J'ay lû, Messieurs, avec plaisir dans
votre dernier Journal, l'extrait des
lettres qui vous ont été envoyées sur le
Phénomene arrivé le 29. du mois de
Juin dans le Port de Marseille. Je ne
suis nullement en peine de l'étonnement
où un pareil Phenomene a jeté ceux
qui en ont été les témoins; on ne s'est
jamais apperçû à Marseille d'une pa-
reille crûe d'eau dans le Port, & d'une
diminution comme celle qui est arrivée
surtout dans un temps de calme parfait.

Il est bien vrai que très-souvent le Bas-
sin du Port de Marseille, paroît plus
plein d'eau qu'à l'ordinaire, & que très-
souvent aussi il paroît moins plein; mais
nous n'en rapportons la cause qu'aux dif-
ferens vents qui regnent; quand, par
exemple, le vent est Sud-Oüest, qui est
le traversier de toute la côte, les eaux
sont repoussées dans le port qui se trou-
ve dans ce même courant, il n'est pas
surprenant que le Port se remplisse alors,

A O U S T 1725. 1757

à proportion que le vent est fort ; & quand le Bassin du Port est plus plein d'eau qu'à l'ordinaire , quoi qu'il ne fasse point de vent , c'est un signe que les vents sont au Sud-Oüest au large , le contraire arrive dans le Port par les vents opposez.

A l'égard du Phenomene , dont il s'agit aujourd'hui , & dont la cause n'a nul rapport avec celles dont nous venons de parler : puisque l'augmentation & la diminution prodigieuse de l'eau n'ont été sensibles que dans le Port , qu'on ne s'en est point apperçû dans le reste de la côte , que cela enfin est arrivé dans un temps de calme parfait , on ne sçauroit , à mon avis , en rapporter la cause qu'à quelques violentes secousses , & tremblemens de terre dans l'endroit même où le Phœnomene est arrivé , & ce tremblement de terre on ne reconnoitra d'autres causes que celles qu'on admet en Physique , pour expliquer les tremblemens de terre ordinaires , comme font les fermentations qui se passent dans ses entrailles , &c.

Je dois , Messieurs , là-dessus vous faire part d'une Remarque que j'ai faite plusieurs fois à Marseille , ma Patrie , & que je me rappelle à l'occasion du fait dont il s'agit. Elle me faisoit croire autretrefois

1758 MERCURE DE FRANCE.

trefois qu'il se passoit quelque chose d'extraordinaire dans le fond de la mer à l'embouchure du Port. Je rapporterai le fait tout simplement, n'ayant point eu occasion d'en approfondir la cause.

On voit en certains temps à trois ou quatre toises de la chaîne du Port en dehors, presque au milieu de l'entrée, un bouillonnement sur la surface de la mer; ce bouillonnement est très-considérable, & son diamètre, autant que je m'en puis ressouvenir, est d'environ trois pieds. Il se répand aux environs de cet endroit une puanteur horrible. Ce qui a fait que les pêcheurs de Marseille appellent cet endroit-la la *Sueillo* *, terme qu'on peut rendre en françois par celui de Cloaque.

A l'égard de la puanteur qui se répand lors de ce bouillonnement, je pense que, comme cet endroit est très-profond, qu'il s'y amasse quantité d'immondices, que les égouts de la Ville dégorgent dans le Port, & que les eaux venant à être soulevées, la bouë, dont ce creux est, pour ainsi dire, comblé, est aussi remuée & cause cette grande puanteur.

* *Sueillo* en Provençal signifie un trou fait dans la terre où l'on amasse le fumier pour le faire pourrir: ce terme vient du Latin *Suile*, Etable à cochon.

J'ai

AOUST 1725. 1759.

J'ai fondé cet endroit , & je n'y ai point trouvé de fond solide. Comme j'en avois trouvé tout autour de 27. 28. 29. & 30. pieds d'eau , la sonde s'enfonçoit dans ce creux autant que je la laissois filer.

Je pensai alors que ce soulèvement de l'eau en cet endroit , ne pouvoit venir que de quelque torrent qui s'y dégorgeoit avec violence , & qui repoussoit de même les eaux de la mer , ou bien qu'il se passoit dans le même endroit quelque agitation dans l'air contenu dans l'intérieur de cet abyme à l'occasion des fermentations qui peuvent s'exciter dans les entrailles de la terre , où il se trouve quantité de matieres heterogenes & combustibles. Peut-être cette remarque fournira-t-elle quelque éclaircissement pour expliquer le Phenomene en question ; car tout de même que de legeres fermentations peuvent exciter le soulèvement des eaux , de plus violentes peuvent fort bien soulever la terre & la faire trembler.]

Pour ne rien omettre sur cet article , j'ajouteroi que les Pêcheurs de Marseille tiennent pour certain que le temps doit changer , & le plus souvent à la pluye , quand ils s'apperçoivent du bouillonnement de la *Sueillo*. J'ai souvent verifié
cette

1760 MERCURE DE FRANCE.

cette observation que j'ai tronvée fort
juste. Je souhaiterois, Messieurs, que ce
que je viens de rapporter, pût répon-
dre à l'envie que vous avez de contenter
le public, & aux soins que vous prenez
de l'informer avec exactitude des effets
les plus surprénans de la nature.

Je suis, &c.

A Paris ce 7. Aoust 1725.



SONNET EN BOUTS RIMEZ.

DU meilleur de mon cœur j'irois de la
Calabre,
Arpenter à pieds nuds la Ville d' *Ispahan.*
Je serois plus soumis que le fils d' *Abraham.*
Et dormirois aux lieux que *Vesuve Delabre.*

Je porterois cheveux rouges comme *Cinabre*
Et mon habit du drap dont se couvrit *Adam,*
Pour pomade j'aurois du beurre d' *Amsterdam.*
Un Singe pour Barbier, & pour rasoir un
Sabre,

Des fameux Calotins je me ferois *Agas,*
Je quitterois Paris pour vivre à *Malaga,*
Et

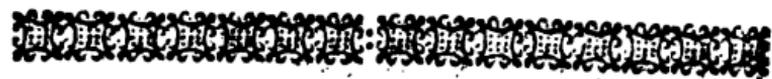
A O U S T 1725. 1761

Et chez le riche Indien j'irois pêcher la Perle.

Le sucre feroit place au sel dans mon *Caffé*.

Et de blanche couleur j'attraperois un *Merle*.

Pour plaire à mon Iris qui m'a si bien *Coeffé*.



LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure le 24. Juillet 1725, par M. de Savoye, Curé de S. Oüen, & Doyen Rural de Vinacourt, Diocèse d'Amiens, sur un Fait extraordinaire.

Comme je sçai, Messieurs, que c'est vous faire plaisir, que de vous informer de certains faits extraordinaires, surtout quand ils sont d'une nature à intéresser le Public ; en voici un arrivé dans mon voisinage, aussi certain qu'il est surprenant, & qui me paroît digne de vous être communiqué. Si vous le jugez tel, je suis bien persuadé, que vous en ferez part au Public, en lui donnant place dans l'un de vos *Mercures*.

Il y a bien-tôt deux ans, qu'un jeune garçon, âgé présentement de neuf ans, fils du sieur Laffite, Maître Chirurgien, demeurant au Bourg de Domard-les-Ponthieu, Diocèse d'Amiens, se plaignit d'un

d'un mal d'oreille , & dit à son pere , qu'il croyoit avoir senti entrer quelque petite bête dans l'oreille droite étant couché sur l'herbe. En effet , peu de jours après en en vit sortir un de ces insectes , qu'on nomme partout , comme je le pense , Perce oreille. Le sieur Laffite pere, fit alors quelques reflexions , après quoi il en resta là pour voir quelle en seroit la suite ; mais il fut bien surpris d'en voir sortir d'autres successivement jusqu'au nombre d'environ quarante. Après s'être appliqué à connoître quelle pouvoit être sur la terre la nourriture de ces insectes, il reconnut qu'ils aiment beaucoup une certaine pomme douce ; & il s'en est servi pour en faire sortir le plus grand nombre de ces quarante , en mettant de temps à autre à l'orifice de l'oreille des bouchons de cette pomme.

Cependant il pensoit serieusement à déloger , s'il étoit possible , ces animaux, craignant toujours des suites fâcheuses. Aussi n'a-t il rien négligé pour y apporter le remede convenable. Il l'a recherché dans les Livres de sa profession , où ne trouvant rien qui lui convint , il prit le parti d'en consulter Messieurs les Medecins des Villes d'Amiens & d'Abbeville. Les uns lui ordonnerent d'introduire dans l'oreille de son fils l'huile d'a-

mande

mande douce, l'eau de-vie & l'huile de Cumin. Les autres, d'y seringuer l'eau de Mercure avec l'huile de Therebinthe.

Après l'operation de l'eau de Mercure avec l'huile de Therebinthe, le sieur Laffite vit le lendemain avec étonnement sortir cinq de ces insectes par l'oreille gauche, car auparavant ils ne sortoient que par la droite. Au reste, il crut les avoir délogez tous, & avoir fait périr les œufs de ces animaux, puisque son fils, pendant environ huit ou neuf mois, ne ressentit aucune douleur, & qu'il n'en parut plus; mais depuis la fin du mois de Mai dernier jusqu'à present, il en est sorti indistinctement par l'une & l'autre oreille au moins cent vingt.

Les douleurs dont le jeune garçon se plaint, & qui ne durent qu'un moment, se font sentir, ainsi qu'il le designe, le long des muscles crotaphiques jusqu'à la suture coronale, aussi-bien qu'à la surface coronale, depuis la suture jusqu'à la racine du nez. Il est d'une bonne santé, & d'une complexion plus forte, qu'aucun autre de son âge. Il a cependant eu deux foiblesses depuis ces jours sans perdre la raison, & son teint devient plus blanc qu'il n'étoit auparavant.

Voilà, Messieurs, le fait dont j'ai
D l'hon-

1764 MERCURE DE FRANCE.

L'honneur de vous informer, & qui ne peut être revoqué en doute, puisqu'il a autant de témoins, qu'il y a de personnes dans le Bourg de Domard. Je ne doute point que le Public, aussi bien que le sieur Laffite ne s'intéresse à apprendre des habiles Medecins, quels peuvent être les *Sinus*, qui servent de retraite à ces insectes; & quels sont les remèdes dont on puisse surment se servir pour les déloger, en faisant aussi perir leurs œufs dans les matrices où ils se trouvent. Je suis, Messieurs, &c.

Cette lettre est suivie du certificat du sieur Laffite, pere de l'enfant en question.

Je certifie le contenu de la Lettre de Monsieur le Curé de S. Oüen, & Doyen Rural de Vinacourt, veritable. Fait audit S. Oüen les jours & an susdits,

LAFITTE.



*LETTRE de Madame la Marquise de V*** à M. l'Abbé de****

Que l'on dit vrai, quand on dit que l'absence,

Dans biens des cœurs est mere d'oubliance,

Seigneur Abbé, trop l'éprouye en ce jour,

Moj

Moi, qui de vous n'attendoit tel retour :
 Ne suis je plus dans vôtre Litanie
 Comme autrefois ? Paris, m'a-t-il banni
 D'un lieu si doux & si bien établi ?
 L'eau de la Seine est ce fleuve d'oubli.
 Vous écrivez à certaine Marquise,
 En basses rimes Epitre très exquise ;
 Mais quant à moi de semblables écrits
 Ne m'honorez, je suis à remotis.
 Futur Prelat, vous avez cru sans doute,
 Que j'ignorois le Parnasse & sa route ;
 Et que peu docte en ce joli métier,
 Vers bien tournez n'étoient de mon gibier ;
 Vous auriez cru jeter vos marguerites,
 Perdre avec moi leur prix & leurs merites.
 Or en ceci vous vous trompez, Seigneur,
 Du don des Vers je connois la douceur,
 Et quand jadis je desirois écrire,
 Tons assez fins sont sortis de ma lyre ;
 Poëtes aussi dans leur joli jargon,
 M'ont fait Rondeau, Baïa les & Chançon.
 Posez ce cas du moins en humble prose,
 Auriez bien dû m'écrire quelque chose,

D ij D'un

D'un compliment , d'un simple petit mot ,
 Me gracieuser & me donner un lot ;
 Seroit-ce donc que de la Prélature ,
 Affecteriez & les airs & l'allure ,
 Que possédant les vertus d'un Prélat ,
 Vous trancheriez avec moi de Primat.
 Quelque raison , Abbé , qui vous induise
 A ce silence , elle n'est pas de mise ;
 Parquoi devez , toute affaire cessant ,
 Vous disculper , & vous rendre innocent.
 Je veux encor à la resipiscence ,
 Vous recevoir , oublier cette offense .
 Pourvû que Vers viennent de vôtre part ,
 Et que payiez l'intérêt du retard.



OBSERVATION sur l'Article qui regarde le Concile Romain , inseré dans le second Volume du Mercure du mois de Juin dernier , page 1351.

EN parlant dans cet Article de ce qui regarde la Constitution *Unigenitus* , on s'est contenté de dite , faute d'être mieux instruit , qu'on y proposa d'ordonner
 donner

AOUST 1725. 1767

donner que la Constitution UNIGENITUS soit publiée de nouveau , & d'exhorter les Ecclesiastiques de la faire observer religieusement, ce qui n'est point exact. Pour rectifier cet endroit qu'on trouve à la page 1358. voici le Decret même du Concile sur cette matiere, que nous n'avons reçu que depuis peu.

Decret du Concile Romain , présidé par N. S. P. le Pape Benoist XIII.

Extrait de la Session tenuë à S. Pierre le 11. May 1725.

Pour professer la Foi Catholique dans toute son étenduë & sa pureté, la conserver & la maintenir inviolablement, c'est pour chaque Fidele une necessité indispensable, de prendre toutes les précautions que lui peut inspirer un zele éclairé & attentif, & d'avoir en horreur les erreurs qui attaquent cette même foi, & qui nées dans ces derniers temps, font tous les jours de funestes progrès, quoique condamnées & prosrites par le S. Siege. Ainsi tous les Evêques & les autres Pasteurs des ames doivent apporter tous leurs soins à faire observer & executer par toutes sortes de personnes, de quelque rang & condition qu'elles
D iij soient,

1468 MERCURE DE FRANCE.

soient , avec l'obéissance entière , absoluë & sans reserve qui lui est dûë , la Constitution de Clement XI. de sainte Memoire , qui commence par ces mots , *Unigenitus Dei Filius* , &c. C'est pour-quoi s'il venoit à leur connoissance que quelqu'un de leur Diocèse , ou de leur Province , ou même quelque Etranger , pensât ou parlât mal de ladite Constitution , ils ne doivent pas manquer de proceder contre lui par les voyes de droit , & de le punir en vertu de la Puissance Pastorale dont ils sont revêtus ; & s'ils s'apperçoivent qu'il soit besoin de remedes plus efficaces , qu'ils aient recours au Siege Apostolique , & qu'ils lui deferent ceux qu'ils trouveront opiniâtres en ce point & rebelles à l'Eglise.

Ils doivent aussi rechercher avec soin , & se faire remettre entre les mains les Livres publiez contre ladite Constitution , ou pour la défense des fausses doctrines qu'elle proscriit.



URANIE



URANIE A L'IMPRIMERIE,

M A D R I G A L.

T O i , par qui les Humains triomphent de
la Mort ,

Toi , qui sçais de leurs Noms éterniser la
gloire ,

Et qui de leur vivant , leur annonce le sort

Dont ils doivent jouir au Temple de Mé-
more!

Divine IMPRIMERIE , Art envoyé des Dieux ,

Pour reconnoître ici mes hommages sinceres

Satisfais à l'instant mes desirs curieux ;

Rassemble promptement tes plus beaux Ca-
racteres ,

Formes-en , à mes yeux , le nom de mon
Amant ;

Que par toi , l'avenir , en apprenant ma vie,

Apprenne qu'on n'aima jamais si constam-
ment ,

Que Telamont le fut de la tendre Uranie.





MEMOIRE concernant les Charettes à vent, que M. du Quet a inventées, & annoncées dans le Mercure de Mai 1725. page 939. avec les autres découvertes qu'il a faites. Celle-ci peut être utile aux propriétaires des Bois & Forests.

L'Etablissement des Charettes à vent, procurera un supplément de Canal aux Forests pour transporter des bois à la plus prochaine rivière, particulièrement à celles qui auront à leur sortie un chemin où le vent pourra avoir son action, même quoiqu'on soit obligé de le prolonger, pour pouvoir éviter de passer dans les Villages & autres endroits couverts.

Au cas qu'on ne puisse pas sortir de la Forest, ou éviter quelque passage couvert, on menera quatre chevaux pour prendre les Charettes, & les mettre au vent, les unes après les autres, lesquelles partiront aussi-tôt qu'elles y seront, sans attendre, afin qu'elles ne se nuisent point les unes aux autres. Aussi-tôt que les chevaux auront fait cette manœuvre, ils iront prendre la première
Cha-

Charette arrivée à l'endroit couvert , si aucun s'en trouve , pour faire la même chose. Il ne faut point d'Hôtellerie avec ces Charettes , parce qu'elles n'ont besoin que d'un conducteur chacune , & qu'on en peut destiner à servir de logement & à porter les vivres des conducteurs , lesquels feront le quart , comme sur les Navires , pour se garder, soit la nuit , soit quand le vent leur manquera.

Ceux qui sçavent les principes des forces mouvantes , sont persuadez qu'avec un moteur précipité comme le vent, on est maître de la force & de la vitesse, parce qu'il se peut prendre de ce moteur telle quantité qu'on en a besoin , soit pour vaincre la résistance qui s'y oppose , soit pour avoir la vitesse souhaitée ; pour prouver cette vérité il n'y a qu'à considérer deux Navires de très-inegale grosseur : le plus gros , quoiqu'il s'enfonce plus avant dans l'eau , qu'il ait une largeur beaucoup plus grande , & que l'eau par conséquent lui résiste beaucoup plus à proportion , il ne laisse pas d'aller aussi vite par le même vent , que celui qui est beaucoup plus petit ; cela est ainsi , parce qu'ayant plus de voilure , il prend plus de vent , & que cette quantité de vent lui fait vaincre la résistance,

D v que

que l'eau lui fait, beaucoup plus qu'à l'âtre. Ainsi l'on doit conclure, que l'on peut opposer des aïles sur ces Charettes qui puissent vaincre telle résistance qui s'y oppose ; de plus, on peut encore augmenter la force du vent, selon le principe du changement de la force au temps, ou du temps à la force, ce qui prouve autant qu'il faut, que ces Charettes pourront aller partout où le vent les prendra, quelque difficulté de terrain qui se rencontre, où les Charettes ordinaires pourront passer.

La plûpart des Forests étant percées par de grandes voyes, en long, en large, en biais, &c. on n'aura besoin des quatre chevaux que dans les voyes couvertes, pour tirer les Charettes, jusques dans les grandes voyes où le vent les pourra prendre. Plus on fera voyager de ces Charettes ensemble, plus il y aura à gagner, parce que ce même vent les fera aller toutes.

Ces Charettes ne peuvent pas verser à vent de côté, parce que la charge qui sera d'une corde de bois, leur servira de lesté comme aux Navires, & que d'ailleurs la propre pesanteur des aïles se trouve hors du centre de la Charette, & s'avance du côté que le vent souffle, pour faire équilibrer à l'impulsion que le

Le vent leur fait en les faisant tourner.

Ce qu'il y a encore d'avantageux, est que les aîles peuvent être orientées pour prendre tout le vent que leurs superficies leur présentent, ou pour n'en prendre que la quantité convenable selon la force, ou n'en prendre point pour arrêter la Charette.

Pour donner encore plus d'éclaircissement sur cela, on montre un modele de ces Charettes, qui marche avec une charge proportionnée avec toute sorte de rumb de vent, même avec un vent tout-à-fait contraire. On montre aussi les modeles des autres découvertes de M. du Quet, le tout moyennant la piece de treize sols pour payer le Commis; rue de l'Arbre-Sec, vis-à-vis le petit Paradis, à Paris.



DIXAIN.

A Cet enfant qu'on accuse sans cesse,
 Et dont sans cesse on veut suivre les loix,
 Je consacrai ma premiere jeunesse.
 Mais le perfide abusant de ses droits,
 Se fit un jeu des troubles de mon ame.
 Te dérobai son Empire, sa flâme;

1774 MERCURE DE FRANCE.

Il me quitta , feur d'être regretté.

Las , il est vrai ! malgré tes injustices .

Reviens , Amour , j'aime mieux tes caprices ,

Que cet ennui qu'on nomme liberté.

::***:***:***:***:***:***:***:***:***

PRIX propofez par l'Academie Royale
des Sciences , pour l'Année 1727.

FEu M. Roüillé de Meslay , ancien
Confeiller au Parlement de Paris ,
ayant conçu le noble deffein de contri-
buer au progrès des Sciences , & à l'u-
tilité que le Public en doit retirer , a le-
gué à l'Académie Royale des Sciences
un fonds pour deux Prix qui feront dif-
tribuez à ceux , qui au jugement de cette
Compagnie auront le mieux réüffi fur
deux différentes fortes de Sujets , qu'il a
indiquez dans fon Testament , & dont il
a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent
le Siftême general du Monde , & l'Aftro-
nomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres ;
aux termes du Testament , & fe diftri-
buer tous les ans. Mais la diminution des
Rentes a obligé de ne le donner que tous
les deux ans , afin de le rendre plus con-
fide-

A O U S T 1725: 1775.

fidérable, & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

L'Académie se conformant aux vûës & aux intentions du Testateur, propose pour sujet du second Prix qui tombe dans l'Année 1727.

Quelle est la meilleure maniere de mâter les Vaisseaux, tant par rapport à la situation, qu'au nombre & à la hauteur des Mâts.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces Sujets, & même les Associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront, sont invitez à écrire en François, ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, surtout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté

1778 MERCURE DE FRANCE:

cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence leur nom, leurs qualitez & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpetuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis, son Recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusqu'au premier Septembre 1726. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1727. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Recepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Tresorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secretaire, le Tresorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuracion de sa part.

Les

A O U S T 1725. 1777



LES HIBOUX ET LE ROSSIGNOL,

F A B L E.

Deux Hiboux, ennemis de la clarté du
jour,

Des plus sombres Forests faisoient tout leur
amour :

Là, par d'horribles cris durant les nuits en-
tieres,

Ils effrayoient les Renards & les Loups,
Même jusques dans leurs tanieres ;

Cependant ils croyoient chanter d'un ton fort
doux ;

Mais, hélas ! nous nous flatons tous.

Quelqu'un leur vanta le ramage
D'un Rossignol du voisinage,

Son chant est, leur dit-on, des plus melo-
dieux,

Il a souvent charmé les oreilles des Dieux.

Qui, dit l'un des Hiboux, d'un ton Philosophi-
que,

A cet oiseau chetif a montré la Musique ?

La nature, lui répond-on,

En le formant lui fit ce riche don,

Jamais

1778 MERCURE DE FRANCE

Jamais ils ne voulurent croire ,
Qu'un oiseau si petit eut un gosier si beau.
Pendant un débat si nouveau ,
Le Rossignol semblant voler après la gloire ,
Vient se percher au faite d'un Ormeau ,
Entonne un air garant de sa victoire ;
Les Hiboux enchantez, confus ,
Allerent se cacher , & ne parurent plus.

Chacun se croit sçavant & sage ,
Et croit de plus n'avoir point son égal :
Croire tout bien de soi de tout temps fut d'u-
sage ;
Mais d'autrui l'on ne croit aisément que le
mal.



L'ACADEMIE des Jeux Floraux.

L'Académie des Jeux Floraux fait sçavoir au Public, que le troisiéme jour du mois de Mai de l'année 1726. elle distribuëra les quatre Prix ou Fleurs qu'elle doit donner chaque année.

Le premier des Prix que l'on distribuë tous les ans est une Amaranthe d'or de la valeur de quatre cens livres , qui sera adjudgé à une Ode.

Le

A O U S T 1725. 1779

Le second est une Violette d'argent de la valeur de deux cens cinquante livres, qui sera adjugé à un Poëme de soixante Vers au moins, & de cent Vers au plus, tous Alexandrins & suivis, ou à rimes plates, dont le sujet doit être heroïque.

Le troisiéme est une Eglantine d'argent du prix de deux cens cinquante livres, qui sera adjugé à une Piece de Prose d'un quart d'heure, ou d'une petite demie-heure de lecture, dont le sujet sera pour l'année prochaine 1726.

LE BONHEUR DES PEUPLES FAIT LA PLUS SOLIDE GLOIRE DES ROIS.

Le quatriéme Prix est un Souci d'argent de la valeur de deux cens livres. On le donnera à une Elegie, à une Eglogue ou à une Idile.

L'Académie a réservé cette année le Prix du Poëme, & le Prix de l'Eglogue, aussi bien que les deux Prix de la Prose, qu'elle avoit réservés l'année dernière. Cette abondance de Prix excitera sans doute une nouvelle émulation.

Le sujet de toutes les sortes de Poësies qui peuvent prétendre à ces Prix, sera au choix des Auteurs.

A l'égard des Vers, ils doivent être réguliers, & n'avoir rien de burlesque, de satirique, ni d'indécent : on recommande

1780 MERCURE DE FRANCE:

mande sur tout aux Auteurs d'avoir une grande attention à ne rien laisser glisser dans leurs Ouvrages qui puisse blesser les mœurs ; l'Académie a été obligée cette année de refuser par cette seule raison le Prix à des ouvrages qui en étoient dignes d'ailleurs.

Toutes personnes , de quelque qualité & pays qu'elles soient , de l'un & de l'autre sexe , pourront aspirer au Prix.

Les Auteurs qui y prétendront , feront remettre leurs Ouvrages dans tout le mois de Janvier de l'année 1726. lequel étant expiré , on n'en recevra plus.

Si les Auteurs n'envoyent pas trois Copies de leurs Ouvrages , ils ne seront point examinez , & seront exclus des Prix.

Il faudra qu'on s'adresse à M. le Chevalier de Catellan , Secrétaire perpetuel des Jeux Floraux , qui loge près le Salin.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages ; mais seulement une sentence , & ils prendront les précautions nécessaires pour n'être pas reconnus & nommez dans le Public comme Auteurs de ces Ouvrages , avant qu'ils ayent été examinez & jugez.

Le Secrétaire des Jeux en écrira la reception sur un Registre , où il mettra le nom , la qualité & la demeure des personnes

personnes qui lui auront délivré les Ouvrages, lesquelles signeront le Registre, & en même temps en recevront un Recépissé.

On avertit les Auteurs de ne se point faire connoître avant la distribution des Prix, & de s'abstenir de toute sollicitation, les Statuts de l'Académie excluant du prix tout Ouvrage pour lequel on aura sollicité.

On avertit encore que c'est une Loi de l'Académie de n'adjudger les Prix qu'à des Ouvrages nouveaux, & d'exclure ceux qu'on reconnoitra avoir déjà paru; que les Auteurs qui font courir leurs Ouvrages avant qu'ils soient examinez & jugez, contreviennent à cette Loi; & qu'à l'avenir un Ouvrage dont il aura couru des Copies dans le Public, ne sera pas regardé comme nouveau, & qu'il sera exclus du Prix.

Les Ouvrages qu'on découvrira n'avoir pas été faits par celui qui s'en dira l'Auteur, seront aussi exclus du Prix; c'est un des Statuts de l'Académie. On avertit donc les Auteurs de qui les Ouvrages auront remporté des Prix, qu'ils seront obligez, pour les recevoir, de se présenter eux-mêmes l'après-midi du troisième jour du mois de Mai, s'ils sont dans la Ville de Toulouse; & en ce cas

on

1781. MERCURE DE FRANCE.

on leur délivrera les Prix dès qu'ils se présenteront. Que s'ils sont Etrangers & hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils seront obligez d'envoyer à une personne domiciliée à Toulouse, une Procuration en bonne forme, pour la remettre à M. le Chevalier de Catellan, avec le Recepissé qu'il aura fait de l'Ouvrage.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des attestations portant qu'un tel, une telle année, pour un tel Ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix, & l'Ouvrage en original y sera attaché, sous le contre-scel des Jeux.

Celui qui aura remporté trois Prix, l'un desquels sera l'Amarante, pourra obtenir des Lettres de Maître, & il sera toute sa vie du Corps des Jeux Floraux, avec droit d'assister & d'opiner comme Juge avec le Chancelier, les Mainteneurs & les autres Maîtres aux Assemblées publiques & particulieres qui regarderont les jugemens des Ouvrages, & l'adjudication des Prix.

On avertit aussi que ceux qui remettront au Bureau de la Poste des Paquets adressez à M. le Secretaire des Jeux, les doivent affranchir, s'ils veulent qu'on les retire: sans cette précaution ils doivent

vent

A O U S T 1725. 1783

vent être assurez qu'on laissera leurs Paquets au Bureau ; ou que quand même on les retireroit , on ne les remettra point à la Compagnie. D'ailleurs pour ce qui regarde les Ouvrages qu'on enverra pour les Prix , il est nécessaire de se servir de la voye de quelque habitant de Toulouse , qui remette les Ouvrages , & en retire le Recépissé de M. le Secrétaire , pour éviter l'embarras qui surviendroit , si une Piece ainsi remise par le Courier , à droiture , à M. le Secrétaire , venoit à être jugée digne du Prix , parce qu'on ne sçauroit à qui le délivrer.

Les Ouvrages de Poésie , composez sur des sujets proposez par d'autres Académies , n'entreront point dans le concours , & on ne recevra point de correction des Ouvrages ; après que M. le Secrétaire les aura remis , l'on ne suppléera point non plus aux omissions ; ainsi les Auteurs doivent examiner avec soin les Copies qu'ils font faire de leurs Ouvrages.



LA



LA FONTAINE

ET LA PLUYE.

F A B L E.

Doucement assoupie au bruit d'une Fontaine ,

Sur un lit de gazon dormoit l'aimable Ismene ,
Ismene qu'en secret adoroit Corilas ;

Mais Ismene & l'Amour ne se connoissoient pas ;
La Bergere étoit jeune & simple , quoique
belle ,

Et n'avoit jamais crû l'Amour plus malin
qu'elle :

Ses Agneaux & son Chien partageoient tour
à tour ,

Un temps qu'elle auroit dû donner tout à
l'Amour ;

Ismene quelquefois de fleurs étoit parée ,

Moins pour se faire aimer que pour être ad-
mirée ,

Ou comme enfin chacun cherche à se faire
aimer ,

Ismene quelquefois se paroît pour charmer ,

Mais

A O U S T 1725. 1785

Mais ce soin innocent qu'elle prenoit de
plaître,

Confondoit le Berger avecque la Bergere.

Il mene ce jour-là conduisant son troupeau

Avoit fixé ses pas sur les bords d'un ruisseau,

Et voyant dans ces lieux une paix très-pro-
fonde,

S'étoit mise à rêver au gazouillis de l'onde,

Ses Agneaux qui fuyoient les ardeurs du So-
leil,

Autour d'elle rangez goûtoient un doux som-
meil,

Et la Bergere enfin à l'ombre retirée,

Aux charmes du sommeil comme eux s'étoit
livrée.

Mille petits amours de sa voir curieux,

S'étoient de toutes parts assemblez dans ces
lieux ;

Ils voloient autour d'elle, & par même ca-
price,

Tous sur elle à l'envi signaloient leur malice,

Les uns couchez près d'elle imitoient son som-
meil,

Pour la voir de plus près à son heureux réveil,

D'autres l'environnoient comme des senti-
nelles,

Et d'autres plus malins, en agitant leurs ailes,
Soule

Soulevoient son mouchoir & découvroient son
sein ;

L'un d'un tendre baiser lui faisoit un larcin ,
Puis feignant du regret d'avoir osé le prendre ,
Pour s'aquitter vers elle , il alloit le lui ren-
dre ;

Un autre près d'Ismene assemblant mille fleurs ,
A son vif coloris confrontoit leurs couleurs ,
Les comparoit ensemble, & les trouvant moins
belles ,

Et couroit aussi-tôt en cueillir de nouvelles.

Ismene cependant ignoroit tous ces tours ,

Et dormoit sans rien craindre au milieu des
amours :

Que cette garde helas. pour elle devoit per-
seure ?

Corilas à profit sçût mettre l'avanture ;

Ce Berger par Ismene aimé comme un ami ,

N'avoit pû de l'amour l'instruire qu'à demi.

Ismene étoit cachée , & son troupeau de même.

Mais on a de bons yeux pour voir ce que l'on
aime.

Corilas l'apperçût , & son cœur amoureux ,

Oubliant le respect n'écouta que ses feux ;

Il s'approcha d'Ismene , & transporté dans
l'ame ,

FIN

A O U S T 1725. 1787

Prit sur sa belle bouche un baiser tout de flâme ;
Ismene s'éveilla , Corilas fut surpris ;
Ismene à sa frayeur livrant tous ses esprits ,
Maudit cent fois son sommeil trop funeste ,
Puis elle s'appaîsa ; je ne dis point le reste ;
Mais les tendres amours satisfaits du sommeil,
S'envolèrent alors plus contents du reveil.

Par M. de Balincourt.



*LETTRE écrite de Marseille à M. du
Marfais , le 2. Juillet 1725. au sujet
d'un Flux & Reflux qui est arrivé dans
le Port de cette Ville , le 29. de Juin.*

Quittez , Monsieur , pour quelques
momens vos autres études , & di-
tes-moi , je vous prie, ce que vous pensez
sur un Phenomène extraordinaire qui
vient d'arriver ici. Vendredi dernier 29.
de Juin , à huit heures du soir , la Mer
étant fort calme , & l'air n'étant agité
d'aucun vent , l'eau du Port se retira
avec tant de promptitude , qu'en moins
de dix minutes elle diminua de quatre
pieds , ce qui causa une puanteur affreu-
se ; un moment après elle rentra dans le

E Port

1788 MERCURE DE FRANCE.

Port avec tant de rapidité, & en si grande abondance, qu'elle mit en danger de perir plusieurs Bâtimens qui étoient à l'embouchure du Port, & passa par-dessus le Quay. Peu de temps après, l'eau du Port se trouva dans son état ordinaire, c'est-à-dire, qu'il en sortit la quantité qu'il y avoit de plus. Cet événement se passa en moins d'un quart d'heure, & ce flux & reflux parut aussi de même aux rivages des environs de Marseille. On ne sçait pas encore ce qui en a été sur le reste de la côte, je veux dire, à la Ciotat, à Toulon, & aux autres Villes voisines. On n'a point de memoire qu'un pareil accident soit arrivé en ce Port, ni dans aucun de la Méditerranée; vous me ferez un sensible plaisir, Monsieur, de m'en dire votre sentiment. Je suis, &c.

Signé, Dalmas.

Réponse de M. du Marsais.

Pour bien entendre ce que je pense; Monsieur, sur la cause du flux & reflux qui est arrivé le 29. de Juin dans notre Port & aux environs, il y a quelques Observations préliminaires à faire. Permettez-moi donc, Monsieur, de vous rappeler ici les notions communes que nos Physiciens ont de l'air grossier & des fermentations souterraines.

I,

I.

L'air va depuis le haut de l'Athmosphere jusqu'au centre de la terre. On considere ordinairement l'air comme étant composé d'une infinité de petites lames ou fiets. De quelque figure que ces parties puissent être, on les compare à de la laine ou à du coton, & on a lieu de supposer qu'entre ces petites parties d'air, il passe une autre matiere encore plus subtile.

2. L'air a du Ressort. On appelle Ressort, Elasticité, ou vertu Elastique, l'effort que fait un corps pressé pour se remettre en son état ordinaire.

Quand vous serrez une éponge, vous approchez ses parties qui étoient écartées les unes des autres; si vous cessez ensuite de la presser, elle se remet en l'état où elle étoit auparavant. Ainsi elle a de l'Elasticité. C'est par cette propriété qu'une balle de jeu de Paume, ou un ballon enflé d'air rebondissent.

3. L'Eponge peut être plus ou moins pressée. Plus elle l'est, & moins elle occupe de place; mais dans ce moins d'espace il y a autant de matiere d'éponge qu'il y en avoit dans le plus grand espace que l'éponge occupoit quand elle étoit, pour ainsi dire, en liberté. Il en est de

E ij même

même de l'air, il peut être plus ou moins comprimé ou condensé, c'est-à-dire, qu'il peut y avoir plus ou moins d'air dans un certain espace; c'est ainsi que l'on comprime l'air dans un ballon, dans une canne à vent, &c. plus l'air est comprimé, plus il a d'Elasticité ou de Ressort.

4. Vous augmentez aussi l'Elasticité ou Ressort de l'air comprimé en l'approchant du feu, parce que le feu s'insinuant entre les filets ou les parties branchuës de l'air, il les presse, & leur fait faire un nouvel effort pour s'écarter les unes des autres. Une vessie enflée d'air crève devant le feu. Vous sçavez l'effet terrible de la poudre à canon, il ne vient que de l'air rarefié par le feu, j'entends l'air contenu dans les grains de poudre, & l'air qui est entre chacun de ces grains. Cet air reçoit par le feu une Elasticité subite qui lui fait produire les effets que nous voyons tous les jours, ils nous surprendroient beaucoup s'ils étoient moins rares. Vous avez pû remarquer en Provence, dans le temps de la vendange, que comme nos vins fermentent beaucoup, il arrive souvent que la chaleur de cette fermentation augmentant le volume de la liqueur & de l'air qui sont contenus dans le baril ou dans le tonneau, ces Vaisseaux crevent par l'effort de cette fermentation ta-

mentation, quoiqu'ils ayent beaucoup plus d'épaisseur & de résistance que dans aucun autre endroit du Royaume.

I I.

Il y a une autre supposition à faire, qui n'est pas moins certaine que celles dont je viens de vous parler, c'est qu'il y a une fermentation fort chaude dans le centre du globe terrestre; il y a aussi des fermentations souterraines de matieres minerales qui sont dans les entrailles de la terre. On sent communément de la chaleur quand on creuse à une certaine profondeur. C'est de ces fermentations souterraines que viennent les flâmes du Mont Vesuve, & des autres montagnes qui jettent du feu. La matiere qui fermenté dans les entrailles de la terre n'y est pas allumée; mais quand elle vient à être poussée dans l'air extérieur elle s'allume, car l'air extérieur est nécessaire pour produire de la flâme.

Ces deux causes, Monsieur, je veux dire, l'air qui est dans les entrailles de la terre, & la fermentation ou chaleur qui est dans le centre du Globe terrestre, & dans les matieres minerales, ont produit en divers temps de grands changemens sur la surface de la terre; & quoique la vie soit bien courte, il n'y a gueres eu de

Physicien parvenu à un âge un peu avan-

cé qui n'ait entendu parler de quelqu'un de ces changemens arrivez de son temps ; on doit les attribuer à ces deux causes , aussi bien que les ouragans , les tremblemens de terre , les siphons de Mer que les Levantins appellent Typhons , &c.

On ne peut pas douter qu'il n'y ait de l'air dans la terre , & surtout dans les cavernes & dans les voutes souterraines. Plus cet air est profond , plus il est condensé , parce qu'il est pressé par la colonne de l'air superieur , & plus par conséquent a-t'il de ressort. Mais si vous ajoutez à ce ressort naturel la nouvelle force qu'il reçoit par des échappées , pour ainsi dire , de la chaleur que cause la fermentation interieure des matieres minerales , ou celle qui se fait dans le centre , on ne doit plus être surpris que cette force soit assez grande pour secoüer des Provinces entieres , renverser de vastes portions de terre , & pousser les Mers au-delà de leurs bornes ordinaires.

C'est l'air enfermè dans les nuës & mis en ressort par la fermentation des vapeurs de souffre & de salpêtre qui produit le Tonnerre , la nuë crève par l'effort de l'Elasticité , la vapeur qui fermentoit s'enflâme à l'air exterior , & se porte où le mouvement qu'elle a reçu a déterminé.

Vous

Vous sçavez que dans une canne à vent l'air comprimé que l'on vient tout d'un coup à débander pousse une balle de plomb aussi loin, & avec la même force que le fusil, que ne feroit-il pas si cette compression pouvoit encore être augmentée par la chaleur. L'air qui est dans le fusil n'est point comprimé, il ne le devient que par le feu soudain que la poudre y allume; cependant combien cette compression ou ce ressort ont-ils de force? Et qu'est-ce après tout qu'une petite portion d'air enfermé dans un canon, dans un mortier, & dans le fond d'un fusil ou d'une canne à vent, en comparaison de l'air enfermé dans une voute souterraine, & échauffée par une fermentation intérieure.

Le ressort de cet air souterrain recevant une nouvelle force par des élancements de la chaleur centrale, ou par de soudaines fermentations de matieres nitreuses ou sulfureuses, a souvent élevé de grandes portions de terre qui ont formé des montagnes dans le Continent, & des Isles dans la Mer. Je pourrois vous en rapporter plusieurs exemples, dont les anciens Naturalistes ont parlé, les Modernes ont aussi fait mention de pareils accidens. Vous aurez, sans doute, entendu parler de la nouvelle Isle qui s'éle-

va le 23. Mai 1707. auprès de celle de Santorin ou Santorini, qui est au Nord de celle de Candie : ce qu'il y eut de bien remarquable dans cet événement, c'est que ce qui est aujourd'hui le centre de cette Isle étoit auparavant un endroit de la Mer, où jusqu'alors on n'avoit pas trouvé de fond. Il y a peut-être bien des Isles dans l'Archipel qui doivent leur origine à de pareils accidens.

Appliquons maintenant tous ces principes à vôtre Phenomène maritime. Il me paroît vrai-semblable qu'une certaine quantité d'air souterrain ait été rarifiée auprès de Marseille, & que par son ressort elle ait élevé une large & mince croute de cette terre glutineuse qui compose le fond de la Mer. Cette croute étant élevée perpendiculairement, la Mer qui étoit par-dessus aura été élevée aussi, quelque haute qu'ait été la colonne d'eau qui étoit sur ce fond. Or une portion de Mer étant tout d'un coup élancée avec force au-dessus de sa baze ordinaire, sans qu'il y ait un pareil volume d'autre matière qui occupe la même place, il est nécessaire que l'eau des environs se rapproche de celle qui s'élève, & qu'elle en vienne occuper la place. C'est ce qu'a fait l'eau du Port en se retirant, & voilà l'explication du flux.

Ensuite

Ensuite l'air comprimé s'étant mis au large, la portion de terre élevée n'étant plus soutenue est retombée aussi bien que le grand volume de Mer qui avoit reçu la même impulsion, & par cette chute soudaine cette grande masse de Mer & de Terre a imprimé un mouvement violent à toute l'eau qui l'environnoit, & à celle qui avoit déjà pris sa place; ainsi cette eau a été repoussée avec tant de violence, qu'elle a passé pour quelque temps au-delà de ses bornes ordinaires, & c'est de cette sorte que le reflux est arrivé, & que l'eau est montée sur le Quay; mais après cet élevation & cet abaissement soudain il est naturel que l'eau ait repris sa place ordinaire.

Peut-être aussi que l'irruption de l'air intérieur s'est faite en ligne diagonale; l'eau de la pleine Mer n'a point été élevée, elle a seulement été poussée avec violence du côté d'Afrique ou d'Espagne, selon la détermination de cet air souterrain. Alors la pleine Mer étant repoussée intérieurement de l'autre côté de Marseille par cette force soudaine, il est clair que l'eau du Port a dû d'abord se retirer, & revenir ensuite avec plus d'abondance & d'impetuosité par le contre coup.

Mais de quelque maniere que cet ac-

1796 MERCURE DE FRANCE.

cident soit arrivé, on ne doit point, ce me semble, l'attribuer au flux & reflux de l'Océan, ni en rechercher d'autre cause que l'air intérieur dilaté par une subite fermentation souterraine.

Voilà, Monsieur, ce que j'en pense ; s'il y a quelqu'autre circonstance que vous ayez apprise depuis la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous me ferez plaisir de me l'apprendre, aussi bien que le sentiment de vos Physiciens, car je sçai que vous en avez de fort habiles. Je suis, &c.

A Paris, ce 12. Aoust 1725.

M. du Marfais a donné plus d'une fois des preuves de sa capacité sur les matieres de *Physique*, & en particulier sur ce qui regarde l'air. Le Discours inseré dans nôtre Journal du mois de Juillet 1723. page 48. qui fut extrêmement goûté des Connoisseurs, est de lui : nous croyons même qu'il est bon de le relire, pour mieux entendre l'explication qu'il vient de donner du Phenomène de Marseille, & en general qu'il n'y a point d'experience sur l'air qu'on ne puisse expliquer facilement par les réflexions contenuës dans ce Discours.



A M. LE DUC D'AUMONT-
Epître de M. Vergier, 1716.

JA long-temps a qu'à Paris suis gifant ;
 Gifant , vous dis , & ne le suis sans cause ,
 Car tant piteux est mon état present ,
 Qu'un mort & moi sont presque même chose ;
 Oreilles ay , pas ne distingue un son ,
 Mon œil à peine apperçoit la lumiere ;
 Enfin mes sens d'un foible nourrisson
 Ont tous repris l'impuissance premiere.
 Quant à l'esprit , il est pis que le corps ,
 Enveloppé dans d'épaisses tenebres ,
 Plus n'est rempli que de pensers funebres.
 Adieu , vous dis , Vers , Chançons , doux ac-
 cords ,
 Adieu, vous dis, tendre , amoureuse flâme ;
 Adieu vous dis , repas délicieux ,
 Où tant de fois , lorsqu'étois soucieux ,
 Triste & chagrin ay vû du haut des Cieux ,
 Paix & gayeté descendre dans mon ame.
 Adieu , vous dis ; enfin mes chers plaisirs ,
 Je quitte tout jusques à vos desirs.

E vj

Vain

Vain que je suis ! que dis-je ? je vous quitte !
 C'est vous , cruels , c'est vous qui me quittez ,
 Malgré le poids de mes infirmités ,
 Plaisirs charmans , de loin je vous invite
 A ranimer cette ame qu'évitez ,
 Mais vainement , & cette voix tremblante ,
 Qui vous appelle avec un ton plaintif ,
 Cette démarche & foible & chancelante ,
 Dont je poursuis vôtre troupe volante ,
 Hâtant l'effort de son vol fugitif.
 Telle à peu près est cette vieille Fée ,
 Que nous voyons jeunement attifée ,
 Tâcher encor d'attirer quelqu'Amant ,
 Pour le charmer , lui mettre en étalage ,
 Tantôt un bras maigre , & rongé par l'âge ,
 Tantôt un sein étayé vainement ,
 Avec soigneuse & penible industrie ,
 Pousser dehors une lèvre fletrie ,
 Que le défaut de soutien & de dents ,
 Lui le toujours retomber en dedans ,
 Lui faire voir autre chose peut-être ,
 Dont Dieu me gard de faire le portrait ;
 Quelque léger , quelque fin qu'il pût être ,
Trop

Trop suis certain, Seigneur, qu'au premier
trait,

De tant hideuse & tant orde structure,

Iriez vomir le Peintre & la peinture,

Que nous voyons enfin se travailler,

Et piece à piece ainsi se détailler

Devant l'objet que son desir dévore :

Mais sans succès, & d'autant plus encore,

De cet objet remporter de mépris,

Que plus de soins pour lui plaire elle a pris.

Mais revenons à ma These premiere,

D'où trop m'ont fait écarter mes desirs :

Au triste aspect de mes défunts plaisirs,

De mon esprit éteinte est la lumiere,

Et jusqu'à lui mes maux cruels portez,

Ont assoupi toutes ses facultez.

Ores pourtant dans cette nuit obscure,

Le Ciel me donne un leger éclairci,

En profiter est ma premiere cure,

Pour vous marquer, Seigneur, que jusqu'ici,

En sa plus noble & plus belle partie,

Mon ame s'est de ce mal garantie,

Et c'est en celle où vous êtes placé,

Que dans le Ciel qui devient vôtre Empire,
Nuage

Nuage aucun n'est encore passé ,

Que le respect à vos pieds y respire ,

Non celui-là que le haut rang inspire ;

Respect esclave & digne de pitié ,

Mais un respect libre , sincere , tendre ,

Et que bien mieux je vous ferois entendre ,

Sous le saint nom de la douce amitié.

Si parmi nous un usage barbare ,

Qu'authorisa l'urbanité bizarre ,

Pour distinguer les hommes & leurs rangs ,

N'avoit proscriit ce terme envers les Grands.



*LETTRE écrite à M.... sur la mort
du R. P. Dom Jean Gellé , Religieux
Benedictin.*

LE Religieux qui vient, Monsieur ,
de terminer sa course , & sur le sujet
duquel vous me demandez quelque dé-
tail, étoit né en 1644. d'une honnête fa-
mille , à Chêne le *Populeux* , Bourg con-
siderable , & autrefois Ville forte de la
haute Champagne , à quatre lieues de
Sedan & de Retel. Il entra de fort bon-
ne heure dans la Congregation de Saint
Maur ,

A O U S T 1725. 1801

Maur, & y fit profession dans l'Abbaye de S. Remy de Rheims, le 23. Septembre 1666.

A peine Dom Jean Gellé eut-il fini son cours de Philosophie & de Theologie que ses Superieurs l'envoyerent professer ces mêmes sciences dans les Abbayes du Mont S. Michel & de S. Denis en France, emploi dont il s'acquitta avec tout le succès auquel on s'étoit attendu; ce qu'il y a même de particulier, Monsieur, c'est qu'il a été le premier de sa Congregation qui ait enseigné la Theologie positive. Etant au Mont S. Michel, il écrivit en Latin l'Histoire de cette fameuse Abbaye, Histoire fort curieuse, & dont j'ai une copie écrite de sa main.

Les Superieurs jugerent ensuite à propos de le faire entrer dans les Charges; il fut donc Prieur dans plusieurs Maisons. Il le fut d'abord dans l'Abbaye du Treport, & ensuite dans celle de Saint Quentin. Ce fut pendant qu'il demeura dans cette dernière Maison, qu'il eut occasion d'exercer son zele & sa capacité, en travaillant à la conversion des Calvinistes, qui étoient en grand nombre dans ce canton. Comme il avoit des manieres tout-à-fait affables, & insinuantes, il ne manqua pas de s'attirer leur estime & leur confiance dans les
confe-

conferences qu'il eut avec eux ; de sorte qu'en peu de temps il y en eut plusieurs qui renoncèrent à l'erreur pour embrasser le parti de la vérité, parmi lesquels on compte trois Ministres de la nouvelle Religion, qui entrèrent dans l'Etat Ecclesiastique, & furent d'excellens sujets.

Son zele plein de sciences & de lumieres, auroit fait des progrès plus considerables, s'il n'avoit pas commencé deslors d'être attaqué de différentes maladies, qui le mirent hors d'état d'agir ; c'est ce qui l'obligea de demander d'être déchargé de la Superiorité, pour ne vacquer qu'à la priere & à l'étude. La grace qu'il demandoit ne lui fut pas tout d'un coup accordée ; on l'envoya d'abord à S. Medard de Soissons, & delà il vint à l'Abbaye de S. Germain des Prez, dont il fut long-temps Superieur.

Malgré ses infirmités, dont la principale étoit une goutte, d'un genre extraordinaire, qui lui donnoit peu de relâche, il ne laissoit pas de s'appliquer à l'étude. Il donna d'abord une nouvelle Edition du Dictionnaire Geographique de Baudran, qu'il perfectionna beaucoup par des corrections, & par des augmentations considerables. Il la fit imprimer sous ses yeux en l'année 1705.

Il entreprit depuis, à la priere de M.
Desina.

A O U S T 1725. - 1803

Desmarets , Evêque de Chartres , qui l'honoroit d'une estime particuliere , une Edition du grand ouvrage d'Yves de Chartres , qu'il a entierement achevée , mais dont le Public n'a pas pû encore profiter , parce que dans ces derniers temps la goute ayant mis l'Auteur entierement hors d'état d'agir , il n'a pû veiller à l'impression de cet ouvrage , qui est , comme vous sçavez , d'une grande importance pour le Droit Ecclesiastique. Il y a à la tête , avec la vie d'Yves de Chartres , une Preface fort travaillée , qui doit faire souhaiter aux sçavans de voir bientôt la publication de ce Livre , dont les précédentes Editions n'étoient pas à beaucoup près si exactes & si enrichies de Notes , outre le rétablissement de plusieurs citations , fort maltraitées dans quelques Manuscrits , & qui avoient passé de même dans l'impression.

Enfin , Monsieur , nôtre Religieux accablé de ses maux , réduit à ne plus sortir de sa chambre , & ne pouvant plus ni marcher , ni s'occuper à autre chose qu'à la priere , arriva au terme , après lequel il avoit tant soupiré , & mourut à l'Abbaye S. Germain des Prez dans des sentimens dignes de sa pieté , le 6. de ce mois , âgé d'environ 81. ans. Je suis , &c.
A Paris , ce 15. Juillet 1725.

PRE-



PREMIERE ENIGME.

Tout sert à composer mon corps ,
 Toujours de structure bizarre ,
 Mon pere fait tous ses efforts
 Pour me donner un air barbare ;
 Avec des habits differens ,
 Tous les mois on me voit paroître
 L'on s'empresse pour me connoître
 Tandis que j'évite les gens ,
 Quand une fois je suis connuë ,
 Je perds à l'instant mes Amans ,
 Si je me montre toute nuë ,
 Pour eux je n'ai plus d'agrémens ;
 Ainsi les cœurs sont inconstans ,
 Quand la Maîtresse est trop facile ,
 Pour les attacher plus long-temps ,
 Il faut que je sois difficile.

DEUXIEME ENIGME.

Comme à toute heure je puis naître ,
 A toute heure je puis mourir ,
 Un doux fouris me donne l'être ,

La

La vieilleſſe me fait perir :
 De toutes les ſocietez
 Je fais les charmantes délices ,
 Quelquefois je fais leurs ſupplices ,
 Le tout ſelon mes volontez.
 Quoique je faſſe du fracas ,
 Je ſuis pourtant ſans équipage ,
 Et regne ſur tous les Etats ,
 Sans avoir du bien en partage.

TROISIEME ENIGME.

JE vis dans les Foreſts où je me multiplie,
 Jamais je n'y fis aucun mal ,
 Cependant on me prend, & de ſuite on me lie,
 Comme un dangereux animal ,
 On craint ſi fort que je n'échape ,
 Que malgré les liens dont je ſuis garoté ,
 On doute que je ſois aſſez bien arrêté ,
 Je fais honte à ceux que je frappe.
 Comme d'un monſtre affreux on menace de
 moi ,
 Aux grands comme aux petits je cauſe de
 l'effroi ,
 Cependant je ſuis ſans malice ,
 On ne ſçauroit m'en accuſer ,

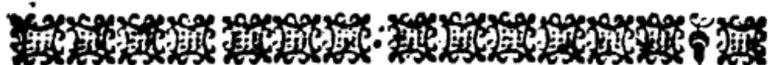
Mais

Mais je ne dois point m'excuser ,
 Je suis à craindre avec justice.
 J'impose au plus hardi soldat,
 A certaine autre espece aussi de même graine,
 D'animaux malfaisants c'est un aussi bon plat
 Que ceux que cite la Fontaine ;
 J'ai bien encor plus d'un emploi ,
 Je suis partout si necessaire ,
 Que depuis la moindre chaumiere
 Jusques dans le Palais du Roi ,
 On ne peut se passer de moi ;
 Je n'y rendrois pourtant qu'un fort mince
 service ,
 Sans un maudit bâton sur moi toujours levé ,
 Qui me fait souffrir le supplice ,
 Qui punit à Maroc l'esclave retrouvé.

Ceux qui ont expliqué les Enigmes
 du mois dernier , par le *Cor ou Trompe* ,
 le *Papier* & la *Grêle* , en ont rencontré
 le veritable mot.



A O U S T 1725. 1807



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LETTRES CURIÉUSES sur divers sujets, dédiées à M. le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, Chevalier de la Toison d'Or. *A Paris, rue S.-Jacques, chez N. Pepie, 1725. 2. vol. in 12. le premier de 480. pages, & le second de 405.*

Ces Lettres au nombre de 139. sont bien écrites & pleines de traits d'histoire, de bons mots & d'une érudition, si non neuve, au moins assez agreable. Le premier Volume est terminé par un recueil en Italien de Réponses vives, sur le titre de *Racolta di Riposte aggradevoli*; & le second par un *essay historique sur la Revolte des Sevennes, commencée en 1702. & finie en 1705.* La seconde Lettre contient une Traduction en vers latins d'un fameux morceau de Poësie Françoisé, intitulé *Le Temple de la Mort*, qu'on fit à l'occasion de la mort de la Maréchale de la Meilleraye, & qu'on croit communément de Philippe Habert, frere de
Ger.

Germain-Habert , Abbé de Cerisy , de l'Académie Française , auteur de la *Metamorphose des yeux de Philis en Astres*.

Il y a dans ces deux Volumes quantité d'autres Poésies Françaises & Latines , dans le caractère grave & enjoué , sérieux & badin. On va donner quelques exemples choisis de la Prose & des Vers.

Une des plus vertueuses Dames d'Espagne , disoit qu'elle regardoit comme un affront , l'indifférence d'un Cavalier , qui au premier tête-à-tête , ne tentoit pas d'obtenir ses faveurs. Et une autre du même país , lisant dans un Roman François une conversation delicate entre deux Amans , s'écria : que d'esprit hors de saison ! ils étoient seuls.

Louis XIV. demanda à un Evêque , qui étoient certains Abbez dont le visage lui étoit inconnu. Le Prélat répondit , Sire , V. M. n'en entendra pas parler si tôt , ils n'en sont encore qu'à Frere Brunet. *

Alexandre VII. demandoit à Allatius , Bibliothecaire du Vatican , pourquoi il n'embrassoit pas le Sacerdoce ? c'est , répondit-il , pour être prêt à m'engager dans le mariage. Pourquoi donc ne vous mariez-vous pas , reprit le Pape ? pour

* Compagnon du P. de la Chaise.

avoit

A O U S T 1725. 1809

à voir toujours la liberté de me faire Prêtre, repliqua l'homme sçavant.

Un Gentilhomme Italien de beaucoup d'esprit, trouva le Cardinal Salviati jouant avec son Aumônier au Trictrac, & contestant vivement sur un coup; les Assistans se taisoient; il fut pris pour Juge. Avant de laisser expliquer le fait, je me déclare contre son Eminence, dit-il: si elle n'avoit pas tort, on eut déjà condamné son adverfaire.

Henri IV. fit cette courte Harangue à ses Troupes dans la Plaine d'Ivry: *Je suis vôtre Roi, vous êtes François; voilà l'Ennemi.*

Sur le Jeu.

Pour connoître l'humeur d'un homme,
On n'a qu'à le faire jouër.

L'avare crie à s'enrouër,

Dès le moment qu'il perd la plus petite somme.

Le liberal au gain foiblement attaché,

Des coups les plus cruels ne paroît pas touché.

Le Tracassier toujours conteste;

Le têtû ne veut rien ceder:

Bref on a beau vouloir se posséder,

Le naturel au jeu toujours se manifeste.

On

1810 MERCURE DE FRANCE.

On rapporte dans la septième, page 29. quelques plaisantes souscriptions de Lettres. En voici deux: A Monsieur Chein, très-digne Serpent de la Sainte Chapelle à Bourges. A Monsieur Bourfaut, Marchand Poëte à Paris.

Plaisanterie.

Dans une Officialité,
Soubrette, assez jolie & pleine de santé,
Avec la bienséance ayant fait plein divorce,
Dit qu'un vieux Medecin l'avoit prise par force;

Qu'il falloit, ou le pendre, ou qu'il fut son mari.

Comment, répond le Juge, a-t-il pû vous surprendre?

Vous êtes vigoureuse, il falloit vous défendre,

L'avoir égratigné, dévisagé, meurtri.

J'ai, Monsieur, lui repliqua-t-elle,
De la force, quand je querelle,
Mais je n'en ai pas quand je ri.

Dans la dix-septième & la dix-huitième Lettre, il y a quantité de Devises Latines & Françaises. Entre les dernières on n'a pas oublié celle qu'on fit pour le Roi d'Espagne, lorsqu'il monta sur le Trône,

A O U S T 1725. 1817

Trône, dont le corps est un jeune Grenadier chargé de fruits, & les mots pour ame. *Plus de Couronnes que d'années.*

S O N N E T A U R O Y.

Sur la grêle de 1698.

De nos malheurs, grand Roi, souffrez la triste image ;

Un tourbillon poussé par des vents furieux,

Dérobant en plein jour la lumière à nos yeux,

A nos champs consternez, fit éprouver la rage.

La foudre, les éclairs en redoublant l'orage,

Confondent tout à coup & la Terre & les Cieux,

Et la grêle tombant d'un poids prodigieux,

Coupe tout, brise tout, acheve le ravage.

De torrens, de débris, de fange & de glaçons,

Au lieu de riches sèps, & d'heureuses moissons,

On voit de toutes parts nos campagnes couvertes.

Lo rs que nous perdons tout, SIRE, secourez-nous ;

F Aug

1812 MERCURE DE FRANCE.

Augmentez , s'il se peut , en réparant nos pertes ,

Vôtre gloire & l'amour que nous avons pour vous ,

Lettre XXVII.

Enfin , Monsieur , après avoir fait le contraire des ordonnances du Medecin , vous êtes en santé ; cette methodé est presque infallible ici , où je craindrois bien d'être abandonné aux uniformes & fatales rubriques de ces Levriers de Galien. Je ne vois pas de gens aussi-tôt malades , & plus tard gueris , que ceux qui sont sous la juridiction de la Medecine ; leur santé même est altérée par la contrainte des regimes. Les Medecins ne se contentent point de mal gouverner les malades , ils détruisent les meilleures constitutions d'un temperament robuste , ils tirent l'argument d'une maladie prochaine. Il n'est point de Nation qui n'ait coulé plusieurs siecles sans la Medecine : des Peuples infinis qui vivent sainement & longuement , en ignorent l'usage , & parmi nous la plupart des gens du commun s'en passe. Un des malheurs de la condition des personnes aisées , est de se faire une sorte de bien-séance d'y avoir recours. Les Romains ont été 600. ans sans pouvoir s'accom-

moder

moder de ces Messieurs , & après en avoir essayé , les bannirent On demandoit à un Lacedemonien qui l'avoit fait vivre si long-temps ? l'ignorance de la Medecine , répondit-il , &c.

Le Portrait de la Cour , page 146.

Rien n'est sincere à la Cour , de mauvais offices rendus sourdement , de mortels chagrins sous une agreable apparence , une modestie bouffie d'orgueil ; il n'y est pas souvent permis d'aimer ce qu'on veut , quelquefois de faire ce qu'on doit , jamais de dire ce qu'on pense ; il faut sçavoir cacher ses sentimens , être souple à les changer , adroit à les insinuer , louer selon le jugement des autres ; haïr selon leur goût , parler selon leur usage , vivre selon leur caprice : l'esperance amuse , le temps ennuye , les rivaux desesperent , la fortune se joue de nos hommages , comme la mort de nos desseins. Quels sont les principes d'un Courtisan ? flatter ses ennemis , & les perdre , profiter de ses amis lorsqu'ils rendent service , & les abandonner quand ils en ont besoin , promettre tout pour obtenir une dignité , oublier tout quand on y est parvenu ; payer les bienfaits de paroles , les services de promesses , les dettes de menaces. Le plaisir est plus dangereux à la

1814. MERCURE DE FRANCE.

Cour, parce qu'il est vif; la médisance plus à craindre, parce qu'elle est fine; l'ambition plus ardente, parce qu'elle est soutenue de la naissance, du crédit, de l'adresse. Là, on adore la fortune & on s'en plaint; on loue le mérite & on le néglige; ce qui s'y entend est mensonge, ce qui s'y voit est illusion.

A la page 200. on trouve ces quatre Vers.

Louïs n'a point d'égal, ses Ennemis le disent;

Mais sans nombrer ici ses exploits inouïs,
Pour faire son Portrait ces quatre mots suffisent :

On estime, on revere, on aime, on craint
Louïs,

Page 310.

Sans rire je ne puis penser,
A la conduite que tient Luze;
A vous piquer, vous offenser,
La bonne Dame sçait passer,
La moitié de ses jours, l'autre à vous faire
excuse.

Maxims.

Prévenez par l'apparence;
Rien n'est plus avantageux;

De

A O U S T 1725. 1815

De leurs oreilles , de leurs yeux ,

Les hommes sont toujours plus dupes qu'on ne pense.

Finissons cet Extrait , qui ne paroît peut être que trop long , par un bon mot Italien , de la Racolta , que nous avons annoncée à la fin du premier Volume.

*Un Contadino domando à un Bastiere ,
si quell'arte era di gran guadagno ; ripose ,
si tutti gli asini portassero bardella mi vorrebbe ogn'anno infiniti Ducati*

HISTOIRE DE MALTHE par M. l'Abbé de Vertot , proposée par souscriptions.

Cette Histoire doit contenir quatre Volumes in 4 qui s'imprime sur du quarré fin d'Auvergne , du caractère appelé GROS ROMAIN. On fait actuellement graver les Portraits de tous les Grands-Maîtres au nombre de 68. & ceux des principales Dignitez de l'Ordre. S. E. M. le Bailly de Mesmes , Ambassadeur du Grand-Maître auprès de S. M. T. C. a fourni à l'Auteur la plûpart des Originaux ; mais autant qu'on a pû , l'on a ramassé ceux qui se trouvent dans les familles qui ont eu des Grands-Maîtres. On sçait qu'en genre de Portraits , les Connoisseurs ne veulent rien de medio-

F iij cre :

1816 MERCURE DE FRANCE.

cre: c'est ce qui a porté M. l'Abbé de Vertot à choisir d'habiles Graveurs, dont le travail est soumis à la revision de M. Boulogne, premier Peintre du Roi, & Directeur de son Académie au Louvre.

Comme l'Histoire de Malthe est une suite presque continuelle de sieges & de batailles, l'Auteur fait faire les Cartes nécessaires pour donner une connoissance exacte de tous les pais, où les Chevaliers ont porté les armes.

Il fait aussi graver un plan de la Ville de Rhodes, un autre de l'ancienne Ville de Malthe, & un troisième de la Cité nouvelle, dite de la Valette.

On inserera à la fin de l'Histoire un Catalogue des noms de tous les Chevaliers François, qui se trouvent dans les Registres des trois Langues de ce Royaume, & on blasonnera leurs armes; en sorte que l'on verra dans cet Ouvrage un Nobiliaire autentique des premières Maisons de France. On travaille d'ailleurs à faire venir les noms & les armes des Chevaliers Allemands, Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois, &c. pour être imprimez à la suite des François. Ce Catalogue sera précédé d'une Dissertation sur le gouvernement de l'Ordre. A la fin de chaque Volume il y aura des preuves d'un caractère plus petit que celui de l'Histoire. *Condi-*

Conditions proposées aux Souscripteurs.

Les Souscriptions pour les 4. Volumes de cette Histoire en petit papier seront de 40. livres, dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en retirant l'exemplaire pour lequel on aura souscrit.

Les Souscriptions pour le grand papier seront de 60. livres, dont on donnera la moitié en souscrivant, & l'autre en retirant l'Ouvrage.

On promet de déliyrer cette Histoire au commencement du mois de Mai 1726.

Les Souscriptions seront ouvertes pour la France depuis le 1. Aoust de cette année jusqu'au 1. Decembre de la même année, & jusqu'au 1. Janvier 1726. pour les pays étrangers.

Ceux qui ont des Chevaliers de Malthe dans leur famille, sont priez d'envoyer au plutôt les noms, les armes, & la date de la reception de ceux pour lesquels ils s'interessent. Ils pourront indiquer en même temps les Grades où seront parvenus leurs Chevaliers, en marquant s'ils ont été Commandeurs, Grands-Croix, &c. & adresser leurs réponses au sieur Quillau, Imprimeur, rue Galan-

818 MERCURE DE FRANCE.
de , en affranchissant le port.

OBSERVATIONS & Reflexions sur la petite verole , & sur les remedes préser-
vatifs contre cette maladie. *Par M. de
Bois , Maître Chirurgien à Paris , an-
cien Prevost de S. Côme.* A Paris , chez
C. M. d'Houry , 1725. in 12. de 91.
pages.

LETTRE à l'Auteur des Observations
& Reflexions sur la petite verole , avec
une Dissertation sur cette maladie , & la
maniere la plus heureuse de la traiter.
*Par M. J. Louis le Thieulier , Docteur
Regent de la Faculté de Medecine en l'U-
niversité de Paris.* A Paris , rue Galan-
de , chez Jaq. Quillau , 1725. in 12. de
100. pages.

TRAITE' de la seureté & conserva-
tion des Etats par le moyen des Forte-
resses. *Par M. Maignet , Ingenieur en
chef , Chevalier de S. Louis.* A Paris ,
rue de la Harpe , chez E. Billiot , 1725,
in 12. de 444. pages.

EXAMEN des Oeuvres de M. l'Abbé
de Brion. Ouvrage en forme de Cate-
chisine , dans lequel on découvre le vrai
système de cet Auteur. *Par un Docteur
de*

A O U S T 1725. 1819
de Sorbonne. A Paris, Quay des Augustins, chez Chaubert, 1725. vol. in 12.

NOUVELLE MANIERE d'éteindre les Incendies , avec plusieurs autres inventions utiles à la Ville de Paris. *A Paris, Place de Cambray, chez Thibouft, 1725. broch. in 12.*

COÛTUMES du Pays & Duché d'Anjou , conferées avec les Coûtumes voisines , & corrigées sur l'ancien original manuscrit ; avec le Commentaire de Maître Gabriel Dupineau , Conseiller au Présidial d'Angers, auquel il'a joint les Notes de Maître Charles du Moulin , & celles de quelques Officiers & Avocats au même Présidial ; ensemble les Observations sur la même Coûtume ; plusieurs Traitez particuliers, Questions & Consultations du même Auteur , sur diverses matieres de Droit Romain, Canonique & Coûtumier. *Nouvelle & dernière Edition, revûë, corrigée & augmentée d'un grand nombre d'Observations sur plusieurs articles de la Coûtume d'Anjou d'un Recueil d'Arrests celebres rendus pour la Province d'Anjou, & d'un Trait des Marches communes d'Anjou & de Poitou. Par M. Claude Pocquet de Livoniere, Conseiller au Présidial, & ancien*

F v. cien

1820 MERCURE DE FRANCE, ancien Professeur du Droit François en l'Université d'Angers. *A Paris, rue S. Jacques, à la Bible d'or, chez F. B. Coignard, 1725. 2. vol. in fol. de près de 1600. pages.*

BIBLIOTHECA Fayana, seu Catalogus Librorum, c'est-à-dire, Catalogue des Livres de la Bibliothèque de Charles-Jerôme du Fay, Capitaine aux Gardes, dressé par Gabriel Martin, Libraire de Paris. *A Paris, chez G. Martin. rue S. Jacques, 1725. in 8. de plus de 500. pages. sans la Table alphabétique des Auteurs.*

NOUVELLE DESCRIPTION de la Ville de Paris, & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable. *Par Germain Bri-ce, enrichie d'un nouveau Plan de Paris & de nouvelles figures, dessinées & gravées correctement: 8. Edition, revûe & augmentée par l'Auteur. Dédiée à Madame la Duchesse d'Orleans. A Paris, Quay de Conti, chez Gandoin, & rue S. Jacques, chez Fournier, 1725. 4. vol. in 12.*

DEFENSE DE L'EDIT DU ROY, concernant les Benefices possédez par les Religieux de plusieurs Communautéz, donné

A O U S T 1725. 1821

né à Paris au mois de Novembre 1719.
ou Dissertation sur la maniere dont les
Benefices simples sont acquis & possédez
par quelques Congregations Religieu-
ses. Par M. le Grand, Chanoine Regu-
tien de l'Ordre de S. Augustin. A Paris,
à la descente du Pont-neuf, chez l'Her-
mite, 1725. vol. in 12.

LES NOUVELLES VIES DES SAINTS ;
pour tous les jours de l'année, compo-
sées sur les Memoires les plus veritables
& les plus autentiques de chaque siecle,
& exactement revûës & corrigées dans
cette troisiéme Edition. Par M. l'Abbé
de Commanville. A Roüen, chez J. B.
Besongne, 1725. & se trouve à Paris,
Quay des Augustins, chez J. Lesclapart,
& chez Hansi, sous l'Horloge du Palais,
4. vol. in 12. d'environ 600. pages cha-
cun, sans compter les Prefaces & les
Tables. Chaque Volume contient trois
mois de l'année.

Le dessein de l'Auteur dans cet Ou-
vrage a été 10. De ne rapporter rien que
de vrai, & d'omettre ce qui est dou-
teux. 20. D'éviter la trop grande lon-
gueur qui dégoûte, & la trop grande
brieveté, qui ne fait pas assez d'impres-
sion. C'est pour cela qu'il a renfermé
chaque vie en six pages. 30. Il a choisi

F vj part-

1822 MERCURE DE FRANCE:

particulièrement ce qui peut toucher & porter à la piété, par les exemples qu'il rapporte. La fin de chaque Vie est terminée par deux Pratiques ou deux Maximes, tirées de la Vie du Saint, une aspiration prise de l'Écriture, & une Prière à Dieu.

RECUEIL de Lettres sur divers sujets, *Par M. de Grimarest.* A Paris, Quay des Augustins, chez N. Pissot, 1725. in 12. de 382. pages.

Ce Volume contient 200. modeles de Lettres, sur des sujets de *félicitations, de condoléances, de sollicitations, de Prières, Exhortations, reproches, complimens, de justifications & excuses, Portraits, galanteries, &c.* L'Auteur dit dans sa Preface, qu'il a particulièrement travaillé pour les Étrangers.

CANON de Sultan Suleïman II. représenté à Sultan Mourad IV. pour son instruction, ou Etat Politique & Militaire, tiré des Archives les plus secrètes des Princes Ottomans, & qui servent pour bien gouverner leur Empire. in 12. de 218. pages. Traduit du Turc en François par M. P*** A Paris, chez Thibouft, Place de Cambrai, 1725.

Nou-

AOUST 1725. 1825

NOUVEAU FORMULAIRE, ou stile de procédures, qui se font, tant au Parlement qu'aux Requêtes de l'Hôtel & du Palais. *A Paris, au Palais, chez Cl. Preudhomme, 1725. in. 12. de 602. pages.*

NOUVEAU COURS DE MATHÉMATIQUES à l'usage de l'Artillerie & du Génie, où l'on applique les parties les plus utiles de cette science, à la Théorie & à la Pratique des differens sujets qui peuvent avoir rapport à la Guerre. *Par M. Belidor, Professeur Royal de Mathématique des Ecoles de l'Artillerie, correspondant des Académies Royales des Sciences de France & d'Angleterre. A Paris, rue S. Jacques, chez Cl. Jombert, in 4. de 360. pages.*

HISTOIRE generale des Pirates Anglois jusqu'à présent, contenant toutes leurs aventures, pirateries, meurtres, cruautés & excès; avec la vie & les aventures de deux femmes Pirates, Marie Read & Anne Bonny. *A Uireck, chez J. Brocdelet, 1725.*

LE SPECTATEUR FRANÇOIS. A la Haye, chez Neaulme. 2. vol. in 12.

FA-

1724 MERCURE DE FRANCE.

FAVEURS & disgraces de l'Amour ;
chez le même, 3. vol. in 12.

HISTOIRE de la Philosophie Payenne,
ou sentiment des Philosophes Payens les
plus celebres, sur Dieu, sur l'ame, &
sur les devoirs de l'homme. *A la Haye,*
chez P. Goffe, & P. Herdt. 1724. 2.
vol. in 12.

HISTOIRE de la Vie de Messire Fran-
çois de Salignac de la Motte - Fenelon,
Archevêque Duc de Cambrai. *A Bru-*
xelles, chez Eugene Henry Friex. 1725.
in 12. de 150. pages.

Ronde, Libraire à Paris, rue S. Jac-
ques, près la Fontaine-S. Severin, au
compas, a mis en vente huit différentes
especes d'Ecrans, sur lesquels on trouve
à s'ornier l'esprit sur beaucoup de ma-
tieres; les deux côtes sont remplis d'une
érudition agréable & utile. C'est com-
me un Livre toujours ouvert qu'on a
souvent à la main, & dans lequel on
trouve de quoi s'amuser. On y voit les
événemens remarquables de nôtre His-
toire avec des Tables. Les principaux
Offices de France. D'autres Tables sur
l'Histoire de l'ancien Testament jusqu'à
la naissance de J. C. Des vers choisis
des

A O U S T 1725. 1919
des meilleurs Auteurs modernes , &
enfin des Sentences & bons mots.

Le 29. Juillet M. l'Abbé Grassin de
Glatigny , fils de M. Grassin , Directeur
general des Monnoyes de France , sou-
tint à Paris un Acte de Philosophie dans
le College des Grassins , fondé par ses
Ancêtres. La ceremonie fut des plus
nombreuses , & se fit dans une Salle bien
parée , & ornée de tapisseries magnifi-
ques ; on y fit une grande distribution
de Theses , & de Pieces de Poësie La-
tine , composées par M. de la Croix ;
avec les Traductions en Vers François ,
par M. de Belle-Chaume ; nous ne rap-
porterons que quatre Vers , qui sont mis
separément à la fin d'une Piece de Poësie
Latine , & qui désignent l'Ecu des Armes
de M. Grassin , qui sont de *gueule , aux*
3. Lys de jardin , coupez , & épanouis ;
d'argent.

In Patrum clypeo GRASSINI lilia gestant ,

Hæc interspersus cingit ubique cruor.

Lilia sunt Themidis , cruor est de munere
Martis ,

GRASSINOS certans jactat hic , illa suos.

EX-

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Marseille le 16. Juillet. 1725. par M. Cary à M. D. L. R. sur un Cachet de bronze antique.

JE vous envoie , Monsieur , le dessein d'un Cachet de bronze antique , trouvé depuis peu dans le Diocèse d'Apt. On y lit , comme vous verrez *SEXTI EBUTI PYTHIÆ*. C'étoit donc le Cachet de *Sextus Ebutius Pythias*. La famille *EBUTIA* est , comme vous sçavez , très-connuë dans l'Histoire Romaine , elle a fourni trois Consuls & quelques autres Magistrats. Cicéron défendit *A. CÆCINA* contre *Sex. EBUTIUS* , Duumvir de Césarée Auguste en Espagne : mais nôtre Pythias n'est point si connu. Je vous avouë que je ne sçai qui il est , & je ne vois point de personnage de ce nom , à qui ce Cachet puisse convenir. Quelque Antiquaire nous en donnera peut-être des nouvelles. Ce Cachet est de bronze , comme je l'ai déjà dit , long d'environ 3. pouces , & large d'un pouce , avec un anneau ou anse au dessus. Je suis , Monsieur , &c.

On mande de Lisbonne , qu'on y a appris du Royaume des Algarves , qu'on y

AOUST 1725. 1829

Y a fait present au Duc de Cadaval, d'un Taureau né dans le Pays, qui a sur le muse une corne comme le Rinoceros.

L'Académie Royale Espagnole, établie à Madrid, a choisi depuis peu pour son Directeur perpetuel, le Marquis de San-Estevan de Gormas, Mayor - Domez-Mayor du Roi, qui étoit Académicien depuis le mois d'Avril 1714.

On écrit de Genes, que quelques jeunes gens de qualité de cette Ville, avoient formé le dessein d'y établir, à leurs frais, une Chaire publique de Mathematiques, & qu'ils avoient écrit dans les Pays étrangers pour en faire venir quelque habite Professeur.

On mande de Florence que l'Electeur de Baviere a fait present à la Grande Princesse Douïairiere sa sœur, d'une boëte d'or, dans laquelle il y avoit vingt perles très-belles & très-grosses, qui ont été pêchées dans une riviere de ses Etats, & qu'on trouve d'une aussi belle eau que les perles orientales.

Le sieur François de Hatzefeld, Allemand de nation, a fait publier à Londres un Avertissement, par lequel il invite

vite les amateurs des Arts d'aller voir chez lui une Machine qu'il prépare pour le mouvement perpetuel. Il promet de montrer un poids d'une livre qui enleve un autre de deux livres, sans perte de temps ni de distance à proportion ; c'est-à-dire, avec avantage. Il ajoute que cela n'a été pratiqué par qui que ce soit avant lui, excepté le Docteur Orphireus, qui sans doute est parvenu à la même fin, en se servant des mêmes moyens.

Le Grand-Maître de Malthe ayant appris que le Pere Lucas de Sainte Catherine, l'un des Membres de l'Académie Royale de l'Histoire, à Lisbonne, travailloit à l'Histoire de l'Ordre de la Religion de Malthe, lui a envoyé un Recueil de cinq volumes de Memoires de Bosio & de Pozo sur cette Histoire, avec deux doublons d'or du poids de douze sequins chacun, qui ont été frappez cette année à Malthe, & qui ont d'un côté le portrait du Grand Maître, & de l'autre les armes de sa famille, écartelées de celles de la Religion, & une grande Medaille d'or, du nombre de celles qui ont été frappées pour mettre dans les fondemens de la nouvelle Forteresse qu'il a fait construire dans l'Isle de la Valette au Port de Marfa Monchetta, vis-à-vis la Ville
de

A O U S T . 1725. 1829

de Malthe. Cette Medaille represente d'un côté le Grand-Maître, avec ces paroles au tour : FR. D. ANTONIUS MANUEL DE VILHENA MAGNUS MAGISTER. Au Revers, c'est une Forteresse à quatre Bastions, garnie de ses dehors, avec ces mots : ARX MANOEL, plus bas ; PORTUS MARSA MUSCIETUM, & dans l'Exergue, AD ULTIONEM INIMICORUM ET VALLETÆ TUTAMEN. M. DCC. XXIV.

Dans l'Assemblée du 9. de ce mois l'Académie Françoisè adjugea les deux prix de Poësie & d'Eloquence, à un Poëme de cent vers, dont le sujet est. *les Progrès de l'Astronomie sous le Regne, & par la protection de Louis le Grand,* & à un Discours d'environ une demie-heure de lecture, dont voici le sujet. *Qu'il n'y a point de veritable sagesse sans Religion,* &c. Le Public a appris en même temps avec une extrême surprise, que non-seulement ces deux ouvrages sont d'un même Auteur ; mais encore de celui qui remporta les deux derniers prix de Poësie & d'Eloquence que l'Académie donna en 1723. ce qui jusqu'à present n'a point eu d'exemple. Cet Auteur est un jeune Gentilhomme de Provence, nommé de Chalamont de la Visclède, qui n'est jamais sorti de sa Province.

vince. Il fut couronné dans l'assemblée publique de l'Académie le jour de Saint Louis 25. de ce mois. Les deux Medailles d'or furent remises à M. Chalon, son ami, chargé de la procuration. Voici la premiere periode de son Discours que nous avons retenuë, le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici ce fragment pour lui donner un avant goût de cette Piece d'Eloquence, on donnera son Poëme le mois prochain.

Comme l'orgueil humain n'a rien connu de plus flatteur que le nom de sage, il a aussi toujours abusé de ce nom glorieux : tous les siecles ont vû des téméraires qui ont osé se l'arroger ; ils ignoroient, ces hommes présomptueux, qu'il suffit de se croire sage pour ne l'être point, & que la sagesse n'est veritable qu'autant qu'elle se cache aux yeux de ceux qui la possèdent.

M. de Maupertuis, Associé Geometre, M. Meraud, Associé Anatomiste, M. de l'Isle, Adjoint Astronome, & M. de Jussieu le Cadet, Adjoint Botaniste, prirent séance en cette qualité dans l'assemblée de l'Académie Royale des Sciences du Mercredi 1. de ce mois.

Le Samedi 11. du même mois Mr Ca-
rous & Gaudin, furent élus pour rem-
plir

A O U S T 1725. 183

plir la place d'Adjoint Geometre, qu'occupoit M. de Maupertuis, & M. Malouët & Hunault, Medecins, à la place d'Adjoint Anatomiste, que M. Morand a laissé vacante.

Le Samedi 18. M. Croufas, Professeur de Mathematique à Laufane, & M. Stale, celebre Anatomiste Hollandois, furent élus pour remplir la place d'Associé Etranger, vacante par la mort du Duc d'Escalona, Grand d'Espagne.

Mrs Petit, Medecin, Morand, Chirurgien des Invalides & Hunold, Medecin, furent élus le même jour pour remplir la place de Pensionnaire Anatomiste, vacante par la démission volontaire de M. du Vernay, qui est devenu Veteran.

On a exposé cette année dans le grand salon du Louvre, le jour de S. Louïs & les trois jours suivans, une quantité considerable de Tableaux, & quelques morceaux de Sculpture & de Gravure, des Membres de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, établie à Paris. Ce magnifique Spectacle a attiré un très-grand concours de curieux & de peuple, qui ont admiré le progrès des beaux Arts, & le degré de perfection où ils sont en France. Nous donnerons plus d'étendue

1832 MERCURE DE FRANCE.

à cet article le mois prochain , en descendant dans le détail des plus beaux morceaux exposez , & des habiles Maîtres qui en sont les Auteurs.

Une Dame de Languedoc , distinguée par sa naissance , son genie & son sçavoir , demande quelle est l'amitié la moins durable , celle qui lie deux jeunes personnes de son sexe , où celle qui lie deux jeunes personnes d'un sexe different.

Le 15. jour de la Fête de l'Assomption on donna le concert de Musique spirituelle au Château des Thuilleries , dont on a déjà parlé plusieurs fois ; le sieur Philidor y fit chanter le *Confitebor* & le *Te Deum* de M. de la Lande ; ces deux Motets furent executez à merveille , & avec l'applaudissement d'une très-nombreuse assemblée. Le même concert recommencera le Samedi 8. Septembre , Fête de la Vierge.



A I R.

A Mis , n'êtes-vous pas changés ?

Hé quoi ! toujours l'amour ? quoi toujours
le Printemps ?

N'en

1725.

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE
PUB

THE NEW
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

N'entendrai-je dans tous nos champs
Que chanter leurs louanges ?



Croyez-moi, laissez-là le Printemps & l'A-
mour,

Pour chanter tour à tour,
Le retour des vendanges,
Il n'est point de si beau retour.



SPECTACLES.

*EXTRAIT D'EULOGÉ, ou le danger
des Richesses, Tragi Comedie, repre-
sentée par les petits Pensionnaires du Col-
lege de Louis le Grand, le 2. Juin
1725. Par le P. D. C. J.*

ACTEURS.

EULOGÉ, de pauvre artisan par-
venu à être un des grands Officiers de
l'Empire, sous le nom de POLEMON,
durant le regne des Empereurs Justin &
Justinien.

Arsene, Solitaire.

Eugene, Confident d'Euloge.

Ariston, Ami d'Arsene.

Lean-

1834 MERCURE DE FRANCE.

Leandre, *Flateur de Cour.*

Chryssippe, *Intendant d'Euloge.*

Xenophile, *Maître-d'Hôtel d'Euloge.*

Zenon, *Gentilhomme ruiné.*

Timante, *Ami de Leandre.*

Lycas, *Officier de la garde de l'Empereur.*

La Scene est à Constantinople.

Sujet de la Piece.

Euloge, simple Tailleur de Pierres dans la Thebaïde, très-homme de bien, tant qu'il resta dans cette condition, étant parvenu à une grande fortune par l'intercession d'un Saint Hermite, qui s'étoit rendu garant pour lui auprès de Dieu, perdit son innocence & ses vertus, en devenant grand Seigneur. L'Hermite instruit de ses desordres par une vision, où Dieu lui avoit demandé compte de l'ame de son frere, pour qui il avoit répondu, se transporta à Constantinople, pour tâcher de le faire rentrer en lui-même, & de le ramener à son devoir; mais Euloge loin de l'écouter, le traita de fou & de visionnaire, & le fit chasser de chez lui avec ignominie, comme un imposteur. Quelque temps après Euloge disgracié, dépouillé de tous ses biens, & obligé de

se cacher pour sauver sa vie, se retira dans la Thebaïde, où il se vit réduit à reprendre son premier métier pour subsister. Il fut rencontré en cet état par le même Hermite qu'il avoit traité si ignominieusement à Constantinople; & s'étant jetté à ses pieds, pour lui demander pardon de sa faute, il le conjura d'interceder encore en sa faveur auprès de Dieu, & de lui obtenir par ses prières, non les grands biens dont il reconnoissoit qu'il avoit abusé, mais du moins quelques secours, qui le tirant de la nécessité, le missent en état de s'occuper du service de Dieu. Mais l'Hermite lui répondit qu'il n'avoit garde de le rejeter dans l'abîme d'où la miséricorde de Dieu l'avoit retiré, & que son exemple lui avoit trop fait connoître combien les richesses étoient un écueil dangereux pour la vertu. Ce sujet est tiré de Paul Sillogus, Auteur Grec, Livre III. Chap. XLVIII. & rapporté dans la Cour Sainte du P. Caussin. II. Traité, 1. ordre & maxime v.

Plan de la Piece.

A C T E I.

SCENE I.

Ariston.

Ariston, ancien ami d'Arsène, solitaire de la Thebaïde, fait connoître aux

G specta-

spectateurs que c'est dans les jardins de Polemon , lieu où l'action Theatrale doit se passer , qu'Arseue lui a écrit qu'il se rendroit.

S C E N E I I.

Ariston, Arseue.

Ariston ne reconnoît pas d'abord Arseue , parce qu'il est en habit de Cavalier ; Arseue s'étant nommé , Ariston veut se jeter à ses pieds , pour lui demander pardon du mauvais accueil qu'il vient de lui faire. Arseue le prie de supprimer des respects qui ne conviennent pas au nouvel habit qu'il porte. Il lui apprend le sujet de son voyage de la Thebaïde à Constantinople , tel que nous venons de le dire d'après Paul Sillogus.

Voici comment l'Auteur exprime la vision dont nous avons parlé. Arseue ayant dit à Ariston que ce même Euloge pour qui il s'étoit rendu garant auprès de Dieu , avoit abusé des richesses dont Dieu l'avoit comblé , jusqu'à laisser surmonter ses vertus par ses passions , poursuit ainsi :

Oùï , ce fait que jamais je n'aurois crû possible,
Le Seigneur depuis peu me l'a rendu sensible ;
Devant son Tribunal je me crus transporté ;

Il avoit l'air terrible & d'un Juge irrité :

« Approche , me dit-il , m'adressant la parole ,

« Et voy d'ici l'effet de ta demande folle :

« Reconnois ton Euloge : à ces mots éperdu ,

Car ainsi s'appelloit mon juste prétendu.

Je vois ce malheureux employant ses richesses ,

A remplir ses desirs , à flater ses foiblesses.....

Quelle fut ma surprise & mon étonnement !

« Ah ! pardonnez , Seigneur , à mon aveugle-
ment ;

« Mécriai-je confus, quel changement extrême !

« Marche à Constantinople & convainc-t'en
« toi-même ,

« Pourfuit le Seigneur : du reste souviens-toi

« Que tu t'es fait, jadis, son garant près de
« moi ,

« Temerité coupable , & qui doit te confondre ;

« Mais enfin , s'il perit , c'est à toi d'en répon-
« dre , &c.

Ariston répond à Arsene que cet Euloge dont il vient de lui parler est tout-à fait inconnu , & qu'il n'y a point d'apparence qu'il soit aussi riche qu'il veut dire , puisque son nom est encore ignoré à la Cour de l'Empereur. Il ajoûte que les jardins où ils sont presentement , ap-

1838 MERCURE DE FRANCE.

partiennent au Seigneur Polemon, l'un des plus puissans de l'Empire.

SCENE III.

Xenophile, Arsene, Ariston.

Xenophile, Maître-d'Hôtel de Polemon vient annoncer à grand bruit l'arrivée de son Maître. Ariston lui demande s'il ne connoît point un certain Euloge; Xenophile lui répond que cet Euloge & le Seigneur Polemon ne sont qu'une même personne. Il y a apparence que Xenophile, comme ancien domestique de Polemon est instruit de la bassesse de son origine, & qu'il est bien fâché contre lui, puisqu'il revele si facilement à Ariston un secret de cette importance. Tout le monde se retire à l'approche d'Euloge.

SCENE IV.

Euloge, Eugene.

Eugene demande à Euloge d'où peut venir le noir chagrin dont il lui paroît accablé. Euloge ne lui dit rien de positif, il lui apprend seulement qu'il craint que quelque orage n'éclate contre lui, qu'il s'apperçoit que l'Empereur n'a plus pour lui les mêmes bontez qu'il avoit, & que d'ailleurs il est frappé d'un songe, où il

à crû être retombé dans son premier état ; il fait à Eugene la même confiance , que Xenophile vient de faire à Ariston dans la Scene précédente. Eugene lui témoigne que l'aveu qu'il lui fait de sa premiere fortune , loin de le dégrader dans son esprit , lui donne une plus haute idée de son merite : voici comment il s'exprime.

Un tel aveu , Seigneur , marque une ame sublime ,

Et ne fait envers vous qu'augmenter mon estime.

Rien ne doit , à mon gré flater , plus un grand cœur ,

Que d'être l'ouvrier de sa propre grandeur ,

Que d'avoir des Destins corrigé la malice ,

Et forcé la Fortune à lui rendre justice.

Les autres Scenes de cet Acte n'étant point nécessaires à l'action principale , nous pouvons les passer sans rien faire perdre de l'intelligence de la Piece. Ce sont des Courtisans & des Flateurs qui viennent implorer la protection d'Euloge auprès de l'Empereur ; ce qu'il y a de remarquable , c'est qu'un de ces flateurs ayant témoigné à un de ses amis qu'il a été agréablement surpris de trouver Euloge si prévenant , malgré la pein-

ture qu'on lui avoit faite de lui ; cet ami lui répond que c'est un présage de sa chute prochaine, & qu'Euloge seroit infiniment plus fier, s'il ne craignoit quelque orage prêt à naître : cette maxime est dans le vrai.

A C T E I I.

Nous n'entrerons pas dans un grand détail de toutes les Scènes qui composent ce second Acte. La plupart sont purement accessoires ; on ne peut pas dire pourtant qu'elles soient inutiles, puisqu'elles servent à faire voir le mauvais usage qu'Euloge a fait des richesses que l'Hermitte, qui fut son garant envers Dieu, en obtint autrefois en sa faveur. Son Intendant lui prouve que le dérangement de sa maison est tel, que sa dépense consume tous les ans cent cinquante mille écus, quoiqu'il n'en ait que cent mille de revenu. Dans le temps qu'il dispute avec son Intendant qui veut absolument réformer sa table & ses équipages, un flatteur survient ; Euloge le prend pour arbitre entre son Intendant & lui ; le flatteur qui s'appelle Leandre, dit à Euloge qu'il a raison, avant que d'avoir appris de quoi il s'agit, c'est la Meute que l'Intendant veut réformer ; Leandre pour faire plaisir à Euloge, soutient qu'il n'en faut

faut absolument rien retrancher ; mais l'Intendant propose malignement un accommodement , dont Leandre ne s'accommode point du tout , c'est de retrancher de la table ce qu'on dépense de trop pour la Meute ; Leandre ne trouvant point son compte dans cette économie , consent à faire main basse sur l'équipage de chasse. L'Intendant ayant encore proposé à Euloge la suppression de certaines pensions qu'il fait , il se met en colère contre lui & le chasse. Dès le commencement de ce second Acte , Euloge envoie Eugene son confident à la Cour pour sçavoir ce qui s'y passe à son sujet , & le prie de l'en venir informer sur le champ. Cette Scene a beaucoup plus de rapport à l'action principale que celles dont nous venons de parler. On vient avertir Euloge qu'un Inconnu demande à lui parler sans témoins : autre Scene qui n'est pas non plus de celles que nous venons d'appeller purement accessoires. Cet Inconnu qui est ce même Hermite qu'on a vû au commencement de la Piece , vient à la fin du second Acte , c'est-à-dire à l'onzième Scene , l'une des plus nécessaires , & qui doit exciter la curiosité des Spectateurs.

Euloge méconnoît Arsene , ou du moins il le feint. Arsene commence par s'accu-

fer d'un crime qu'il dit avoir commis envers Euloge, & comme Euloge lui dit que quel que soit ce crime, il le lui pardonne. Arsene lui répond qu'il ne peut se le pardonner lui-même; il ajoute qu'il a un complice de son crime, & que ce complice c'est Euloge même. Euloge fait semblant de prendre tout ce qu'il lui dit pour des visions, quoiqu'il ne puisse plus douter qu'il ne lui dise vrai, surtout du moment qu'il s'est nommé, & qu'il l'a appelé du nom d'Euloge, au lieu de celui de Polemon qu'il porte. Cette Scene est très-pathétique de la part d'Arsene: voici ce qu'il lui dit au sujet de son nom qu'il feint de méconnoître.

Euloge.

Je suis Euloge, moi.

Arsene.

Pourquoi vous méconnoître ?

Mais ce nom vous déplaît, vous ne voulez plus l'être;

J'y consens, j'en conviens, non, vous ne l'êtes plus,

Cet Euloge admirable & brillant de vertus,
 Qui par sa piété tendre, ardente & solide,
 Faisoit honte aux deserts de nôtre Thebaïde;
 Non, je ne trouve plus en ce funeste lieu,
Euloge,

Euloge , ce vrai Saint , cet humble ami de Dieu ,

Ici-bas moins connu qu'au Ciel , & dont les Anges ,

Recueilloient à l'envi les vœux & les louanges ;

Euloge dont le Ciel bernoit tous les desirs ,

Qui jamais dans les croix ne vit que des plaisirs ;

Cet Euloge , à qui Dieu dans le Ciel Empirée ,

Preparoit un bonheur d'éternelle durée ,

Qu'il vouloit couronner de gloire & de splendeur ;

Non , vous ne l'êtes plus , & c'est vôtre malheur.

Euloge se refuse aux premières impressions de la grace qui veut se faire jour dans son cœur. Il tient trop aux grandeurs humaines pour y renoncer si-tôt , & ce ne sera qu'après en avoir été dépouillé , qu'il ouvrira les yeux , tant il est vrai que les richesses sont un grand obstacle au salut ; c'est là l'objet que l'Auteur s'est proposé , puisqu'il a donné pour titre à sa Pièce , *Euloge ou le danger des richesses*. Eugene vient fort à propos pour Euloge , le délivrer d'une conver-

G v sation

1844 MERCURE DE FRANCE.

sation qui ne lui cause pas moins de trouble que d'importunité ; il lui apprend que tout paroît bien disposé en sa faveur à la Cour , & que ses amis lui conseillent d'y paroître incessamment , pour dissiper tous les secrets complots de ses ennemis. Euloge se détermine à y aller , & reprend sa première tranquillité.

ACTE III.

Ce dernier Acte a paru le plus beau des trois dont la Piece est composée. L'action marche rapidement à sa fin , & les Scenes mêmes qui paroissent n'y avoir pas une liaison nécessaire , y conduisent le Spectateur d'une manière plus satisfaisante. Dans la première, Arsene témoigne son regret à Ariston sur le peu de fruit que ses remontrances ont fait sur le cœur d'Euloge ; mais quoi qu'Ariston lui conseille d'abandonner ce malheureux à son erreur ; il ne laisse pas de vouloir achever son ouvrage , & de tâcher de réparer , du moins devant le Seigneur , par des efforts , quoi qu'inutiles , la témérité qu'il a eue de se rendre son garant auprès de lui. Dans la seconde Scene Euloge , au milieu de la Cour , que sa prétendue faveur vient de grossir , étale tout l'orgueil que sa disgrâce prochaine avoit

avoit renfermé dans son cœur ; la cruauté se joint à l'orgueil , il ne se contente pas de chasser honteusement Arsene, il ordonne qu'on le maltraite & qu'on le charge de coups pour prix de son insolence ; après cet ordre inhumain , il ne parle que de l'accueil gracieux que l'Empereur vient de lui faire. Il se met dans un fauteuil , d'où il ordonne au flatteur Leandre de le divertir pour le dédommager de l'ennui que la crainte de sa chute lui a causé. Leandre , pour le desennuyer , lui fait plusieurs portraits de la Cour , qui peut-être ne déplairont pas au Lecteur ; en voici quelques-uns.

Euloge à Leandre.

Mais encor , que dis-tu du noble Theodore ,

Qui chez moi tous les jours se rendoit dès l'Aurore ,

Et qui pourtant , malgré sa constante amitié

N'a depuis quatre jours ici pas mis le pied ?

Leandre.

Ce que j'en dis ? ma foi , c'est une pauvre dispute.

Eugene.

Quelque affaire aura pu . . .

G vj *Leandre.*

Leandre.

la seule qui l'occupe ;
 Est d'avoir l'œil au guet , de voir d'où vient
 le vent ,
 Pour faire un pas de plus ou de moins en
 avant ;
 Se cacher , se montrer , refuser , ou promet-
 tre ;
 De la Fortune enfin c'est le vrai thermome-
 tre ;
 Et par le ton qu'il prend avec vous chaque
 jour ,
 Vous voyez sur quel pié vous êtes à la Cour.

Euloge.

Timocrate paroît plus franc, & plus sincere ;

Leandre.

Plus sincere ? non ; mais plus fin dans son
 mystere.
 Croit-il qu'un Grand decline , & qu'on va
 l'écraser ?
 Vous le voyez pour lui dans l'instant s'embra-
 ser ;
 Il n'auroit pas voulu le regarder la veille ;
 Le connoissoit à peine ; aujourd'hui c'est mer-
 veille.

Eugene.

Eugene.

C'est un procedé noble & d'un homme d'honneur,

Que de plaindre & servir les gens dans leur malheur.

Leandre.

Hé bon ! du malheureux croit-on qu'il se foucie ?

S'il plaint le Courtisan qu'il voit qu'on disgracie,

S'il s'empresse pour lui, ce n'est qu'une façon,

Pour tendre aux gens heureux un subtil hameçon.

» Il est franc du colier, dit-on, & quoi qu'on
» fasse,

» Se montre ami constant, même dans la dis-
» grace,

On le dit, on le croit, & mon homme festé

Est payé d'une adroite & feinte probité.

Euloge.

Hon ! peut-être en est-il quelque chose, & Themire ?

Sur son compte du moins tu ne sçaurois rien dire.

Leandre.

Leandre.

Moy ? qu'en dirai-je ? hélas ! c'est un homme
de bien ,

Qui fait tout chez les Grands , sans se mêler
de rien .

Son ami Theophane

Eugene.

Ah ! tout doux , bouche close

Il est le mien aussi.

Leandre.

Je lui gardois sa dose ;

Vous le voulez ; il faut l'épargner pour le
coup ;

Mais pourtant entre nous vous y perdez beau-
coup , &c.

On voit dans toute cette Scene , que le Grand Seigneur se prête à la médifance , que le flatteur fait fa cour aux dépens de qui il appartient , & que l'homme de bien , tel qu'Eugene , rabat les coups autant qu'il lui est poffible ; qu'arrive-t-il enfin , le Grand Seigneur tombe , le flatteur l'abandonne , & l'homme de bien s'attache à fa fortune jufqu'au bout. C'est-là ce qu'on voit dans le refte de la Piece. Euloge fe livre au plaifir plus que jamais , il fait joindre à un feftin fumptueux , la musique la plus flateufe,

reuse , le sujet qu'on doit chanter au hazard , est un présage de sa chute : c'est Phaëton. A peine le concert est-il fini , que la fortune d'Euloge est renversée, on lui apprend que sa maison est entourée de Gardes ; on vient l'arrêter de la part de l'Empereur , on le traite avec la dernière dureté , on lui arrache même le seul ami de la Cour qui lui restoit fidele , c'est Eugene ; mais celui du desert de la Thebaïde ne l'abandonne pas , quoique ses gens viennent de le maltraiter par son ordre ; il acheve de lui ouvrir les yeux que ses richesses lui avoient fermez : l'Empereur s'est contenté de le dépouïller de ses biens & de l'exiler ; son crime , dont il a parlé au commencement de ce dernier Acte , c'est d'avoir trempé, du moins indirectement dans une conspiration contre l'Empereur. Il prie Arsène de vouloir bien obtenir de Dieu, qu'il lui laisse du moins de quoi subsister simplement , promettant de faire part de son bien à ceux qui seront dans le besoin ; mais le saint Hermite n'a garde de l'exposer une seconde fois au peril , d'où la rigueur apparente du Ciel vient de le retirer. Euloge reprend son premier nom par l'ordre de l'Empereur , & s'abandonne aveuglément à la conduite d'Arsène.

Nous

1850 MERCURE DE FRANCE.

Nous ne doutons point que les morceaux que nous avons inferez dans cet extrait, ne fassent regretter au Lecteur ceux que nous avons supprimez. En voici encore un dont nous nous flatons qu'on sera satisfait, c'est une Cantate de Phaëton qui fait partie de la Piece, & dont nous venons de parler.

Phaëton.

Cantate.

Le Fils du Dieu qui répand la lumiere,
Phaëton, jeune ambitieux,
Pour tenter cette noble & brillante car-
riere,
Ose d'un vol hardi s'élever jusqu'aux Cieux.
D'un Pere qui l'aime,
Il seduit la tendre bonté ;
Et bien-tôt sur son char monté,
Il paroît plus brillant que le soleil lui-même
Ne le parut jamais au plus beau jour d'Eté.

Que sa lumiere est vive !
Qu'elle a d'éclat & d'ardeur !
La terre attentive
Admire sa splendeur ?

Pour

A O U S T 1725. 1851

Tout se renouvelle

Par sa douce chaleur ;

D'une main mortelle

Nous tenons ce bonheur.

Mais bientôt ce soleil brûle plus qu'il n'é-
claire ;

Arrête Phaëton , que fais-tu , temeraire ?

Les fleuves dessèchez semblent déjà tarir.

La terre s'entrouvre & murmure ;

Ah ! quel desordre affreux dans toute la na-
ture !

Tout s'embrase , tout va périr.

O Dieux , témoins des maux que l'Univers
endure,

Contre un audacieux , daignez le secourir.

Jupiter effrayé voit le danger du monde .

Mais bien-tôt à sa perte il va le dérober ;

J'entends la foudre qui gronde ,

Et je vois Phaëton tomber.

Au plus haut rang l'on veut atteindre ;

Mais par un sort trop éprouvé ,

Plus on est élevé ,

Plus la chute est à craindre.

La

La Musique de cette Cantate est de M. Campra.

Un Drame Comique, intitulé *les Cousins*, a servi d'intermede à cette Tragi-Comedie ; nous en donnerons l'Extrait.

Le Mercredi 8. de ce mois on representa sur le Theatre du College d'Har-court, pour la distribution des prix, une Tragedie, intitulée *Joas couronné*, mêlée de Chœurs en Musique. Cette Piece connue sous le nom de l'*Atthalie* de M. Racine, fut des mieux executées par les Pensionnaires de ce College ; on approuva fort les changemens qu'on a été obligé d'y faire pour l'accommoder à l'usage des Colleges, qui ne permet pas d'y faire paroître de personnages *femmes*.

Le Samedi 21. Juillet l'Opera Comique a changé de Divertissement, & donné sur son Theatre de la Foire S. Laurent la premiere representation de deux petites Pieces d'un Acte chacune, avec un Prologue.

Le Theatre, au Prologue, represente un Palais Galant, au fond d'un jardin agréable. C'est la demeure de l'Enchanteur Mirliton, où se rendent Olivette & Mezetin, Acteurs de l'Opera-Comique. Attristez de la chute de leur premiere

A O U S T 1725. 1853

miere Piece, ils vont implorer le secours de l'Enchanteur, & lui en demander de meilleures. L'Enchanteur Mirliton, de qui le pouvoir est connu, & qui a de l'ascendant sur les esprits terrestres, n'en a pas moins sur les Infernaux. Il évoque le Démon Coupletgor, si connu par ses anciennes fredaines. Ce Démon, véritable Muse de la Foire, fait present aux Auteurs desolez de deux petites Pieces, la premiere intitulée *la Rage d'Amour*, & la seconde *le Temple de Memoire*. Ce Prologue finit par un Diverissement composé de la suite de Coupletgor.

La Scene de la premiere Piece se passe à Dieppe, dans une Hôtellerie, sur le bord de la Mer, où l'on suppose que se rendent les malades, pour être traitez par M. Galbanon, Medecin, qui d'Angleterre a passé en France. M. Hubert, Maître de l'Hôtellerie, ouvre la premiere Scene avec Madame Hubert, sa femme; leur conversation instruit de ce qui est nécessaire pour l'intelligence du sujet. On dit, en parlant du Medecin, ce Couplet, sur l'Air : *du Cap de Bonne Esperance*.

A ses secrets admirables,

On accourt de tous côtés;

II

Il sauve les misérables ,

Quand la Mer les a ralez.

Il compose des breuvages

Pour toutes sortes de rages ,

Enfin ce Docteur guerit ,

Rages de corps & d'esprit.

L'intrigue commence dans la deuxième Scene. M. Richard , Bourgeois de Paris, arrive avec sa fille Angelique & sa suivante Olivette , qu'il dit avoir été mordus par un petit chien. Madame Hubert fait entrer le pere & la fille dans sa maison , & reste avec Olivette , qui lui développe le mystere de leur voyage , & lui dit que leur maladie est de commande : ce qui donne lieu au Couplet suivant , sur l'Air : *Un jour dans un plein repos.*

Olivette.

Vous croyez que pour cela

Nous sommes venuës ?

Madame Hubert.

Non, si j'en crois ces yeux-là ,

Vous avez des vûës.

Olivette.

A O U S T 1725. 1855

Olivette.

Ah ! que vous devinez bien ,

L'Amour est le petit Chien ,

Qui nous a

Talera lera ,

Leralala , talalera lala ,

Qui nous a mordus.

Madame Hubert promet d'appuyer la fourberie, de concert avec le Medecin, déjà gagné par Clitandre, Amant d'Angelique. On entend du bruit, elles se retirent. M. Hubert arrive avec le Medecin, à qui l'on amene un Poëte dans une Cage, où il est enfermé, parce qu'il a la rage de la Satire. Le noir enfant d'Apollon débite de nouvelles Satires à travers les barreaux de sa Cage, & à la fin il devient si forcené qu'il les brise, & se trouve en liberté, au grand étonnement de tout le monde. Cette Scene est suivie de celle d'un Musicien jaloux de sa femme, à qui M. Galbanon presente un breuvage, que le Musicien refuse d'abord, & ne le reçoit que quand on l'a informé que cette potion est composée d'un excellent vin de Bourgogne fait pendant une Eclipsé de Lune. Le Jaloux appaisé par la liqueur benigne, demande pardon

don à sa femme de tous les soupçons passez, & lui promet de ne plus douter de sa vertu. Il lui dit sur l'Air : *Tu n'as pas le pouvoir.*

Quand je verrois presentement

Dans vos bras un Amant ;

Bis

Je m'imaginerois rêver.

La Femme.

Je veux vous éprouver.

Bis

Le Medecin reste avec M. Hubert ; Arlequin accourt essoufflé avec Olivette, ils prient M. Galbanon d'aller secourir leur Maîtresse, qui feint de se trouver mal. Arlequin qui n'est pas instruit du stratagème, demeure avec Olivette. Elle lui dit, pour s'en divertir, qu'elle sent le même mal qu'Angelique, & le poursuit, faisant des grimaces comiques. Arlequin effrayé, se sauve, après qu'Olivette, pour l'épouvanter encore davantage, l'a mordu à l'oreille. Clitandre paroît, & dit à Olivette qu'il vient de convenir avec le Medecin de contrefaire le Gentilhomme campagnard & niais, pour mieux tromper l'avare M. Richard. Clitandre sort, & Pierrot, Garde-Moulin, ayant la rage des femmes, chante à une fenêtre de l'Hôtellerie. Olivette qui a entendu parler de lui, est curieuse de le

le voir. Elle le regarde, Pierrot l'aperçoit, l'appelle, & descend ensuite pour aller à elle. La peur qu'elle a d'en être morduë lui fait pousser des cris, qui attirent M. & Madame Hubert, après un grand jeu de Theatre, animé par plusieurs Couplets assez plaisans. On délivre Olivette des persecutions du Garde-Moulin. Après quoi M. Richard survient avec le Medecin, qui l'assure que sa fille ne peut guerir que par un bon mariage. M. Richard lui represente que personne ne voudra de sa fille attaquée d'une pareille maladie. Le Medecin propose Clitandre comme un Gentillâtre imbécile. Madame Hubert se charge de terminer cette affaire, comme amie de ce Nigaud-là. M. Galbanon les laisse aller tous, & donne audience à Arlequin qui arrive, & lui marque une vive inquiétude d'avoir été mordu par Olivette. Galbanon prend plaisir à le confirmer dans son erreur. M. Richard interrompt cette Scene comique, en disputant avec Clitandre sur la dot d'Angelique. L'Amant joue son rôle de Niais, qu'il met à profit, en tirant une grosse somme d'argent du Taquin pour épouser sa fille. L'avarice est vaincuë par la peur; le pere consent de donner au Galant la somme qu'il demande. Le mariage se fait, & la Piece

finit

185 : MERCURE DE FRANCE.
finit par un Divertissement des Matelots
qui servent à baigner les enragez.

Seconde Piece.

*Le Temple de Mémoire est un sujet
Metaphysique. Le Théâtre représente
d'abord une Campagne, où la Folie pa-
roît avec Pierrot, son Confident. Elle
lui declare qu'elle veut se marier, mais
qu'elle ne peut pas trouver d'épouseur :
qu'elle a fait publier inutilement par
toute la terre, qu'elle vouloit donner sa
main au plus grand fou du monde ; que
personne n'est tenté de se mettre en me-
nage avec elle, parce que chaque fou se
croit sage. Pourquoi aussi, lui dit Pier-
rot, vous montrer aux hommes telle que
vous êtes ? mais ne sçais-tu pas, lui ré-
pond la Folie, que mes défauts font tous
mon merite ? si je les cache, adieu mes
Courtisans. Hé bien, replique Pierrot,
conservez vos défauts ; mais changez d'ha-
bit & de nom.... Pierrot après avoir un
peu rêvé, lui conseille de se faire appel-
ler la Gloire, & de promettre pour dot
à celui qui l'épousera, l'honneur de vi-
vre éternellement dans l'Histoire. La
Folie approuve l'idée de Pierrot, &
voyant passer la Renommée, la charge
de publier à toute la terre qu'elle songe
à se marier. Mais, dit-elle, ce n'est plus
sous*

AOUST 1725. 1859

sous le nom de Folie qu'il faut m'annoncer, c'est sous le nom de Gloire. La Renommée part, & execute les ordres de la Folie, qui restée avec Pierrot, bâtit subitement le Temple de Memoire, avec le secours de la Marotte, qui lui sert de baguette de Fée. Elle chante le Couplet suivant, sur l'Air : la jeune Abbesse de ce lieu.

Temple que je bâtis en l'air,
Pour éblouir l'humaine engeance,
Aussi promptement que l'éclair,
Prends une trompeuse existence:
Temple, sers d'Archive aux grands noms,
Devien mes Petites-maisons.

Le Temple paroît aussi-tôt sur un Rocher escarpé. La Folie quitte Pierrot pour aller prendre un habit convenable au nouveau nom qu'elle s'est donné, & charge son Confident de recevoir, en l'attendant, tous les Illustres qui viendront pour l'épouser. Le premier qui se presente est un Conquerant. La Folie revient dans son habit de Gloire, & écoute sa declaration; ensuite elle l'envoie au Temple de Memoire. Pierrot s'y rend un instant après, chargé par la Folie de recevoir les Amans qu'elle y enverra. Il arrive successivement un Meünier Pai-

H fin

fin, enrichi & glorieux, un Peintre représenté par Arlequin, & une troupe de Compositeurs de Poèmes Epiques. La Folie promet à tous ces Amans de les épouser. Pendant qu'elle est avec les Poètes, qui se débattent à qui l'aura, le Conquerant, le Meûnier & le Peintre sortent du Temple, & viennent la presser de se déclarer pour l'un d'entr'eux. Elle leur presente à tous la main, en leur disant qu'elle va les mettre d'accord. Ils lui demandent ce que cela signifie. *Cela signifie*, leur dit-elle, *que vous êtes tous mes maris*. En même temps elle chante ce Couplet :

Connoissez-vous Marotte,
 Mignone la femme à tretous ?
 Sous cette Redingottè,
 Mes amis la voici,
 Et la tretin tretè,
 Et la tretin tretous,
 Et la femme à tretous.

Elle débouonne sa robe de Gloire pour faire voir son habit de Folie qui est dessous. Ils font tous des cris de surprise ; & comme ils s'étonnent de reconnoître en elle la Folie, elle leur chante ce Couplet en Rondeau, sur l'Air :

Pour

A O U S T 1725. 1868.

pour la Baronne, ou je vous le donne.

Que la Folie

Vous montre vôtre vanité.

Bis

La Gloire à qui l'Hymen vous lie,

N'est autre chose, en verité,

Que la Folie.

Le Divertissement qui arrive dans ce moment, est composé de nouveaux Adorateurs de la Folie, sous le nom de la Gloire.

Le 23. Juillet les Comediens Italiens donnerent la premiere representation d'une Piece qui a pour titre *le Cahos, Ambigu comique*. Cette Piece qui est une Parodie du Ballet des Elemens, est composée de même que cet Opera, d'un Prologue, & de quatre petites Pieces, dans lesquelles le sieur le Grand, qui en est l'Auteur, a suivi pied à pied les quatre Entrées de l'Opera, qui sont l'Air, l'Eau, le Feu & la Terre.

Prologue.

Ce Prologue est très-court, la Scene est dans une Ville de Province. Un Vicomte a chargé un Avocat nouvellement arrivé de Paris, de lui composer une Fête dans le goût du Ballet des Elemens. L'A-

H ij voca

vocat tâche, autant qu'il lui est possible, de lui faire entendre le plan de cette Fête; mais le Vicomte le trouve si embrouillé, qu'il lui conseille d'appeler ce divertissement du nom de *Cahos, Ambigu comique*. L'Auteur prétend insinuer par là que le Ballet des Elemens est une espece de cahos.

L'Air.

Un Commis d'un Financier, après l'honneur que son Maître lui a fait de l'admettre à sa table, nouvel Ixion, a la témérité de devenir amoureux de sa Maîtresse. Il lui fait sa déclaration d'amour à peu près dans la même conjoncture, où Ixion l'a fait à Junon. La femme du Financier charge le Commis de découvrir les Maîtresses à qui son mari en conte, le Commis l'exhorte à rendre à ce perfide infidélité pour infidélité, & s'offre à la vanger. Elle est surprise de sa témérité, & le menace de l'en faire punir. Le Financier entre dans le temps que le Commis s'abandonne tout entier à sa passion; il fait appeler un Commissaire à qui il dit de faire sa Charge, après lui avoir donné de l'argent. Outre cet attentat sur son honneur, il lui en impute un autre sur son coffre fort. Le Commis ne doutant point qu'il ne soit con-

A O U S T 1725. 1863

convaincu du dernier, dit en poussant un grand soupir, que son horoscope portoit qu'il mourroit en l'air, & qu'elle ne sera que trop bien verifiée. Cette premiere Piece a paru la moins bonne.

L'Eau.

Un Musicien de l'Opera de Roïen, venant à Paris sur un batteau chargé de vin de Bourdeaux, fait naufrage. Il se sauve sur un tonneau de vin. Une Batteliere qui l'a déjà vû avant son naufrage, & qui l'a entendu chanter, le reconnoît sur le rivage; ils deviennent subitement amoureux l'un de l'autre. Un Battelier de la Grenouilliere, appelé Maître Nicolas, le reconnoît pour son fils, & le marie à la Batteliere qu'il a aimée aussi promptement qu'elle l'a aimé. L'Auteur prétend par cet amour brusque & reciproque critiquer celui d'Arion & de la Syrene. Nous laissons au lecteur à juger si la critique est bonne.

Le Feu.

Une jeune fille qui est sortie du Convent, & qui doit y retourner dès le lendemain pour se faire Religieuse, aime un jeune homme dont elle est tendrement aimée; sa mere va courir le Bal, & la charge d'avoir soin qu'elle trouve

H iij de

de la lumière à son retour. La petite fille lui promet de tenir une chandelle allumée. A peine la mere est-elle sortie, que l'Amant qui n'attendoit que ce favorable instant, arrive avec son laquais Arlequin. La fille est d'abord fort alarmée de voir son amant chez elle à heure induë; elle le veut chasser, elle lui reproche le peu de soin qu'il prend de sa gloire; mais il s'excuse d'une manière si tendre qu'il obtient le pardon qu'il demande. La conversation est passionnée de part & d'autre; Arlequin s'endort sur une table; la mere revient, on éveille Arlequin en sursaut, il tombe de dessus la table, & fait tomber la chandelle avec lui, la chandelle est éteinte, la fille en est fort embarrassée à cause de l'ordre que sa mere lui a donné d'avoir de la lumière à son retour. Arlequin se souvient heureusement qu'il a dans sa poche un petit fusil dont l'amour, dit-il, lui a fait present par les mains de Violette. Cette dernière circonstance est mise pour critiquer l'expedient de l'Auteur du Ballet des Elemens, qui fait descendre l'Amour pour allumer le feu sacré avec son flambeau. La chandelle rallumée par Arlequin produit d'abord un mauvais effet, puisqu'elle sert à découvrir à la mere l'Amant de sa fille; mais tout le mal

A O U S T 1725. 1865

mal est bien-tôt réparé, & par la nouvelle qu'il lui donne d'une riche succession qui vient de lui échoir en partage, & par la proposition qu'il lui fait de prendre sa fille sans dot.

La Terre.

Un jeune Jardinier, appelé Florestan, est amoureux d'une belle Jardiniere, nommée Pouponne; & pour sçavoir s'il en est aimé, il prend les habits & la figure de Jacqueline, Confidente de sa Maîtresse. C'est sous ce déguisement qu'il parle à sa chere Pouponne. Leur conversation est interrompuë par un bruit de Cors. Le Seigneur du Village, à la tête d'une troupe de Chasseurs, & tenant un bois de Cerf dans la main, vient faire une declaration d'amour à Pouponne, à qui il donne une espece de bal pour se délasser, dit-il, des fatigues de la chasse. La Fête finie, Pouponne congedie le Seigneur, sous prétexte qu'elle a besoin d'un peu de solitude ou d'un peu de repos. Le Seigneur se retire, Florestan renouë sa premiere conversation avec Pouponne; & sondant adroitement son cœur sur l'objet de son amour, il apprend qu'il est l'heureux amant qu'elle préfere à tous les autres. La Piece finit par le mariage de ces deux Amans.

H iij On

On n'a pas trouvé que ces quatre petites Pièces fussent les meilleures que le sieur le Grand ait mises au Theatre ; mais tout le monde est convenu qu'il les a ornées de très-jolies Fêtes , pour lesquelles le Musicien, qui est M. Mouret, a fait une Musique toute des plus aimables , & des mieux caractérisées. Voici quelques-uns des Couplets.

Couplets de la Chasse.

I.

Ah ! que la Forest de Cythere
 Pour la Chasse est un bon canton ,
 Tontaine , ton , ton , &c.
 Dans l'Hyver on n'y chasse gueres ,
 Mais au Printemps c'est la saison ,
 Ton , ton , ton , ton , &c.
 Tontaine , ton , ton , &c.

Dernier Couplet.

Quand aux abois la bête est mise ,
 A lever le pied je suis prompt ,
 Tontaine , ton , ton.
 Mais je ne sonne point la prise ,
 Comme bien d'autres Chasseurs font ,
 Ton , ton , &c.
 Tontaine , ton , ton.

Cette

A O U S T 1725. 1867

L'air de ces premiers Couplets est gravé avec la Chançon, page 1832.

Couplets de l'Acte des Vestales.

2. Couplet.

Tant que le monde durera ,
Le flambeau du Dieu d'Himénée
Fort peu brillera ,
D'abord l'Amour l'allumera ;
Mais dès la seconde journée
Son feu s'éteindra.

Dernier Couplet.

Tant qu'un Amant dépensera ,
Près d'une Vestale en détrempe ,
Le feu durera ,
Chaque present l'attifera ;
Mais si l'huile manque à la lampe
Le feu s'éteindra.

Couplets de l'Acte de la Terre.

4. Couplet.

Tous les soirs j'allois entendre
Le chant du Rossignolet ;
Ma voisine a sçu le prendre
Un matin au trébuchet ,

H v

Helas !

1868. MERCURE DE FRANCE.

Helas ! j'aurai beau l'attendre ,
Il ne viendra plus se rendre ,
Dans mon joli , joliet ;
Il ne viendra plus se rendre
Dans mon joli jardinet.

Dernier Couplet au Parterre.

Les Oranges , les Grenades ,
Le Lis , la Rose & l'Oeillet ,
Le long de nos palissades
Forment un coup d'œil parfait ;
Mais nôtre Parterre enchante ,
Lorsque sa face est riante ;
Ah ! le joli , joliet ,
Lorsque sa face est riante ,
Ah ! le joli jardinet.

Le 13. Aoust on representa sur le Theatre du College Mazarin la Tragedie de *Caton d'Utique* , pour la distribution des prix , dont voici l'argument :

Après la bataille de Pharsale , & la défaite , tant de Scipion que du Roi Juba , Caton , arriere-petit-fils du Censeur , avoit encore le courage de tenir contre Cesar. Il s'enferma dans Utique dont il étoit Gouverneur , & crut d'abord pouvoir

A O U S T 1725. 1869

voir soutenir le siege que le vainqueur venoit y mettre. Mais voyant qu'il n'y avoit point à compter sur la foi des habitans, il conseilla à ce qu'il y avoit de Romains avec lui, d'aller se rendre à Cesar. Ils le firent tous, excepté son fils, & quelques autres, dont il trompa la vigilance pour se tuer lui-même, & ne pas survivre à la liberté.

Le 1. de ce mois les Comediens François reçurent une petite Comedie en vers de M. de Voltaire, intitulée *l'Indiscret*. Elle fut jouée pour la premiere fois, à la suite de la Tragedie de *Mariamne* du même Auteur, qu'on a remise au Theatre avec quelques changemens le dix-huit. L'une & l'autre Pieces furent fort applaudies par une très-nombreuse, & très-belle assemblée. Nous parlerons plus au long de *l'Indiscret*.

Les Comediens Italiens donnerent le 19. sans l'annoncer, une petite Comedie nouvelle sous le titre de *l'Heritier de Village*. Nous en parlerons quand nous l'aurons vûe.

Au commencement de ce mois les Comediens François remirent au Theatre

H vj la

la petite Comedie de la *Parisienne* de M. Dancour, qui n'avoit pas été representée depuis fort long-temps.

Ils remirent aussi dans le même temps la Tragedie d'Heraclius du grand Corneille, dans laquelle la D^{lle} Angelique, nouvelle Actrice, joua-le rôle de Pulcherie.

Le sieur le Grand, fils aîné du sieur le Grand, Comedien du Roi, a aussi paru dans le rôle de *Sofie*, dans l'*Amphitruon*, dans celui du *Valet*, dans le *Festin de Pierre*, dans le *Crispin Medecin*, &c.

Les mêmes Comediens doivent remettre au Theatre la Comedie, mêlée d'Intermedes, du *Roi de Cocagne*, du sieur le Grand.

On a donné le 28. à l'Opera la premiere representation du Ballet des *Fêtes de l'Eté* qu'on a repris. On parlera des changemens qu'on y a faits.




 NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON mande de Constantinople, que le fils du Grand Seigneur doit aller visiter les principales Villes de l'Empire Ottoman. S. H. a fait choix des principales personnes qui doivent accompagner ce Prince dans son voyage; les Gouverneurs ont déjà reçu ordre de lui rendre tous les honneurs dûs à l'héritier présomptif du Trône.

Les Commissaires nommez par le Grand Seigneur pour examiner les comptes du Bacha de Smirne; les ayant trouvez en bon état, en ont fait leur rapport à S. H. qui a donné ordre de faire étrangler le Bacha de Damas son accusateur.

On a fait partir de Constantinople des Ouvriers & des Materiaux pour construire trois Forts sur la côte d'Abascie dans la Mer Noire.

Les dernieres nouvelles qu'on a reçues de Perse, portent que le jeune Roi de Perse paroïssoit disposé à traiter avec Miry-Mamouth, & que cet Usurpateur marchoit avec une nombreuse Armée du côté

côté de Tauris & d'Erivan, dans le dessein de faire lever le siège de la première de ces deux places & de reprendre l'autre, dont le G. S. s'est rendu maître depuis environ six mois. Ces nouvelles ont obligé le Grand Visir d'assembler extraordinairement le Divan, & il a été résolu de faire marcher 15000. Tartares, pour renforcer les Troupes Ottomanes qui ont été envoyées en Perse.

On a reçu quelques avis que l'Armée Ottomane qui étoit devant Tauris, avoit été attaquée par celle de Miry-Mamouth, & avoit souffert quelque désavantage. On ajoute, que le jeune Roi de Perse commençoit à rechercher son amitié, étant disposé à entrer avec lui dans un accommodement pour le partage de la Perse. Les dernières Lettres de Constantinople semblent confirmer ces premiers avis : elles ajoutent que le Grand Seigneur avoit envoyé le Lieutenant General des Janissaires à Erivan, pour faire punir les principaux Chefs de ses Troupes, & on fait marcher toute l'Infanterie, qui étoit en quartier du côté d'Andrinople & de Gallipoli, pour les transporter à Trebisonde, afin de renforcer l'Armée Ottomane en Perse.

RUSSE.

AOUST 1725. 1873

R U S S I E.

LE Comte de Cedernhielm, Ambassadeur du Roi de Suede, arriva à Petersbourg le 30. Juin avec toute sa suite: La Czarine lui a fait donner un Hôtel dont elle paye le loyer.

S. M. Cz. a nommé son Envoyé Extraordinaire à la Chine, M. Ragouzinski, auquel elle doit faire donner des instructions pour travailler au rétablissement du Commerce avec cet Empire.

Tous les Vaisseaux de la Flotte sont retournez dans leurs Ports, où on les desarme.

L'ainé des Princes de Hesse-Hombourg a été fait Colonel du Regiment des Gardes de Preobazinski, & son frere a obtenu une augmentation de pension de 8000. Roubles.

Le Baron de Schaffirof a été nommé President du College de Commerce.

On doit embarquer sur divers Bâtimens 1500. canons de fer nouvellement arrivez d'Olonitz à Petersbourg, pour les transporter dans les Pais étrangers, en vertu des passeports de la Czarine.

POLO:

P O L O G N E .

ON mande de Warsovie, que l'Eglise & le College des Jesuites de Lukow ont été consumez par le feu, avec 8. ou 10. maisons voisines, & qu'il y a eu le 6. de l'autre mois une tempête si terrible à Lublin, qu'une partie du Convent des Bernardins de la même Ville en fut abatuë.

On a reçu à Caminieck des Lettres de Constantinople, qui marquent que le Grand Visir avoit appris depuis peu, que les Tartares de Budziack s'étoient divisez; que les uns avoient pris le parti de la Czarine, & les autres celui de Miry-Mamouth. On ajoute à ces premiers avis, dont on attend la confirmation, qu'il y a eu des mouvemens seditieux du côté d'Alep, & qu'on y a envoyé de Constantinople deux Sultanes chargées de 1800. barils de poudre & d'autres munitions de guerre.

Les Lettres de Leopold marquent, que le Grand General de l'Armée de la Couronne, a eu la confirmation des premiers avis qu'il avoit reçûs de la défaite des Turcs en Perse.

DAN-

A O U S T 1725. 1875

D A N N E M A R K.

LE 19. Juillet la Commission extraordinaire nommée par le Roi pour juger le Ministre Troyel, & l'Assesseur Ruffel, prononça leur Sentence à Coppenhague, qui condamnoit le premier à avoir la tête tranchée, la main coupée, & le corps écartelé, pour avoir faussement accusé les principaux Seigneurs de la Cour, de travailler secrettement à abolir la Souveraineté; & l'Assesseur Ruffel, à être fouetté dans les Carrefours, & à travailler comme forçat aux ouvrages publics; mais S. M. ayant bien voulu adoucir la rigueur de cette Sentence, la peine de ces deux Criminels a été convertie en une prison perpetuelle dans l'Isle de Monkholm près de Dronthen.

Une Baleine morte, de 36. pieds de long, a été trouvée sur la greve de l'Isle d'Ainaek, qui est à une lieuë & demi de Coppenhague; le Roi & la Reine allerent voir ce prodigieux poisson le 24. de l'autre mois.

A L L E M A G N E.

LE 12. du mois dernier l'Empereur donna l'investiture du Duché d'Holfstein au Baron de Burgdorff, Ministre-Pleni-

1876 MERCURE DE FRANCE.

Plenipotentiaire de Charles - Frederic Duc d'Holstein-Gottorp , Gendre de la Czarine.

Le 13. après midi , le Duc de Richelieu , Ambassadeur de France , eut une Audience particuliere de S. M. I.

Le Comte Ferdinand-Charles d'Apremont & Linden , Envoyé de l'Evêque de Liege , reçut le 14. des mains de l'Empereur , l'investiture des Fiefs de cet Evêché , qui relevent de l'Empire.

Le 15. la Comtesse Douairiere d'Uhlfeld , née Comtesse de Zinzendorff , fut nommée Grande-Maitresse de la Maison de l'Archiduchesse , Gouvernante des Pais-Bas. Ses Dames d'honneur sont les Comtesses de Trautson & d'Apremont , la Princesse de Hornes , la Comtesse de Gavres , & les Marquises de los Rios & de Conflans. Les trois premieres sont Allemandes , & les autres Brabançonnès.

En vertu de l'amnistie generale portée par le neuvième Article du Traité de Paix conclu avec le Roi d'Espagne , plusieurs Seigneurs Espagnols , qui dans la derniere guerte avoient suivi le parti de l'Empereur , se disposent à retourner dans leur patrie : de ce nombre sont le Comte de Galves , par la retraite duquel il vaque un Regiment Imperial de Cui-

Cuirassiers, & le Comte d'Oropeza, qui est déjà parti de Vienne pour se rendre à Madrid.

Le Baron de Schutz, Ministre du Duc de Wirtemberg Stugard, a fait enregistrer dans le Directoire de Mayence, l'Acte d'investiture de la Principauté de Montbelliard, qu'il a reçu depuis quelques mois des mains de l'Empereur.

Le 19. Juillet l'Empereur se rendit par eau à Orth, à deux lieues de Vienne, où il y avoit un grand préparatif de chasse; cinquante Cerfs furent tuez ou pris.

La nuit du 20. au 21. Juillet il y eut à Hambourg un Ouragan terrible, qui abatit plusieurs maisons & déracina quelques arbres à la campagne.

Les Lettres de Leopold & de Kiovie portent, que sur l'avis que le General Weisbach avoit reçu, que les Tartares de Crimée se préparoient à faire une invasion en Russie avec 80000. hommes, il avoit donné ordre aux Troupes réglées de s'assembler en toute diligence, & aux Cosaques de le venir joindre du côté de Bender, pour s'opposer aux Tartares.

On mande d'Hanovre que le 27. de l'autre mois vers les 8. heures du soir le Roi de Prusse arriva à Herrenhausen, au bruit d'une triple salve d'Artillerie

2878 MERCURE DE FRANCE.
lerie de cette Ville. Il y fut reçu par le Roi d'Angleterre, qui l'attendoit au haut de l'escalier de son Palais; après quoi L. M. passerent dans l'Orangerie où elles souperent. Le 28. les deux Rois allerent au Palais d'Hanovre voir la representation d'une Comédie Française. Ils furent reçus dans la premiere Salle par le Prince Frederic, qui étoit arrivé quelque temps auparavant. Après la Comédie ils retournerent à Herrenhausen, dans un même Carosse, où le Roi de Prusse avoit la droite. L'Evêque d'Osnabruck, frere du Roi d'Angleterre, arriva le 30. à Herrenhausen.

On écrit de Vienne, que le nouveau Duc de Ripperda, Ambassadeur du Roi d'Espagne, a acheté le beau Carosse du dernier Ambassadeur de Venise, qu'il fit peindre & dorer de nouveau pour faire servir à son Entrée publique.

Les Etats d'Hongrie ont envoyé à Vienne des Députés, pour prier l'Empereur de les exempter de la contribution qu'il leur a fait demander pour les fortifications des Places de ce Roïaume, attendu que le Pape a accordé pour cet effet à S. M. I, une imposition pour dix ans sur le Clergé: on croit qu'ils auront une réponse favorable.

Le 5. de ce mois, l'Archiduchesse Elizabeth,

zabeth, Gouvernante des Pais-Bas, partit de Vienne pour se rendre à Bruxelles, avec une suite de douze Carosses.

I T A L I E.

Sur la fin du mois de Juin, le Pape étant allé au Convent des Dominicains de la Minerve, il fut reçu par le Cardinal Pipia & par le General de l'Ordre, auquel S. S. voulut absolument baiser la main, après s'être mis à genoux; ce que le Pere Ripoli ne put lui refuser.

Le 30. du même mois on publia à Rome une Ordonnance du Cardinal Camerlingue, rendue par ordre de S. S. pour supprimer le droit de 8. Bayoques, qui se levoit sur chaque somme de charbon au Port de Ripella, & celui de 5. Bayoques qu'on payoit pour une charette chargée de bois à brûler.

Le 2. Juillet le Pape benit le nouvel Autel qu'on a construit dans la Tour du Vent du Palais du Vatican, & y enferma des Reliques de S. Fortunat & de S. Celestin, Martyrs.

Deux Officiers de la Garde du Pape, qui se batirent il y a quelque temps, pendant que S. S. faisoit la benediction des *Agnus Dei*, ont été condamnez depuis peu, l'un à 5. années de prison au Château

1830 MERCURE DE FRANCE.

Château S. Ange ; l'autre à 2. années à Castel-Gandolfo.

Le Pape a fait donner 3000. écus à chacun des deux nouveaux Cardinaux Coscia & Del Giudice , pour subvenir aux dépenses extraordinaires auxquelles leur nouvelle Dignité les oblige.

On écrit de Florence , qu'on y a condamné depuis peu 44. particuliers, Sujets du Grand Duc , à l'amende , pour s'être intéressés aux Jeux de Loterie de Genes , malgré les défenses ; & on vient de publier une nouvelle Ordonnance du Grand Duc , par laquelle il est défendu de s'intéresser aux Jeux ou Loteries de Genes & de Naples , à peine de 3. années de prison , & de confiscation des Lots au profit des pauvres.

On mande de Venise , que le 16. du mois passé on exposa par ordre du Senat , dans l'Eglise Ducale de S. Marc ; l'Image miraculeuse de la Vierge , & l'on publia un Mandement du Patriarche , ordonnant des Prières publiques pendant trois jours , pour demander à Dieu un temps plus favorable à la recolte.

Le 20. Juillet on tint à Rome au Palais du Quirinal , la Congregation de l'examen des Evêques , en présence du Pape ; le P. Vincent Marie d'Aragon ; nommé à l'Archevêché de Cosenza , y fut

fut interrogé sur le Droit Canon.

M. Aquaviva envoya ces jours passez au Tresor de S. Janvier les six Chandeliers & la Croix d'argent que le feu Cardinal son oncle a leguez à cet Oratoire, & qui provenoit d'un present que le Duc de Parme lui fit en 1714. à l'occasion du mariage de la Reine d'Espagne.

On mande de divers endroits du Milanéz, qu'on y fait des Prieres publiques pour obtenir de la pluye, les fruits de la terre commençant à souffrir de la grande secheresse.

On écrit de Florence que la nuit du 23. au 24. Juillet le feu ayant pris au Palais de Bambola, appartenant au Grand Duc, se communiqua au toit de paille des granges voisines, avec tant de violence, que plusieurs de ces granges furent brûlées en moins de deux heures, ainsi que le Bosquet qui étoit auprès. La Grande Princesse Douairiere de Florence, qui occupoit un appartement dans ce Palais, eut le bonheur de se sauver avec deux de ses Dames.

On mande aussi que le Ministre du Grand Duc, ayant prétendu qu'il devoit revenir à ce Prince un tiers des Médailles d'or qu'on a trouvées depuis peu aux environs de Sieme, le Païsan qui les
avoit,

avoit , s'est sauvé avec son tresor , ayant seulement donné avis par écrit , de l'endroit où il l'avoit trouvé , ajoutant des circonstances qui font esperer qu'on y découvrira encore quelque chose.

Le 23. Juillet le Pape tint un Consistoire secret , dans lequel S. S. fit la ceremonie de fermer la bouche aux Cardinaux Nicolas Coscia & Nicolas Del-Giudice.

Le Pape érigea en titre de Cardinal Diacre l'Eglise de Sainte Marie aux Martyrs , dite la Rotonde.

Le Cardinal Otthoboni , Protecteur des affaires de France , proposa l'Abbaïe de S. Pierre de Generez , Diocèse de Tarbes , pour l'Abbé de Lons ; il préconisa ensuite l'Abbé de Brancas , Aumônier du Roi T. Chr. & l'un des Agens Generaux du Clergé de France , pour l'Evêché de la Rochelle , & l'Evêque Comte de Châlons sur Marne , pour l'Abbaïe de S. Michel en Thierache , Diocèse de Laon.

A la fin du Consistoire le Pape ayant ouvert la bouche aux Cardinaux Coscia & Del-Giudice , leur distribua leurs titres de Cardinal ; sçavoir , au premier , de l'Eglise de Sainte Marie *in Dominica* , & au second , le nouveau titre de Sainte Marie aux Martyrs.

Le 7. de ce mois , le Roi de Sardaigne,

A O U S T 1725. 1883

gne, revenant de prendre les eaux d'Evian, passa devant la Ville de Chamberi, qui le fit saluer de 54. coups de canon. Le Senat de Chamberi s'étant assemblé le 9. par ordre de S. M. le Roi s'y rendit & se plaça dans le siege du President: il fit à tous les Senateurs de vifs reproches sur les malversations dont la plûpart d'entr'eux sont convaincus; déclarant qu'il les trouvoit aussi coupables que le Comte de Sales, auquel il avoit fait faire le procès; qu'ils meritoient un semblable sort, mais qu'il vouloit bien leur faire grace pour cette fois, à condition qu'à l'avenir ils seroient plus exacts à remplir les devoirs de leurs Charges.

On écrit de Livourne, qu'on y a appris par le Maître d'une Tartane Françoise, qu'il y avoit à la hauteur du Cap d'Or, douze Vaisseaux de guerre du Grand Seigneur, commandez par Gianum Coggia.

ESPAGNE.

LE 15. Juillet Dom Dominique Guerra, Confesseur de la Reine, nouvel Abbé de la Collegiale de S. Ildephonse, fut beni dans la Chapelle du Château de ce nom, par le Cardinal de Borgia, assisté des Abbez de S. Martin

I &

1884 MERCURE DE FRANCE.

& de Montserrat , en presence de leurs Majestez Catholiques , du Prince des Asturies , & des Infants qui assisterent à cette Ceremonie ; ainsi que les Grands du Royaume qui y avoient été invitez par le Marquis de Santa-Cruz , que le nouvel Abbé avoit choisi pour son Parrain.

Les Lettres de Barcelonné portent , que le Marquis de Rischbourg a fait faire des changemens considerables aux fortifications de cette Ville , & qu'il a fait construire de nouveaux ouvrages à Montjoüi.

Pour récompenser Dom Jean - Guillaume , Baron de Riporda , du succès de ses négociations à la Cour de Vienne , le Roi lui a accordé la Grandesse de la troisième Classe , avec le titre de Duc de Riporda , pour lui & ses successeurs , le déchargeant pour toujours du service des lances & du droit de demi-Annate.

Le Comte de San-Estevan , Capitaine des Gardes du Corps , a été fait Grand-Maitre de la Maison du Roi , à la place du feu Marquis de Villéna son pere , & sa Charge de Capitaine des Gardes du Corps a été donnée au Duc d'Osse. Le Gouvernement de Ceuta a aussi été donné au Comte de Charni, Lieutenant General. Le

A O U S T 1725. 1885

Le 29. du mois dernier on fit dans la grande Place de Madrid la course de Taureaux , à laquelle on se préparoit depuis un mois. Les balcons de toutes les maisons qui ont vûë sur cette Place, étoient ornez de tapis magnifiques , & toutes les avenuës des ruës étoient fermées par des échafauts où le peuple eut la liberté de prendre place. Le Roi accompagné de la Reine, du Prince des Asturies, & des Infants , parut à son balcon vers les quatre heures après midi , & y demeura jusqu'à près de huit heures. Pendant ce temps-là Dom Jean Alvarez de Soto Mayor, Dom Jean de Pinedo Ramirez des Avellano , Dom Pierre de Bertendona, & Dom Bernardin de la Canal, suivis chacun de cent Estafiers magnifiquement habillez , & d'une livrée uniforme, entrèrent dans l'enceinte , & ils y combattirent avec toute l'adresse imaginable, sans qu'il leur arrivât aucun accident.

On assure que des dix Vaisseaux de guerre qu'on construit dans les Ports de Biscaye , il y en a six destinez pour les Indes Occidentales , où S. M. C. a resolu d'avoir à l'avenir une Flotte de 20. Vaisseaux de ligne pour empêcher le commerce des Etrangers.

Sur les sollicitations de l'Ambassa-
I ij deur

1886 MERCURE DE FRANCE.

deur d'Hollande , le Marquis de Mari ,
Commandant de l'Escadre Espagnole ,
qui doit croiser contre les Corsaires , a
eu ordre de mettre à la voile , & de se
joindre à l'Escadre des Hollandois.

On a reçu de Lisbonne les portraits
du Prince du Bresil , & de l'Infante de
Portugal , & l'on y doit envoyer ceux
du Prince des Asturies & de l'Infante
d'Espagne.

GRANDE-BRETAGNE.

L Es Directeurs & les Interessez de la
Compagnie de la Mer du Sud , tin-
rent le 19. du mois dernier à Londres
une assemblée générale , dans laquelle
le dividende des six derniers mois , échûs
à la S. Jean dernier , fut fixé à trois pour
cent.

On apprend d'Edimbourg que le 17.
Juillet le Regiment d'Infanterie du Lord
Lorrain , les Regimens de Dragons du
Colonel Campbell & du Comte de Stairs,
& une Compagnie franche avoient cam-
pé à quatre milles de Glasgow ; que le
General Wade y étoit arrivé le 18. pour
prendre le commandement de ces trou-
pes , afin de retenir la populace dans le
respect , pendant que le Procureur Ge-
neral du Roi informera contre les au-
teurs & les complices de la dernière re-
bellion

A O U S T 1725. 1887

bellion de cette Ville , qui , à ce qu'on a appris depuis , se sont attroupez le 21. & ont mis en pieces le Carosse de M. Daniel Campbell , Député au Parlement pour la Ville de Glasgow , dont la maison avoit déjà été pillée & saccagée par les mutins.

On écrit de Londres que M. Jean Arundel , qui avoit épousé Myladi Prideaux , fut attaqué si violemment de la crampe , que l'os de sa cuisse en fut rompu , & qu'il en mourut le lendemain matin.

Ces Lettres ajoutent que le sieur Jean Mowis , Maître de l'Hôtellerie du Taureau , ayant reçu avis que sa femme étoit morte dans la campagne , se tua le lendemain d'un coup de Pistolet.

On vient d'apprendre que les troupes qui étoient entrées à Glasgow , à l'occasion de la dernière revolte , en sont sorties par ordre du General Wade , & on a renvoyé les Magistrats qu'on avoit fait prisonniers.

On apprend de Londres que 12. Vaisseaux de la Compagnie de la Mer du Sud qu'elle avoit envoyez en Groenlande , sont arrivez dans la Tamise , après avoir pris 26. Baleines , & la moitié d'une autre que les Harponeurs Hollandois avoient dardée avec les Anglois ,

I iij &

1888. MERCURE DE FRANCE.

& partagée avec eux. Ces Baleines ont produit environ mille poinçons d'huile, & 20. à 21. tonneaux pesant de côtes, ce qui fait un profit de près de cent pour cent.

Les Hollandois qui étoient au nombre de 144. Navires ont pris 240. Baleines, les Hambourgeois au nombre de 43. n'en ont pris que 46.

Les 23. Vaisseaux de Breme n'en ont rapporté que 29. & les deux de Bergen & de Flensbourg qu'une chacun.

Le College qui doit être érigé dans l'Isle de Bermude pour la propagation de l'Evangile parmi les Indiens du Continent de l'Amérique, sous le nom de College de S. Paul, sera composé d'un President & de neuf Aggregez. La nomination du President est réservée à la Couronne, & l'élection des Aggregez est accordée au President, & à la pluralité des voix des Aggregez, comme aussi le Gouvernement de la Société. L'Evêque de Londres est nommé pour Visiteur, & le Secrétaire d'Etat qui a l'Amérique dans son département, pour Chancelier du College.

On mande de Londres que le nommé Watkins, âgé de 97. ans, & sa femme âgée de 95. ans ont été envoyez dans la prison de Gatehouse pour avoir tenu une
maison

A O U S T. 1725. 1889

maison de débauche ; & que le sieur Henry Norris , Comedien du Theatre de **Lincolns-Jnn-fields** , & le sieur Godard , Comedien de **Drury-Lane** s'étant battus , le dernier avoit été tué , & l'autre s'est sauvé en Irlande , quoique fort blessé.

Le Comte de **Macclesfield** ayant payé l'amende de 30000. l. sterlings, à laquelle il a été condamné , fut élargi le 1. de ce mois de la **Tour de Londres** , sur un ordre signé du Roi. Il a rendu visite au **Lord Chancelier** , son successeur , avant de partir pour sa terre de **Corburn Castle** , au Comté d'**Oxford**.

La **Princesse de Galles** qui a fait une fausse couche au commencement de ce mois , commence à se rétablir.

P A Y S - B A S.

L Es Etats de **Brabant** qui se sont assemblez extraordinairement , & ont donné leur consentement à la levée d'un subside de 1800000. florins par ans , pour l'entretien de l'**Archiduchesse** , Gouvernante des **Pays-Bas**.

La Charge des deux **Vaisseaux** de la **Compagnie d'Ostende** qui sont arrivez depuis peu de la **Chine** est estimé 3000000. de florins , & les porteurs d'**Action** de cette **Compagnie** ne veulent les negocier qu'à 28. & 30. de profit.

I iiij . Le

1890. MERCURE DE FRANCE.

Le 12. de ce mois le Comte de Daun declara à Bruxelles que le Comte Jules Visconti avoit été nommé par l'Empereur, Grand-Maître de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas. Le Prince de Rubempré & d'Everberg, Conseiller au Conseil d'Etat, & Grand Veneur du Brabant, a aussi été nommé Grand Ecuyer de cette Princesse.

La recolte étant très-abondante dans ce Pays, on a levé la défense qui avoit été publiée de transporter les bleds dans les Pays Etrangers.



MORTS, NAISSANCE.

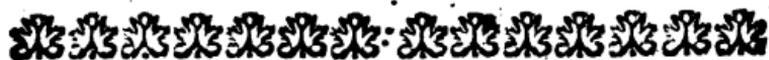
ON mande de Reggio dans la Calabre que le 19. Juin on avoit inhumé dans le Convent des Franciscains de la même Ville, le corps d'un frere Laic, nommé Pierre Vezzano, mort la veille, âgé de 118. ans. Il étoit natif du Village de Marosoffa, près de Reggio, où il avoit épousé, à l'âge de 18. ans, la nommée Alphonfine, qui n'en avoit que quinze; ayant vécu avec elle sans avoir d'enfans, jusqu'à l'âge de cent ans accomplis, il prit l'habit de son consentement, & cette femme qui aujourd'hui est

A O U S T 1725. 1891

est âgée de 115. ans , assista à l'enterrement de son mari.

Victor-Amé-Theodore, Duc d'Aoste, fils unique du Prince de Piémont, & de feuë Anne-Christine-Louïse de Sultzbach, sa première femme, mourut à Turin le 11. de ce mois; âgé de deux ans cinq mois & quatre jours.

On a reçu avis de Massa, Ville d'Italie dans la petite Province de la Lunigiane, que la Duchesse de ce nom y étoit accouchée depuis peu d'une fille, & que M. de Werth, Fiscal de l'Empereur en Italie, avoit été présent à ses couches de la part de S. M. I.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 24. Juillet les Prevost des Marchands & Echevins allerent au Parlement pour supplier la Cour de vouloit proceder à un Reglement sur les Marchandises de Bois; surquoi il y eut Arrest le même jour, portant que la voye de Bois neuf qui se vendoit 20. liv. 17. s. ne fera venduë au premier Aoust que 20. livres, & au premier Avril 1726. 19. s.

I v que

1892. MERCURE DE FRANCE.

que le prix des autres qualitez de Bois seroit diminué à proportion, suivant le Tarif qui en a été arrêté par le même Arrest; que la voye de Charbon qui se vendoit 5. livres ne sera vendue au 1. Aoust que 4. liv. 15. s. & au 1. Avril prochain 4. l. 11. s.

On attend dans les Ports de France un grand nombre de Bâtimens chargez de Bleds, dont les vents contraires ont retardé l'arrivée. Ces grains seront distribués dans les Provinces où il y a disette, en attendant que le Bled de la nouvelle recolte soit en état d'être employé.

Le Roi a donné ses ordres pour faire réparer, & meubler le Château de Chambord que S. M.^a a destiné au Roi Stanislas, & à la Reine son épouse. Leurs Majestez doivent y arriver le 20. du mois prochain.

Le 8. de ce mois le Roi revint à Versailles du Château de Chantilly. Le lendemain S. M. alla tirer dans le Parc de Versailles du côté de la Menagerie, & tua 145. pieces de Gibier; sçavoir, 84. Faisandeaux, 24. Faisans, 20. Perdrix, 13. Perdreaux & 4. Lapereaux.

Le 11. le Roi prit Medecine par précaution.

Le 14. S. M. alla tirer, elle tua 111. pieces de Gibier.

Le

A O U S T 1725. 1893

Le 15. Fête de l'Assomption de la Vierge, le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & communia par les mains de l'Abbé de Sefnaison, Aumônier de S. M. en quartier.

Le 16. au matin le Roi se baigna, & l'après-midi S. M. tua 176. pieces de Gibier. Le 17. il y eut chasse du Cerf dans les Bois de Fofferepose.

Les Maîtres des Requêtes rapporteront à l'avenir au Conseil des Depesches, le Roi present, comme ils faisoient sous Louis XIV.

Le 4. de ce mois le Corps de Ville alla en ceremonie faire son compliment à l'assemblée du Clergé, comme c'est l'usage à toutes les assemblées generales qui se tiennent à Paris.

Le 14. les Cloches furent posées au nouveau Clocher de l'Eglise de S. Sulpice. Le lendemain on fit avec les ceremonies ordinaires la benediction de la Coupole & du Lanternon de ce superbe édifice, & le soir M. le Curé fit illuminer le Clocher en dehors, & en dedans, ce qui faisoit un très-bel effet, & on tira quantité de fusées volantes.

Le Pere du Trevoux, Jesuite, Confesseur de la jeune Reine douairiere d'Espagne,

I vj page.

pagne , s'étant retiré à cause de son grand âge & de ses infirmités , sa place a été donnée au Pere Catelan , aussi Jésuite.

On mande de la Province d'Auvergne que le commerce des Bestiaux est tellement tombé , que les Bœufs engraissez s'y vendent un tiers moins qu'ils n'y ont été achetez maigres ; ce qui joint à l'abondante recolte de fourages & de grains , fait esperer dans peu une diminution considerable sur le prix de la viande.

Le 12. de ce mois , le Roi accompagné du Duc de Bourbon , & des principaux Officiers de S. M. alla aux Château Royal de Vincennes rendre visite à la Reine douairiere d'Espagne. Les Officiers qui composent la Maison de cette Reine , tous en grand manteau de deuil , reçurent le Roi à la descente de son Carosse , & la Reine d'Espagne en habit de grand deuil , accompagnée de la Princesse de Berghes , sa Camarera Mayor , des autres Dames de sa Cour , & de ses Grands Officiers , vint au devant de S. M. jusqu'au haut du grand escalier , où le Roi la salua. S. M. entra ensuite avec la Reine d'Espagne dans son appartement , & après la visite , la Reine reconduisit le Roi jusqu'au delà de la porte de sa chambre , & tous les Officiers de la Maison de cette Princesse , accompa-

A O U S T 1725. 1895.

compagnerent Sa Májesté jusqu'à son Carosse.

Le 16. les Députez des Etats de Languedoc , eurent audience du Roi , ayant été presentez à S. M. par le Duc du Maine , Gouverneur de la Province , & par le Comte de S. Florentin , Secrétaire d'Etat , en survivance du Marquis de la Vrilliere , Ministre & Secrétaire d'Etat , son pere. La députation étoit composée de l'Archevêque d'Albi , pour le Clergé , du Baron de Castelnau-Dèstretesons , pour la Noblesse ; de M^{rs} Baudver & de Pezene , pour le Tier^s-Etat , & de M. Joubert , Syndic de la Province. L'Archevêque d'Albi porta la parole avec beaucoup d'éloquence , & les Députez furent conduits à l'audience du Roi , en la maniere accoutumée , par M. Desgranges , Maître des Ceremonies.

Le même jour les Députez eurent audience de Madame la Duchesse , douairiere d'Orleans.

Le 18. le Roi fit dans le Parc de Chaville la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires ; S. M. passa dans les rangs , & les vit défilér ; après quoi elle chassa le Cerf dans le même Parc.

Le 19. le Marquis de Maillebois , Maître de la Garderobbe du Roi , Chevalier de ses ordres , partit de Versailles en poste ,

1896 MERCURE DE FRANCE.

poste , pour porter à la Reine une Lettre que le Roi lui avoit écrit de sa main.

Le 20. après-midi , le Corps de Ville , le Duc de Gesvres , Gouverneur de Paris , étant à la tête , eut audience du Roi , avec les cérémonies accoutumées , étant présenté par le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat , & conduit par M. Desgranges , Maître des Ceremonies. M^{rs} Corps , Conseiller de Ville , & Maheu , Marchand de Drap , nouveaux Echevins , prêterent entre les mains de S. M. le serment de fidélité , dont le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat , fit la lecture Le Scrutin ayant été présenté par M. Chauvelliin , Conseiller au Parlement , fils du Conseiller d'Etat , Intendant de la Generalité d'Amiens & d'Artois , cy-devant Avocat du Roi au Châtelet , qui parla avec beaucoup d'éloquence.

Le même jour le Corps de Ville rendit ses respects à Madame la Duchesse , douairiere d'Orleans.

On écrit de Guienne que le six de ce mois il tomba dans l'Aginois & le Condomois un orage de grêle d'une grosseur si extraordinaire , qu'on en ramassa des rains qui pesoient jusqu'à 18. onces.

Le Chevalier d'Orleans , Grand Prieur de France , qui étoit tombé malade à Strasbourg , est parfaitement rétabli.

Le

Le 21. de ce mois le Roi partit de Versailles, suivi des Troupes de sa Maison, pour aller coucher à Fontainebleau, où S. M. doit passer quelque temps.

Le Duc d'Orleans, en passant à Toul, a tenu sur les fonts de Baptême, le fils d'un Officier avec la Comtesse de Casteja, épouse du Gouverneur de la Ville.

On a appris de Landau que S. A. S. y avoit séjourné le 7. de ce mois; qu'on lui avoit rendu dans cette place tous les honneurs dûs au Colonel General de l'Infanterie. Le Lieutenant-Colonel du Regiment de Saillans, en l'absence du Mestre de Camp, monta la garde chez ce Prince avec six Compagnies, le drapeau blanc & un autre, & on batit aux champs. S. A. S. passa en revûe toute l'Infanterie de Landau, au nombre de cinq Bataillons, donna 50. Louïs par Bataillon qui furent remis aux Majors, & tint table ouverte à dîner & à souper avec beaucoup de magnificence, & un grand concours de Noblesse & d'Officiers.

Ce Prince partit le 8. pour Rastad, d'où il se rendit à Strasbourg le 12. Il arriva le 24. à Paris, après avoir eu l'honneur en repassant par Mets, de saluer la Reine à la tête de son Regiment de Cavalerie.

Le Comte de Madaillan, Capitaine
sous-

1898 MERCURE DE FRANCE.

sous - Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, vient d'acheter de M. Moreau, Procureur du Roi au Châtelet de Paris, la belle terre de Montataire, à dix lieues d'ici, dont il a repris le nom; cette terre ayant été plus de 300. ans dans sa Maison, & dont elle n'étoit sortie qu'en 1679. qu'elle fut vendue par feu le Marquis de Montataire, pere du Marquis de Laffay, Chevalier des Ordres du Roi.

Le Comte de Levi, fils aîné du Marquis de Leran, Brigadier de Cavalerie, Chevalier de S. Louis, & cadet de la Maison de Mirepoix-Levi, remercia le Roi le onze de ce mois, de l'agrément que S. M. lui avoit accordé, de la Charge d'Enseigne des Gendarmes de la Garde du Roi, sur la démission du Marquis de l'Hôpital. Ce jeune Comte étoit Capitaine dans le Regiment Royal Etranger, où il a servi quelques années avec beaucoup de distinction. La Marquise de Leran, sa mere, est de la branche aînée de toute la Maison de Levi. Elle est fille du feu Marquis de Mirepoix, Maréchal de la Foy, Gouverneur de la Comté de Foix, & des Pays de Donezan & d'Andaure, & tante du Marquis de Mirepoix d'aujourd'hui, Colonel du Regiment de Saintonge, aussi Maréchal hereditaire
de

de la Foi, comme tous les ancêtres de pare en fils l'ont été depuis Philippe Auguste, titre dont nous avons dit l'origine depuis peu dans un de nos Journaux.

Il y a environ trois mois qu'il fut arrêté à la porte de la Comedie un Abbé, qu'on accusa d'avoir donné au Receveur des piéces de six deniers blâncies pour des piéces de vingt-six sols; mais les Juges de l'Officialité, & ceux du Châtelet ont si bien reconnu son innocence, que par Sentence du 21. Juillet dernier, il a été déchargé de toute accusation, ses écrouës rayés & biffés, & il est sorti des prisons le même jour.

Le 19. de ce mois le Roi tint à Versailles un Chapitre de l'Ordre du S. Esprit, dans lequel S. M. proposa le Comte de Tarlo pour être Chevalier de ses Ordres.

Le 27. le Corps de Ville s'étant assemblé, le President Lambert, President de la seconde Chambre des Requêtes du Palais, désigné par le Roi dès le mois de Septembre dernier, pour succéder à M. de Châteauneuf, fut élu Prevost des Marchands de la Ville de Paris.

M. Heraut, Maître des Requêtes; Conseiller d'honneur au Grand Conseil, & Intendant de la Generalité de Tours, a été nommé Lieutenant General de Police.

1900 MERCURE DE FRANCE.

lice de la Ville , Prevôté & Vicomté de Paris , à la place de M. d'Ombreval qui a été nommé en même temps Intendant en Touraine.

M. Herault a été Avocat du Roi au Châtelet de Paris , & Procureur General du Grand Conseil. Il est d'une famille originai-
re d'Avranches en Normandie, & d'une des plus anciennes Noblesses de la Province.

La nouvelle mise dans le Gazetin Manuscrit , & dans la Gazette d'Hollande , que M. Millain avoit remis la feüille des Benefices , cause de la délicatesse de sa santé , n'a nul fondement.

Mademoiselle de Clermont, Princesse du Sang , Surintendante de la Maison de la Reine , en partant de Paris le 25. de l'autre mois vers le midi , alla coucher à Claye , où il y eut bal après le souper , auquel Mademoiselle de la Roche-sur-Yon qui s'y étoit renduë de Chantilly , assista avec plusieurs Dames & Seigneurs de la Cour.

Mademoiselle de Clermont marche avec dix Carosses du Roi , attelés de huit Chevaux chacun ; sçavoir , deux du corps , six de suite , & deux Corbillards. Elle est accompagnée de la Dame-d'Honneur , & de la Dame d'Atour , de la Duchesse

A O U S T 1725. 1501

chesse de Bethune, de la Comtesse d'Égmont, des Marquises de Nesle, de Rupelmonde, & de Matignon, Dames du Palais; de Madame de Ribérac, Dame-d'Honneur de Mademoiselle de Clermont & de Mademoiselle de Villeneuve.

La Duchesse de Tallard & la Marquise de Prié, aussi Dames du Palais de la Reine, avoient pris les devans, & étoient parties de Chantilly le 19. Juillet pour se rendre à Strasbourg. Toutes ces Dames par respect pour la Princesse, & par bienséance pour les Carrosses du Roi étoient en manteaux trouffez & sans écharpes. Outre les Carrosses du Roi, Mademoiselle de Clermont en avoit deux de suite à six chevaux à ses armes, & à ses livrées. La Maréchale de Boufflers, la Marquise de Mailly, & les Dames du Palais avoient chacune un Carosse à six Chevaux pour leurs Officiers, & un Fourgon à quatre Chevaux pour porter leurs lits, &c.

Les équipages qui partirent le même jour des Ecuries du Louvre, consistoient en trois Carrosses à huit Chevaux, deux grands Corbillards à huit Chevaux, cinq Berlines à six Chevaux, une Caleche & une Litier. Tous les Cochers, Postillons, Palefreniers, Muletiers & Charretiers étoient habillez de neuf.

Le

Le 22. Juillet le Roi tint à Chantilly un Chapitre de l'Ordre du S. Esprit, dans lequel S. M. proposa le Roi Stanislas pour être reçu Chevalier de ses Ordres. Le Roi lui a envoyé en même temps le Cordon & la Croix de l'Ordre du Saint-Esprit pour les porter, en attendant qu'il puisse recevoir le Collier. Le 1. Aoust le Cardinal de Rohan, Commandeur de cet Ordre, reçut à Strasbourg la profession de foi de ce Prince, qui dès le lendemain commença à porter les marques d'honneur de l'Ordre que le Roi lui a envoyées, & qui lui ont été présentées par le Duc d'Antin.

Le même Duc d'Antin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & le Marquis de Beauveau, aussi Chevalier des Ordres du Roi, Ambassadeurs extraordinaires de S. M. pour faire la demande de la Princesse Marie, fille du Roi Stanislas, firent leur entrée publique à Strasbourg le 31. Juillet à quatre heures après-midi par le Fauxbourg de Saverne, au bruit du canon de la Place, la Garnison étant sous les armes, & en haye dans les rues jusques au Palais des deux Ambassadeurs qui étoient dans le même Carosse, précédés de leurs Gentilhommes, de leurs Pages, & de leur livrée magnifiquement habillée. Lorsqu'ils

A O U S T 1725. 1903

qu'ils furent descendus dans les Hôtels qui leur avoient été préparez, ils furent complimentez par les differens Corps de la Ville.

Le 4. Aoust le Baron de Mehek, Grand-Maréchal de la Cour du Roi Stanislas, se rendit à 11. heures du matin, dans un Carosse du Roi Stanislas, à l'Hôtel du Duc d'Antin, où le Marquis de Beauveau s'étoit rendu pour éviter l'embarras. Les deux Ambassadeurs reçurent ce Seigneur à la descente du Carosse, & le conduisirent dans la Chambre du Dais, lui donnant toujourns la main. Le Grand-Maréchal les complimenta au nom du Roi Stanislas. Ensuite le Duc d'Antin & le Marquis de Beauveau, monterent dans le Carosse du Roi Stanislas, attelé de huit Chevaux, & se placerent dans le fond; le Grand-Maréchal étant sur le devant, & on se mit en marche en cet ordre. Deux Maîtres-d'Hôtel à cheval en habits d'écarlate, galonnez d'argent, & les vestes de drap d'argent. Huit Valets à cheval en habits d'écarlate avec des galons de soye.

Les douze Pages du Duc d'Antin en habits galonnez d'argent & de soye, avec des paremens de velours vert, garnis de raisaux d'argent, &c. leur Gouverneur & quatre Ecuyers, richement vêtus,

139

1704 MERCURE DE FRANCE.

les Valets-de-Pied du Marquis de Beauveau, ceux du Duc d'Antin au nombre de 26. avec une magnifique livrée, sans compter deux Mores & deux Coureurs. Un Carosse de suite à six Chevaux du Marquis de Beauveau avec ses Gentilhommes; trois Carosses de suite du Duc d'Antin, à six Chevaux, dans l'un desquels étoient l'Evêque, Duc de Langres, son fils, le Duc d'Epéron & le Marquis de Gondrin, ses petits-fils, & M. de S. Pé. Les deux autres Carosses étoient remplis de Gentilhommes qui avoient pû y trouver place, les autres avoient pris les devans. Les deux Carosses du Corps des Ambassadeurs marchoient à vuide, chacun attelé de huit Chevaux. Le Carosse dans lequel étoient les Ambassadeurs & le Grand-Maréchal fermoit la marche. Les Pages du Roi Stanislas étoient sur ce Carosse, six Heyduques richement vêtus, marchoient à côté, précédés des Valets-de-Pied de ce Prince, habillez de neuf. Toutes les rues depuis l'Hôtel d'Antin jusqu'à la Cour, étoient bordées de soldats sous les armes, tambours battans.

A la descente du Carosse les Ambassadeurs furent reçûs par le Comte de Berechini, Grand-Chambellan du Roi Stanislas; la livrée resta dans la Cour; celle

de

A O U S T 1725. 1905

de ce Prince borçoit l'escalier ; les Pages du Duc d'Antin restèrent dans la Salle , les Gentilshommes & le reste du Cortège entrèrent dans la Chambre du Dais.

Le Roi Stanislas attendoit les Ambassadeurs dans un fauteuil , sur une estrade élevée de deux marches & surmontée d'un dais. Dès qu'il les apperçut , il descendit les deux marches , & s'avança deux pas. Il remonta ensuite sur l'estrade où les Ambassadeurs , après avoir fait les reverences usitées en pareille occasion , monterent pareillement à même hauteur que ce Prince , qui se couvrit ; ils se couvrirent aussi , & le Duc d'Antin , portant la parole , fit au nom du Roi la demande en mariage de la Princesse Marie. Le compliment fait , il remit sa Lettre de créance au Roi Stanislas , qui répondit avec beaucoup de dignité. Ensuite les Ambassadeurs se retirèrent ; le Roi Stanislas se leva , descendit les deux marches de l'estrade , & s'avança encore deux pas.

Un moment après ils furent admis à l'audience de la Reine , Epouse du Roy Stanislas. Cette Princesse étoit pareillement sous un dais. Elle se leva , reçut debout le compliment du Duc d'Antin , & y répondit avec une noble simplicité.

1906 MERCURE DE FRANCE.

cité : le Duc d'Antin remit sa Lettre de créance , après quoi les Ambassadeurs se retirèrent dans le même ordre : le Grand Maréchal les conduisit jusqu'à leur Hôtel.

La seconde Audience fut indiquée pour l'après-midi à trois heures. Le Grand Maréchal alla de même prendre les Ambassadeurs avec les mêmes ceremonies & le même Cortège , un détachement des Troupes de la Garnison , bordant la haye des deux côtez dans les ruës. On leur fit la même reception.

Le Roi Stanislas , la Reine son Epouse , & la Princesse Marie , étoient dans le même Cabinet où la Reine avoit donné audience le matin. La Princesse étoit à la droite du Roi , une marche au dessous. Les Ambassadeurs monterent à même hauteur que leurs Majestez , dont ils reçurent le consentement , & celui de la Princesse Marie pour son Mariage avec S. M. Très-Chr. après quoi le Duc d'Antin demanda permission de faire son compliment à la Princesse , qui y répondit avec beaucoup de grace & de majesté. L'Audience finit avec les mêmes ceremonies que le matin , & les Ambassadeurs s'en retournerent dans le même ordre.

Le soir le Roi Stanislas , la Reine son
Epouse,

A O U S T 1725. 1907

pouse, & la Princesse souperent chez le Duc d'Antin. Les deux Princesses mangerent seules. Le Roi Stanislas soupa en nombreuse Compagnie de Dames & de Seigneurs qu'il avoit nommez. Outre ces deux tables il y en eut plusieurs autres, qui toutes furent servies avec la plus grande magnificence, & avec un ordre admirable. Le souper fut suivi d'un bal qui fut ouvert par la Princesse Marie & par le Duc d'Epéron. L'Hôtel du Duc d'Antin brilloit d'une superbe illumination.

Le 9. Aoust après-midi, les Princes & Princesses de la Maison Royale, se rendirent dans le Cabinet du Roi à Versailles pour la signature du Contrat de Mariage de S. M. avec la Princesse Marie, fille du Roi Stanislas. Le Contrat ayant été lû par le Comte de Morville, Ministre & Secretaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères, il fut signé par le Roi, par Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans, par les Princes & Princesses de la Maison Royale, & par le Comte de Tarlo, chargé des pleins Pouvoirs du Roi Stanislas & de la Princesse Marie sa fille, pour remplir cette fonction, lequel partit le lendemain pour porter ce Contrat au Roi Stanislas à Strasbourg.

K On

On apprend de Strasbourg, que le 14. de ce mois après-midi, le Duc d'Orleans, nommé par le Roi pour épouser en son nom la Princesse Marie, fille du Roi Stanislas, étant accompagné de Duc d'Antin & du Marquis de Beaveau, Ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne, alla au Gouvernement dans les Carrosses du Roi Stanislas. Ils monterent dans l'appartement de la Princesse Marie, qui s'y rendit aussi-tôt après leur arrivée, avec le Roi Stanislas & la Reine son épouse. Après la lecture des pleins pouvoirs donnez par le Roi au Duc d'Orleans, le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, fit la cérémonie des Fiançailles.

Le 15. vers les onze heures du matin, la Princesse Marie, en habit d'étoffe de drap d'or, à fond noir, avec une mante à point d'Espagne d'or, se rendit avec le Roi Stanislas & la Reine son Epouse à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, où le Duc d'Orleans l'épousa au nom du Roi.

Le Roi Stanislas & la Reine son Epouse conduisirent la Princesse leur fille dans leur carosse, les ruës étant bordées des Troupes de la Garnison. Ils furent reçûs à l'entrée de l'Eglise par tout le Clergé Seculier & Regulier de la Ville, & placez

A O U S T 1725. 1909

placez tous trois dans des fauteuils au bas du Sanctuaire , sous un magnifique dais de velours cramoisi, orné de crépines d'or, au devant d'un Prie-Dieu de même. Le Cardinal de Rohan , Grand-Aumônier de France , prêt à faire cette auguste Cere- monie , en presence des deux Ambassa- deurs , prononça ce Discours.

MADAME,

Quand je vous vois dans ce saint Tem- plo , & que vous approchez de nos Au- tels pour y contracter l'auguste Alliance qui va vous unir au plus grand des Rois, & au plus aimable des Princes , j'adore les desseins de Dieu sur vous , & j'admi- re avec transport par quelle route sa Pro- vidence vous conduit au Trône , sur lequel vous allez monter. Vous êtes, MADAME, d'une Maison illustre par son ancienneté, par ses Alliances, & par les Emplois écla- tans que les grands hommes qu'elle a don- nez à la Pologne , ont successivement rem- pli avec tant de gloire. Vous êtes fille d'un Pere , qui dans les differens évène- mens d'une vie agitée par la bonne & par la mauvaise fortune , a toujours réuni en lui l'honnête homme , le Heros & le Chrétien. Vous avez pour Mere & pour

K ij Ayeule

1510 MERCURE DE FRANCE.

Ayeule des Princesses, qui semblables à Judith, & à cette Femme forte dont l'Écriture fait le portrait, se sont attiré la veneration & le respect de tout le monde, par la fidélité avec laquelle elles ont toujours marché dans la crainte du Seigneur. On voit en votre Personne, **MADAME**, tout ce qu'une naissance heureuse & une éducation admirable, soutenues par des exemples également forts & touchans, ont pû former de plus accompli. En Vous regnent cette bonté, cette douceur, & ces graces qui font aimer ceux que l'on est obligé de respecter. Cette droiture de cœur, à laquelle rien ne résiste, cette supériorité d'esprit & de reconnaissance qui se fait sentir malgré vous, pour ainsi dire, & malgré la modestie & la noble simplicité qui vous sont naturelles; enfin, & c'est ce qui met le comble à tant de mérite, ce goût pour la piété, & cet attachement aux vrais principes de Religion qui animent vos actions, & qui font la règle de votre conduite. Ornée de toutes ces vertus, à quelle Couronne n'auriez-vous pas en droit d'aspirer, sans l'usage qui assujettit en quelque façon les Rois à ne prendre qu'autour du Trône les Princesses qu'ils veulent faire regner avec eux? Celui qui donne les Empires, met le Sceptre de Pologne entre les mains d'un Prince de qui

vous

vous tenez la vie, & par là en décorant le pere, il conduit insensiblement la fille aux hautes destinées qu'il lui prépare. Mais, ô mon Dieu! que vos desseins sont impenetrables! & que les voyes dont vous vous servez pour faire réussir les conseils de vôtre sagesse sont au-dessus de la prudence humaine! à peine ce Prince est-il sur le Trône, où le choix des Grands & l'amour du peuple l'avoient placé, qu'il se voit forcé de le quitter. Il est abandonné, trahi, persécuté. Un coup fatal lui enleve un Heros, son ami, & le principal fondement de ses esperances. Il cede au temps & aux circonstances, sans que son courage en soit ébranlé. Il cherche un azile dans la Patrie commune des Rois infortunez; il vient en France. Vous l'y suivez, MADAME, tout ce qui vous y voit, sensible à vos malheurs, admire vôtre vertu, l'odeur s'en répand jusqu'au Trône d'un jeune Monarque, qui par l'éclat de sa Couronne, par l'étendue de sa puissance, & plus encore par les charmes de sa Personne, pouvoit choisir entre toutes les Princesses du monde. Guidé par de sages conseils, il fixe son choix sur vous, & c'est ici que le doigt de Dieu se manifeste; il se sert du malheur même qui separe le Roi vôtre Pere de ses Sujets, & qui vous enleve à la Pologne, pour vous donner

1612 MERCURE DE FRANCE.

à la France; & pour nous donner en vous une Reine, qui sera la gloire d'un pere & d'une mere, dont elle fait la consolation & les cèlices. Une Reine qui rendra heureuse la Nation la plus digne de l'être; au moins par son respect & par sa fidelité pour ses Souverains. Une Reine, qui inviolablement attachée à ses devoirs, pleine de tendresse & de respect pour son Epoux & pour son Roi, & sagement occupée de ce qui peut lui procurer le solide bonheur, rappellera le temps de l'Imperatrice Flaccille, dont l'Histoire nous apprend, que n'ayant jamais perdu de vûe les preceptes de la Loi divine, elle en entretenoit assidûment le Grand Theodose, & que ses paroles, comme une pluye feconde, arrosoient avec succès les semences de vertu que Dieu avoit mises dans le cœur de son Epoux. Venez donc, MADAME, venez à l'Autel; Que les engagements que vous allez prendre, saints par eux-mêmes, puisque, selon l'Apôtre, ils sont le symbole de l'union de Jesus-Christ avec son Eglise, soient encore sanctifiés par vos dispositions. Penetrée de ce que vous devez à Dieu, faites-lui hommage de ce que vous êtes, & de ce que vous allez être; reconnoissez, qu'en couronnant vos merites, il couronne ses dons. Et vous, Chrétiens, qui m'écoutez, en

Es

A O U S T 1725. 1913

voyant les récompenses éclatantes qui sont données dès ce monde à la vraie vertu , apprenez à la respecter , & à l'aimer.

Après la célébration du Mariage le Duc de Noailles , Capitaine des Gardes du Corps , & les Officiers qui composent la Maison de la Reine , entrèrent en fonction de leurs Charges auprès de Sa Majesté , qui revint au Gouvernement , où elle trouva Mademoiselle de Clermont , Princesse du Sang , Surintendante de la Maison , qui lui presenta les Dames que le Roi a envoyées au devant d'elles. La Reine dîna en public avec le Roi Stanislas & la Reine son épouse ; elle fut servie par les Officiers du Roi de France.

Le Comte de Tarlo , chargé des affaires du Roi Stanislas en cette Cour , fit tirer un beau feu d'artifice devant la porte de son Hôtel , à Paris , qui parut illuminé , le 15. de ce mois.

Le Duc de Gesvres , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , Gouverneur de Paris , fit aussi le même jour illuminer son Hôtel de la rue des Petits-Champs , & tirer quantité de fusées. Il y eut un bal où toutes sortes de rafraîchissemens furent donnez en très - grande abondance.

MORTS.



MORTS.

LE 16. du mois de Juin dernier le corps du Maréchal de Tessé, transporté du Monastere des Camaldules, près de Paris, au Pays du Maine, fut présenté au Curé de l'Eglise Paroissiale de Verni, dans laquelle il a voulu être inhumé, par le R. P. Nicolas-Antonin O Kenny de l'Ordre de S. Dominique; Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Procureur pour la Nation Irlandoise au College de Navarre. Ce Religieux fit alors un fort beau Discours, que nous n'insérerons point ici à cause de sa prolixité. Il prononça aussi une Oraison funebre sur le même sujet, qui fut fort goûtée.

Le 8. de ce mois mourut à Paris, Charles de Beon-Luxembourg, Marquis de Bouteville, dans sa 62^e année. Il étoit arriere-petit-fils de Jean de Luxembourg, Comte de Ligni & de Brionne, & de Guillemette de la Mark. Il avoit épousé N. du Hautoir, d'une Maison alliée à celle de Luxembourg, & qui possède aujourd'hui les premieres Charges de la Cour de Lorraine. Il laisse

p o u s

A O U S T 1725. 1915

pour heritiers le Marquis & le Chevaliers de Chemault, fils de M. de Chemault, Maître des Requêtes, & de Louïse de Beon-Luxembourg, la sœur, épouse en secondes nôces du Comte de Beaumont, Exempt des Gardes du Corps du Roi. La Maison de Beon-Luxembourg porte écartelé au 1. de Luxembourg qui est d'argent au Lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or, la queue noyée & passée en sautoir. Au 2. d'or à la face échiquetée d'argent & de gueule. Au 3. de gueule à la Croix d'argent. Au 4. de France au bâton de gueule parti en bande qui est de Bourbon-Condé; & sur le tout d'or à deux vaches de gueule qui est de Beon.

A V I S.

Les Ceremonies du mariage du Roi, l'arrivée de la Reine, les Pieces en Prose, & en Vers faites à cette occasion, & les autres circonstances qui regardent ce grand événement, nous obligent pour ne rien omettre d'essentiel, à donner deux volumes le mois prochain, dans lesquels on fera entrer quelques Pieces dignes de la curiosité du Public, qui n'ont pu paroître plutôt.

A P P R O B A T I O N .

J' Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* de France du mois d' *Aoust* , & j' ay crû qu' on pouvoit en permettre l' impression. A Paris, le 3. Septembre 1725.

HARDION.



T A B L E

P ieces fugitives , Ode sur l' Eloquence de la Chaire.	1693
Disertation sur la veritable situation d' <i>Uxel-</i> <i>lodunum</i> .	1699
Epître à l' Abbé de Vaugenci.	1719
Explication des Enigmes des Jesuites , &c.	1724
Explication de l' Epitaphe de Poissy , &c.	1748
L' Incertitude de nos connoissances , Ode.	1750
Lettre sur le Phenomene arrivé au port de Marseille.	1756
Bouts-rimez.	1760
Lettre sur un fait extraordinaire.	1761
Lettre en vers.	1764
Observation sur un article du Concile Ro- main.	1766
Madrigal sur l' Imprimerie.	1769
Memoire concernant les Charettes à vent , &c.	1770
Dixain.	1773
Prix de l' Académie Royale des Sciences pour 1727.	1774

Le Hibou & le Rossignol, Fable.	1779
Prix de l'Académie des Jeux Floraux pour 1726.	1779
La Fontaine & la pluye, Fable.	1784
Lettre sur le flux & reflux du Port de Mar- seille.	1789
Épître en Vers.	1797
Eloge de D. Jean Gellé, Religieux Benedic- tin.	1800
Enigmes.	1804
Nouvelles Litteraires. Lettres curieuses, &c.	1807
Histoire de Malthe.	1815
Nouvelles Vies des Saints.	1821
Lettre sur un Cachet de bronze antique.	1826
Prix de l'Académie Françoisse donnez.	1829
Élections nouvelles à l'Académie des Scien- ces.	1830
Exposition de Tableaux des Peintres de l'Acadé- mie.	1831
Concert Spirituel. Chançon notée.	1832
Spéctacles, Extrait d'Euloge, Tragi-Come- die.	1833
La Rage d'Amour, & le Temple de Memoire. Extrait.	1852
Extrait du Cahos, Comedie.	1861
Nouvelles du Temps, de Turquie, &c.	1871
Morts Naissances, &c.	1890
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c..	1891
Article qui regarde le mariage du Roi.	1900
Morts.	1914
Avis pour les 3. volumes de Septembre.	1919

Errata du 1. vol. de Juin.

P Age 1084. ligne 5. & penultième, Philbert, lisez Philbert.
Page 1162. ligne 1. ce, lisez cent.

Errata du 2. vol. de Juin.

P Age 1306. ligne 3. de la Dissertation, Camp, lisez Kan.
L'errata qui est à la fin de ce volume est fautif, en ce qu'il renvoie à la page 1306 au lieu de 1308. pour la correction du mot *Hera. lie.*

Errata de Juillet.

P Age 1601 ligne 9. que portoit, lisez qui portoit.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1763. ligne 4. du bas, ces jours, lisez peu de jours.
Page 1811. ligne 2. les, lisez ces.
Page 1812. ligne 19. d'un, lisez & d'un.
Page 1837. ligne 14. poursuit, lisez poursuivait.

L'Ajr noté regarde la page

1830

AM
17

1876

21 11 1900

